

La Réforme

LES MARTYRS TOME VII



LES MARTYRS TOME VII

TRADUITES ET PUBLIÉES

Par le R. P. Dom H. LECLERCQ

Moine bénédictin de Saint-Michel de Farnborough

Imprimi potest.

FR. FERDINANDUS CABROL,

Abbas Sancti Michaelis Farnborough.

Die 11 Julii 1907.

LES MARTYRS DE LA CHARTREUSE DE LONDRES A TYBURN, LE 4 MAI 1535.

Les événements qui suscitèrent la persécution en Angleterre sous Henri VIII sont assez connus pour qu'il suffise de les rappeler en quelques mots. Après avoir combattu l'hérésie de Luther et obtenu du pape le titre de Defensor fidei, le roi d'Angleterre, séduit par Anne Boleyn, voulut lui faire partager sa couronne. Mais la reine Catherine d'Aragon revendiqua les droits que lui conférait son mariage légitime et le pape, consulté, sollicité, circonvenu, menacé, refusa obstinément de rompre le lien que le Christ avait formé. Henri VIII se sépara du pape afin de posséder la femme qui refusait d'être sa maîtresse et que le pape lui interdisait d'épouser. Henri VIII dressait tribunal contre tribunal et prétendait que c'était affaire au pape de céder, d'annuler les décisions prises par les théologiens romains et de ratifier les mesures adoptées en Angleterre. Le pape n'ignorait pas où cette querelle tendait. Le 6 février 1534, l'évêque Jean du Bellay développait en présence du consistoire les périls que ferait courir à la chrétienté une rupture entre Rome et le roi d'Angleterre. « L'hérésie, dit-il, se répandrait universellement ; après l'Angleterre, beaucoup de royaumes en seraient gâtés ; et Rome, Rome elle-même, ne demeurerait sans doute pas indemne de la contagion. » Malgré ces perspectives inquiétantes, le pape ne pouvait céder et ne céda pas.

En Angleterre l'opinion populaire et le Parlement se montraient favorables à la reine répudiée et réprouvaient l'idée d'une rupture avec Rome. « S'il était resté un doute sur ce point à Henri, un incident significatif le lui eût enlevé. Le prêtre chargé de prêcher devant lui le mercredi des Cendres, 18 février 1534, proclama la souveraineté sur terre du pape qui, s'il abusait de son autorité, ne relevait que du jugement d'un concile général ; le sermon rappelait encore l'obligation d'honorer les saints et présentait les pèlerinages comme agréables à Dieu et profitables à l'âme. Les courtisans s'écrièrent que le prédicateur était devenu papiste ; mais Henri, quoique contrarié, interpréta mieux les paroles franches et hardies de Hugh Latimer : elles ne faisaient que traduire la secrète croyance de la majorité de ses sujets (1). » Mais l'attitude du Parlement ne se soutint pas. Le 16 mars, il adoptait en troisième lecture un bill venu de la Chambre des Communes et interdisant l'envoi à Rome du denier de Saint-Pierre.

1. P. FRIEDMANN, *Lady Anne Boleyn, in-8°, Paris, 1903, t. I, p. 326-327*

C'était, pour le roi, une victoire, et il releva le front. A quelques jours de là, le 23 mars, lundi de la semaine sainte, à Rome, le consistoire se réunit à dix heures du matin ; le huis-clos était prononcé. « Peu de gens s'attendaient à ce qu'un résultat important sortît ce jour-là du consistoire. On s'étonna cependant que, d'ordinaire si ponctuels à leur dîner, les cardinaux en eussent laissé passer l'heure sans quitter la salle. La curiosité devint de l'émotion ; les deux partis s'impatientaient ; car l'après-midi s'écoulait ; les cardinaux ne se restauraient point ; ils siégeaient depuis sept heures consécutives et pas de nouvelles. Enfin à cinq heures du soir, l'huis céda, et les

révérends pères sortirent. On apprit aussitôt qu'ils avaient rendu leur sentence (1). » A l'unanimité, l'union d'Henri et de Catherine d'Aragon avait été proclamée valide.

Longtemps avant que la nouvelle de cette sentence arrivât au roi, celui-ci avait rompu définitivement avec le Saint-Siège. Dès le 20 mars, trois jours avant la tenue du consistoire, le gouvernement avait saisi la Chambre des Lords d'un bill entraînant ratification du mariage d'Henri avec Anne Boleyn et proclamation d'Elizabeth en qualité d'héritière présomptive du trône. La seconde lecture eut lieu le lendemain samedi 21 mars, et la troisième, le surlendemain lundi. Comment, après cela, prétendre que le roi se réservait de reconnaître la juridiction suprême du pape? Précisément le lundi 21, à l'heure même du consistoire, le roi prorogea le Parlement et le 30 il en approuvait tous les votes. Le schisme était accompli.

I. P. FRIEDMANN, Lady Anne Boleyn, p. 348.

A partir de ce moment, la politique du roi d'Angleterre sembla se concentrer sur l'adoption ou le rejet de l'Acte de Suprématie royale qui attribuait au roi Henri VIII et à sa descendance adultérine le gouvernement de l'Eglise anglicane. Le bill fut adopté sans difficulté et voté le 18 novembre 1634. Presque aussitôt après, le gouvernement demanda l'adoption d'un nouveau bill inculpant de haute trahison quiconque, au mépris de l'Acte de Suprématie, refuserait de donner au roi, à la reine et à leurs héritiers « la dignité, le style et le nom de leur royal état, ou les appellerait hérétiques, schismatiques ou infidèles ». Ce projet de loi ne fut voté qu'après de longs et violents débats et avec deux amendements qui en restreignaient la portée. Le premier amendement retardait la mise en vigueur de l'Acte jusqu'au 1^{er} février 1535, le deuxième réservait que seul le refus intentionnel d'admettre la suprématie du roi serait tenu pour haute trahison. On espérait sauver par ce moyen ceux qui, comme More et Fisher, refusaient de se prononcer en l'espèce.

Les premières victimes de la persécution sanglante furent des religieux chartreux. Le récit de leurs souffrances et de leur martyre nous a été conservé par un chartreux de Londres, Maurice Chauncy, témoin oculaire. C'est son récit qu'on va lire.

BIBLIOGRAPHIE. — M. CHAUNCY a rédigé vers 1539 son opuscule intitulé : *Historia aliquot nostri seculi martyrum*, Mayence, 1550 ; réimprimé à Munich, 1573, dans *Illustria Ecclesiae catholicae trophea* ; à Bruges, en 1583 ; à Milan, 1606 ; à Gand et Cologne, 1608. La plus récente édition est celle de Montreuil, 1888: *Historia aliquot martyrum Anglorum maxime octodecim Cartusianorum*, p. XXVIII-XXXI. Il existe diverses recensions de cet opuscule. Celle du ms. 0.81,13 de la bibliothèque de La Haye diffère assez de l'édition de 1550 ; elle a été publiée par le R. P. F. VAN ORTROY, *Opusculum R. P. Mauritii Chauncy de Beatis martyribus anglicis Ordinis Carthusiensis*, Jeanne Houghton et sociis ejus, dans *Analecta bollandiana*, t. VI, 1887, p. 35-51. La recension du ms. 9366 d. de la bibliothèque privée de l'empereur d'Autriche a été également publiée par le R. P. F. VAN ORTROY, *De BB. Martyribus Carthusiensibus in Anglia*, dans *Analecta bollandiana*, t. XIV, p. 268-283, cf. p. 248-249. Enfin, le même érudit a publié une troisième recension provenant des Archives vaticanes, *Miscellanea. Armadio LXIV*, vol. XX VIII, fol. 213-239, dans *Analecta bollandiana; Martyrum monachorum carthusianorum in Anglia Passio minor*, auctore Mauritio Chauncy, t. XXII, 1903, p. 51-78. Cette recension, « portant la signature de Chauncy lui-même, permet de

se rendre mieux compte des différentes rédactions et de la parenté qui existe entre elles. Le texte du Vatican est daté de la Chartreuse de Bruges, avril 1564. L'auteur déclare dans la préface qu'auparavant déjà il a raconté la passion de ses confrères anglais, sous forme de lettre adressée au prieur de la Grande-Chartreuse: C'est évidemment l'édition princeps de 1550. Mais il paraît, dit-il, que je suis tombé dans des longueurs qui n'ont point plu à tout le monde: Pro prolixitate non erat omnibus delectabiliter lecta. C'est ce qui a déterminé Chauncy à remettre son ouvrage sur le métier et à écrire une *Passio minor*, qui, tout en gardant à peu près le même ordre et souvent la phraséologie de la *Passio major*, l'emporte néanmoins sur celle-ci par la netteté et la précision de la narration, par un certain nombre de rectifications et de détails nouveaux. Ainsi il y est dit qu'au moment du supplice la victime devait non point gravir quelques degrés d'une échelle, mais monter dans une petite charrette, placée sous la potence. On passait un noeud coulant au cou du condamné et, le chariot se dérobant sous ses pieds, la strangulation se produisait. D'autres différences sont encore à noter. L'abrégé, étant destiné au grand public, débute par un exposé assez ample du divorce de Henri VIII, cause lointaine du martyre des Chartreux. Il glisse rapidement, sans doute par crainte de scandaliser les faibles, sur le récit des assauts auxquels la constance des survivants fut en butte au célèbre monastère de Sainte-Brigitte, de la part même de son recteur, et laisse de côté tout le chapitre final : *De revelationibus quibus Dominus sanctos martyres suos post mortem glorificavit*. En revanche, l'intérêt de la recension de 1564 s'accroît d'un récit détaillé du rétablissement des Chartreux en Angleterre sous Marie Tudor ; et sa latinité, bien inférieure sous tous les rapports à celle du document composé vingt-cinq ans auparavant, donne à supposer que le chartreux Vitus à Dulken, qui prit soin de l'édition princeps, remania fortement le style de la *Passio major*, comme plus tard Havensius retoucha celui de l'abrégé. De sorte que l'expression la plus exacte de la pensée de Chauncy se retrouverait seulement dans la pièce conservée aux Archives vaticanes. Ce n'est pourtant pas un original, mais une simple copie, tout à fait contemporaine, il est vrai, et dont la parfaite authenticité ne peut donner lieu à aucun doute. » (F. VAN ORTROY, loc. cit., p. 51-52.) C'est ce document que nous allons traduire. — D. LAWRENCE HENDRIKS, *The London Charterhouse, its Monks and its Martyrs, with a short account of the English Carthusians after the dissolution*, London, 1889. — D. V. M. DOREAU, *Henri VIII et les martyrs de la Chartreuse de Londres*, in-8°, Paris, 1890. — J. MORRIS, S. J., *Troubles of our catholic forefathers related by themselves*, 1872, t. I, p. 3-29. — D. BÈDE CADI, O. S. B., *Lives of the English Martyrs declared Blessed by pope Leo XIII, in 1886 and 1895*, in-12, London, 1904, t. I, p. 1-16. L'édition princeps de l'ouvrage de M. Chauncy, *Passio octodecim Carthusianorum 1550* (2° édit., 1888), comporte deux appendices : 1° *De D. Reginaldi theologi martyrio* ; 2° *De crudeli mactatione diversorum pro veritatis testimonio*. Ces deux appendices se rencontrent dans une plaquette rare datée de 1536 : *Novitates quaedam ex diversorum praestantium epistolis desumptae*.

Le plus sûr moyen, à notre avis, de perpétuer, de rendre immortel le souvenir des faits dignes de passer à la postérité, de les mettre à l'abri des altérations et de les faire arriver à ceux qui viendront après nous, c'est d'en écrire une histoire exacte et d'en confier le souvenir aux monuments littéraires.

Outre cela, j'ai été requis et prié instamment par des amis d'écrire un récit succinct des supplices qu'eurent à souffrir en Angleterre les Pères Chartreux et de ceux qui partagèrent leur sort à la même époque. J'écris donc ceci d'abord pour la vérité des faits qui se sont passés dont j'ai été le témoin oculaire et des tribulations auxquelles j'ai eu ma part, bien que j'aie été indigne d'en boire complètement le calice. — Je l'écris aussi pour rectifier les assertions de ceux qui ont écrit cette histoire avec trop peu de souci de la vérité.

J'avais déjà fait ce travail dans une lettre à notre Rife P. Prieur de la Grande-Chartreuse ; mais comme plusieurs le trouvaient prolix et d'une lecture fatigante, j'ai cru bien faire d'écrire un résumé absolument véridique des causes, du genre et du dénouement des faits auxquels j'ai assisté et j'ai même pris quelque part.

De leurs causes d'abord, pour rendre témoignage à la vérité ; puis de leur nature, afin de laisser à ceux qui viendront après nous et nous liront un exemple de patience et de constance ; car, bien qu'ils ne soient destinés ni à un combat, ni à une mort, ni à un triomphe semblables, ils peuvent du moins marcher sur les traces de ces grands athlètes du Seigneur dans ces petits assauts de chaque jour qui troublent et agitent la vie chrétienne ; ils montreront ainsi leur courage, garderont leur patience, feront preuve d'intrépidité, de diligence, de constance et laisseront au monde une éclatante preuve de vertu ; si bien que, ne se dérochant pas à la lutte, tentés et éprouvés comme leurs modèles, comme eux ils seront trouvés fidèles.

La passion des partis pourra faire douter de mon témoignage quand j'exposerai le genre de souffrances qu'endurèrent ces pères ; mais cette considération ne doit pas m'empêcher de dire la vérité, je ne dois même pas me mettre l'esprit à la torture pour ne pas donner prise à ce soupçon, car le genre de ces supplices se trouve consigné dans les registres de l'État, dans les dépositions faites et enregistrées au tribunal de celui qui fit exécuter les sentences.

Elles y sont recueillies et conservées ; ainsi le souvenir ne s'en perdra jamais.

HISTOIRE DU MARTYRE DES CHARTREUX EN ANGLETERRE.

1. — Alors que la prudence et l'habileté séculaires du gouvernement de ses nobles rois et princes avaient illustré notre beau royaume d'Angleterre, que la foi chrétienne, l'influence, la puissance, l'abondance, la gloire, les richesses y florissaient, en même temps il se leva des hommes qui préféraient les gloires de l'ancienne Grèce à celles de la patrie, des hommes qui cherchaient leurs propres intérêts plutôt que ceux de la justice et de l'honneur du royaume ; qui ne savaient pas que la vertu mieux que le vice fait la force et le bonheur des États dont la sécurité est assurée par l'obéissance à la voix de leur Dieu ; préférant d'ailleurs la jouissance des choses caduques à la crainte de Dieu, ces hommes avaient lâché les rênes au luxe et à la débauche. C'est pourquoi, abandonnés de Dieu, ils en vinrent à ce point de folie, d'obstination et d'aveuglement que pour le malheur du royaume, sinon pour sa complète destruction, ils osèrent se permettre des choses auxquelles le chrétien ne doit même point penser. La relation présente en fera connaître quelques-uns. Plût à Dieu que la détresse et la souffrance de notre royaume ou plutôt les vices qui nous ont conduits à ce misérable état ouvrent les yeux des princes et des États et leur fassent comprendre qu'ils ne désirent pas commettre de pareils actes s'ils ne veulent pas subir les mêmes

châtiments. Car, témoin la sainte Ecriture, les vices rendent les peuples malheureux et leur incrédulité attire sur eux la colère divine.

2. — Voici donc ce qui arriva à notre royaume d'Angleterre. Tant que le roi Henri VIII vécut dans la crainte de Dieu, l'obéissance à la discipline de l'Eglise, son gouvernement fut prospère; il était renommé, agréable, aimé, fort et redouté. Mais ce qui arriva à Sodome et Salomon prouve que trop de richesses, de prospérité et de loisirs sont, quand on en mésuse, une cause de crimes; il connut cette abondance quelques années avant sa mort, et bien loin de les consacrer à témoigner à Dieu sa reconnaissance et en implorer la miséricorde pour ses fautes passées, il s'éprit d'un violent amour pour une femme, Anne Boleyn.

Il en était tellement épris qu'il oublia totalement les intérêts de son gouvernement, de son royaume et l'extirpation du fléau de l'hérésie qui à ce moment pullulait dans diverses parties de ses États. Il admit dans son conseil des gens que rien n'avait préparés ni aux affaires tant politiques que militaires ni à l'administration de l'État, et c'est à de pareils agents qu'il confia les intérêts de son royaume ; alors que ces misérables n'avaient pas d'autre souci que d'agrandir démesurément leur fortune personnelle.

Anne d'ailleurs, fourbe et rusée, demandait et acceptait volontiers leur concours. Elle refusait toutefois, mais de bouche seulement, d'acquiescer aux désirs du roi, non pas qu'elle fût chaste ou pudique, car, au dire général, elle était très débauchée et la cour tout entière la tenait pour une courtisane avérée ; mais- par ambition, afin d'arriver à partager la couronne et le trône. C'est pour atteindre plus sûrement ce but qu'elle refusa d'une part de se livrer au roi afin d'exciter davantage sa passion, et que de l'autre elle captait les bonnes grâces de ces gens perdus qui pouvaient conseiller le roi suivant ses désirs. — Tandis que le roi se voyait ainsi repoussé, quelques-uns de ses parasites lui persuadèrent qu'il vivait dans l'état d'adultère, puisqu'il vivait avec la femme de feu son frère, ce qui, prétendaient-ils, était prohibé par les saintes Écritures. En effet, le roi avait épousé la très sainte dame Catherine, fille, etc. (sic) et tante du très victorieux seigneur l'empereur Charles-Quint, tout d'abord mariée au frère aîné de notre roi Henri, mort d'ailleurs avant la consommation de leur mariage. Comme c'était un fait hors de doute, du consentement du saint Pontife et de tout le royaume, Henri l'épousa ; de ce mariage naquit la Sérénissime et très pieuse dame Marie qui fut donnée en mariage au catholique prince et roi Philippe, fils dudit Charles-Quint ; mais le roi Henri, comme s'il eût trouvé un excellent moyen de satisfaire sa méchanceté et sa luxure, s'appliqua à faire déclarer nul son premier mariage afin d'en contracter un nouveau avec Anne. - Cela fait, voulant complaire à sa seconde femme, l'an 1534 suivant le calendrier romain, la 25e de son avènement au trône, et sous le pontificat du pape Clément VII, il décréta que tous ses sujets âgés de 21 ans et au-dessus, de tout état et de toute condition,, approuveraient et affirmeraient par serment que ses secondes noces avec Anne Boleyn étaient légitimes, et que les enfants nés ou à naître de cette union seraient acceptés et obéis comme héritiers légitimes. Cependant Catherine sa première femme n'était pas morte, elle devait

même vivre deux ans après ces noces adultères, et dans cet intervalle naquit Elizabeth, notre reine actuelle.

4. — Cependant que le conseil royal s'occupait de faire exécuter cette loi, il y avait un peu partout dans le royaume des prodiges et des présages qui paraissaient pronostiquer des calamités et des fléaux, et dans certains il y avait comme une désignation spéciale de la Chartreuse de Londres.

En 1533, pendant plusieurs nuits, parut dans tout le royaume une comète effrayante dont l'éclat et le scintillement extraordinaires remplissaient d'épouvante tous ceux qui la voyaient. Cette comète étendait ses rayons et semblait frapper le campanile de la Chartreuse de Londres d'une façon tellement évidente qu'il ne pouvait y avoir d'erreur pour ceux qui en étaient témoins. Cette même année, on vit un globe sanglant suspendu dans les airs. A cette même époque on vit deux armées de mouches innombrables qui alternativement couvraient en quelque sorte notre maison, s'arrêtant longtemps sur l'église et nos cellules ; l'une de ces deux armées était formée de mouches noires et difformes semblables à celles qui naissent sur le fumier, tandis que celles de la seconde armée étaient longues et de couleurs diverses comme celles que nous voyons voltiger parmi les roseaux.

5. — Vers cette même époque il arriva le fait étonnant que voici : le vénérable Père Prieur de la Chartreuse de Londres, dont nous parlerons plus loin, était visiteur de la province d'Angleterre, et il faisait la visite du monastère du Mont de Grâce, au nord du royaume, pas bien loin d'York. La longueur du voyage l'avait obligé à enlever ses vêtements pour les faire laver ; or tandis que les serviteurs les étendaient en même temps que ceux d'un autre visiteur pour les faire sécher, de grands corbeaux noirs volèrent sur ceux de notre père qu'ils arrachèrent des perches auxquelles on les avait suspendus et les déchiquetèrent ; sans nul doute cela présageait et marquait comment il serait déchiré lui-même par les noirs ministres du démon. Ces prodiges et bien d'autres encore furent bien propres à nous remplir de crainte et à nous faire voir l'imminence de quelque grande tribulation. Ces malheurs du reste nous avaient déjà été annoncés bien des années auparavant par ceux de nos pères que nous regardions comme des saints. Mais toujours, comme les enfants d'Israël, nous pensions que ces visions n'arriveraient que bien plus tard et que c'étaient des prophéties à longue échéance. — Pourtant quand nous vîmes ces choses se succéder ainsi une à une, nous commençâmes à craindre qu'elles ne se réalisassent de notre vivant et nous implorâmes le Seigneur très clément de nous être propice et de tout faire tourner à notre avantage.

6. — Ces faits s'étant ainsi passés, et les ordres sévères d'un roi cruel étant exécutés par des serviteurs encore plus cruels, notre tour d'épreuve arriva. Les commissaires royaux, pour accomplir l'édit de leur maître, vinrent en effet à notre maison, nommée la maison de la Salutation de la B. V. Marie, de l'ordre des Chartreux, non loin de Londres.

Et tout d'abord ils mandèrent secrètement Jean Houghton, notre vénérable Père et prieur de la maison, lui demandant, à lui et à tous ceux qui étaient soumis à son autorité, de reconnaître la légitimité de la répudiation de la première épouse et celle en même temps du second mariage. A ces mots, il répondit que ni lui ni les siens ne se mêlaient des affaires du roi, et qu'ils n'avaient pas à s'occuper de la personne que le roi voulait répudier, pas plus que de celle qu'il voulait prendre pour femme.

Mécontents de cette réponse, ils exigèrent que franchement et sans retard, le couvent convoqué, tous affirmassent par serment que le premier mariage était illicite, légitime le second.

Mais lui répondait qu'il ne comprenait pas comment un premier mariage célébré selon les rites de l'Église et qui avait duré tant d'années pouvait être annulé. Cette réponse les mit en fureur et ils ordonnèrent de l'enfermer immédiatement dans la Tour de Londres en même temps que le père Humfroid Middlemore, alors procureur de la maison et qui, questionné à son tour, avait fait la même réponse.

Ils y furent détenus un mois durant. Entre temps, quelques hommes honnêtes et dévoués leur persuadèrent que ce n'était pas une question de foi qu'il fallait défendre jusqu'à la mort. Ces conseils les décidèrent à accepter ce qu'exigeaient les envoyés du roi. Élargis aussitôt, ils revinrent chez nous où nous les reçûmes avec grande joie. Toutefois comme, après le retour de notre père, il y eut une consultation entre conventuels au sujet de cette question, avant que les commissaires reparussent, et comme on ne savait à quel parti s'arrêter, le pieux Père nous dit : « Vénérables pères et frères, acquiesçons, je vous en prie, cette fois, aux envoyés royaux, et sans offenser Dieu, ce que j'espère, vivons un peu ensemble, car ce n'est pas la fin. Tout cela ne finira point ainsi. La nuit même où le procureur notre frère et moi nous avons été élargis, il m'a été révélé pendant mon sommeil que la prochaine fois je ne m'en tirerais pas à si bon compte, car dans peu de jours je serai derechef conduit en prison et j'y finirai mes jours. On nous proposera quelque chose au sujet de laquelle il ne pourra y avoir ni hésitation ni ambiguïté. »

Sur ces entrefaites, les mêmes commissaires vinrent de la part du roi pour exiger le même serment de la part de tous les conventuels et conduire en prison ceux qui le refuseraient : deux fois ils partirent sans avoir rien obtenu, car d'une commune voix nous nous refusâmes à leur donner satisfaction, leurs menaces n'ayant sur nous aucun effet. Une troisième fois ils se présentèrent accompagnés des gouverneurs de la ville et leurs satellites. Considérant alors que nous ne pouvions plus échapper, nous nous décidâmes à suivre les conseils dévoués et salutaires de notre prieur Jean Houghton, et nous prîmes tous le serment exigé par le roi, le 25^e jour de mai 1534, la 4^e année du priorat de notre Père.

7. — Nous pensions alors que notre obéissance aux ordres du roi nous avait rendu notre liberté et que dorénavant nous pourrions vivre tranquilles. Mais nous éprouvâmes la vérité de cette parole du prophète : « Ne vous fiez pas aux princes, en eux il n'y a pas de sécurité. » En effet,

vers la fin de la même année 1534, il fut décidé par le roi et ses conseillers, dans un acte célèbre du Parlement, que dorénavant, le Saint-Père ne voulant pas consentir au divorce et approuver le second mariage, tous les sujets ne devaient plus reconnaître l'autorité papale ou toute autre étrangère au royaume, mais tenir le roi lui-même pour chef de l'Eglise d'Angleterre, tant au spirituel qu'au temporel, et s'y engager par serment ; ceux qui le refuseraient seraient poursuivis pour crime de lèse-majesté. Cette ordonnance ayant été publiée dans tout le royaume, notre vénérable Père Prieur Jean Houghton réunit le couvent et lui fit part du nouveau décret. — A cette nouvelle nous fûmes tous consternés, d'abondantes larmes coulèrent de nos yeux et d'une commune voix : « Mourons tous dans la simplicité de notre coeur ; le ciel et la terre rendront témoignage que nous périssons injustement. » Notre Père nous répondit avec tristesse : « Oui, qu'il en soit ainsi, que la même mort rende à la vie ceux qu'une même vie a réservés pour la mort, afin que je puisse paraître devant Dieu entouré de mon troupeau. Ne croyons pas cependant qu'ils nous feront à tous un si grand bien et à eux-mêmes un si grand mal ; je crois plutôt qu'ils feront d'abord mourir les officiers, les plus âgés et moi-même, laissant libres les plus jeunes. Néanmoins qu'en tout s'accomplisse la volonté divine ; mais pour ne pas être pris à l'improviste par le Seigneur quand il viendra frapper à la porte, préparons-nous comme si nous devions mourir sur l'heure. Les coups que l'on attend sont moins sensibles. » Alors il donne à tous la permission de se choisir un confesseur parmi nous afin de lui faire une confession générale et recevoir l'indulgence plénière de notre ordre. Puis, « comme nous péchons tous en bien des points et que nous nous devons tous quelque chose ; que, d'autre part, ni la vie, ni la mort, ni rien au monde n'a de valeur sans la charité, nous nous réconcilierons publiquement, ensuite nous célébrerons la messe du Saint-Esprit pour obtenir la grâce que son bon plaisir s'accomplisse en nous. »

8. — Le jour de la réconciliation venu, notre Père Prieur nous fit un sermon très touchant sur la charité, la patience et la confiance inébranlable dans le Seigneur qui n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui, et il conclut en ces termes : « Il nous vaut mieux d'être couverts ici-bas de confusion et de subir une peine passagère pour nos péchés, que de l'être dans l'autre monde en face de Dieu, des anges et des saints, et d'être réservés pour les châtiments éternels. Il ajouta : « Pères et frères très chers, ce que je vais faire, faites-le à votre tour. » A ces mots, il se lève, s'approche du plus ancien assis à ses côtés et, s'agenouillant devant lui, il lui demande humblement pardon de tous les torts qu'il pouvait lui avoir faits en paroles ou en actions. La même prière lui fut adressée par l'ancien. Le Père Prieur répéta la même démarche pour chacun jusqu'au dernier frère convers et versant d'abondantes larmes. Tout le monde l'imita et chacun se demandait pardon et remise. Quelle tristesse ! Que de larmes en ce moment ! Vraiment dans Rama on entendit une voix, beaucoup de cris de lamentations. A partir de ce jour, il suffisait de regarder notre saint Père Prieur pour lire sur son visage, qui jusque-là ne s'était jamais laissé altérer par les événements, quel grand chagrin, quelle immense douleur, avaient atteint le fond de son âme. Le changement de son visage et de son teint déclarait la souffrance intime de son coeur ;

toute sa personne était comme enveloppée de tristesse, et les soubresauts de son corps trahissaient malgré lui ses chagrins intérieurs.

9. — Le jour venu où l'on devait célébrer la messe conventuelle du Saint-Esprit, notre Père Prieur lui-même se prépara très dévotement à offrir le saint sacrifice pendant lequel le Dieu très clément daigna visiter ses serviteurs. — En effet, à peine l'élévation était finie que tout le monde entendit comme un léger bruissement pareil à celui que produit un vent très doux ; il résonnait un peu plus fort à l'extérieur, mais bien davantage dans notre intérieur ; les oreilles de notre cœur le percevaient plus distinctement que celles de notre corps. A cette touche divine, le Père Prieur lui-même se sentit tellement rempli de douceur céleste qu'il fondit en larmes et que pendant de longs instants il lui fut impossible de continuer la messe. Et cet effet de la clémence divine fut ressenti de tous, même des frères convers qui se tenaient dans différents endroits de l'église. Dès la réunion qui suivit, une discussion pleine de piété et d'humilité s'engagea entre le Père et les enfants, le premier attribuant cette grâce à la dévotion de ses fils et ceux-ci à la sainteté de leur Père, qui vraiment était un saint doué de toutes les grâces, de toutes les vertus. Combien instante fut, à partir de ce jour, la prière de notre communauté afin que Dieu daignât arranger toutes choses pour sa gloire et le salut de nos âmes, je n'essaierai pas même de le dire.

10. — Sur ces entrefaites, arriva chez nous le vénérable P. Robert Lawrence, Prieur de la Chartreuse de Bellavallis (Bellevallée), profès de notre monastère, religieux accompli et de grande piété ; deux jours après arriva également chez nous, conduit par les affaires de sa maison, le vénérable P. Augustin Webster, profès du couvent de Shène et Prieur du monastère de la Visitation de la bienheureuse Vierge Marie près d'Anxiolme. C'était un homme de vertus vigoureuses. Quand ils apprirent nos angoisses et les périls auxquels nous étions exposés, de concert avec notre Père Prieur Jean Houghton, ils résolurent d'aller ensemble trouver le vicaire du Royaume Thomas Cromwell pour calmer par son entremise la colère du roi très allumée contre nous parce qu'il avait appris que nous ne voulions pas nous soumettre à son décret, et aussi pour tenter de s'affranchir, eux et leurs subordonnés, de ce décret. L'ayant abordé, ils lui exposèrent bien humblement leurs désirs et leurs supplications. Mais celui-ci, fort indigné, refusa d'y condescendre, leur ordonna de rentrer chez nous pour revenir le trouver le lendemain ; en attendant, ils se consulteraient sur la réponse qu'ils pourraient lui donner au sujet de cette affaire. De retour le lendemain, comme ils en avaient reçu l'ordre, ils réitérèrent leur demande, lui exposant simplement leur intention. Comme un lion rugissant, il les accabla de reproches et d'injures, les traita de traîtres, de rebelles, et les fit enfermer dans la Tour de Londres, où il les fit détenir la semaine entière. La semaine écoulée, il vint lui-même à la tour, accompagné de beaucoup de nobles du conseil royal et de quelques docteurs. Il fit appeler nos Pères et leur demanda si oui ou non ils voulaient se soumettre à l'édit du Parlement et du roi, à savoir s'ils voulaient renier l'autorité du pape et affirmer qu'il avait par fraude et violence usurpé la primauté de l'Église, reconnaître et affirmer que le roi était le chef suprême de l'Église d'Angleterre tant au spirituel qu'au temporel. Nos Pères répondirent qu'ils feraient sans hésitation aucune tout ce à

quoi étaient tenus de vrais chrétiens et sujets à l'égard de leur prince et qu'ils obéiraient en tout ce que permettrait la loi divine. « Point de restriction, répondit-il, je veux que pleinement et sincèrement, de cœur comme de bouche, et sous serment vous affirmiez et observiez avec fermeté ce qu'on exige de vous. »

11. — Nos bienheureux Pères répondirent : « C'est tout le contraire qui a toujours été enseigné par notre mère la sainte Église. — L'Église, dit-il, c'est le dernier de mes soucis. Voulez-vous, oui ou non, faire ce que je vous dis ? » Ils répondirent : « Nous craignons trop Dieu pour oser abandonner l'Église catholique, nous révolter ou aller ouvertement à l'encontre de ses décrets; car saint Augustin a dit : « Je ne croirais même pas à l'Évangile du Christ si la sainte et orthodoxe Église ne me l'avait enseigné comme elle l'enseigne ». — « Que saint Augustin, expliqua-t-il, pense comme il voudra. Vous, vous penserez comme moi ou bien il vous arrivera malheur. » Comme ils gardèrent le silence, on les fit reconduire en prison. Au jour fixé, les gardiens de la Tour, les officiers, les ministres de la Tour et une nombreuse escorte de satellites les annoncèrent à la cour de Westminster et les présentèrent à la barre; on leur avait adjoint un vénérable religieux du couvent de Sion, de l'ordre de Sainte-Brigitte, le père Réginald, homme de grand savoir et de fion moindre sainteté, et un autre prêtre séculier, curé de l'église paroissiale de Thisteworth. Tous les deux étaient détenus dans la même prison pour le même motif ; avec une grande constance ils avaient refusé d'obéir aux ordres du roi. C'est ce qui les avait fait appeler tous les deux en ce lieu où se trouvaient réunis beaucoup de grands seigneurs du royaume. Requis un par un de s'expliquer sur la question, tous refusèrent d'obéir, disant qu'à aucun prix ils ne voulaient déroger en quoi que ce fût à la loi de Dieu, aux coutumes de la sainte Eglise ni abandonner les lois de leurs ancêtres. Immédiatement on choisit douze hommes, conformément à l'usage national, qui, sous la foi du serment, devaient dire si ces cinq accusés qui refusaient de se soumettre et d'obéir aux ordres du roi et du Parlement devaient ou non être mis à mort. En face d'un ordre si nouveau, difficile et inouï, ils remirent leur sentence au lendemain; et les saints personnages furent alors reconduits en prison.

Tout le jour les juges agitèrent cette question, et leur conclusion fut que les pères n'avaient pas enfreint de loi et qu'ils étaient innocents à tous les points de vue. Mais Thom. Cromwell soupçonna que ces douze juges avaient de la délicatesse de conscience, et sur le soir de cette première journée, apprenant qu'ils n'avaient pas encore rendu leur sentence, il leur fit demander le motif d'un si long retard et ce qu'ils pensaient faire de la cause qu'on leur avait confiée. Ils exposèrent qu'ils n'avaient pas osé condamner comme malfaiteurs des hommes si pieux et qu'ils ne les avaient trouvés coupables en rien. Cette réponse le mit en fureur et il leur fit dire immédiatement : « Si vous ne les trouvez pas coupables, vous subirez vous-mêmes le châtement des transgresseurs. » Ils persistèrent dans leur décision. A cette nouvelle, il vint à eux comme un furieux et proféra de si violentes menaces qu'il les força à condamner ces saints pour crime de lèse-majesté. Le lendemain, on les ramena de la prison à la cour de Westminster, et en leur présence les douze jurés firent connaître leur sentence, disant que ces cinq religieux étaient

coupables du crime de lèse-majesté. Leur sentence sur ce fait ayant été prononcée suivant la coutume anglaise, les juges qui présidaient à la connaissance des affaires et à l'application de la loi condamnèrent ces saints personnages à la peine de mort pour crime de lèse-majesté.

L'arrêt une fois rendu, on les ramena en prison, mais en faisant porter devant eux le signe des condamnés à mort. Ils restèrent encore cinq jours. Ni la parole ni la plume ne peuvent traduire ce que ces saints personnages eurent à endurer d'avaries de la part des persécuteurs de leurs âmes. Comme ils restaient inébranlables en face de leurs ennemis, on donna l'ordre de les conduire au supplice. Voici comment il eut lieu.

12. — Tirés de prison, on les coucha, chacun vêtu de l'habit de son ordre, sur des claies d'osier. Ils y étaient attachés étendus sur le dos, et des chevaux les traînèrent à travers la ville de Londres jusqu'au lieu où l'on exécutait les scélérats, à Tyburn, à 3 milles anglais (ou italiens) de la Tour de Londres. Ils étaient attachés deux par deux sur les claies, le cinquième excepté qui était seul. Qui pourrait dire les douleurs, les tortures qu'eurent à endurer ces très saints hommes pendant un aussi long trajet, étendus ainsi sur une claie fort dure et qui, s'élevant à peine d'un travers de doigt au-dessus du sol, maintenait leurs corps étendus, les traînait tantôt sur des lieux pleins de cailloux et tantôt dans des endroits pleins d'eau et de boue? Ils arrivèrent enfin au lieu désigné. Tout d'abord on détacha de la claie notre saint Père Prieur de la Chartreuse de Londres et visiteur de la province anglaise, Jean Houghton. Comme de coutume, le bourreau se jeta immédiatement à genoux devant lui, le suppliant de lui pardonner la mort qu'il allait lui donner. O bon Jésus ! quel est le coeur de pierre qui n'aurait pas été attendri, s'il avait pu le voir à cette heure! Quelle affabilité dans sa parole, quelle bonté dans son étreinte, quelle piété et quelle ferveur dans sa prière pour le bourreau et les témoins de son supplice ! Cela fait, il reçut l'ordre de monter sur le chariot placé sous la potence où il allait être pendu. Il le fit avec une très grande douceur. Alors un des conseillers • du roi, qui était là présent entouré d'une foule immense, lui demanda s'il voulait obéir à l'ordre du roi et au décret du Parlement ; il lui serait fait grâce à cette condition. Le fidèle martyr du Christ répondit : « J'en prends à témoin le Dieu tout-puissant et vous supplie vous tous de témoigner pour moi au terrible jour du jugement, qu'ici sur le point de mourir je déclare publiquement que ce n'est ni par obstination ni par malice, ni par esprit de révolte que je refuse d'obtempérer à la volonté de votre roi, mais seulement par crainte de Dieu et pour ne pas offenser sa divine majesté. Parce que les ordonnances que notre mère la sainte Eglise a établies, enseigne, garde et a toujours gardées sont en opposition avec celles de votre roi et de son Parlement, je suis donc obligé en conscience et je suis prêt à souffrir cette mort et tous les tourments qu'on pourrait m'infliger plutôt que de renier les enseignements de l'Eglise. » Après ces mots, il demanda au bourreau de lui laisser terminer la prière qu'il avait commencée, qui était : « En vous, Seigneur, j'ai mis mon espérance », etc., jusqu'au verset : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains », etc., inclusivement. Sa prière finie, sur un signal donné on enleva le char de dessous ses pieds et il se trouva ainsi pendu.

13. — Presque aussitôt un des assistants coupa la corde pendant qu'il vivait encore et, tombant à terre, il commença à reprendre son souffle. Aussitôt il fut traîné un peu à l'écart, dépouillé de ses vêtements et écartelé tout nu. Alors le bourreau se jeta sur lui et tout d'abord il lui coupa les parties naturelles, puis lui ouvrit le ventre, enleva ses entrailles qu'il jeta dans un brasier allumé, tandis que le bienheureux ne cessait de prier. Enfin pendant qu'on lui enlevait le coeur, il conservait une douceur et une patience surhumaines qui excitaient chez tous les témoins la plus grande admiration ; enfin sur le point de rendre le dernier soupir, il dit d'une voix très douce : « Très miséricordieux Seigneur Jésus, prenez pitié de moi à cette heure. » Et pendant que le bourreau lui arrachait le coeur, il lui dit, comme l'ont rapporté les ministres et d'autres personnes dignes de foi présentes au supplice : « O bon Jésus, que veux-tu faire de mon coeur ? » Et le bourreau lui-même, qui voulait le montrer aux seigneurs conseillers, ne put le tenir dans ses mains tant les palpitations en étaient fortes. C'est après ces supplices et ces dernières paroles qu'il rendit le dernier soupir ; immédiatement on lui coupa la tête et on divisa son corps en quatre. Ainsi ce saint homme fidèle jusqu'à la mort alla au Seigneur le 4 mai 1535, vers la 48^e année de son âge et la 5^e de son priorat, semblable au bon pasteur qui ne donne pas seulement sa vie pour ses brebis en leur prêchant d'exemple, mais encore en mourant pour la justice et la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de notre mère la sainte Église.

14. — Ainsi mourut ce saint religieux. Le même jour et dans le même lieu périrent cruellement de la même manière les quatre saints personnages dont nous avons déjà prononcé le nom ; à savoir les chartreux Robert Lawrence et Augustin Webster, le R. P. Réginald, Brigittain, et un prêtre séculier. Mais le P. Brigittain, homme d'une doctrine et grande sainteté, debout sur le char et presque la corde au cou, sans peur, sans la moindre faiblesse, harangua éloquemment le peuple. Les membres de ces défunts furent mis en pièces, jetés dans des chaudières et légèrement bouillis afin de les rendre plus horribles à voir, enfin suspendus dans divers endroits de la ville. On suspendit à la porte de notre Chartreuse de Londres un bras de notre saint P. Jean Houghton. Il y resta suspendu jusqu'à notre expulsion. Deux semaines après cette expulsion, comme deux des nôtres passaient par cette porte, le bras tomba par hasard. Ils regardèrent cela comme un présage, l'emportèrent avec soi et le cachèrent. Malheureusement le lieu n'était pas tellement secret que, grâce à la négligence de certains, cela ne permît aux suppôts du diable de le trouver plus tard, de le couper en morceaux et de les jeter on ne sait où. Les documents publics et les registres de Westminster et notre pieux Père J. Houghton lui-même témoignent que telle fut la cause unique de leur supplice, car après que la sentence de mort fut portée contre eux, il écrivit lui-même de sa propre main dans son carnet toutes les questions et les réponses qu'ils y avaient faites. Cette relation fut remise au P. Withelme Exméro, alors procureur de notre maison, par l'entremise d'un de ses géôliers qu'il avait converti pendant sa détention. Le procureur lui-même me confia ensuite ce carnet. Plus tard, je l'ai remis à un noble Florentin, Pierre de Berdes, qui me promit de le faire tenir à notre Saint-Père le Pape avec un fragment de la chemise dans laquelle notre bienheureux Père avait été supplicié.

15. — Trois semaines durant, après la mort des saints dont nous avons raconté les détails et donné la raison, bon nombre d'hommes de basse extraction allèrent trouver Th. Cromwell et lui demandèrent l'autorisation de maltraiter les chartreux. Il ne pouvait y avoir de refus, au contraire ; ils vinrent donc en hâte jusqu'à notre maison ; ils nous enlevèrent trois vénérables Pères qui en étaient restés comme les têtes : c'étaient le P. Humfroid Middlemore alors notre vicaire et précédemment notre procureur; puis Guillaume Exmew, religieux aussi pieux qu'instruit, surtout dans les langues grecque et latine enfin le P. Sébastien Newdigate, d'une naissance illustre et qui avait été élevé à la cour avant son entrée dans l'Ordre. Ils étaient tous les trois profès de la Chartreuse de Londres ; jeunes d'âge, il est vrai, mais d'une austérité et sainteté de vie peu communes. Ils furent enfermés, par ces hommes sans entrailles, dans une prison fétide, la Marshalsey, et là, les fers au cou et aux jambes attachés à des colonnes, ils étaient forcés de se tenir constamment debout (1). C'est dans cette position, dans ce cruel martyre, qu'ils restèrent deux semaines durant sans un moment de répit, pas même pour satisfaire à leurs besoins naturels. Au bout de ces quinze jours ils comparurent devant les conseillers du roi, qui les interrogèrent l'un après l'autre sur le même article qui avait occasionné la mort de notre Père et de ses compagnons. Ils répondirent avec constance que rien au monde ne les ferait transgresser les lois ou les coutumes de notre sainte mère l'Église. On les envoya à la Tour de Londres, où ils passèrent quelque temps.

1. « D'après Dom Doreau, s'appuyant sur Chauncy, les BB. Middlemore, Exmew et Newdigate, debout et solidement rivés au mur du cachot, le cou garni d'un collier de fer, les bras chargés de chaînes et des entraves aux pieds, subirent l'horrible tourment de cette position verticale pendant quinze jours (p. 183). S'il faut croire un autre contemporain, W. Rastoll, auteur d'une Vie perdue de Thomas More, mais dont il nous reste trois extraits, ce supplice aurait duré dix-sept jours. Pour la date exacte du martyre du B. Guillaume Horn (4 août 1540), nous avons le précieux témoignage de l'ambassadeur français M. de Marillac, qui se trouvait alors à Londres. Il écrivait de là à son roi, le 6 août 1540, qu'on avait fait mourir mercredi dernier un chartreux. Or cette année-là le mercredi qui précède le 6 août était le 4. » Annal. bolland., 1892, t. XI, p. 201.

Ensuite ils furent conduits au tribunal de Westminster, dont nous avons déjà parlé, et là on leur demanda de nouveau si, oui ou non, ils voulaient obéir à l'édit royal. Mais ils refusèrent et ils donnèrent aux juges les raisons de leur refus ; ils invoquèrent devant eux des témoignages empruntés aux saintes Écritures qui prouvaient péremptoirement que le roi n'avait, d'autorité divine, aucune primatie dans l'Église, puisque le seul Roi et Pontife Jésus-Christ avait délégué cette autorité à Pierre seul et à ses successeurs les pontifes romains. Ils parlèrent ainsi avec intrépidité et, comme ils persistèrent dans ces sentiments, ils furent condamnés à la même peine que notre père Prieur et ses compagnons. Elle fut exécutée avec beaucoup de cruauté ; c'est en la subissant qu'ils rendirent leurs âmes précieuses à Dieu, le 19 juin 1535. Ils le glorifièrent ainsi dans leurs corps en les livrant avec générosité et patience à de si affreux supplices pour le Christ et l'unité de son épouse notre sainte mère l'Église. — Je dis cela parce que bon nombre prétendent que notre bienheureux Père et les autres religieux que j'ai nommés avaient conspiré la mort du roi et que, par conséquent, leur mort n'avait été qu'une vengeance légitime. Or cela est absolument

faux ; car comme je l'ai déjà dit, non seulement l'accusation et les actes publics affirment le contraire ; mais encore nous-mêmes, restes de ce couvent et qui vivons encore, nous le savons pertinemment, et même nos ennemis en sont juges. En effet, le sicaire lui-même Th. Cromwell, exécuter de ces œuvres, a proclamé publiquement que leur mort n'avait point d'autre cause, et c'est celle qu'il nous a proposée dans les mêmes termes et sous la même forme toutes les fois qu'il est venu nous voir et qu'il a essayé de nous arracher.

16. — Après la mort de nos Pères, deux ans environ s'écoulèrent sans que nul de nous fût appréhendé ou incarcéré ; mais ce temps ne se passa point sans de pénibles tribulations. Le temps était venu où chacun dut parler pour son propre compte et veiller à sa sûreté personnelle, sans pouvoir compter que sur l'appui et le secours de Dieu. Au dehors, la lutte ; à l'intérieur, des craintes plus pénibles encore que le combat.

Nous désirions la mort, mais elle nous fuyait ; nos ennemis voulaient avoir raison de nous par la lassitude. A partir de l'arrestation de nos trois derniers Pères, à savoir du vicaire et de ses compagnons, Th. Cromwell (exécuter d'une loi inique, et inique lui-même dans toute sa conduite, basse, inhumaine) avait mis à la tête de notre maison deux séculiers qui maltraitaient les frères et le couvent tandis qu'ils se gorgeaient de mets délicats. Au lieu de notre pitance accoutumée, ils nous servaient seulement, pour la journée entière, un peu de fromage ou quelque chose d'analogue. La maison était pleine d'hérétiques qui pullulaient maintenant partout, et d'hommes cruels qui, enivrés de vin et de méchanceté, nous bafouaient chaque jour, nous souffletaient même quand nous leur tombions sous la main.

Il s'en faufila même d'autres pour surveiller indiscretement la liberté dont nous disposions et se rendre compte comment nous pouvions avoir assez de force et d'audace pour oser combattre un tel roi et résister à ses ordonnances. Comprenant que nous puisions le soulagement de tous nos maux dans la lecture répétée des saintes Ecritures et que nous nous étions munis non de glaives et de bâtons matériels, mais du glaive de l'esprit qu'est la divine parole, et du témoignage des docteurs orthodoxes, toujours prêts du reste à rendre à chacun les raisons de notre foi et de notre espérance, ils enlevèrent de nos cellules tous les livres qu'ils purent trouver. Mais cela fut à pure perte, car Dieu n'abandonnait pas les siens. Nos ennemis eux-mêmes étaient confondus et subjugués par la sainte simplicité et la vie innocente de quelques-unes de nos frères que rien ne put déterminer à franchir les limites déterminées par les Pères ni s'écarter de la doctrine de l'Eglise. Je le répète : cette sainte simplicité humiliait beaucoup plus nos ennemis que la docte constance des autres.

Un dimanche même, Th. Cromwell fit enlever malgré eux du monastère quatre de nos principaux frères pour les conduire à l'église cathédrale de la Trinité de Londres. On les installa dans un endroit bien en vue, en face d'un nombre considérable d'évêques, de nobles et d'une foule très nombreuse ; ils devaient assister à un sermon d'un évêque qui était regardé dans tout le royaume comme un homme de très grand talent ; mais ce sermon contraire à la foi ne produisit

sur nous aucune impression. Les conseillers du roi s'appliquaient donc de leur mieux à trouver des moyens capables de nous faire abandonner notre résolution. Ils insinuaient ; ils menaçaient. Souvent, dans ce but, ils venaient chez nous et ils nous gardaient si longtemps au chapitre que nous ne pouvions nous rendre au chœur aux heures accoutumées pour les offices de vêpres ou de matines, ce qui nous ennuyait et peinait tout à la fois. A cela venaient s'ajouter chaque jour les lamentations et les larmes de nos parents et amis. Le temps était enfin venu de montrer de quel côté tournaient l'esprit et le cœur de chacun de nous ; irions-nous du côté de Dieu, irions-nous du côté du diable ? Chacun de nous avait la liberté de mal faire. Mais grâce à Dieu, la crainte de Dieu était en nous si forte, et la constance dans nos résolutions si grande ; nous avions tant de modestie dans nos paroles, tant de fidélité à notre observance religieuse, tant de circonspection en toute occasion que tous nos adversaires ne le pouvaient constater sans en être troublés et couverts de confusion. Car, bien que notre Prieur nous eût été ravi, chacun de nous était à lui-même son Prieur ; il s'instruisait et se dirigeait, se gouvernait en tout comme il convient à un religieux.

18. — Les conseillers du roi, dont Cromwell était le principal, voyant que leur habileté, leur ruse, leur peine, n'aboutissaient à rien, prirent alors quatre des nôtres qui, pensaient-ils, nous guidaient de leurs conseils, les séparèrent et les envoyèrent dans deux maisons de notre ordre le 4 mai 1536, le jour anniversaire du martyre de notre Père Prieur Jean Houghton.

Dès que ces quatre frères furent partis, nos ennemis, comme si les autres étaient maintenant dénués de tout secours, revinrent à la charge et s'y prirent de toutes façons, dégoûts et caresses, pour nous corrompre et nous amener à leurs fins. Mais béni soit Dieu qui ne nous laissa pas duper par leurs artifices. Ils restèrent en effet fermement attachés à la pierre inébranlable. Cet échec leur fit penser qu'en fractionnant encore notre maison ils triompheraient de la constance des autres sur ce, ils prirent encore huit frères parmi nous qu'ils transplantèrent dans un autre couvent où se trouvaient des religieux de grand renom dont quelques-uns laissaient l'Arche sainte qu'ils portaient au fond du cœur chanceler et se perdre, non pas qu'ils eussent des doutes sur la vérité de la foi ; mais, par suite de vaines considérations, ils promettaient beaucoup et se relâchaient sur bien des points. Leur influence fut pernicieuse sur quelques-uns des nôtres qui se laissèrent amollir et détourner du droit chemin. Mais de retour au milieu des leurs, pressés, inquiétés par leur conscience, ils revinrent à résipiscence et redevinrent fermes comme auparavant.

19. — Cela suffit pour mettre en fureur les conseillers du roi, qui menacèrent de détruire le couvent s'ils ne consentaient pas à se soumettre. D'ailleurs, étant donnée cette constance unanime, ils hésitaient à mettre la main sur eux. Or cela nous avait été prédit par un de nos Pères, excellent religieux et mort en odeur de sainteté bien des années auparavant. Il avait parlé à nos frères des tribulations et des maux qui devaient leur arriver et ajoutant toutefois que tant qu'ils resteraient étroitement unis ils intimideraient leurs ennemis. Mais les épreuves de l'heure présente leur faisaient oublier cette prophétie. Car un certain nombre des nôtres, voyant la malice de nos ennemis s'accroître chaque jour davantage, et voulant éviter la destruction de la maison,

constatant en outre que tous les autres religieux dans la plus grande partie du royaume se soumettaient aux envoyés royaux et aux lois, prirent la résolution de faire leur soumission. C'est en versant d'abondantes larmes qu'ils réclamaient la miséricorde divine en disant : « Seigneur, vous qui connaissez le fond de nos coeurs, vous savez combien inique, combien injuste est ce qu'on veut nous arracher. Vous voyez que nos résistances n'aboutissent à rien ; combien grands et multipliés sont les efforts que nous avons faits pour échapper à ces dangers. Nous supplions par conséquent votre clémence sans bornes de nous pardonner l'acte extérieur que nous allons accomplir, puisque nous subissons violence et que nous le repoussons de coeur et d'âme. » Et sur ce quelques-uns des nôtres prêtèrent le serment demandé par le roi. Quant aux autres, ils préférèrent perdre pour la justice et la vérité leur vie et tous les biens de ce monde ; c'est pourquoi ils restèrent inébranlables et ne voulurent pas, pour conserver les biens de ce monde, pour garder une maison terrestre et avoir la joie de l'habiter, s'exposer à perdre la demeure du ciel et à endurer les supplices éternels ; aussi furent-ils en-fermés dans une prison infecte nommée Newgate. Dix religieux furent donc arrêtés : trois prêtres, Richard Berer, Thomas Johnson et Thomas Grene ; un diacre, Jean Dawy ; et six convers, Guillaume Grenewod, Thomas Scryven, Robert Salter, Walter Peerson, Thomas Re-dingue, Guillaume Horne, tous profès de notre maison de Londres. Cela se passa en 1537, le 4 des calendes de juin. Tous en un rien de temps, sauf un convers, le fr. Guillaume Horne, ne tardèrent pas à passer à une vie meilleure, suffoqués par la puanteur de la prison. La nouvelle de cette mort contraria beaucoup Th. Cromwell, qui avait juré de leur faire endurer de plus affreux supplices.

20. — Pendant que ces événements avaient lieu chez nous, il y eut un mouvement populaire contre le roi. Quand cette effervescence fut calmée, un noble voisin de la Chartreuse de Hull alla trouver le vicaire du roi et lui dit que les deux des quatre frères de la Chartreuse de Londres dont nous avons parlé, qui y avaient été envoyés pour désobéissance, persévéraient dans leur obstination. A cette nouvelle, Cromwell lui donna le pouvoir de les traiter avec toute la rigueur de la loi. Heureux de cette autorisation, il les amena devant le duc de Norfolk, qui remplissait alors à York les fonctions de vice-roi dans cette ville, où leur fermeté les fit condamner à la potence. Ils furent exécutés. L'un s'appelait Jean Rochester, l'autre Jacques Walverke. Leur supplice eut lieu en dehors de la ville le 15 mai 1537 ; ils restèrent enchaînés au gibet jusqu'à la complète désagrégation de leurs os. Le 18^e de cette sainte phalange, le 6^e des frères convers qui n'était point mort comme les autres dans la prison, Guillaume Horne, ne perdit rien de sa constance et fut, par un ordre impie du roi, extrait de la geôle et subit le même supplice que le bienheureux Père Prieur et ses compagnons le 4 novembre 1540.

Les deux des quatre frères qui avaient été envoyés dans une autre partie du royaume revinrent à Londres après un an et demi d'exil. Ils avaient prêté le serment, pensant sauver par là le monastère. Cet espoir ne se réalisa pas.

Sans doute, on nous promettait la paix, la stabilité, l'intégrité de cette chère maison comme prix de notre serment ; mais nous fûmes dupes de l'iniquité. En effet, un an après notre soumission ils violèrent leur parole ; car ils nous chassèrent tous au nombre de 18, à savoir 12 prêtres et 6 convers, le 5 novembre 1538. Depuis lors, notre héritage et notre maison ont passé à des mains étrangères, celle-ci même est devenue une caverne de voleurs et un lieu de débauche. L'église servait à remiser les tentes royales.

Les autels servirent de tables de jeu ; l'église et nos cellules furent témoins d'inavouables turpitudes qu'il vaut mieux déplorer que raconter. En 1544 notre monastère fut donné en toute propriété à un soldat qui s'en fit un splendide palais, détruisant ici, construisant là et changeant la configuration des anciens bâtiments. Voilà dans quel état est aujourd'hui la Chartreuse de Londres.

21. — Et maintenant quelques mots seulement, dans le but de perpétuer le souvenir de l'affection de ceux grâce auxquels la restauration de notre Ordre avait commencé en Angleterre. Nous, chartreux, comme tous les autres religieux, du reste, chassés de nos demeures, nous avons vécu dans cet exil, dans cette captivité, dans cette désolation, impuissants que nous étions de quitter le royaume. Plusieurs fois, bon nombre des nôtres l'ont tenté, mais toujours sans succès, tant était sévère la surveillance des ports maritimes, et ces tentatives ou occasions de fuite étaient toujours un danger de mort. Malgré cela, quelques-uns s'y exposèrent plutôt que de continuer à vivre dans ce pays schismatique et loin de leur Ordre, et grâce à la protection divine, ils purent s'échapper et arriver jusqu'à la Chartreuse de Bruges, en Flandre, où ils furent accueillis à bras ouverts et y vécurent jusqu'à la première année du règne de la très sereine et très noble dame la reine Marie, en 1553, mariée au très puissant et catholique roi d'Espagne. A cette époque, apprenant les bienfaits dont Dieu avait comblé ce royaume par l'entremise de ces très nobles et très pieux princes, notre R. Père primat de l'Ordre, de qui dépendent et à qui obéissent toutes nos maisons, ordonna d'envoyer en Angleterre quelques moines anglais du monastère de Bruges afin de faire des démarches pour le rétablissement de notre Ordre dans ce pays. Un religieux, P. Jean Fox et moi, ainsi qu'un frère convers dévoué, Hugues Taylor, profès tous les trois de la maison de Londres, nous fûmes envoyés en Angleterre où nous arrivâmes le 29 juin, pendant les négociations du légat de Sa Sainteté le Pape Jules III, Réginald Pole, homme d'une naissance, d'une sainteté, d'une force d'âme et d'un savoir également remarquables. Il était fort dévoué à toutes les familles religieuses, mais plus particulièrement à la nôtre, parce que dans son enfance il avait été élevé et instruit dans une de nos maisons. Il nous reçut le 1^{er} juillet, grâce à l'influence et à l'appui d'un homme illustre et distingué entre tous, D. Robert Rochester, chevalier, alors intendant de la Cour, majordome de la très noble reine Marie, en quelque sorte son principal conseiller, et son serviteur depuis de longues années. C'est pour lui que fut notre première visite, attirés que nous étions par la confiance que sa bonté nous avait inspirée et aussi parce que le vénérable Jean Rochester, profès de la Chartreuse de Londres, qui avait été martyrisé comme

nous l'avons déjà rapporté, était son frère utérin. Du reste, nous lui étions bien connus, car il avait souvent fréquenté notre maison.

22. — A cause de cela, nous venions à lui tout d'abord afin de lui exposer le motif de notre arrivée. Il nous reçut avec beaucoup de bonté, nous donna l'hospitalité dans sa propre demeure et, sans tarder, il annonça notre arrivée à la reine et au cardinal à qui il nous présenta le jour même et qui nous reçut avec bienveillance, car il était lui aussi le plus doux et le plus humble des hommes. Le lendemain, lui-même, accompagné de Rob. Rochester et d'autres principaux conseillers de la cour, il nous présenta à la reine.

Elle se montra tout heureuse de notre arrivée et, quand elle en connut le motif, elle chargea le seigneur Robert de prendre soin de nous et nous promit de traiter notre affaire avec le cardinal. C'est ainsi que nous sommes restés les hôtes du seigneur Rochester qui se chargea de faire face à tous nos besoins, tandis que nous attendions pleins d'espoir l'arrivée de la bonne nouvelle que la reine nous enverrait. Sur ces entrefaites, le religieux P. Fox, mon compagnon de route, fut pris de la fièvre, s'alita et mourut le lendemain de la fête de saint Jacques. Notre hôte illustre le fit ensevelir dans l'église de l'hôpital de Savoie où nous étions logés avec lui. Cela remplit mon âme de deuil ; mais pourtant, afin de ne pas laisser ma mission inachevée, j'envoyai en Flandre au Prieur de Bruges, lui demandant de m'envoyer un autre Anglais, le P. Richard Crostes, qui avait été vicaire dans la Chartreuse de Hollande. Il vint, mais nous ne passâmes pas deux semaines ensemble, les misères qui lui étaient survenues pendant le voyage l'avaient conduit au tombeau et il fut lui aussi enterré dans la même église de Savoie. Ainsi privé de la présence de ceux qui étaient bien plus aptes que moi à mener nos affaires à bonne fin, n'ayant plus avec moi qu'un frère convers et pénétré du sentiment de mon insuffisance, je me mis à songer à mon retour en Flandre. Le cardinal et le très illustre intendant devinèrent mes projets et me dissuadèrent complètement de les mettre à exécution, en me promettant une grande consolation.

23. — Pendant ces négociations, ceux des frères de notre Ordre qui étaient restés en Angleterre apprenaient qu'un des leurs était venu cherchant les intérêts d'Israël, et ils accouraient auprès de moi. Consolé par leur présence, j'étais heureux de rester. Voici leurs noms : le vénérable P. Jean Michael, qui dans les beaux jours de l'Angleterre fut Prieur de la Chartreuse de Wittham et covisiteur de la Province ; le vénérable Jean Wilson, Prieur du couvent du Mont-de-Grâce, et les autres Pères Thomas Fletcher, Robert Maashall, Thurstan Hickemans, Robert Abell, Jean Clyte, Thomas Synderton, Nicolas Balande, Thomas Lee, Robert Thurlbye, Nicolas Dogmer et Bernard Hall. Tous ces moines étaient prêtres et profès de diverses maisons d'Angleterre ; il y avait aussi des frères convers pleins de dévouement, Robert Skypely et Jean Sawnderson. Ils jetèrent les premiers fondements de notre seconde érection, et chacun d'eux, selon ses moyens, se dépensa pour la réédification de notre maison. Fort de leurs conseils et du secours divin, je poursuivais avec ténacité de mes supplications auprès du cardinal, de l'intendant et d'autres seigneurs, dont je connaissais l'affection pour nous, afin d'arriver à mener notre affaire à bonne

fin. La reine et eux étaient animés des meilleures intentions à notre endroit ; aussi nos instances n'étaient-elles pas nécessaires pour eux, nous les faisons seulement parce qu'il y avait de grandes difficultés pour tout accommoder sans troubler la paix, car toutes nos maisons avaient été détruites et rasées et que leurs biens avaient passé dans des mains étrangères. Une seule restait à la reine dont elle pût librement disposer. Malheureusement, avant notre arrivée en Angleterre, elle l'avait abandonnée à une dame pour s'y loger.

Cette maison était connue sous le nom de Jésus de Bethléem, près de Shene ; elle n'était pas ruinée complètement, mais bien démolie, et ne donnait guère l'impression d'une Chartreuse ni comme proportions ni comme aspect, car elle avait été transformée en palais. — Cette très dévouée reine nous l'aurait remise volontiers, mais la dame qui la détenait, et qui tout d'abord était venue l'habiter par simple permission de la reine, prétendait maintenant qu'elle avait un titre pour la garder, car le roi Henri l'avait donnée à son mari qui pour infraction aux lois du royaume avait été décapité avant l'avènement de Marie au pouvoir ; d'où d'après le droit elle faisait retour au trône. Mais la reine Marie, au début de son règne, était pleine de miséricorde et d'indulgence, elle compatissait à la désolation et au veuvage de cette dame et par pure bonté lui permit d'habiter quelque temps la maison de Shene ; mais, une fois entrée, comme je l'ai déjà dit, elle ne voulut ni la quitter ni la rendre.

Alors la très sainte reine, voyant l'obstination singulière de cette femme, aima mieux user de clémence que de rigueur, et d'autre part, comme elle ne voulait pas renoncer à une entreprise si charitable à cause de la méchanceté de cette femme, elle lui assigna une autre résidence plus belle et plus agréable choisie parmi ses propres palais, et donna l'ordre de nous restituer notre maison de Shene, ce que firent le cardinal et le très illustre intendant du palais le jour de la fête de saint Hugues de Lincoln. Je commençai à l'habiter avec quelques frères , et je me mis à détruire , à démolir et à rebâtir afin de préparer la place pour les autres.

Bien que l'appropriation fût à peine convenable, je les appelai tous le 25 novembre suivant et, comme nous n'avions pas fait de provisions de bouche et que d'autre part nous n'avions aucun revenu, le très noble intendant du palais pourvut à notre entretien de ses propres deniers, il nous bâtit encore le chapitre, car le premier avait été rasé. Cet homme généreux, tout dévoué à notre Ordre, ajouta à toutes ses autres générosités celle de réparer pour nous la seconde partie de l'église dont il ne restait que les murs ; il voulut y être enseveli ; et, sur le point de mourir, il nous laissa par testament une rente annuelle de plus de 300 pièces d'or. Qu'il le récompense de si grands et si nombreux bienfaits celui pour l'amour duquel il les a accomplis, celui qui loua la pauvre veuve d'avoir donné deux petites pièces de monnaie, celui qui a promis le ciel comme prix d'un verre d'eau froide donné en son nom ; celui qui paie avec tant de générosité et de prodigalité toutes les bonnes oeuvres, Jésus-Christ Notre-Seigneur.

24. — Bien d'autres aussi, la reine, le cardinal et d'autres seigneurs vinrent à notre aide, si bien que dès le premier jour de notre arrivée, rien ne nous manqua. Tant que vécut la reine et

le cardinal, nos constructions prospéraient, grandissaient jusqu'à arriver à leur complet achèvement ; bon nombre de cellules et le cloître étaient terminés.

Deux ans après, le jour de la fête de saint Hugues, anniversaire de celui où ils nous avaient rendu notre maison de Shene, la mort les frappa tous les deux, comme pour les récompenser de la bonne action qu'ils avaient accomplie ce jour-là, et l'année suivante, le même jour, mourut également l'illustre intendant de la cour dont la protection et les secours m'avaient permis de ramener ici nos frères et de chanter la louange divine. Dieu l'appela pour lui donner la récompense que méritait une oeuvre si exceptionnelle et si pleine de piété.

Sous ce règne d'Elizabeth il y eut un renouveau de méchanceté et un affaiblissement de charité ; toutes les oeuvres pieuses qui s'épanouissaient sous Marie commencèrent à périr; les hérésies pullulèrent, et les hérétiques, sortant de leur retraite, prirent de l'assurance. Elizabeth elle-même, immédiatement après son couronnement, convoqua le Parlement et publia un édit qui, rejetant l'usage de l'Eglise, obligeait à n'employer dorénavant que la langue ordinaire- pour le service divin, tant pour la messe que pour les heures ; ainsi elle ressemblerait davantage à son père, tous la reconnaîtraient pour chef de l'Eglise et rejetteraient l'autorité du Pape, sans quoi on serait puni d'emprisonnement, de la confiscation des biens. Les religieux que sa soeur avait fait rentrer devaient être chassés à nouveau et perdre leur avoir. Elle y ajouta d'autres décrets également pervers et diaboliques.

25. — Notre refus d'y souscrire fut suivi d'une troisième expulsion le 8 juillet 1559, la Ire année de son gouvernement.

Elle aurait pu nous traiter avec plus d'inhumanité, mais elle ne voulut pas appliquer selon toute sa rigueur l'injuste loi qu'elle avait portée. Nous en pouvons attribuer la cause au Sérénissime Seigneur Philippe, roi d'Espagne, et aux bons offices du très illustre comte de Feria, qui défendait alors en Angleterre les intérêts de son maître. Sur ses instances, elle nous accorda un sauf-conduit et nous permit de nous retirer sur le continent.

Grâce par conséquent à la protection divine et à la piété du roi catholique, du consentement de notre Rme Père, et enfin sur la demande spontanée du Prieur et du couvent de Bruges, nous nous dirigeâmes de ce côté pour y fixer notre demeure. La charité et la clémence du roi pourvoit à notre subsistance. Tous les ans, pour que notre présence ne soit pas trop onéreuse à cette maison, il paie pour nous sur sa cassette la somme de 100 livres de Flandre.

Voilà pourquoi nous sommes ici depuis cinq ans, espérant toujours voir des temps meilleurs. Quand je reprenais le chemin de l'Angleterre pour y rétablir notre Ordre, quelques-uns de nos Pères me disaient que je faisais très bien, que c'était mon devoir de remettre en mémoire à l'Angleterre un Ordre dont elle avait en quelque sorte perdu le souvenir; mais ils ajoutaient que l'heure n'était point venue de s'y établir d'une façon définitive. Une autre expulsion est proche,

disaient-ils, et l'événement a prouvé qu'ils ne se trompaient pas. Cependant, ajoutaient-ils, ne perdez pas courage, car encore un peu, et vous serez rappelés pour n'en être plus chassés et pour y rester toujours dans la joie du Seigneur.

Que le Très-Haut, le très miséricordieux Jésus-Christ Notre-Seigneur qui console les affligés nous accorde bientôt l'accomplissement de cette prophétie, lui qui est béni dans les siècles des siècles. Et il n'y a pas de quoi pour nos ennemis nous dire d'un ton de triomphe : « Toute plantation que le Père céleste n'a point faite sera déracinée » ; car Isaïe avait prédit que le roi des Perses, Cyrus, rétablirait, élèverait le temple du Seigneur à Jérusalem ; car de même que cette oeuvre, grâce à la méchanceté des ennemis, avait été entravée dès le début, et qu'elle ne put être menée à bonne fin que la 2e année du règne de Darius, de même nous espérons obtenir une faveur pareille de la miséricorde divine, qui ne repousse pas pour toujours, qui même dans sa colère est toujours compatissante, car elle veut être reconnue juste dans ses paroles et sortir victorieuse dans les jugements qu'on fera d'elle.

LE MARTYRE DU CARDINAL JOHN FISHER A LA TOUR DE LONDRES, LE 22 JUIN 1535.

John Fisher naquit à Beverley, en 1539. Fils d'un négociant très considéré, il apprit les rudiments des lettres dans les écoles de sa ville natale, ensuite il fut admis à l'Université de Cambridge, promu bientôt au grade de fellow et au sacerdoce. Il fut présenté, jeune encore, à lady Marguerite, comtesse de Richmond, mère du roi Henri VII, obtint rapidement sa confiance et devint son confesseur quand le Dr Fitz James partit occuper le siège épiscopal de Rochester. John Fisher refusa les bénéfices proposés, et sa modestie et son désintéressement demeurèrent au-dessus des offres les plus avantageuses. Il employa l'influence que lui valait sa charge à procurer la fondation d'une chaire de théologie dont il fut nommé titulaire. La même année, il fut élu vice-chancelier de l'Université de Cambridge (1501) et proposé par lady Marguerite pour le titre d'abbé de Westminster, ce qui l'eût fait un des plus riches seigneurs du royaume ; mais il refusa. Fisher portait dès lors à l'Université un attachement profond et il dirigea vers elle les libéralités de lady Marguerite ; c'est de cette époque que date l'opulence de Cambridge. Ce fut également pendant le gouvernement de Fisher que le pape Alexandre VII concéda à l'Université un précieux privilège : celui de choisir tous

les ans douze prêtres, docteurs maîtres ou gradués, qui iraient chaque année prêcher dans les trois royaumes, avec le sceau de l'Université, sans avoir à solliciter la permission de l'Ordinaire.

Henri VII ne montra pas moins de confiance à John Fisher que ne le faisait sa mère : il lui confia la direction de la conscience de ses deux fils Arthur et Henri, le futur roi Henri VIII, à qui son rang de cadet permettait alors de songer à l'état ecclésiastique et que des vues humaines songeaient déjà à faire couronner de la tiare. Fisher fut nommé évêque de Rochester sans renoncer pendant quelque temps à s'occuper activement de Cambridge où s'élevait, sur ses conseils, un nouveau collège, Corpus Christi College ; il devait quelques années plus tard, sans se relâcher en rien de ses obligations épiscopales, fonder Saint John College ; il reçut peu après le titre de chancelier à vie.

En 1509, la mort de Henri VII éleva au trône d'Angleterre l'élève de John Fisher, le jeune roi Henri VIII. Les quinze premières années du règne de ce prince n'étaient pas de nature à alarmer sérieusement l'évêque de Rochester. Celui-ci conservait sur son roi le prestige et l'autorité qu'il avait jadis exercés sur son pupil. Tout au plus pouvait-il être contrarié par le faste, les réceptions somptueuses de la cour, au milieu de laquelle il ne pouvait, aussi souvent qu'il l'eût souhaité, se dispenser de paraître. John Fisher partagea la surprise et l'indignation générale quand il apprit que le roi, d'après l'avis même de son confesseur Longnan, formait le dessein de divorcer avec Catherine d'Aragon et d'épouser Anne Boleyn. Le primat d'Angleterre, Wolsey, tenta d'attirer John Fisher dans le parti du divorce, il échoua. Le roi lui adressa un traité de sa composition dans lequel il arguait en théologien des causes de nullité de son propre mariage. Fisher ne répondit rien. Henri fit mander l'évêque de Rochester à Westminster, chez le primat. Le roi s'entretint avec son vieux précepteur et se promena quelque temps avec lui dans la grande galerie. Ensuite ils s'assirent et Henri demanda à Fisher ce qu'il pensait du projet de divorce. Bailey raconte que l'évêque se jeta aux genoux du prince en lui disant : « Sire, j'éprouve le besoin de délivrer mon âme. » Henri lui saisit les mains, le releva ; alors Fisher lui déclara que la validité du mariage ne faisait pas de doute. « Oh ! mon seigneur et bien-aimé souverain, dit-il en finissant, pardonnez ma franchise et laissez-moi espérer que vous inclinerez aujourd'hui du côté de la justice et de la vérité ! » Le roi se leva et le quitta brusquement ; peu après, il lui fit faire défense d'exprimer des opinions contraires au divorce.

Henri VIII fit réunir les évêques d'Angleterre pour les consulter sur la licéité de son divorce. L'assemblée ne décida rien, sinon que la cause devait être déférée au pape ou à ses commissaires. On pouvait interpréter cette solution comme un doute d'autant plus grave que parmi les signataires de la pièce se lisait le nom de John Fisher. Mais celui-ci désavoua publiquement sa participation et sa signature à un tel acte. A cette époque il devenait le conseiller écouté de la reine Catherine d'Aragon, malgré les préventions que celle-ci ne cachait pas aux sujets de son mari. L'enquête solennelle au cours de laquelle la reine répudiée était en apparence appelée à se défendre procura à John Fisher l'occasion de révéler la vaillance de son âme et la générosité de son caractère. L'évêque de Rochester se présenta un jour à la barre et protesta que le salut de son âme l'obligeait, au risque de sa vie, à dire ce qui appartenait à la cause. « Je déclare, dit-il, que le mariage du roi est valide devant Dieu et devant les hommes, et nul pouvoir divin ou

humain ne le pourrait dissoudre. » Henri VIII, présent, se tut ; mais, rentré au palais, il épancha sa colère en une violente diatribe contre l'évêque, dont la faveur était décidément bien finie.

John Fisher ne cachait nullement sa réprobation ; il la proclamait du haut de la chaire, en 1532. Il fut arrêté sous un prétexte ridicule et condamné pour *misprision of treason* ; l'évêque dut verser 300 livres sterling et sortit de la Tour de Londres. Il y devait bientôt rentrer.

En sa qualité de pair ecclésiastique du royaume, Fisher, membre de la Chambre des Lords, vota contre le statut qui déshéritait Marie, fille de la reine Catherine, au profit d'Elizabeth, fille d'Anne Boleyn. A la fin de la session, le Parlement déclara que tous ses membres prêteraient serment à ce statut, Fisher refusa ; il fut reconduit à la Tour. Sur les instances que lui firent ses amis, Fisher consentit à une concession. Il se déclara prêt à accepter le statut successoral et à ne jamais disputer sur la validité ou la nullité du mariage de Catherine, quoique, ajoutait-il, ce serment ne lui laissât pas la conscience parfaitement en repos. La réserve déplut au roi, qui entreprit de convaincre l'évêque et, n'ayant pu y parvenir, le déposséda de son titre épiscopal et le renvoya à la Tour.

Fisher distinguait très sagement, au sujet de la loi successorale, entre ce qui regardait le pouvoir civil, dont il ne discutait pas les règlements, et la partie théologique, sur laquelle il réservait l'exclusive compétence du pape et de l'Eglise.

Fisher vit son serment, ainsi expliqué, repoussé par le conseil du roi et, du même coup, fut condamné à la dégradation, à la perte de ses titres et dignités, à la confiscation de ses biens et revenus et à l'emprisonnement perpétuel.

Nous allons maintenant retracer, d'après un document ancien, l'histoire de son procès et de son martyre.

BIBLIOGRAPHIE. - J. FISCHER, *Opera Latina*, in-fol., Wirceburgi, 1597; — *English Works*, edited by J.-E.-B. MAYOR. London, 1876 (1er volume seul paru). — R. VON FISHER-

TREUENFELD, *Lord Johann Fyther an historical, genealogical and heraldic Resarch*, in-8°, London, 1894 ; — *Expositio fidelis de morte D. Thomae Mori et quorundam aliorum insignium virorum in Anglia*, Antverpiae, 1536 (simples extraits de la fameuse lettre pseudo-érasmienne, du 23 juillet 1535 ; cf. *Oeuvres complètes d'Erasme*, Leyde, 1703, t. III, col. 1763-1771). — *Life of John Fisher* by RICH. HALL, London, 1665 ; *Life of J. F. by John Lewis*, 2 vol., London, 1855; — BRIDGETT, *Life of Fisher, Bishop of Rochester*, in-8°, London, 1888 ; *Vie du B. Jean Fisher, évêque de Rochester*, card. de la S. E. R., et martyr sous Henri VIII, par Bridgett, traduction française de J. Cardon, in-8°, Lille, 1900. — W.-E. GLADSTONE, *The Elizabethan Settlement of Religion*, dans *Nineteenth Century*, juillet 1888, p. 1-13 ; *The English Church under Henri VIII*, dans même revue,

nov. 1889, p. 882-896, s'efforce de démontrer que la substitution de l'Eglise établie à l'Eglise romaine sous Henri VIII s'est opérée sous le couvert de l'autorité religieuse des plus hautes personnalités catholiques : Warham, Tunstal, Gardiner et John Fisher. Réfutations par JOHN MORRIS, S. J.: M. Gladstone and the Elizabethan Settlement of Religion, dans *Dublin Review*, oct. 1888, p. 243-258 ; S. G. MIVART, dans *The Tablet*, déc. 1888 ; T.-E. BRIDGETT et M. GILLOW, dans *The Tablet*, nov. 1889; S. SMITH, S. J., dans *The Month*, déc. 1889, p. 457-480 ; J. MOREIS, dans *Dublin Review*, janv. 1890, p. 111-135; J.-H. POLLEN, M. Gladstone and Blessed John Fisher, dans *The Month*, févr. 1890, p. 235-244.

M. Gladstone prétendait qu'en mars 1533-1534 John Fisher s'était montré très accommodant dans la question de la suprématie royale et qu'il aurait donné au clergé l'exemple de la soumission. Plus tard il déplora son erreur et versa son sang pour en effacer le scandale et le souvenir. Cette découverte inattendue, assez bien frottée d'érudition, s'appuie en particulier sur le témoignage d'un écrivain contemporain, NICOLAS SANDERUS, *De Origine ac Progressu Schismatis Anglicani*, Romae, 1586, p. 106-107. Le R. P. Bridgett, mieux qualifié que personne pour reviser cette accusation, a fait remarquer que la première édition de cet ouvrage, Cologne, 1585, ne contient pas le passage compromettant. Il a été emprunté par l'auteur de l'édition romaine, probablement le P. Robert Persons, S. J., à un certain Hilliard, prêtre anglais réfugié à Rome, auteur d'un travail sur le schisme d'Henri VIII, dont il reste quelques fragments. Au reste, quel que soit l'auteur de l'interpolation, en la considérant dans le contexte, la confusion des faits et des dates est telle qu'il faut lui refuser toute créance.

L'unique source biographique ancienne pour John Fisher a été imprimée sous ce titre : *The Life and Death of that renowned John Fisher, Bishop of Rochester. Comprising the highest and hidden Transactions of Church and State in the Reign of Henry the 8th, with divers Morall, Historicall, and Political Animadversions upon Cardinal Wolsey, Sir Thomas Moor. Martin Luther, with a full relation of Queen Katherine's Divorce, Carefully selected from severall ancient Records, by Tho : Bailey. D.D., in-8°, London, printed in the yeare 1655.* Cet ouvrage est un remaniement assez maladroit d'une vie originale manuscrite. L'oeuvre de Bailey est aujourd'hui effacée par la publication magistrale « du texte authentique, tout d'une venue et fixé d'après des manuscrits de marque ». Cette publication est l'oeuvre du R. P. VAN ORTROV, de la Compagnie de Jésus, dans *Analecta bollandiana*, 1891, t. X, p. 121-365 ; 1893, t. XII, p. Cet érudit a découvert en Italie un texte latin de la vie manuscrite et il a publié ces deux textes, anglais et latin, parallèlement. C'est à cette publication définitive, et au texte latin, que nous avons emprunté le passage relatif au procès, à la condamnation et au martyre de John Fisher. — D. BÈDE CAMM, *Lives of the english martyrs*, in-12, London, 1904, t. I, p. 47-123.

LE MARTYRE DU CARDINAL JOHN FISHER

Ruses employées pour faire souscrire par serment l'Evêque de Rochester au décret du Parlement qui reconnaissait la succession royale à la descendance d'Anne Boleyn, et pour l'amener à reconnaître la primauté du roi sur l'Eglise anglicane.

Jusqu'ici on les avait pressés par tous les moyens, surtout pour leur faire approuver par serment la légitimité de la descendance d'Anne Boleyn à la succession royale, qui venait d'être confirmée par un nouveau décret. Alors les conseillers du roi résolurent d'employer contre eux une nouvelle ruse. Au jour convenu ils firent venir l'évêque de Rochester et lui dirent que, jusqu'ici, il avait été trop attaché à Thomas More et que c'était sans doute parce que celui-ci l'en avait dissuadé qu'il n'avait pas voulu prêter le serment ; mais, maintenant, ajoutèrent-ils, cette cause d'hésitation n'existe plus puisque Thomas More a juré obéissance aux statuts et, sous peu, va se réconcilier avec le roi et être mis en liberté.

L'évêque fut très étonné de ces communications ; et plaignant son vieil ami Thomas More, qu'il avait en grande estime à cause des dons remarquables dont Dieu l'avait gratifié, il crut facilement ce qu'on lui affirmait si loyalement et si sérieusement. En homme simple, il ne voulut pas même soupçonner la ruse et le mensonge dans les paroles qu'on lui avait adressées. Néanmoins ces raisons ne purent l'amener à jurer, sur les Evangiles, obéissance au décret concernant la descendance d'Anne Boleyn.

On usa exactement du même artifice envers Thomas More. On s'efforça de lui persuader que c'était à cause de l'évêque de Rochester qu'il avait refusé de prêter le serment, et on ajouta que l'évêque lui-même l'avait prêté. Or il crut qu'on lui disait la vérité ; non pas tant sur l'affirmation de ces hommes, dont il connaissait depuis longtemps l'astuce et les artifices, que sur celle de sa fille Marguerite Roper qui, ayant accès auprès de lui très facilement par un privilège spécial, lui rapporta qu'elle l'avait entendu dire et que le bruit en courait dans le monde. Elle lui raconta aussi que, ayant été rendre visite au chancelier, pour l'intéresser en sa faveur et lui obtenir une plus grande liberté, celui-ci avait répondu : « Votre père est trop obstiné. Excepté lui et un certain évêque déraisonnable (il voulait dire l'évêque de Rochester), qui enfin, après une longue délibération, s'est laissé convaincre et est prêt à jurer, il n'y a personne dans tout le royaume qui persiste à refuser de prêter le serment. Je conseille donc à votre père de suivre cet exemple, autrement mon amitié ne lui servira de rien auprès du roi. » — On rapporte que ce chancelier fit à peu près la même réponse à Alice Alington, épouse de sir Gilles Alington et fille de la femme de Thomas More par un premier mariage, quand elle alla lui rendre visite pour intercéder auprès de lui pour son beau-père.

Comme on n'arrivait pas à le fléchir, on eut recours à d'autres moyens : on le mit dans l'alternative, ou de reconnaître la primauté du roi dans l'Eglise anglicane, d'après la teneur du

nouveau décret, ou d'encourir, s'il refusait, les peines édictées dans ce même décret. A cet effet, Stokesley, évêque de Londres, Stephen Gardiner, évêque de Winchester, Tunstall, évêque de Durham et un certain nombre d'autres prélats, lui furent envoyés par le roi pour l'exhorter à se conformer à la volonté de Sa Majesté. La plupart de ces évêques acceptèrent cette mission plutôt par crainte d'offenser le roi, qu'ils savaient implacable, que parce qu'ils étaient eux-mêmes persuadés que Fisher devait se soumettre. Aussi ai-je entendu dire que Stokesley, l'évêque de Londres, se mettait à verser des larmes quand il entendait parler de cette affaire et qu'il avait fort regretté de ne pas être resté attaché à son frère de Rochester et de l'avoir abandonné.

Quant à l'évêque de Winchester, je sais, pour l'avoir entendu de sa bouche, que, aussi bien en chaire, dans ses sermons, que dans ses entretiens particuliers avec les membres du conseil royal et dans d'autres circonstances encore, il s'accusa et se reconnut coupable d'avoir pris part à ces démarches et à d'autres semblables. Thomas Hardinge, docteur en théologie, autrefois son chapelain et son confesseur, m'a raconté que chaque fois qu'il touchait ce sujet dans sa conversation avec ses chapelains, il avait coutume de maudire vivement sa façon d'agir d'autrefois dans cette cause. Sous le règne du jeune roi Édouard VI, il fut cité devant le tribunal royal, et comme on le pressait fortement d'adhérer à la nouvelle Église, loin d'y consentir, il rétracta tout ce qu'il avait fait auparavant ; ses biens furent confisqués et lui-même fut emprisonné à la Tour de Londres pendant au moins cinq années. Là, il espérait reprendre courageusement la couronne du martyr qu'il avait perdue naguère, ou, si Dieu en avait décidé autrement, confesser la foi catholique en souffrant la prison pendant toute sa vie pour expier ses fautes et ses lâchetés d'autrefois. Mais peu après, sous le règne de la vertueuse reine Marie, l'ancienne religion fut rétablie. Dès que cette reine eut le pouvoir entre les mains, elle releva la foi catholique par tout le royaume et mit en liberté l'évêque de Winchester, Tunstall de Durham, et plusieurs autres qui avaient été emprisonnés à peu près dans le même temps et pour les mêmes raisons. Mais, pour en revenir à l'évêque de Rochester, bien que tous les prélats que nous avons nommés plus haut lui eussent apporté de nombreux arguments pour le décider à passer du côté du roi, il ne voulut pas s'écarter le moins du monde de la loi de sa conscience appuyée sur les saintes Écritures et sur la loi de Dieu.

Une autre fois, six ou sept évêques subornés par le roi vinrent le visiter dans sa prison pour traiter la même question. Quand ils lui eurent exposé les raisons de leur démarche, il leur répondit : « Messieurs, je suis très affligé d'être forcé par les circonstances de discuter sur cette malheureuse affaire; mais je suis bien davantage peiné d'être poussé à mal agir par des personnes telles que vous, dont le devoir aussi bien que le mien est d'empêcher cet acte que vous conseillez. Il me semble que votre devoir était d'unir vos forces, bien plutôt pour résister aux violentes injures dont on accable notre mère l'Église catholique que pour faire cause commune avec ses ennemis. Il aurait mieux valu, dis je, chasser du bercail du Seigneur ces loups rapaces qui s'efforcent de détruire le troupeau que le Christ nous a confié et pour lequel il est mort, que de souffrir par notre incurie et notre lâcheté qu'ils continuent chaque jour à s'acharner contre ses

brebis et à les dévorer. Parce que nous n'avons pas mis la main à l'oeuvre, voyez dans quel état se trouve le christianisme ; de tous côtés nous sommes entourés d'ennemis, et il ne nous reste aucun espoir de leur échapper ; l'iniquité est sortie de ceux qui sont l'appui du troupeau et les princes de la Maison de Dieu. Pouvons-nous elle espérer, quand nous faiblissons à notre devoir, que les autres se maintiendront dans la foi et la justice ? Notre place forte est livrée par ceux mêmes qui devaient l'étayer et la défendre. Notre parti a lâché pied ; nous autres qui étions ses chefs nous sommes jetés avec bien peu de courage dans la lutte, et à cause de cela je crains bien que nous ne voyions jamais la fin de ces calamités. Et comme je suis déjà bien vieux, et bien près de la mort, je ne veux pas, quoi qu'il puisse m'arriver, pour plaire à un roi de la terre perdre mon âme. Plût à Dieu qu'il me soit permis de passer le reste de ma vie en prison : là, je prierai Dieu continuellement pour le salut du roi. »

Après ce discours, les évêques se retirèrent. La plupart portaient sur leur visage la tristesse qui était dans leur âme. Ils ne revinrent plus faire visite au prisonnier. Peu après, l'évêque de Rochester eut à subir un nouvel assaut. Le serviteur qui s'occupait de lui dans la prison, homme simple, l'ayant entendu discuter avec les évêques, s'approcha de lui et lui dit après s'être excusé : « Monseigneur, pourquoi vous seul vous opposez-vous aux entreprises du roi plutôt que les autres évêques, qui pourtant sont des hommes savants et pieux ? Il ne vous demande que de le reconnaître comme chef de l'Eglise anglicane : cela me paraît de peu d'importance, et d'ailleurs, quoi que vous disiez, vous pouvez croire dans votre âme ce que vous voudrez. » L'évêque, à la vue de la simplicité de cet homme qui lui avait parlé avec bienveillance et sincérité, répondit : « Mon bon ami, vous n'êtes pas suffisamment éclairé et vous ne voyez pas où tout cela conduit ; mais bientôt, par expérience, vous en apprendrez long. Ce n'est pas seulement à cause de mon refus de souscrire au décret reconnaissant la primauté du roi sur l'Eglise anglicane que je suis retenu ici, mais bien plutôt à cause du serment d'obéissance établissant la succession royale dans la descendance d'une épouse illégitime, et je suis persuadé que si j'avais consenti à accepter ce dernier point, on n'aurait jamais agité la question de la primauté. Mais, Dieu aidant, je ne souscrirai ni à l'une ni à l'autre formule, et quand je serai mort, vous pourrez dire que vous avez entendu cette déclaration ,de ma bouche quand je vivais encore. »

Comme jusqu'ici on n'avait rien trouvé dans les paroles et les actes de l'évêque qui pût le faire condamner, le roi décida de lui tendre un piège par un nouveau décret, et pour cela il se servit d'un artifice secrètement et habilement machiné. Certes, cette façon d'agir était contre la charité et indigne de la majesté royale, mais telle était son irritation contre le prisonnier que par tous les moyens possibles, bons et mauvais, justes et injustes, il s'étudia à le perdre.

Nouvelle ruse pour arracher de la bouche de l'évêque de Rochester une déclaration ouverte contre le statut, afin de pouvoir le convaincre de crime de lèse-majesté. Affaire du chapeau de cardinal envoyé par le pape à Calais.

Voici quelle fut la nouvelle ruse que l'on inventa. Au commencement du mois de mai, comme Fisher était en prison depuis une année au moins, le roi lui envoya, pour lui faire en son nom une communication secrète, Richard Rich, son intendant général, qui avait autorité et crédit auprès de l'évêque. Ces communications restèrent quelque temps cachées à tous, mais peu après elles furent rendues publiques; tant pour le déshonneur du roi lui-même que pour la plus grande honte de l'infâme et inique messenger c'est d'ailleurs ce que nous verrons bientôt. Néanmoins Richard Rich demeura ferme et fit avec énergie ce (lue le roi lui avait ordonné. Quand peu après, revenu chez le roi, il lui rapporta la réponse de l'évêque, aussitôt on accusa le prisonnier du crime de lèse-majesté, crime qu'on lui imputa à faux et dont il fut convaincu devant les juges sur certaines paroles prononcées dans l'entrevue secrète qui avait eu lieu entre lui et le mandataire du roi : tout cela deviendra plus clair par la suite du récit.

Cependant le pape Paul III, ayant appris la constance inaltérable que l'évêque de Rochester avait montrée tant avant que pendant son emprisonnement, résolut de l'élever à un plus haut rang et à une plus haute dignité, persuadé qu'à ce titre le roi serait plus doux envers lui. C'est pourquoi, dans la réunion solennelle des cardinaux qui eut lieu à Rome au commencement de son pontificat, il le créa cardinal prêtre du titre de Saint-Vital. C'était le 24^e jour du mois de mai de l'année du Seigneur 1535.

Peu après, comme c'était la coutume, il lui envoya le chapeau de cardinal ; mais à Calais le messenger pontifical fut retenu jusqu'à ce qu'on eût averti le roi. Celui-ci lui fit savoir qu'il ne devrait pas aller plus loin avant d'avoir reçu un ordre précis. Pendant ce temps, il envoya Thomas Cromwell à l'évêque prisonnier pour lui apprendre la décision du pape, et essayer de découvrir comment il l'interpréterait. Cromwell alla donc le trouver et, après avoir parlé de choses et d'autres, il lui demanda : « Que feriez-vous si le Souverain Pontife vous envoyait le chapeau de cardinal ? Le refuseriez-vous ou l'accepteriez-vous ? » — L'évêque lui répondit : « Certes, je me reconnais bien indigne d'un tel honneur, aussi n'y ai-je pas pensé; cependant, si par hasard le pape m'envoyait le chapeau de cardinal (Cromwell l'avait surtout pressé de répondre à cette question), je pense que, revêtu d'un tel pouvoir, de toute façon je pourrais être utile à l'Église de Dieu, et dans ce but je l'accepterais volontiers, même s'il fallait me mettre à genoux pour le recevoir. »

Quand Cromwell rapporta ces paroles au roi, il entra dans une grande fureur et s'écria : « Est-il encore si ardent ? Que le pape lui envoie le chapeau de cardinal quand il voudra, je ferai en sorte que quand il arrivera, la tête qui doit le porter ne soit pas sur ses épaules ! »

Comme nous avons commencé à le raconter plus haut, après que le roi eut connaissance de la conversation privée de Richard Rich et des prisonniers, voyant qu'il y avait matière suffisante (du moins il le pensait) pour le faire condamner pour crime de lèse-majesté sur les paroles qu'il avait prononcées au sujet du nouveau décret, il délégua lord Awdley, son chancelier, en qualité de juge, afin de rechercher et de déterminer les chefs d'accusation ; il lui donna cette commission le premier jour de juin de la 27^e année de son règne. En même temps qu'on agissait contre l'évêque

de Rochester, les conseillers du roi dressaient un acte d'accusation très violent contre trois chartreux de Londres : William Exmew, Humfrey Middlemore et Sébastien Newdigate. Le jour de la fête de saint Barnabé, le 11 juin, ce réquisitoire fut présenté aux juges délégués siégeant à la cour de justice royale de Westminster. Les chartreux faussement accusés furent condamnés le 19 du même mois ; ils furent cruellement mis à mort et suspendus à Tyburn revêtus de leurs habits monastiques.

Maladie du cardinal de Rochester et confiscation de ses biens. Il est accusé devant le tribunal royal d'avoir nié ouvertement, malicieusement et faussement la primauté du roi sur l'Église anglicane. Sa réponse.

L'évêque de Rochester, ou plutôt le cardinal de l'Église romaine (c'est ainsi que nous devons le nommer désormais), tomba très gravement malade. Le roi craignit que sa mort naturelle ne prévînt son supplice, et, en toute hâte, il envoya ses médecins pour le soigner le mieux possible, et pour ramener le malade à la santé, le roi prétendait plus tard avoir dépensé plus de cinq cents florins.

Pour qu'aucune partie des biens que le cardinal possédait soit dans le Kent, soit à Rochester, ne fût perdue, Henri envoya immédiatement son chambellan, sir Richard Morrison, avec un certain Gostwicke et quelques autres pour confisquer tous ces biens, meubles et immeubles. Quand ces commissaires arrivèrent à Rochester, ils chassèrent du palais épiscopal tous les serviteurs et prirent possession de tout. Une partie fut adjugée au roi, mais la plus grande part fut gardée par eux pour leur usage personnel. Ils volèrent et dispersèrent la bibliothèque qui, dit-on, renfermait un nombre immense de livres de valeur ; je ne crois pas qu'il y eût au monde une bibliothèque où l'on pût trouver des volumes en si grand nombre et si bien choisis. Ils en emplirent trente-deux grandes caisses, sans compter ce qu'ils avaient enlevé en secret.

Par acte public, l'évêque avait donné ses livres et le reste de ses biens meubles au collège de Saint-Jean de Cambridge mais le fisc royal s'empara de tout et le collège ne reçut absolument rien. Bien plus, les envoyés du roi enlevèrent trois mille florins qu'un des prédécesseurs de Fisher lui avait laissés en garde pour les besoins de l'église, et une autre somme de mille florins destinée au même usage ; cet argent était placé dans un coffre-fort qui se trouvait dans le vestibule de la maison.

On fit encore dans le palais épiscopal une autre dé-couverte qu'il est bon de rapporter.

Les commissaires, ayant trouvé dans un coin caché de l'oratoire un coffre très bien fermé par plusieurs serrures, crurent qu'il renfermait une grande somme d'argent, et pour ne pouvoir être accusés de fraude par le roi pour une chose aussi importante, ils appelèrent plu-sieurs témoins et ouvrirent le trésor ; mais, au lieu de l'or et de l'argent qu'ils espéraient, ils trouvèrent dans un coin

un vieux cilice et deux ou trois ceintures dont l'évêque se servait pour affliger son corps, comme nous le savons par quelques-uns de ses chapelains et de ses serviteurs les plus familiers, qui considéraient avec curiosité toutes les actions de leur maître.

D'autre trésor, on n'en trouva point. Quand l'évêque apprit cette découverte, il fut grandement affligé de ce que ces choses fussent parvenues à la connaissance des gens du dehors, et il disait que si la grande précipitation de son départ ne lui avait fait oublier ces instruments de pénitence, on ne les aurait jamais trouvés.

Peu après, grâce aux soins des médecins, le cardinal avait recouvré assez de forces pour pouvoir sortir et être transporté ; on le conduisit donc le jeudi 17 juin de la Tour de Londres devant le tribunal royal, à Westminster, entouré d'un grand nombre de soldats armés de hallebardes, de massues en fer, de haches ; on portait devant lui la hache de la Tour de Londres, le fil renversé, comme c'était la coutume. Comme il n'était pas encore entièrement remis en santé pour pouvoir marcher à pied, il fit une partie du trajet à cheval, revêtu d'une robe noire. Pour le resté du voyage, il le fit en barque : à cause de sa trop grande faiblesse, il n'avait pu continuer à aller à cheval. Aussitôt arrivé à Westminster, il fut traduit devant ses juges qui siégeaient dans ce lieu.

Voici leurs noms : sir Thomas Awdley, chevalier, chancelier d'Angleterre ; Charles, duc de Suffolk ; Henri, comte de Cumberland ; Thomas, comte de Wiltshire ; Thomas Cromwell ; sir John Fitz-James, chef de la justice en Angleterre ; sir John Baldwin, chef de justice à Westminster ; William Pawlet ; sir Richard Lyster, premier baron de l'Échiquier ; sir John Porte, sir John Spilman et sir Walter Luke, juges du tribunal royal ; enfin sir Anthonie Fitzherbert, juge de l'endroit. Les juges interpellèrent l'accusé sous le nom de John Fisher, ex-évêque de Rochester, ou encore Jean, évêque de Rochester, et lui demandèrent de lever la main étendue. Il fit aussitôt ce qu'on lui commandait avec joie et calme.

On lut alors l'acte d'accusation, conçu dans un style prolix et verbeux ; on peut le résumer en ces quelques lignes : « Le cardinal avait malicieusement, traîtreusement et fausement affirmé que le roi, suprême seigneur d'Angleterre, n'était pas ici-bas le chef suprême de l'Église anglicane. » On lui demanda s'il était coupable ou non de ce crime ? Immédiatement il nia sa culpabilité.

Alors douze jurés, choisis parmi les hommes liges du roi ; feudataires du Middlesex, furent désignés pour poursuivre l'enquête ; c'étaient :

Hugh Vaughan et Walter Hungerford, chevaliers ; Thomas Burbage, John Newdigate, William Browne, John Hewes, Jasper Leake, John Palmer, Richard-Henri Jonge, Henri Ladisman, John Elrington et Georges Heveningham, écuyers. On fit comparaître devant ces douze jurés, qui devaient rechercher quel était le crime dont le prisonnier était coupable, son

accusateur Richard, qui naguère avait été envoyé vers lui par le roi avec un mandat secret, comme nous l'avons raconté plus haut. En présence de tout le peuple qui s'était assemblé en nombre considérable, il jura sur les Évangiles qu'il avait entendu l'évêque de Rochester lui dire en termes très clairs, le jour où il l'avait visité à la Tour de Londres, « qu'il croyait en conscience et qu'il savait d'une façon certaine que le roi n'était et ne pouvait être en aucune façon chef suprême de l'Église anglicane. »

L'évêque rend compte des paroles adressées par lui à l'envoyé du roi dans sa prison. Il prétend que par aucune loi il ne peut être poursuivi pour cause de lèse-majesté à cause de ces paroles. Il se défend de l'accusation d'obstination qu'on porte contre lui.

Après avoir entendu l'accusation perfide de cet homme misérable qui lui avait juré de ne rien révéler, l'évêque manifesta son grand étonnement de se voir ainsi traîné devant un tribunal, publiquement, pour crime de lèse-majesté par un homme qui savait parfaitement que l'entretien fait au nom du roi devait rester entièrement secret. « Mais admettons, dit-il, que je vous aie dit tout cela, en vous le disant je n'ai pas commis le crime de lèse-majesté, car ce n'est pas malicieusement, comme l'accusation le porte, que je l'ai dit, mais avec un autre sentiment, comme vous le savez parfaitement. Poussé par les circonstances, je suis forcé de dévoiler plus de choses que je n'aurais voulu, et je vous prie, lords juges, de m'écouter avec patience plaider ma cause. Certes, je ne puis nier que Richard ne soit venu me voir en prison et m'apporter un message, comme il le disait tout à l'heure. Il m'adressa d'abord des compliments très flatteurs au nom du roi, qui, dit-il, avait conçu de moi une opinion si élevée et une estime si grande qu'il était très peiné de me voir dans les chaînes et en prison. Il ajouta bien d'autres flatteries encore qu'il est inutile de répéter ; en tout cas il exagéra tant mes mérites que j'en étais honteux, car je me rendais parfaitement compte que jamais je n'avais été digne de telles louanges. Ensuite il me parla de la primauté spirituelle du roi reconnue par un nouveau décret du Parlement ; il me disait que tous les évêques du royaume excepté moi, toute l'assemblée et tous les ordres tant ecclésiastiques que séculiers y avaient souscrit. Quoi qu'il en soit, ajoutait-il, Sa Majesté royale, afin d'avoir la conscience plus tranquille, l'avait envoyé pour s'enquérir sérieusement de mon avis en cette affaire, avis dans lequel il avait une grande confiance à cause de la grande estime qu'il professait pour ma doctrine qu'il mettait au-dessus de celle de tous les autres. Et, disait-il encore, il n'y avait pas de doute que si je lui communiquais franchement mon sentiment, bien que le roi eût remarqué que ses entreprises me déplaisaient, il rétracterait en grande partie ce qu'il avait fait auparavant ; cédant à mes conseils et à mes exhortations, il réparerait envers chacun le dommage qu'il lui avait causé. Pendant que j'écoutais ce discours et que j'en pesais chaque terme, je rappelai à Richard la clause du décret du Parlement qui gardait toute sa force et toute sa rigueur contre ceux qui parleraient ou agiraient directement contre, et je lui fis remarquer que si mon avis allait contre ce statut, j'encourais facilement la peine de mort. Mais le messenger me rassura en m'affirmant que le roi lui avait ordonné de jurer sur son honneur que, quoi que je pusse dire dans cet entretien, rien ne me serait imputé à mal, quand bien même, en exprimant mon sentiment à l'envoyé royal, je

devais aller expressément contre le décret. Alors Richard promit sur son honneur de ne jamais révéler mes paroles à d'autres qu'au roi. Donc, c'est sous prétexte d'informer sa conscience que le roi, par un envoyé secret, me demandait un avis que je suis prêt à lui donner aujourd'hui en public comme naguère ; mais il me paraît inique que vous ajoutiez foi à ce messenger et que vous admettiez, dans une accusation aussi grave, son témoignage comme d'un très grand poids. »

Richard ne répondit rien directement à ces observations ; mais impudemment, sans nier ni affirmer la vérité des dires de l'évêque, il fit connaître qu'il n'avait dit que ce que le roi lui avait ordonné de lui communiquer. « Et, dit-il, si c'est ainsi que vous m'avez parlé, je me demande comment vous pouvez vous défendre, puisque vous avez parlé directement contre les statuts du Parlement ? »

Les juges s'emparèrent de ces paroles et tous, les uns après les autres, affirmèrent que la circonstance d'un messenger secret envoyé par le roi ne pouvait excuser l'accusé en rigueur de justice, et ainsi, en parlant directement contre les décrets, bien qu'il l'eût fait par un ordre particulier du roi, il encourait la peine édictée dans ces mêmes décrets ; il ne lui restait plus qu'un seul moyen d'échapper à la mort : c'était d'implorer la miséricorde et l'indulgence du roi.

Le cardinal vit tout de suite combien on faisait peu de cas de son innocence et combien au contraire on accordait de crédit à son accusation, et il comprit facilement où tendaient les efforts de ses juges. C'est pourquoi il se retourna vers eux et leur dit : « Lords juges, je vous en prie, considérez en toute équité et justice ce qu'on m'objecte ; voyez si honnêtement je puis être accusé du crime de lèse-majesté ; si j'ai prononcé ces paroles, je ne les ai pas dites malicieusement, mais seulement à la prière et sur l'avis du roi, et cela en secret, par l'intermédiaire d'un messenger. Les termes des statuts qui regardent comme coupables seulement ceux qui font ou disent quelque chose malicieusement contre la primauté du roi, et non les autres, sont en ma faveur. »

Les juges répondirent que ce mot malicieusement qui se trouvait dans le décret était superflu et sans valeur, car, de quelque façon que ce soit, celui qui parlait contre la primauté du roi devait être regardé comme l'ayant fait malicieusement. « Si c'est ainsi, répondit le cardinal, que vous interprétez le statut, votre interprétation est bien étroite et absolument contraire à l'esprit de ceux qui l'ont rédigé. Mais encore une question : est-ce que dans votre législation le témoignage d'un seul homme suffit à prouver la culpabilité d'un accusé, surtout pour un crime capital ? Ma négation ne vaut-elle pas autant dans cette affaire que le témoignage de mon accusateur ? »

Les juges lui répondirent que, comme la cause regardait le roi, il avait laissé à la conscience des douze inquisiteurs de se faire une opinion, et selon que l'évidence du fait à juger leur apparaîtrait, ils devaient condamner ou absoudre.

Les douze jurés, éclairés seulement par le témoignage d'un homme perfide et parjure, se retirèrent, comme c'est la coutume, pour délibérer sur la sentence à porter. Avant de sortir du lieu de la délibération, le chancelier exagéra tellement le chef d'accusation, répétant si bien à plusieurs reprises que ce crime de lèse-majesté était très grave et très abominable, que les juges virent facilement à ses paroles quelle sentence ils devaient porter s'ils ne voulaient pas attirer sur leurs têtes les plus grands malheurs, ce à quoi ils n'étaient nullement résignés.

Parmi les juges, il y en avait quelques-uns qui accusaient le cardinal de je ne sais quelle obstination singulière et perfide, car il était seul entre tous qui osât résister avec fierté et audace au décret reconnu publiquement au Sénat par tous les évêques du royaume. Il leur répondit modestement qu'il pouvait paraître singulier de le voir seul de son opinion. « Mais, ajoutait-il, comme j'ai de mon côté tous les évêques du monde chrétien, qui surpassent de beaucoup en nombre ceux d'Angleterre, je ne vois pas comment sérieusement on peut dire que je suis seul. De plus, comme j'ai pour moi tous les évêques depuis le Christ jusqu'à nos jours et le consentement unanime de l'Eglise, je puis dire que ce parti que j'embrasse est le plus sage et le plus sûr. Je ne pourrai donc me disculper de l'accusation d'entêtement dont vous me chargez que s'il vous plaît de croire à mon assertion du contraire, et si vous n'y ajoutez pas foi, je suis prêt à affirmer avec serment que ce que je fais je ne le fais pas par obstination. »

C'est par ces paroles pleines de dignité et de sagesse qu'il répondit avec une grande fermeté et un grand calme aux calomnies et aux fausses accusations dont on l'accablait. La plupart, non seulement de ceux qui l'entendaient, mais encore des juges, étaient tellement affligés du misérable sort de cet homme vénérable que leur douleur leur faisait verser des larmes. Tous s'affligeaient de voir ce cardinal condamné au dernier supplice pour crime de lèse-majesté, au mépris de la foi et de la parole à lui donnée par le roi, à cause d'une loi impie et du témoignage sans valeur d'un misérable. Mais on fit taire la justice et la miséricorde, et ce furent la rigueur, la perfidie et la cruauté qui l'emportèrent.

Sur le rapport des douze jurés, l'évêque de Rochester est reconnu digne de mort. On porte contre lui la sentence capitale pour crime de lèse-majesté. Retour à la prison pour quelques jours.

Quand les douze jurés revinrent de leur salle de délibérations, ils déclarèrent que l'accusé était digne de mort. Cette sentence leur fut arrachée par les menaces des juges et des conseillers du roi, de telle sorte qu'ils prononcèrent sans examen et contre leur conscience, non pas un verdict, terme qui équivalait au mot sentence, parce qu'habituellement la sentence est « un vrai dict », mais le plus affreux et le plus abominable mensonge : c'est d'ailleurs ce que plusieurs d'entre eux ne cessèrent de reconnaître jusqu'à leur mort. D'un autre côté, ils étaient certains, s'ils portaient un jugement de non-culpabilité, de perdre eux-mêmes la vie et tous leurs biens.

Après que le jugement fut établi, le chancelier fit faire silence et adressa la parole à l'évêque de Rochester : a Seigneur de Rochester, lui dit-il, vous avez été accusé devant nous du

crime de lèse-majesté. Comme vous avez nié ce crime, on a confié votre cause, selon la coutume, au jugement de douze hommes qui, après avoir sérieusement étudié l'affaire, ont prononcé en conscience votre culpabilité ; à moins que vous n'ayez encore quelque chose à apporter pour votre défense, nous allons vous lire dès maintenant la sentence définitive, selon les dispositions de la loi. » Le cardinal répondit : « Si ce que j'ai dit précédemment ne suffit pas, je n'ai rien à ajouter ; je prie seulement le Dieu tout-puissant de pardonner à ceux qui m'ont condamné, car je crois qu'ils n'ont pas su ce qu'ils faisaient. »

Alors le chancelier gravement et sévèrement prononça contre lui la sentence de mort qui suit :

« Vous retournerez quelques jours à l'endroit d'où vous êtes venu, et de là vous serez traîné à la place d'exécution à Tyburn. Dans ce lieu, on vous engagera le cou dans un lacet, et pendant que vous serez étendu par terre à demi mort, on vous arrachera les entrailles que l'on brûlera devant vous. Ensuite on vous tranchera la tête, et on coupera votre corps en quatre parties que l'on suspendra ainsi que la tête dans les lieux désignés par le roi. Que Dieu fasse miséricorde à votre âme ! »

Aussitôt la sentence prononcée, le gouverneur de la Tour de Londres se présenta avec une escorte de soldats pour ramener le condamné. Mais ce dernier, ayant demandé aux juges la permission de leur adresser quelques mots, leur dit : « Lords juges, j'ai été condamné par vous à une mort cruelle comme coupable du crime de lèse-majesté, parce que j'ai refusé de reconnaître la primauté spirituelle du roi sur l'Église anglicane. Je laisse à Dieu, qui voit le fond de vos coeurs et de vos consciences, à juger la procédure que vous avez suivie. Quant à moi, étant condamné, je dois accepter avec résignation ce que le Dieu très bon m'envoie ; je me sou mets, pleinement à sa divine volonté. Maintenant je vais vous' dire plus clairement mon avis sur la primauté du roi : je pense et j'ai toujours pensé, et maintenant j'affirme publiquement que le roi ne peut ni ne doit revendiquer cette primauté dans l'Église de Dieu, et jamais, avant notre temps, on n'a entendu dire qu'un roi de la terre se soit arrogé cette dignité et ce titre honorable. Et si notre roi se l'attribue, il ne peut y avoir de doute que la colère de Dieu n'amène des malheurs sur lui et sur tout le royaume; ce crime énorme sera suivi d'une vengeance de Dieu : il ne peut en être autrement. Fasse Dieu que, se souvenant de son salut éternel, notre roi écoute les conseils d'hommes sages et rende à son royaume et à l'univers chrétien la tranquillité et la paix. »

Après ce discours, il fut ramené à la Tour de Londres, marchant tantôt à pied, tantôt à cheval, entouré du même nombre de soldats dont il avait été accompagné à l'aller. Arrivé à la porte de la Tour, il se retourna vers eux et leur, dit : « Je vous adresse tous mes remerciements pour la peine que vous avez prise en me conduisant et en me ramenant; comme je n'ai absolument rien à vous donner, ayant été dépouillé de tous mes biens, je vous prie d'accepter favorablement la faible expression de ma reconnaissance. » Il prononça ces paroles avec un visage si gai et si calme qu'il semblait plutôt revenir d'une fête que du lieu de sa condamnation. Dans toutes ses

paroles et dans tous ses actes, il montra partout cette paix, et il était manifeste qu'il ne désirait rien plus que de parvenir à la gloire et à la béatitude pour lesquelles il avait livré tant de combats et de luttes. Il savait d'ailleurs que, malgré son innocence, il avait été condamné iniquement pour la foi et la défense du Christ, et cela le rendait plus sûr encore de son immortalité bienheureuse.

Son calme et sa gaieté jusqu'à la mort. Ce qu'il répondit à son cuisinier qui, un jour, avait oublié de lui apporter à dîner, et à son serviteur qui manifestait son étonnement de le voir se vêtir avec plus de soin le jour de son supplice. Ses paroles au gouverneur de la Tour qui venait lui annoncer le jour et l'heure de son exécution.

Après la condamnation que nous avons rapportée plus haut, le cardinal resta encore quatre jours en prison ; Il passa ce temps en de continuelles et ferventes prières. Bien qu'il attendît chaque jour le moment de la mort, il n'en paraissait nullement troublé ; même on remarqua chez lui avec sa patience ordinaire une plus grande gaieté; on peut le voir par ce seul fait. La rumeur s'était répandue dans le peuple que son supplice devait avoir lieu tel jour; le cuisinier qui avait coutume de lui apporter son dîner l'apprit, et ce jour-là, il ne lui proposa ni ne lui apporta son repas. Le lendemain, comme ce même cuisinier venait à la prison, le cardinal lui demanda pourquoi il ne lui avait point apporté son dîner la veille. Celui-ci répondit qu'il avait entendu dire qu'il devait être supplicié ce même jour, et qu'à cause de cela il avait pensé que le dîner lui serait inutile. — « Mais, dit l'évêque, tu vois bien que je vis encore ? C'est pourquoi, quoi qu'on dise de moi, tâche de ne pas oublier mon repas et continue de le préparer toujours comme tu l'as fait jusqu'à présent, et si un jour en l'apportant tu apprends que je suis mort, tu le mangeras tout seul; mais si je suis en vie, tu peux être sûr que je mangerai comme d'habitude. »

Ainsi l'évêque de Rochester attendait chaque jour la mort ; le roi, lui aussi, ne désirait pas moins le voir disparaître ; à cet effet, il prit soin de faire écrire les lettres exécutoires et les fit envoyer au lieutenant de la Tour, sir Edmond Walsingham. Comme le portait la sentence, le condamné devait être traîné sur une claie au lieu du supplice et là être pendu ; puis on lui arracherait les entrailles et on couperait son corps en morceaux, comme ceux des autres criminels. Le roi lui fit grâce de ce genre de mort barbare et cruel, non par miséricorde ou par clémence, mais probablement, comme je l'ai entendu dire, parce que si on avait traîné ce condamné sur une claie par les rues jusqu'à Tyburn, ce qui était le supplice ordinaire, à cause de la longueur du chemin qui était de deux milles et vu son grand âge et sa faiblesse extrême qui aurait encore été augmentée par un long emprisonnement, il eût rendu l'âme avant la fin du trajet. Le roi ordonna donc de le conduire seulement à la porte de la Tour et de lui trancher la tête à cette place.

Quand le lieutenant de la Tour eut reçu ces lettres du roi, il appela ceux dont il avait besoin et leur commanda de se tenir prêts pour le lendemain. Il était déjà tard à cette heure, et le lieutenant ne voulut pas éveiller le condamné qui dormait ; mais de grand matin, vers cinq heures, il entra dans sa chambre qui se trouvait près de la cloche de la Tour et le trouva couché et encore

endormi. L'ayant éveillé, il lui dit qu'il était envoyé par le roi pour lui faire une communication, et, se servant de circonlocutions, il se mit à l'exhorter et à le prier de ne pas s'affliger trop si avant le soir, par ordre du roi, il était privé de la vie; d'ailleurs, ajoutait-il, il était âgé et n'avait plus sans doute que peu de temps à vivre. — « C'est très bien, répondit le cardinal, si vous m'apportez cette nouvelle ; ce n'est pas pour moi une chose extraordinaire et redoutée mais depuis longtemps attendue. C'est pourquoi je rends grâces à Sa Majesté qui va me délivrer des difficultés de cette misérable vie et de tous les soins de ce monde ; je vous remercie, vous aussi qui m'apportez ce message. Mais dites-moi donc, à quelle heure vais-je partir d'ici ? — A neuf heures. — Et quelle heure est-il actuellement ? — Environ cinq heures. — Permettez-moi donc de me reposer encore une heure ou deux, car j'ai très mal dormi cette nuit, non par crainte de la mort et appréhension du supplice, mais à cause de ma mauvaise santé. »

Le lieutenant ajouta que le désir du roi était que le discours qu'il adresserait aux gens fût aussi court que possible et qu'il ne contînt rien qui pût faire soupçonner quelque chose de mal de Sa Majesté et de sa conduite. « Par la grâce de Dieu, dit le cardinal, j'y pourvoirai, et ni le roi ni qui que ce soit ne pourront rien trouver à reprendre à mes paroles. »

Sur cette réponse le lieutenant le laissa. Il dormit, pendant deux heures au moins, puis, s'étant éveillé, il appela son serviteur, le pria de faire disparaître secrètement de sa chambre le cilice dont il se servait habituellement, et à sa place il se fit apporter un vêtement de dessous propre et ses meilleurs habits. Comme il s'en revêtait, son serviteur remarqua qu'il mettait une certaine coquetterie dans sa toilette, et il lui demanda pourquoi il agissait ainsi, puisqu'il ne voulait pas cacher sa dignité et que dans deux heures au plus il devait laisser ces habits que les bourreaux lui arracheraient. « Que dis-tu, lui dit le cardinal, est-ce que ce n'est pas le jour de mes noces aujourd'hui? C'est en l'honneur de ce mariage que je dois mettre mes habits les plus riches et les plus propres.»

Il est conduit au lieu du supplice. Ce qu'il fait et ce qu'il dit le long du chemin et en montant à l'échafaud..

Vers neuf heures, le lieutenant de la Tour retourna à la chambre où John Fisher était en train de s'habiller et il lui dit qu'il venait le chercher. « Je vais vous suivre, répondit celui-ci, autant que mon faible corps va me le permettre. » Il appela son domestique et lui dit : « Apportez-moi mon manteau de fourrures pour me protéger la gorge contre le vent. » — Le serviteur lui répondit : « Pourquoi donc êtes-vous si soucieux de conserver votre santé pour un temps si court qui ne peut guère dépasser une heure ! — Moi, je ne pense pas ainsi, dit le cardinal, c'est pourquoi je veux prendre soin de ma santé jusqu'au dernier moment. Bien que, parla grâce de Dieu, je sente en moi un désir très vif de mourir à présent, désir que la bonté infinie et la très grande miséricorde de Dieu me feront conserver comme je l'espère, jamais cependant je ne voudrais nuire à ma santé même le moins du monde ; bien au contraire, je m'efforce par tous les moyens convenables de conserver ce que le bon Dieu m'a donné. »

A cet instant, il prit dans ses mains le livre du Nouveau Testament et, faisant le signe de la croix, il sortit de la prison avec le lieutenant ; mais, vu son extrême faiblesse, il ne put qu'à grand-peine descendre l'escalier. Comme il arrivait au dernier degré, il fut placé par deux serviteurs du lieutenant dans une chaise à porteurs et transporté entre une haie de soldats jusqu'à la porte de la Tour, où on le livra aux shériffs de Londres qui devaient le conduire au lieu du supplice. C'est sans doute à ce moment qu'il récita quelques vers d'Horace tirés de son épître à Quintus. Quand les porteurs furent arrivés à l'extrême limite de l'en-ceinte de la, Tour, ils s'arrêtèrent quelque temps, afin de s'informer si les shériffs étaient prêts à le recevoir. Pendant ce temps, il sortit de sa chaise et s'appuya au mur, puis, levant les yeux au ciel, il ouvrit le livre qu'il tenait entre les mains et dit : « Mon Dieu, c'est pour la dernière fois que j'ouvre ce livre : faites donc que j'y rencontre une parole de consolation, dont je ferai une louange à votre honneur à mes derniers moments. » Il ouvrit le livre et providentiellement il tomba sur ce passage de l'Evangile de saint Jean, au chapitre XVII : Hæc est vita æterna ut cognoscant te solum verum Deum et quem misisti Jesum Christum. « Vous connaître vous seul, mon Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ, voilà en quoi consiste la vie éternelle. » Après il ferma ce livre, disant que ce verset lui apportait un sujet assez ample de méditation et une grande consolation pour jusqu'à la fin de sa vie.

Quand les gens du shériff arrivèrent, ils s'emparèrent du condamné et le conduisirent avec une escorte plus, nombreuse que la première, jusqu'à un autre escalier de la Tour appelé East-Smithfield. Pendant tout ce temps il était absorbé par la méditation des paroles qu'il venait de lire. Quand il arriva au pied de l'échafaud où il devait être supplicié, ses porteurs lui offrirent leur aide pour monter les degrés, mais il leur dit : e Puisque je suis arrivé jusqu'ici, laissez-moi, vous verrez que j'ai encore assez de force pour monter à l'échafaud. » Ainsi, Seul et sans l'aide de personne, il monta avec assurance les degrés, de telle sorte que ceux qui connaissaient son état de faiblesse étaient grandement étonnés. Quand il se trouva sur l'échafaud, les rayons du soleil frappèrent son visage, alors il se mit à réciter ce verset du psaume XXXIII : Accedite ad eum et illuminamini, et facies vestræ non confundentur. « Approchez-vous de lui, et il vous illuminera et vous ne serez point confondus. » Il était dix heures quand le bourreau, prêt à remplir son office, lui demanda pardon à genoux, comme c'est la coutume. « Je vous pardonne de tout coeur, lui dit le cardinal, et j'espère que bientôt vous-me verrez sortir victorieux de ce monde. »

Alors il quitta son manteau et sa robe, gardant la, poitrine couverte et les pieds chaussés, et il se tint debout devant une populace innombrable qui était venue pour assister à son supplice. On put alors voir ce corps émacié, d'une extrême maigreur, n'ayant plus que la peau et les os. Ceux qui étaient là s'étonnaient à bon droit de ce qu'un homme pût vivre avec un corps si faible ; il leur apparut comme l'image de la mort se servant d'un corps et d'une voix humaine. Cet acte du roi, de punir du dernier supplice un homme déjà mourant et sur le bord du tombeau, même en admettant qu'il eût été gravement offensé par lui, fit voir à tous sa cruauté raffinée. Je ne crois pas que même chez les Turcs, quoique convaincu d'un tel crime, il eût été mis à mort. C'est en

effet un crime horrible de tuer quelqu'un qui doit bientôt mourir, à moins qu'il ne soit. accablé de souffrances et de calamités extraordinaires. Certainement l'atrocité de ce crime surpasse la férocité des Turcs et de tous les tyrans qui ont existé jusqu'ici.

Du haut de l'échafaud, le saint cardinal adressa ces quelques paroles à la foule : « Chrétiens, mes frères, je vais mourir pour ma foi et mon attachement à l'Église catholique. Par la grâce de Dieu, jusqu'à présent, je me suis maintenu dans le calme et je n'ai ressenti aucune horreur ni aucune crainte de la mort, mais je vous prie, vous tous qui m'écoutez, de m'aider maintenant de vos prières, afin qu'au dernier moment je reste ferme dans la foi catholique et que je sois sans faiblesse. Quant à moi,

je supplierai le Dieu immortel, par son infinie bonté et sa clémence, de garder sains et saufs le roi et le royaume et d'inspirer à Sa Majesté de salutaires conseils en tout. » Sa liberté d'esprit en cette occasion, jointe au calme et à la gravité de son visage, fit voir à tous que loin de craindre la mort il l'appelait avec joie. Sa voix résonnait si distincte, si claire, si animée, que tous étaient dans l'admiration d'entendre une voix aussi pleine et aussi vibrante sortir d'un corps exténué et extrêmement affaibli. Il n'y avait pas dans toute la foule un seul jeune homme, quelque bien constitué qu'il fût, qui eût pu parler aussi fortement et aussi distinctement que le vieux cardinal.

Cependant il fléchit les genoux et adressa à Dieu quelques courtes prières; il récita entre autres, comme on le rapporte, le Te Deum tout entier et le psaume In te Domine speravi. Comme le bourreau lui liait le bandeau sur les yeux, il fit quelques oraisons jaculatoires ardentes et enflammées ; quand il eut fini, il mit sa tête sur le billot et le bourreau la trancha d'un coup de hache. Le flot de sang qui sortit fut tellement abondant que tout le monde fut très étonné d'en voir sortir une telle quantité d'un corps si maigre et qui semblait sans forces et si anémié. Son âme très sainte et très innocente, séparée de son corps, s'envola au ciel triomphante pour y jouir de la béatitude et de la paix éternelle.

Sépulture de l'évêque de Rochester. Sa tête est portée à Anne Boleyn, qui en la frappant se blesse la main... Elle est ensuite suspendue au pont de Londres, où elle semble pleine de vie. Miracles au tombeau du martyr.

Le bourreau mit la tête du supplicié dans un sac et l'emporta avec lui afin de la planter sur un pieu sur le pont de Londres, pendant la nuit, comme il en avait reçu l'ordre ; mais Anne Boleyn, qui avait été la principale cause de cette mort atroce, demanda, comme on le rapporte, à voir la tête avant qu'elle fût exposée. Quand on la lui eut apportée, elle la regarda quelque temps, puis avec mépris : « Est-ce donc cette tête, dit-elle, qui s'est emportée tant de fois contre moi ? Maintenant au moins elle ne me nuira plus. » Et de l'extrémité de sa main elle la frappa, mais par hasard elle toucha une dent qui dépassait les autres, ce qui lui meurtrit un doigt, lequel lui fit mal très longtemps et qu'elle faillit même perdre ; il se guérit difficilement et il resta toujours une cicatrice. Il est assez rare de rencontrer une telle cruauté et une telle audace surtout dans ce sexe

qui est par sa nature faible et craintif et qui d'habitude a horreur de tels spectacles. On voit par là quelle haine et quelle aversion Anne Boleyn avait contre le saint homme dont elle traita la tête coupée d'une façon si inhumaine.

Le bourreau ayant dépouillé le corps de tous ses vêtements, le laissa entièrement nu ; il resta ainsi tout le jour sans que quelqu'un eût l'idée de jeter un voile sur ce que la pudeur devait faire cacher.

Vers huit heures du soir, quelques conseillers du roi qui regardaient le cadavre commandèrent à une troupe de soldats qui était là de lui donner la sépulture. Deux d'entre eux le placèrent sur leurs hallebardes et le portèrent dans le cimetière proche de Bastringe, appelé vulgairement Cimetière de tous les Saints. Là ils creusèrent une tombe au nord de l'église, près du mur, avec leurs hallebardes qui avaient servi à transporter le corps, et sans aucun respect ils le jetèrent dedans tout nu, sans linceul et sans aucune des cérémonies de la sépulture chrétienne, puis ils jetèrent de la terre dessus et ils s'en allèrent. Le roi avait ordonné de l'ensevelir de cette façon et dans ce lieu. Ceci se passa le jour de la fête de saint Alban, premier martyr d'Angleterre, qui se trouvait le 22 juin de l'année 1535, la 27^e du règne d'Henri VIII. Le cardinal de Rochester mourut à l'âge de 76 ans ; il avait été 30 ans 9 mois et quelques jours évêque de Rochester.

Le lendemain, on rendit au bourreau la tête du condamné ; il la fit bouillir dans l'eau, afin de la rendre plus difforme, puis il l'attacha à un pieu placé sur le pont de Londres, où étaient déjà les têtes des chartreux qui avaient été suppliciés quelques jours auparavant. Là se passa un fait qu'on regarda comme un miracle et que je ne dois pas passer sous silence. Au bout de quatorze jours que cette tête était exposée sur le pont, malgré la chaleur très grande et ce qu'on lui avait fait subir auparavant, la chair du visage et la peau du crâne ne tombaient point en pourriture, mais au contraire elle apparaissait de jour en jour plus pleine de vie et plus agréable à la vue, si bien que le visage devint plus beau qu'il n'avait jamais été pendant la vie. Les joues se coloraient et la face avait repris un air de santé, si bien qu'elle paraissait regarder les passants et vouloir leur adresser la parole. Par ces signes, l'innocence et la sainteté de celui qui avait livré sa tête pour la défense de l'Église du Christ apparut à tous. Il y eut une telle multitude d'hommes à aller voir ce spectacle que ni les voitures ni les chevaux ne pouvaient passer sur le pont. Après le 14^e jour, on commanda au bourreau qui avait fait l'exécution de jeter la tête dans la Tamise pendant la nuit. C'est dans ce même endroit qu'on jeta la tête de l'admirable martyr Thomas More, son compagnon de prison et de souffrances, qui le 6^e jour du mois de juillet suivant changea cette vie misérable contre une mort glorieuse.

Quant à sa sépulture dans le cimetière que nous avons nommé plus haut, plusieurs hommes illustres d'Italie, d'Espagne, de France, qui voyageaient en Angleterre en ce temps, ayant tout observé avec soin et écrit ce qu'ils avaient vu, ont raconté que pendant les sept années qui suivirent l'inhumation du corps, il ne crût sur cette tombe ni herbe ni gazon, mais la terre resta aride et entièrement dénudée, comme si tous les jours elle avait été foulée aux pieds par les

hommes. Voilà ce que nous rapportent tous ces étrangers dont le témoignage a d'autant plus de valeur que, n'étant pas sujets du roi, ils sont moins susceptibles d'être soupçonnés de partialité.

Nous faisons suivre le récit du martyre de Fisher de la traduction française d'un opuscule qu'il écrivit dans sa prison. On a été jusqu'à dire que cet ouvrage avait été composé par le bienheureux dans la journée qui précéda sa mort. Nous laissons ce point aux biographes, qui ne pourront manquer de l'éclaircir.

EXHORTATION SPIRITUELLE

ÉCRITE PAR JOHN FISHER, ÉVÊQUE DE

Rochester, à sa soeur Elisabeth, quand il était prisonnier à la Tour de Londres.

Ouvrage très nécessaire et convenable pour tous ceux qui veulent mener une vie vertueuse, et aussi très propre à les avertir d'être toujours prêts à mourir.

L'auteur est censé écrire sous la menace d'une mort soudaine.

« Ma soeur Élisabeth, quand l'âme est inerte, sans vigueur de dévotion, sans goût pour la prière ni pour toute autre bonne oeuvre, le remède le plus efficace est de l'exciter et de l'animer, par une féconde méditation, à Vivre une vie bonne et vertueuse. Voilà pourquoi j'ai écrit à votre intention la méditation qui suit. Je vous prie, par égard pour moi, et en vue même du bien de votre âme, de la lire dans les moments où vous vous sentirez plus appesantie et lente aux bonnes oeuvres. C'est une sorte de lamentation, de plainte douloureuse, au sujet d'une personne qui a rencontré prématurément la mort, comme il peut arriver à toute créature, car nous n'avons là-dessus, dans notre vie terrestre, nulle assurance.

« Si vous voulez tirer quelque profit de cette lecture, il vous faut observer trois règles. D'abord, lisant cette méditation, représentez-vous du mieux possible l'état d'un homme ou d'une femme soudain emporté et ravi par la mort ; imaginez ensuite que vous êtes pareillement remportée et qu'il faut sur-le-champ que vous mouriez, que votre âme quitte cette terre, abandonne votre corps mortel, pour ne jamais revenir faire satisfaction. En second lieu, ne lisez jamais cette méditation, que seule, toute seule, secrètement, là où vous y pourrez donner le plus d'attention, dans le moment du plus grand loisir, quand vous ne serez pas empêchée par d'autres pensées ou par quelque autre occupation. Si vous la lisez d'autre façon, elle perdra immédiatement la vertu et le pouvoir d'exciter et d'émouvoir votre âme quand vous désireriez le plus qu'elle fût émue. Enfin, quand vous aurez l'intention de la lire, il faudra d'abord élever votre esprit vers Dieu tout-puissant, et le prier que, par l'aide et le secours de sa grâce, cette lecture puisse créer en votre âme une vie bonne et vertueuse, selon sa volonté ; puis il faudra dire : Deus in adjutorium meum intende, Domine ad adjuvandum me festina. Gloria Patri etc. Laus tibi Domine Rex æternæ gloria. Amen. »

« Hélas ! hélas ! je me vois injustement entraîné ; tout soudainement la mort a fondu sur moi ; le coup qu'elle m'a porté est si rude et si douloureux que je ne saurais longtemps l'endurer. Ma dernière heure est venue, je le vois bien ; il me faut quitter maintenant ce corps mortel ; il me faut maintenant abandonner ce monde pour n'y jamais revenir. L'endroit où j'irai, l'habitation que j'aurai ce soir, la compagnie que je rencontrerai, le pays qui m'accueillera, le traitement que j'y recevrai, Dieu le sait, mais moi je ne le sais pas. Serai-je damné en l'éternelle prison de l'enfer, où les souffrances sont sans fin et sans nombre ? Quelle douleur sera celle des hommes damnés pour l'éternité ! car ils endureront les plus rudes douleurs de la mort et souhaiteront de mourir, et pourtant ne mourront jamais. Il me serait très pénible de reposer toute une année, sans interruption, sur un lit, fût-ce le plus moelleux ; combien donc il sera pénible de demeurer dans le feu le plus cruel tant de milliers d'années qui ne finiront pas ; d'être en la compagnie des démons les plus horribles, pleins de noirceur et de malice ! Oh ! quelle misérable créature je suis ! car j'aurais pu ordonner ma vie, par l'aide et la grâce de mon maître Jésus-Christ, en sorte que cette heure-ci eût été pour moi l'objet d'un grand désir et de beaucoup de joie . Beaucoup de saints ont désiré joyeusement cette heure, parce qu'ils savaient bien que par la mort leur âme serait transportée dans une vie nouvelle la vie de joie et de bonheur sans fin, transportée des entraves et de l'esclavage de ce corps périssable à une liberté véritable , parmi les compagnies célestes ; enlevée aux malheurs et aux douleurs de ce monde misérable, afin de demeurer là-haut avec Dieu dans la consolation qui ne peut se concevoir ni s'exprimer. Ils étaient assurés de recevoir les récompenses que Dieu tout-puissant a promises à tous ceux qui le servent fidèlement. Et je suis certain que si je l'avais servi fidèlement jusqu'à cette heure, mon âme aurait eu sa part de ces récompenses. Mais, malheureux que je suis, j'ai négligé son service, et maintenant mon coeur se consume de chagrin à la vue de la mort qui vient, et de ma paresse et négligence. Je ne songeais pas que je dusse être si soudainement pris au piège ; mais voici que la mort m'a surpris, m'a enchaîné à mon insu, m'a accablé de sa puissance, tellement que je ne sais où chercher de l'aide ni où trouver quelque remède. Si j'avais eu le loisir et le temps de me repentir et d'amender ma vie de moi-même, et non contraint par ce coup soudain, mais aussi pour l'amour de Dieu, j'aurais pu alors mourir sans terreur, quitter la terre et les innombrables misères de ce monde avec joie. Mais comment pourrais-je penser que mon repentir vient

maintenant de ma propre volonté, puisque j'étais avant ce coup si froid et si négligent dans le service du Seigneur mon Dieu? Comment pourrais-je penser que j'agis par amour pour lui et non par crainte de son châtement? car, si je l'avais véritablement aimé, je l'aurais servi jusqu'ici avec plus de promptitude et de diligence. Il me semble bien que je ne rejette ma paresse et ma négligence que contraint et forcé. Si un négociant est contraint par une grande tempête de jeter ses marchandises à la mer, il n'est pas à supposer qu'il le ferait de son propre mouvement sans être contraint par la tempête. Ainsi ferais-je : si cette tempête de la mort ne s'était pas levée contre moi, je n'eusse sans aucun doute pas rejeté ma paresse et ma négligence. Oh ! plutôt à Dieu que j'eusse maintenant quelque répit et un peu de temps pour me corriger librement et de plein gré !

« Oh ! que ne puis-je supplier la mort de m'épargner un temps I mais ce ne sera pas, la mort n'écoute pas les prières; elle ne veut aucun délai, aucun répit. Quand même je lui donnerais toutes les richesses de ce monde, quand même mes amis tomberaient à genoux et la prieraient pour moi, quand même mes amis et moi pleurerions (s'il était possible) autant de larmes qu'il est de gouttes d'eau dans les mers, nulle pitié ne l'arrêterait. Quant le temps m'était donné, je n'ai pas voulu le bien employer ; si je l'avais fait, il aurait à présent plus de prix pour moi que les trésors d'un royaume. Mon âme eût été maintenant revêtue d'innombrables bonnes oeuvres, qui m'enlèveraient toute honte en la présence du Seigneur mon Dieu, devant qui je vais bientôt paraître, misérablement chargé de péchés, à ma confusion et à ma honte. Mais, hélas ! j'ai négligemment laissé passer mon temps, sans considérer de quel prix il ,était, ni quelles richesses spirituelles j'aurais pu acquérir, si j'avais seulement dépensé quelque soin et quelque étude. Sans aucun doute toute action bonne, quelque petite qu'elle soit, sera récompensée par Dieu tout-puissant. Une gorgée d'eau donnée pour l'amour de Dieu ne restera pas sans récompense, et qu'y a-t-il de plus facile à donner que l'eau ? De même des paroles et des pensées les plus infimes. Oh ! que de bonnes pensées que de bonnes actions, que de bonnes oeuvres ne peut-on pas concevoir, dire et faire en un jour ! Et combien plus en une année tout entière ! Hélas ! quand je songe à ma négligence, à mon aveuglement, à ma coupable folie qui savait bien tout cela, et n'a pas voulu l'exécuter en effet ! Si tous les hommes vivant en ce monde étaient présents ici pour voir et connaître dans quelle condition périlleuse je me trouve, et comment j'ai été surpris par l'assaut de la mort, je les exhorterais à me prendre tous en exemple, et, tandis qu'ils en ont le loisir, à ordonner leur vie, à abandonner toute paresse et toute oisiveté, à se repentir de leurs fautes envers Dieu, et à déplorer leurs péchés, à multiplier les bonnes oeuvres, et à ne laisser point passer de temps stérilement.

« S'il plaisait au Seigneur mon Dieu que je vécusse un peu plus longtemps, j'agisrais autrement que je n'ai fait auparavant. Je souhaite d'avoir du temps, mais c'est bien justement qu'il m'est refusé. Quand je pouvais l'avoir, je n'ai pas voulu le bien employer et je ne puis plus l'avoir. Vous qui possédez ce temps précieux et le pouvez employer à votre gré, usez-en bien ; ne le gaspillez pas, de peur que, lorsque vous désireriez le posséder, il vous soit refusé comme il m'est maintenant refusé. Mais maintenant je me repens douloureusement d'une grande négligence ; je déplore de tout mon coeur d'avoir si peu considéré .la richesse et le profit de mon âme, et d'avoir eu un souci excessif des consolations et des vains plaisirs de mon misérable corps. O corps périssable, chair puante, terre pourrie, que j'ai servi, aux appétits de qui j'ai obéi, dont j'ai satisfait les désirs, voici que tu parais maintenant sous ta forme véritable. L'éclat des yeux, la vivacité de l'oreille, la promptitude de tous les sens, ta rapidité et ton agilité, ta beauté, tu ne les possèdes pas de toi-même : ce n'est qu'un prêt temporaire.

« De même qu'un mur de terre dont la surface est peinte, pour un temps, de belles et fraîches couleurs, et en outre dorée, semble beau à qui ne voit pas plus à fond que l'artifice extérieur, mais lorsque la couleur s'écaille, et que la dorure tombe, ce mur apparaît tel qu'il est, la

terre se montre telle quelle au regard ; de même en sa jeunesse mon corps misérable semblait frais et vigoureux ; sa beauté extérieure m'abusait ; je ne songeais pas quelle laideur se cachait au-dessous, mais maintenant il se montre dans sa vérité. Maintenant, ô mon corps misérable, ta beauté s'est évanouie ; elle a disparu ; ta vigueur, ta vivacité, tout s'en est allé ; voilà que tu as repris ta vraie couleur terreuse ; te voilà noir, froid, lourd, comme une motte de terre ; ta vue se trouble, ton oreille s'affaiblit, ta langue hésite dans ta bouche, tu suintes partout la corruption ; la corruption a été ton commencement dans le sein de ta mère, et tu as persévéré dans la corruption. Tout ce que tu reçois, quel qu'en soit le prix, tu le tournes en corruption ; rien ne vient jamais de toi qui ne soit corruption, et maintenant tu retournes à la corruption ; te voilà devenu ignoble et vil, tandis que tu avais bonne mine autrefois. Les beaux traits n'étaient qu'une peinture ou une dorure posée sur un mur de terre, qui est couvert au-dessous d'une matière ignoble et puante. Mais je ne regardai pas plus avant ; je me contentai de la couleur extérieure, et j'y trouvai une grande volupté. Tout mon travail et tout mon soin allaient à toi, soit pour te parer d'habits de diverses couleurs, soit pour satisfaire ton goût des spectacles agréables, des sons délicieux, des odeurs exquises, des contacts moelleux, soit pour te donner de l'aise et quelque temps de tranquille repos dans le sommeil ou autrement. Je m'assurai la possession d'une habitation aimable, et afin d'éviter en tout le dégoût, aussi bien dans le vêtement, le manger et les boissons que dans l'habitation, j'imaginai des variations nombreuses et diverses, pour te permettre, fatigué de l'une, de jouir de l'autre. C'était là mon étude vaine et blâmable, l'étude où mon esprit s'appliquait de lui-même ; voilà à quoi je passais le plus grand nombre de mes jours. Et pourtant je n'étais jamais longtemps satisfait, mais je murmurais et je grondais sans cause à tout moment. En quoi m'en trouvé je mieux maintenant ? Quelle récompense puis-je attendre pour un long esclavage ? Quels grands profits recevrai-je de mes soucis, de mon travail et de mes soins ? Je ne m'en trouve aucunement mieux, mais bien pire ; mon âme s'est emplie de corruption et d'ignominie, la vue en est maintenant très horrible. Je n'ai d'autre récompense que le châtement de l'enfer éternel ou au moins du purgatoire, si je puis échapper aussi aisément. Le profit de mon labeur c'est les soucis et les chagrins qui m'entourent ; n'ai-je pas le droit de penser que mon esprit s'est bien occupé en cette activité mauvaise et stérile ? N'ai-je pas fait bon usage de mon travail, en le soumettant au service de mon corps misérable ? Mon temps n'a-t-il pas été bien employé dans ces soins médiocres dont il ne reste maintenant nulle consolation, mais chagrin et remords ?

«Hélas, j'ai entendu bien souvent dire qu'il convenait à ceux qui doivent être damnés, de se repentir de tout leur coeur, et de concevoir plus de douleur de leur inconduite qu'ils n'ont jamais eu de plaisir. Pourtant il ne faudrait pas qu'ils eussent besoin de ce repentir, alors qu'un peu de repentir conçu à temps les aurait pu décharger de toutes leurs douleurs. Voilà ce que j'ai entendu dire, et ce que j'ai lu bien souvent ; j'y donnai peu d'attention ou de réflexion, je m'en suis aperçu, mais trop tard j'en ai peur. Je voudrais que par mon exemple tous se gardassent, grâce au secours de Dieu, des dangers où je suis à présent, et se préparassent pour l'heure de la mort mieux

que je ne me suis préparé. Que me vaut maintenant la chère délicate et les boissons que mon misérable corps absorbait insatiablement ? Que me vaut la vanité ou l'orgueil que j'avais de moi-même, pour le vêtement ou toute autre chose qui m'appartenait ? Que me valent les désirs et les voluptés impures et viles d'une chair corrompue : un grand plaisir paraissait s'y trouver, mais en réalité, le plaisir du pourceau qui se vautre dans la fange. Maintenant que ces plaisirs sont évanouis, mon corps n'en est pas mieux, mon âme en est beaucoup plus mal ; rien ne me reste que du chagrin et de la souffrance, et mille fois plus que je n'eus jamais de plaisir. Corps impur qui m'as conduit à cette extrémité de malheur, corruption immonde, sac plein de fumier, il faut maintenant que j'aie rendu des comptes de ton impureté : je dis ton impureté, car elle vient toute de toi. Mon âme n'avait nul besoin des choses que tu désirais ; de quel prix étaient pour mon âme immortelle le vêtement, le manger ou le boire ? l'or ou l'argent périssables ? les maisons ou les lits ou toutes choses de ce genre ? Toi, ô corps périssable, comme un mur de boue, tu exiges tous les jours des réparations et comme des replâtrages de viande et de boisson, et la défense du vêtement contre le froid et le chaud ; pour toi j'ai pris tout ce souci et j'ai fait tout ce travail, et pourtant tu m'abandonnes dans le plus grand besoin, alors qu'il faut que le compte soit fait de toutes mes fautes devant le trône du plus redoutable des juges. C'est le moment où tu m'abandonnes : celui du terrible danger. De nombreuses années de délibération ne suffisent pas pour rendre mes comptes devant un si grand juge, qui pèsera chaque parole, même de nulle importance, qui a jamais traversé mes lèvres. De combien de vaines paroles, de combien de pensées mauvaises, de combien d'actes n'ai-je pas à répondre, qui, par nous comptés pour rien, seront jugés avec la dernière gravité devant le Très-Haut ! Que faire pour trouver de l'aide en cette heure de danger extrême ? Où chercher du secours, une consolation quelconque ? Mon corps m'abandonne, mes joies s'évanouissent comme une fumée, mes biens ne m'accompagnent pas. Il faut que je laisse derrière moi toutes les choses de ce monde ; si je dois trouver quelque consolation, ce ne sera que dans les prières de mes amis, ou dans mes bonnes actions passées. Mais pour ces actions bonnes, qui me serviraient devant Dieu, elles sont en bien petit nombre : car elles auraient dû être faites seulement par amour pour lui. Et moi, quand mes actions étaient bonnes par nature, en insensé je les gâtais. Je les accomplissais par égard pour les hommes, pour éviter de rougir devant le monde, par complaisance pour moi-même, ou par crainte d'être châtié. Bien rarement j'ai fait une bonne action avec cette pureté et cette droiture qui auraient été convenables. Mes fautes, mes actes impurs, ceux-là qui sont abominables, honteux, je n'en sais pas le nombre ; pas un jour dans toute ma vie, pas même une heure, j'en suis sûr, je ne me suis assez sincèrement ouvert à la volonté de Dieu ; en grand nombre au contraire, actions, paroles, pensées, m'ont échappé contre mon gré. Je ne puis que bien peu me fier sur mes actions. Quant aux prières des amis que je laisserai derrière moi, il en est beaucoup qui en auront tout autant besoin que moi, si bien que si leurs prières leur sont de quelque utilité, elles ne peuvent profiter à nul autre. Et puis, il y en aura de négligents, d'autres m'oublieront. Cela n'est d'ailleurs point surprenant : qui donc aurait, dû

être pour moi le meilleur des amis, sinon moi-même ? Et moi qui plus qu'homme au monde aurais dû agir pour mon propre bien, je l'oublie pendant ma vie ; qu'y a-t-il de surprenant à ce que les autres m'oublient après ma mort ? Il est d'autres amis, dont les prières peuvent se-courir les âmes, comme les bienheureux saints du ciel, qui se souviendront certainement de ceux qui les ont honorés sur la terre. Mais je n'avais de dévotion spéciale que pour quelques-uns, et ceux-là même, je les ai si mal honorés, et je les ai si froidement priés de me secourir, que j'ai honte de leur demander de l'aide à présent ; j'aurais bien voulu les honorer et recommander ma pauvre âme à leurs prières, en faisant d'eux mes amis particuliers ; mais la mort m'a tellement surpris qu'il ne me reste d'autre espoir que dans la pitié du Seigneur mon Dieu, en qui je me confie, en le suppliant de ne pas considérer mes mérites, mais sa bonté infinie et sa pitié surabondante. Mon devoir aurait été bien plutôt de me rappeler cette heure terrible, j'aurais dû avoir ce danger toujours devant les yeux, j'aurais dû faire tout le nécessaire pour me trouver mieux préparé contre l'approche de la mort, car je savais qu'elle viendrait enfin, bien que je ne susse pas quand, où, ni comment. Je savais que l'heure, l'instant, lui étaient indifférents et dépendaient d'elle. Pourtant, par une folie à jamais déplorable, malgré ces incertitudes, je n'ai rien fait de ce qu'il fallait. Souvent je me suis prémuni avec le plus grand soin contre de petits dangers, parce que j'imaginai qu'ils pourraient se produire ; ils ne sont pas venus cependant. C'étaient, en outre, des riens en comparaison de celui-ci : combien plus d'étude et de travail j'aurais dû dépenser en vue de ce danger si grand, qui devait certainement m'arriver un jour ! Il ne pouvait pas être évité, et j'aurais dû me préparer contre lui. Notre bonheur en dépend tout entier ; car si un homme meurt bien, il ne manquera après sa mort de rien qu'il puisse désirer, tous ses souhaits se trouveront pleinement satisfaits. Et s'il meurt mal, aucune préparation faite auparavant ne lui servira de rien.

« Mais la préparation à la mort mérite plus de soin que toute autre, parce qu'elle est utile, même sans les autres, et que, sans elle, toutes les autres sont vaines. O vous qui pouvez vous préparer en vue de l'heure de la mort, ne différez pas de jour ainsi que j'ai fait. Car j'ai eu souvent la pensée et l'intention de me préparer à quelque moment; néanmoins, sous les plus infimes prétextes, je les ai remises à plus tard, me promettant cependant de le faire alors ; mais quand le moment était venu, une autre affaire se présentait, et ainsi j'allais de délai en délai. Tellement qu'à présent la mort me presse ; mon intention était bonne, l'exécution a fait défaut. Ma volonté était droite, mais sans efficacité ; mes intentions louables, mais infructueuses. C'est l'effet de délais fréquents : jamais je n'ai exécuté ce que j'ai voulu faire. Ne différez donc pas, comme je l'ai fait ; avant tout, assurez-vous ce qui doit être votre principal souci. Ni la construction des collèges, ni la prédication d'un sermon, ni le don des aumônes, ni aucun autre travail ne vous servira sans cela.

« Préparez vous-y donc en premier lieu, et devant toutes choses ; point de retard d'aucune sorte ; si vous différez, vous vous abuserez comme je me suis abusé.

« J'ai lu, j'ai entendu dire, j'ai moi-même su que beaucoup ont été déçus comme je le suis. J'ai toujours pensé, toujours dit, et toujours espéré que je prendrais mes sûretés, et ne me laisserais pas surprendre par la soudaine venue de la mort. Néanmoins m'y voilà pris, me voilà entraîné dans le sommeil, sans préparation. Et cela dans le temps où je pensais le moins à sa venue, où je me croyais au plus haut degré de santé, dans la plus grande occupation au milieu de mes travaux. Donc ne différez pas davantage, ne mettez pas trop de confiance en vos amis, mettez votre confiance en vous-mêmes tandis que vous en avez le temps et la liberté, et avisez pour vous-mêmes alors que vous le pouvez. Je vous conseille de faire ce que moi-même je ferais avec la grâce de Dieu mon maître si son désir était de me maintenir plus longtemps en vie. Regardez-vous comme morts, et imaginez que vos âmes sont au Purgatoire, et qu'elles y doivent demeurer jusqu'à ce que leur rançon ait été complètement acquittée, par de longues souffrances en ce lieu-là, ou par des suffrages accomplis ici-bas par quelques amis particuliers. Soyez votre propre ami, accomplissez ces suffrages pour votre âme, prières, aumônes, ou quelque autre pénitence. Si vous ne voulez pas faire cela de toutes vos forces et de tout votre coeur pour votre âme, ne comptez pas qu'un autre le fera pour vous, et, le faisant pour vous-mêmes, cela vous sera mille fois plus profitable que si toute autre personne le faisait. Si vous suivez ce conseil et l'exécutez, vous serez pleins de grâce et de bonheur ; sinon vous vous repentirez sans doute, mais trop tard. »

LE MARTYRE DU BIENHEUREUX THOMAS MORE, A LA TOUR DE LONDRES, LE 6 JUILLET 1535

Thomas More naquit à Londres le 7 avril 1478 et passa quelques années de sa jeunesse dans la familia de l'archevêque de Cantorbéry, chancelier d'Angleterre, cardinal Morton. A quatorze ans il partit pour Oxford et s'y fit une réputation d'helléniste qui bientôt marcha de pair avec sa connaissance du latin. Rentré à Londres, il fut inscrit comme étudiant en droit à Lincoln's Inn (février 1496). En 1501 il était avocat ; en 1504, il entra au Parlement. Ces années d'étude ardente et méthodique valurent à Thomas More quelques amitiés durables et le tournèrent quelque temps vers le désir d'embrasser la vie religieuse. Ce ne fut que la pensée d'un moment ; en 1505, il se maria. Sa première femme, Jeanne Colt, mourut peu après la naissance de leur fils John ; elle fut remplacée par Alice Middleton, qui trouva dès le premier jour la charge de quatre orphelins dont l'aînée était cette Margaret que sa tendresse filiale rendra célèbre.

More gravissait l'un après l'autre les degrés de sa profession. Sous-shériff en 1510, il était en grande réputation pour sa science et son talent d'avocat et gagnait dès lors, par année, une somme approchant de cent mille francs de notre monnaie. Membre du « Conseil privé » en 1518, « chevalier » en 1521, il succède le 25 octobre 1529 au cardinal Wolsey dans la charge de Lord

Chancelier. Dès lors, Thomas More se trouvait le premier dignitaire et le plus intime ami et confident du roi Henri VIII. Celui-ci possédait, dans ces heureuses années de sa jeunesse, un don tout à fait rare de fascination. More se dévoua sans réserve à son souverain ; mais il semble qu'il ne se fit pas complètement illusion sur l'avenir. « Comme le roi s'amuse souvent à me le reprocher, je suis venu à la cour tout à fait contre ma volonté et je ne me sens pas à ma place, écrit-il à Fisher. Et pourtant telle est la vertu et la science du roi, et son progrès quotidien dans l'une et l'autre, que plus je le vois grandir en ces qualités royales et moins pénible me devient l'existence de courtisan. »

L'intimité dura quinze années, jusqu'au jour du fatal conflit soulevé par le projet de divorce entre le roi et Catherine d'Aragon. Dans cette voie, More laissa son maître s'engager seul. Le 16 mai 1532, il fit agréer sa démission de chancelier et se retira dans sa petite maison de Chelsea. Le 25 janvier 1532 le roi avait épousé Anne Boleyn ; le 17 avril 1534, More était conduit à la Tour de Londres.

Le récit qu'on va lire a été écrit par le gendre de sir Thomas More, M. Roper ; à la suite on trouvera les lettres adressées à divers membres de sa famille par le chancelier.

BIBLIOGRAPHIE. — English works, edit. Rastall, 1557; Opera latina Francoforti, 1689. — Bibliographical Dictionary of the english Catholics (J. Gillow, 1902). La bibliographie de More est, comme on le pense, assez étendue et déborde notablement le plan de notre recueil. Nous avons donné la traduction du précieux petit livre de Roper, gendre de More, écrit vingt ans après la mort du martyr. Ce livre, point de départ de toutes les vies de More, ne fut imprimé qu'en 1616. Les notes de Thomas Stapleton nous conservent divers souvenirs parvenus à ce prêtre par la voie orale... John Harris, ancien secrétaire de More, et Margaret More nous ont laissé des lettres de grand prix pour notre sujet. Les biographes postérieurs ne feront guère qu'amalgamer Roper et Stapleton. La biographie véritablement classique est celle du P. Bridgett ; malheureusement le livre, compilé avec une science et une conscience au-dessus de tout éloge, est composé sans art, sans talent. Les livres de Hutten, J. M. Kintosh, sont d'estimables essais ; en France M. H. Brémond a donné un petit volume alerte, fin et discret, intitulé le Bienheureux Thomas More, in-12, Paris, 1904. On trouvera une utile notice bibliographique dans Dom Bède Camm, Lives of the English Martyrs, 1904, t. I, p.246-248. (Un précis inachevé de l'histoire du divorce de Henri VIII, écrit au temps de Marie Tudor et conservé au British Museum (fonds Arundel, col. 151, fol. 351r-389v) nous a transmis cette note sur les occupations de Thomas More en prison, après qu'on l'eut dépouillé de tous ses livres : Quia chartae et atramenti usus negabatur, per ruderes et carbones ad amicos legenda transmittit, quorum magnam partem nuper folibus (sic) impressorum excusam vidimus ope et impensis nobilissimae simul ac doctissimae feminae [Clarke Roper, fille de Megg] Thomae Mori ex filia neptis quam incomparabilis aetate juvenis Jacobus Bassettus, omnibus animiet corporis dotibus

cumulatissimus, nuper in uxorem duxit. Fol. 367 b.) Crésacre More, dans un passage de la biographie de son arrière-grand-père, parle aussi de bouts de papier griffonnés au charbon par notre bienheureux durant les deux derniers mois de sa captivité. Qu'est devenu ce recueil de billets dont la petite-fille du chancelier aurait fait une publication à part ? Tous les exemplaires en seraient-ils perdus ? (Anal. boll., 1892, t. XI, p. 204.)

LE MARTYRE DE THOMAS MORE. Extrait du récit de son gendre Roper

Lorsque le roi vit qu'il ne pouvait gagner Thomas à sa cause par aucun bienfait, il se mit en devoir de l'y contraindre par la terreur et les menaces. Le trouble commença par une certaine nonne qui demeurait à Cantorbéry, et qui, pour sa vertu et la sainteté de sa vie, était très estimée du peuple : à cause de cela beaucoup de membres du clergé, des docteurs en théologie et d'autres dignitaires laïcs allaient la consulter. Elle affirmait qu'elle avait eu révélation de Dieu d'avertir le roi de sa vie scandaleuse et de l'abus qu'il faisait de la force et de l'autorité que Dieu lui avait confiées. Ayant appris que Milord de Rochester, John Fisher, était un homme d'une vie vertueuse et d'une science remarquable, elle se rendit à Rochester et lui découvrit toutes ses révélations, lui demandant avis et conseil. L'évêque, voyant que ce cas pouvait très bien être en conformité avec les lois de Dieu et de sa sainte Eglise, lui conseilla d'aller en personne trouver le roi (ce qu'on lui avait déjà conseillé, et ce qu'elle avait tout d'abord eu l'intention de faire) et de lui exposer toutes les circonstances.

Là-dessus elle fut trouver le roi et lui raconta toutes ses révélations, puis elle rentra chez elle.

Peu après, pendant une visite chez les nonnes de Sion, il lui arriva, par l'entremise de master Reynolds, prêtre de la maison, d'entrer en conversation avec sir Thomas More sur les secrets qui lui avaient été révélés, et dont une partie semblait avoir trait à la suprématie du roi et à son mariage qui eut lieu peu après. Sir Thomas, qui à ce moment aurait pu en toute liberté et sûreté, sans crainte d'aucune loi, lui parler de ces affaires, — car plus tard, ainsi qu'il l'avait prédit lui-même, ces matières furent établies par des lois nouvelles et confirmées par des serments, — se conduisit néanmoins, dans toutes ses relations avec elle, avec tant de discrétion (comme on l'a prouvé dans la suite) qu'il méritait non le blâme, mais au contraire des louanges et des éloges. Si, dans toutes les grandes charges et offices qu'il avait gérés pour le roi et le pays pendant sa longue carrière, il ne s'était gardé contre toute corruption, injustice et subornation, au point que jamais on ne put lui reprocher ces crimes, ni l'en flétrir, ni même lui chercher une juste querelle, on aurait sans doute dans ces temps de trouble et de disgrâce porté contre lui, à propos de cette affaire, une grave accusation que le roi aurait favorablement accueillie.

Ceci fut évident dans le cas d'un certain Parnell, contre lequel Sir Thomas More, pendant qu'il était chancelier, avait porté un décret sur la demande de son adversaire, un certain Vaughan. Parnell se plaignit amèrement au roi de ce que Thomas avait reçu comme pot-de-vin pour le décret une grande et belle coupe dorée des mains de l'épouse de Vaughan, lui-même étant empêché de voyager à cause de la goutte. Là-dessus sir Thomas, appelé par l'ordre du roi devant tout le conseil et odieusement accusé de ce fait, confessa aussitôt que l'a coupe lui avait été donnée longtemps après le décret, comme étrennes, et que sur les vives instances de la dame il l'avait acceptée par courtoisie. Alors le Lord de Wiltshire, partisan de cette poursuite, par haine de la religion, dit aux lords avec une grande joie : « Voilà, Messieurs, ne vous avais-je pas dit que vous trouveriez cette accusation fondée ? » Alors sir Thomas pria les lords de vouloir bien sur leur honneur écouter avec impartialité la seconde partie de son affaire, puisqu'ils avaient entendu courtoisement la première partie. Ayant obtenu leur permission, il leur déclara en plus que, bien qu'il eût accepté la coupe après de grandes difficultés, il l'avait cependant fait remplir aussitôt de vin par son domestique et avait bu à la santé de la dame. Lorsqu'il l'eut fait et qu'elle eut répondu, il lui rendit la coupe aussi librement que son époux la lui avait donnée, pour qu'elle la lui remît comme étrennes. Sur ses pressantes instances, elle la reprit enfin, quoique à contre-cœur, comme elle l'a déclaré ainsi que d'autres personnes présentes. Ainsi la grande montagne se réduisit à n'être plus qu'une taupinière.

Je me rappelle également qu'une autre fois, au jour de l'an, Mme Crooker, riche veuve pour qui, après de grandes difficultés, sir Thomas avait fait un décret à la Chancellerie contre le Lord d'Arundel, vint lui faire visite pour lui remettre une paire de gants dans lesquels elle avait mis quarante livres en angelots. Il accepta les gants avec reconnaissance, mais refusa l'argent en disant : « Mistress, puisqu'il est contraire à la politesse de refuser les étrennes d'une dame, je me contente de recevoir les gants, mais quant à votre argent je le refuse absolument. » Et il la força malgré elle à reprendre son or.

A la même époque, un monsieur Gresham, qui avait un procès en cours à la chancellerie, lui envoya pour étrenne une belle coupe dorée : comme il en aimait la forme, Thomas fit chercher dans son cabinet une de ses coupes qui à son goût n'était pas d'une forme aussi belle, quoiqu'elle fût plus précieuse, et il voulut que le serviteur l'apportât à son maître pour le dédommager, et il refusa absolument de recevoir le cadeau sous d'autres conditions.

Je pourrais citer bien des cas semblables comme preuves de son innocence et de son intégrité concernant la corruption et la vénalité, mais je les omets de peur d'être ennuyeux, en demandant aux lecteurs de peser et de considérer sagement en eux-mêmes les quelques exemples cités plus haut.

Au Parlement suivant, on présenta à la Chambre des Lords un « bill » pour faire condamner la nonne de Kent et d'autres ecclésiastiques pour crime de haute trahison, et l'évêque de Rochester et sir Thomas More et d'autres pour n'avoir pas dévoilé ce crime. Le roi avait

supposé que ce bill serait si inquiétant et si terrible pour Thomas qu'il le forcerait à se fléchir et à consentir à ses demandes, ce en quoi Sa Majesté fut très déçue. Par ce « bill » sir Thomas More avait droit à être appelé personnellement pour présenter sa défense ; mais le roi, qui n'aimait pas cela, chargea l'évêque de Cantorbéry, le chancelier, le duc de Norfolk et master Cromwell, de faire comparaître Thomas devant eux à un jour et en un endroit désignés.

A ce moment, comme je pensais que l'occasion était bonne et favorable, je lui conseillai instamment de s'efforcer d'obtenir l'appui de ces lords pour se faire accorder décharge de ce « bill ». Il me répondit qu'il le ferait. Lorsqu'il se présenta devant eux suivant leur ordre, ils l'accueillirent très aimablement, le priant de s'asseoir avec eux, ce qu'il ne voulut nullement faire. Alors le Lord Chancelier commença à lui dire de combien de façons le roi lui avait manifesté son amitié et sa faveur ; combien il désirerait le voir continuer dans sa charge ; combien il aurait été heureux de l'avoir comblé de plus de bienfaits et enfin que Thomas ne pouvait demander à Sa Majesté ni honneurs ni bénéfices qui lui fussent refusés ; il espérait que par la déclaration de la bonté et de l'affection du roi envers lui, il provoquerait Thomas à se montrer reconnaissant envers le roi en agissant de même et à ajouter son consentement aux choses que le Parlement, les évêques et les universités avaient déjà ratifiées. Sir Thomas More lui répondit avec douceur en ces termes : « Personne au monde, Messieurs, ne ferait aussi volontiers ce qu'il faut pour faire plaisir à Sa Majesté que moi qui suis obligé de reconnaître ses nombreux bienfaits et la grande bonté qu'Elle m'a toujours témoignée avec tant de bienveillance. Néanmoins je croyais fermement n'avoir plus à entendre parler de cette affaire, carde temps à autre depuis le commencement, j'ai toujours dit mon avis au roi avec tant de clarté et de vérité, qu'il m'a toujours paru, en souverain très accueillant, l'avoir accepté, ne voulant pas, comme il me le dit, me molester plus qu'il ne l'avait fait à ce sujet. Depuis ce temps je n'ai pas pu trouver d'autres raisons qui pussent me faire changer d'avis ; si j'avais pu en trouver, personne au monde n'aurait été plus heureux que moi. » De part et d'autre on dit beaucoup de choses semblables : mais enfin voyant qu'ils ne pouvaient le faire revenir sur sa première détermination par la persuasion, ils commencèrent à lui parler avec plus de sévérité. Ils lui dirent que Sa Majesté leur avait enjoint, s'ils ne pouvaient le gagner par la douceur, de l'accuser en son nom de sa grande ingratitude, et de lui dire que jamais serviteur n'avait témoigné plus d'infamie à son souverain, ni sujet plus de perfidie que lui. Car par ses artifices subtils et pervers il avait, contrairement à toutes les bienséances, prié et poussé le roi à écrire un livre sur la revendication des sept sacrements et le maintien de l'autorité du pape, lui causant ainsi un grand déshonneur dans toute la chrétienté en lui faisant mettre entre les mains du pape l'épée pour le combattre lui-même. Lorsqu'ils eurent exposé tous les sujets d'angoisse qu'ils pouvaient imaginer contre lui, Thomas dit : « My Lords, ces terreurs sont des arguments pour des enfants et non pour moi. Pour répondre à la principale accusation dont vous me chargez, je crois que Sa Majesté, sur son honneur, ne m'en accusera jamais, et que nul autre ne pourra dire plus pour m'en décharger que Sa Majesté elle-même, qui sait fort bien que je ne l'ai pas poussée ni conseillée dans cette affaire, mais que l'ouvrage étant

terminé, je fus chargé seulement par l'ordre du roi et le consentement des éditeurs d'arranger et classer les principales questions qu'il contenait. Et lorsque je vis que l'autorité du pape y était mise très en avant et défendue par de solides arguments, je dis à Sa Grâce : « Je dois rappeler à Votre Majesté une chose, c'est que le Pape, comme Votre Majesté le sait, est un prince comme elle, et ligué aux autres princes chrétiens il pourrait arriver dans la suite que Votre Majesté tombât en désaccord avec lui sur certains points de cette ligue, d'où il pourrait résulter une rupture de relations et la guerre entre Elle et Lui. Je crois donc qu'il serait mieux de changer ce passage, et de toucher son autorité plus légèrement. — Non, répondit Sa Majesté, il n'en sera pas ainsi ; nous sommes tellement obligés envers le Saint-Siège que nous ne lui pouvons faire trop d'honneur. »

Alors je lui rappelai le statut de *Praemunire* par lequel on avait rogné une bonne partie du pouvoir pastoral du pape. A cela Sa Majesté répondit : « Quelques obstacles qui nous soient contraires, nous mettrons cette autorité aussi en avant que possible ; car c'est de ce siège que nous avons reçu notre couronne. » Je n'avais jamais appris ceci jusqu'à ce que Sa Majesté nie l'eût dit de sa propre bouche. Ainsi j'espère que Sa Majesté étant exactement informée de ceci et se rappelant gracieusement ma conduite dans cette affaire, ne m'en parlera plus, mais m'en acquittera complètement elle-même. » Et ils se séparèrent en colère.

Alors sir Thomas More remonta en barque pour regagner sa maison à Chelsea, et chemin faisant il était de si belle humeur que j'en fus heureux, espérant qu'il s'était fait décharger du « bill » du Parlement. Lorsqu'il eut débarqué et fut rentré chez lui, nous fîmes tous deux un tour de jardin et, désireux de savoir où il en était, je lui dis : « Je pense, Sir, que tout va bien puisque vous êtes si content. — Oui, mon fils Roper, répondit-il, Dieu merci.

— Alors, ajoutai-je, on a rayé votre nom du bill ? — Par ma foi, mon fils Roper, je n'y pensais plus. — Vous n'y pensiez plus, lui dis-je, à une chose qui vous touche de si près et nous tous à cause de vous ? Je suis désolé de l'apprendre, car vous voyant si heureux, je m'étais imaginé que tout s'était bien passé. » Alors il me dit : « Veux-tu savoir, mon fils Roper, pourquoi j'étais si content ? — Très volontiers, Sir, lui dis-je. — En vérité, j'étais ravi, mon fils, d'avoir honteusement culbuté le démon et de m'être avancé si fort devant ces lords, que maintenant sans grande honte je ne pourrais pas revenir en arrière. » A ces paroles je fus triste, car quoique la chose fût de son goût, elle n'était pas du mien.

Au rapport du Lord Chancelier et des autres lords sur leur entretien avec sir Thomas More, le roi fut si irrité, qu'il leur déclara sa ferme résolution de le faire incontestablement poursuivre en vertu du « bill » dont nous avons parlé. Le Lord Chancelier et les autres lords lui répondirent qu'ils avaient remarqué que les lords de la Chambre haute étaient si fermement résolus d'entendre sir Thomas More présenter sa propre défense, que le « bill » serait, sans contredit, la ruine de tout si Thomas n'en était pas exclu. Mais malgré tout le roi resta inflexible et dit qu'il serait présent lorsque le « bill » serait présenté aux « lords ». Alors Lord Audley et les

autres, le voyant si résolu sur ce point, l'implorèrent humblement à genoux de s'en abstenir, lui faisant voir que s'il essayait un échec en public, non seulement ses sujets seraient encouragés à le mépriser dans la suite, mais que ce serait en plus un déshonneur pour lui dans toute la chrétienté : ils ajoutèrent qu'ils ne désespéraient pas trouver avec le temps une meilleure accusation qui ferait mieux l'affaire de Sa Majesté ; « car, disaient-ils, dans le cas de cette nonne on regardait son innocence comme si évidente, qu'on l'estimait plus digne de louanges que de reproches. » Enfin, sur leur instante persuasion, le roi consentit à accéder à leur demande, et le lendemain master Cromwell me rencontrant aux Communes me pria d'annoncer à mon père que son nom était effacé du « bill ». Mais comme j'allais dîner à Londres, j'envoyai mon serviteur à Chelsea avec une lettre pour ma femme. Lorsqu'elle en eut averti son père, il lui répondit : « En vérité Megg, quod differtur non aufertur » . A quelque temps de là le duc de Norfolk et sir Thomas More causant familièrement ensemble, le duc lui dit : « Par la messe, master More, il est dangereux de se mesurer avec les princes ; aussi je désirerais vous voir vous soumettre en quelque sorte aux désirs du roi, car, par le corps de Dieu, master More, indignatio principis mors est. —Est-ce tout, Milord, répondit-il? Alors, en bonne foi, il n'y a que cette différence entre Votre Grâce et moi, que moi je mourrai aujourd'hui et vous demain. » Il arriva, environ un mois après, lorsqu'on eut fait la loi pour le serment de la suprématie et du mariage, que tous les prêtres de Londres et de Westminster, mais pas de laïcs, sauf sir Thomas More, furent invités à se présenter à Lambeth devant l'évêque de Cantorbéry, le Lord Chancelier et le secrétaire Cromwell qui formaient la commission chargée de leur déférer le serment. Alors sir Thomas More, comme il avait toujours accoutumé avant d'entreprendre une affaire importante d'aller à l'église, de se confesser, d'entendre la messe et de communier (comme lorsqu'il fut élu membre du Conseil privé, ou envoyé en ambassade, ou choisi comme « speaker » du Parlement, ou nommé chancelier, ou lorsqu'il prenait sur lui une grave résolution semblable), ainsi fit-il tout au matin du jour où il était convoqué devant les « lords » à Lambeth. D'ordinaire avant de quitter sa femme et ses enfants qu'il aimait tendrement, il les faisait venir jusqu'à sa barque et là il les embrassait et leur disait adieu. Mais ce jour-là, il ne permit à aucun d'entre eux de sortir et de le suivre, mais il tira la barrière après lui et les mit hors d'état de le joindre, et le coeur pesant, comme sa contenance le laissait voir, il s'embarqua pour Lambeth avec moi et nos quatre serviteurs. Il demeura assis pendant quelque temps en un triste silence, mais enfin il me dit à l'oreille : « Mon fils Roper, Dieu merci, la bataille est gagnée. » Je ne savais pas ce qu'il voulait dire par là; mais plutôt que d'avouer mon ignorance je lui répondis : « Sir, j'en suis très heureux. » Mais comme je l'ai conjecturé plus tard, c'était parce que l'amour de Dieu avait agi si efficacement en lui, que toutes les affections terrestres avaient été complètement vaincues.

On peut voir avec quelle sagesse il se conduisit à son arrivée devant la Commission, lorsqu'on lui présenta le serment, par quelques lettres écrites à sa femme et conservées dans un volume de ses oeuvres. Au bout de quatre jours il fut confié à la garde de l'abbé de Westminster; pendant ce temps le roi consultait son Conseil pour savoir la ligne de conduite qu'il serait bon de

tenir avec lui. Bien que, au commencement, ils fussent résolus de le délivrer sur un serment qui ne permettrait pas de savoir s'il avait oui ou non prêté le serment de suprématie, ni ce qu'il en pensait, cependant la reine Anne par ses clameurs importunes exaspéra le roi à un tel point contre lui, que, contrairement à sa première résolution, il ordonna qu'on lui présentât le serment de suprématie.

Bien que la réponse de sir Thomas More fût discrète et modérée, il fut néanmoins conduit à la Tour. Pendant qu'il s'y rendait, il portait comme d'ordinaire une chaîne d'or autour du cou. Sir Richard Cromwell, qui avait charge de le conduire, lui conseilla d'envoyer cette chaîne chez lui à sa femme ou à un de ses enfants. « Non, sir, répondit-il, je ne le ferai pas : car si j'étais fait prisonnier sur un champ de bataille je voudrais que mes ennemis tirassent quelque profit de moi. »

Lorsqu'il débarqua, le lieutenant se tenait prêt à le recevoir, près de la porte de la Tour.

Le portier lui demanda son vêtement de dessus. « Master porter, répondit-il, le voici, » et, ôtant sa toque, il la lui donna en disant : « Je suis très fâché de ne pas pouvoir vous en offrir une plus belle. — Non, Sir, dit le portier, c'est votre robe qu'il me faut. » Le lieutenant le conduisit à ses appartements. Là, sir Thomas More fit appeler un de ses domestiques, John a Wood, qui ne savait ni lire ni écrire et qui était chargé de le servir. Thomas lui fit prêter serment devant le lieutenant que s'il l'entendait ou le voyait, à n'importe quel instant, parler ou écrire quelque chose contre le roi, le conseil ou le royaume, de s'en ouvrir au lieutenant pour que celui-ci pût incontinent le révéler au conseil.

Lorsque sir Thomas More eut passé un peu plus d'un mois à la Tour, Madame mon épouse, désirant beaucoup voir son père, obtint enfin la permission par ses instantes demandes. A son arrivée, lorsque Thomas eut fini les sept psaumes et les litanies (il avait la coutume de les réciter avec elle chaque fois qu'elle venait, avant de parler d'affaires humaines), il lui dit entre autres choses « Je crois, Megg, qu'ils m'ont mis ici en pensant me faire une grosse peine, mais je t'assure sur ma foi, ma bonne fille, que n'eût été pour ma femme et vous mes enfants (que je regarde comme ma charge principale), il y a longtemps que je me serais enfermé dans une chambre aussi étroite, plus étroite même. Mais puisque je suis venu ici sans mon propre mérite, je compte que Dieu dans sa bonté me déchargera de ces soins et par son secours gracieux me suppléera parmi vous. Dieu merci ! Megg, je ne vois pas de raison pour me croire plus mal ici qu'à la maison, car il me semble que Dieu me traite en enfant gâté, me

omettant sur ses genoux et me berçant. » Ainsi, par sa belle contenance dans la tribulation, on aurait cru que tous les maux qui lui arrivaient, par la patience avec laquelle il les supportait, n'étaient pas pour lui des châtements pénibles, mais des exercices de patience très profitables. A un autre moment, après avoir d'abord questionné ma femme sur tous les siens, et sur l'état de la maison pendant son absence, il lui demanda comment allait la reine Anne. « Ma foi, mon père, jamais mieux, répondit-elle. — Hélas ! Megg, hélas ! il me fait pitié en songeant dans quelle

misère, pauvre âme, elle va bientôt tomber. » Ensuite le lieutenant, venant le visiter dans sa chambre, lui rappela les bienfaits et l'amitié qu'il (Thomas) lui avait toujours prodigués, et combien il était par conséquent obligé de le traiter aimablement et de lui faire bonne chère ; mais que considérant l'état présent des choses il ne pouvait le faire sans s'attirer l'indignation du roi; mais il espérait que Thomas tiendrait compte de ses bonnes intentions et accepterait l'accueil qui lui serait fait. « Master lieutenant, lui dit Thomas, je crois vraiment, comme vous le dites, que vous êtes mon bon ami et que vous voudriez me faire le meilleur accueil possible : je vous en remercie du fond du coeur, et je vous assure, Master lieutenant, que je suis très satisfait de la manière dont je suis traité, et chaque fois que je ne le serais pas, mettez-moi à la porte. » Comme le serment de la suprématie et du mariage était conçu, d'après le premier statut, en peu de mots, le lord chancelier et Monsieur le secrétaire ajoutèrent de leur propre chef d'autres termes pour le faire paraître plus agréable et plus plausible aux oreilles du roi ; et ce fut ce serment ainsi augmenté qu'ils firent déférer à sir Thomas More et à tous les autres sujets du royaume. Sir Thomas More, en s'en apercevant, dit à ma femme : « Je puis vous dire, Megg, qu'ils m'ont envoyé ici pour avoir refusé de prêter ce serment ; mais comme il n'est pas conforme au statut, ils ne peuvent pas justifier mon incarcération par leur propre loi : et vrai-ment, ma fille, c'est une grande pitié de voir un prince chrétien si honteusement séduit par les flatteries d'un conseil docile à suivre ses désirs, et d'un clergé faible qui n'a pas la force de soutenir ses doctrines. » Mais enfin le Lord Chancelier et Monsieur le secrétaire, s'apercevant de leur méprise, furent obligés dans la suite de chercher le moyen de faire faire un autre statut pour confirmer le serment d'après leurs modifications.

Lorsque sir Thomas More eut renoncé à son office et à toutes les affaires temporelles afin de pouvoir dorénavant se mettre au service de Dieu avec plus de tranquillité, il fit un acte de cession pour disposer de toutes ses terres, ne se réservant qu'une propriété comme bien viager. A sa mort, il assurait une partie des terres à sa femme, une partie à la femme de son fils comme douaire en considération de ce qu'elle était une héritière en possession d'une terre rapportant plus de cent livres par an, une partie à ma femme et à moi au lieu de la dot de ma femme, et il en restait plusieurs parties.

Quoique cet acte de cession et d'assurance fût complètement terminé bien avant que l'affaire dont on avait chargé sir Thomas More eût été regardée comme offense, il fut néanmoins annulé par la loi, et ainsi les terres qu'il avait assurées à sa femme et à ses enfants par cet acte leur furent enlevées contrairement à la loi, et mises entre les mains du roi, sauf la partie donnée à ma femme et à moi. Quoique par l'acte cité plus haut il se fût réservé cette partie ainsi que les autres, comme bien viager, cependant, considération faite, il en donna directement la possession à ma femme et à moi deux jours plus tard par un autre acte. Et comme la loi n'annulait que le premier, ne donnant au roi que ce qu'il contenait, l'acte qui assurait la propriété à ma femme et à moi, qui était daté de deux jours plus tard, fut hors de la portée de la loi, et ainsi notre part nous fut conservée sans difficultés.

Il arriva un jour à la Tour, que Sir Thomas More, regardant par la fenêtre, aperçut un certain master Reynolds, religieux de Sion, homme instruit et vertueux, et trois moines de la Chartreuse qui quittaient la Tour pour aller à l'exécution à cause de l'affaire de la suprématie et du mariage. Comme s'il désirait ardemment les accompagner, il dit à sa femme qui se trouvait près de lui : « Tenez, ne voyez-vous pas, Megg, que ces bienheureux pères vont à la mort aussi joyeusement que des fiancés au mariage? Par là vous pouvez voir, ma chère fille, la grande différence qu'il y a entre de tels hommes qui ont toujours vécu religieusement d'une vie de droiture, de dureté, de pénitence et de souffrance, et des hommes qui dans le monde ont passé tout leur temps licencieusement dans les plaisirs et les commodités comme votre pauvre père. Car Dieu, prenant en considération leur longue vie de pénitences les plus douloureuses et les plus pénibles, ne souffrira plus qu'ils demeurent dans cette vallée de misères et d'iniquités, mais il les enlèvera rapidement d'ici pour leur faire jouir éternellement de sa divinité. Votre pauvre père, au contraire, Megg, comme le plus misérable des pécheurs, a passé tout le cours de sa malheureuse vie dans le péché ; Dieu, le croyant indigne de parvenir si tôt à cette félicité éternelle, le laisse encore dans ce monde pour être tourmenté et harcelé par la misère. »

Quelque temps après, le secrétaire venant le voir à la Tour, de la part du roi, lui témoigna beaucoup de semblants d'amitié, lui disant pour le reconforter que Sa Majesté était son bon et aimable seigneur, qui ne songeait plus à troubler sa conscience d'aucune affaire qui pût lui être une cause de scrupule. Dès que le secrétaire fut parti, sir Thomas More, pour exprimer l'encouragement qu'il avait retiré de ses paroles, écrivit ces vers avec un charbon, car il n'avait pas d'encre :

« Fortune trompeuse, quelque belle que tu paraisses, quelque aimable que soit ton sourire, comme si tu voulais réparer ma ruine, tu ne me tromperas pas dans cette vie. J'espère, ô Dieu ! entrer dans peu de temps dans le port sûr et calme du ciel. Après le calme j'attends, toujours la tempête. »

Lorsque sir Thomas More eut passé un certain temps dans la Tour, sa femme obtint la permission de lui rendre visite. En arrivant la première fois, comme une femme ignorante et quelque peu mondaine aussi, elle le salua brusquement en ces ternies : « Hé! bonjour master More ! Je m'étonne que vous, qui jusqu'ici avez toujours passé pour un homme sage, vous vous donniez ainsi des airs de fou en demeurant dans cette prison étroite et sale, et en préférant être enfermé avec les souris et les rats, quand vous pourriez jouir de votre liberté et de la faveur et de la bienveillance du roi et du conseil, si seulement vous vouliez faire ce que tous les évêques et les plus grands savants du royaume ont fait. Et lorsque je pense que vous avez à Chelsea une très belle maison, votre bibliothèque, votre galerie, votre jardin, votre verger et tant d'autres belles commodités, où vous pourriez vivre heureux en compagnie de moi votre femme, de vos enfants et de votre maison, je me demande, au nom de Dieu, quel plaisir vous pouvez trouver à demeurer ici. » Lorsque sir Thomas More l'eut écoutée pendant quelque temps, il lui dit d'un air joyeux : «

Je vous prie, chère Mistress Alice, de répondre à une question ? — Quoi donc? dit-elle. — Est-ce que cette maison, dit-il, n'est pas aussi près du ciel que la mienne ? » Ne goûtant pas de telles paroles, elle répondit suivant son habitude rustique : « Ta ! Ta ! Ta ! — Mais qu'en dites-vous, Mistress Alice ? N'est-ce pas vrai ? — Bon Dieu! bon Dieu! mon pauvre homme, vous n'abandonnez donc jamais cette manière de voir. — Eh bien, Mistress Alice, s'il en est ainsi c'est très bien je ne vois pas de raison sérieuse de me complaire dans nia belle maison ou dans quoi que ce soit qui y appartienne, car si après avoir été enterré pendant sept ans seulement, je ressuscitais et revenais ici-bas, je ne manquerais pas de trouver quelqu'un dans ma maison qui me prierait de sortir, me disant qu'elle n'est pas à moi. Quelle raison ai-je donc d'aimer une telle maison, qui oublierait si vite son maître? » Ainsi les objections de sa femme l'ébranlèrent bien peu.

Peu de temps après, le Lord Chancelier, les ducs de Norfolk et de Suffolk, le secrétaire et d'autres membres du Conseil privé vinrent le voir à deux reprises différentes, essayant par tous les moyens possibles de lui faire avouer ou nier ouvertement la suprématie ; mais d'après les interrogations contenues dans le grand livre déjà cité, ils ne purent jamais y parvenir. Peu après cet événement, master Rich, devenu dans la suite lord Rich, et qui venait d'être nommé avocat du roi, sir Richard Southwell et un certain master Palmer, serviteur du secrétaire, furent envoyés à sir Thomas More dans la Tour pour lui enlever ses livres. Pendant que sir Richard Southwell et Mr Palmer étaient occupés à emballer les livres, master Rich faisait semblant de causer familièrement avec sir Thomas More. Entre autres choses arrêtées d'avance comme il sembla, il lui dit : « Comme il est bien connu, master More, que vous êtes un homme sage et fort instruit aussi bien des lois de ce pays que d'autres choses, je vous prie, sir, de pardonner à ma hardiesse en vous exposant de bonne foi ce cas. Supposons, Sir, dit-il, qu'il y eût un acte de Parlement d'après lequel le pays devrait me prendre pour roi, me prendriez-vous pour roi, master More ? — Oui, Sir, dit sir Thomas More, je le ferais. — Je pousse le cas plus loin, dit master Rich supposons qu'un acte de Parlement obligerait le pays à me prendre pour pape, me prendriez-vous alors pour pape, master More ? — Pour répondre Sir, à votre premier cas, dit Thomas More, le Parlement est libre de se mêler des affaires des princes temporels; pour répondre à votre second cas, je vous propose ce cas : supposons que le Parlement ferait une loi d'après laquelle Dieu ne serait pas Dieu, diriez-vous alors master Rich, que Dieu n'est pas Dieu ? — Non, Sir, dit-il, je ne le dirais pas, puisque aucun Parlement n'a le droit de faire une pareille loi. — Pas plus, dit sir Thomas More, comme master Rich l'a rapporté, que le Parlement n'a le droit de faire du roi le chef suprême de l'Église. » Sur ce seul rapport, sir Thomas More fut poursuivi du chef de haute trahison pour avoir nié que le roi fût le chef suprême de l'Église. Dans l'acte d'accusation on mit ces mots odieux : « malicieusement », « traîtreusement », « diaboliquement ».

Lorsque sir Thomas More fut amené de la Tour à Westminster-hall pour répondre à l'accusation, et qu'il eut été accusé devant les juges à la barre du banc du roi, il dit franchement que sur l'acte d'accusation il s'en serait tenu à la loi, mais que dans ce cas il aurait été obligé de reconnaître lui-même le mal fondé de l'accusation, à savoir la négation de la suprématie du roi.

Par conséquent, il plaida non coupable, se réservant l'avantage de prendre l'affaire dans son ensemble après le verdict

pour éviter l'acte d'accusation ; de plus, il ajouta que si seulement ces termes odieux, « malicieusement », « traîtreusement », « diaboliquement », étaient supprimés dans l'acte d'accusation, il n'y voyait plus rien qu'on pût lui reprocher justement. Pour prouver au jury que sir Thomas More était coupable de cette trahison, master Rich fut appelé à rendre témoignage, ce qu'il fit; lorsqu'il eut prêté le serment, sir Thomas More prit la parole contre lui en ces termes : « Si j'étais homme, Messeigneurs, à me rire d'un serment, je ne serais pas à ce moment, comme vous le savez bien, au banc des accusés. Et si votre serment est vrai, master Rich, alors je consens à ne jamais contempler la face de Dieu, ce que je ne dirais pas même pour gagner le monde entier. »

Il conta alors à la cour, en pure vérité, tout l'entretien qu'ils avaient eu à la Tour et dit : « En bonne foi, master Rich, j'éprouve plus de chagrin de votre parjure que de mon propre danger : et vous allez voir que ni moi ni personne à ma connaissance ne vous a jamais pris pour un homme d'assez de crédit pour vous communiquer des affaires importantes. Et comme vous le savez, je vous connais depuis quelque temps, vous et votre conversation, car pendant longtemps nous avons demeuré sur la même paroisse. Et comme vous pouvez le dire vous-même, je regrette que vous m'obligiez à le dévoiler, vous y étiez regardé comme très frivole en vos conversations, comme très bavard, et d'une réputation peu recommandable. On vous jugeait de même dans la maison du Temple, où vous avez reçu votre éducation supérieure. Paraît-il donc vraisemblable à vos honorables seigneuries que dans une cause si grave je me serais oublié si imprudemment au point de me fier à master Rich que j'ai toujours regardé comme très peu sincère, ainsi que je viens de vous le dire, plutôt qu'à mon souverain seigneur le roi ou à un de ses nobles conseillers, et de lui confier les secrets de ma conscience concernant la suprématie du roi, le point spécial et le seul indice que l'on cherche en moi depuis si longtemps? C'est une chose que je n'ai jamais dite ni jamais voulu dire après le décret, ni à Sa Majesté elle-même ni à aucun de ses nouveaux ministres, comme Vos Honneurs le savent bien ; car souvent, à différentes reprises, Sa Majesté elle-même vous a envoyés vers moi à la Tour dans ce seul but. Est-ce que, Messeigneurs, à vos jugements ceci paraît la vérité? Et encore si je l'avais fait, Messeigneurs, comme master Rich l'a juré, comme c'était dans une conversation privée et familière, où je n'affirmais rien, mais où j'écartais des hypothèses, sans autres circonstances déplaisantes, on ne peut pas dire avec justice que j'ai parlé « malicieusement », et là où il n'y a pas de malice il n'y a pas d'offense. De plus, Messeigneurs, je ne pourrais jamais croire que tant de grands évêques, tant de personnages honorables et tant d'autres hommes dignes, vertueux, sages et savants assemblés au Parlement lorsqu'on faisait la loi, aient jamais eu l'intention de faire mettre à mort un homme dans lequel on n'aurait pas pu trouver de malice, prenant malitia pour malevolentia : car si par malitia on entend généralement le péché, il n'y a personne au monde qui puisse s'en excuser lui-même. Quia si dixerimus quod peccatum non habemus, nosmetipsos seducemus, et veritas in nobis non est.

Dans le décret il n'y a que le mot « malicieusement » qui soit important, de même que le terme « de force » dans le décret des « entrées en possession de force ». D'après ce décret, si un homme prend possession d'une propriété paisiblement et n'en expulse pas son adversaire « de force », il n'y a pas d'offense; mais s'il le met dehors « de force », alors d'après le décret c'est une offense et c'est d'après ce terme « de force » qu'il est puni. Enfin je remarquerai la grande bonté de Sa Majesté le roi lui-même, qui de tant de manières différentes a été pour moi si bon seigneur et roi si complaisant ; qui a daigné m'admettre à la dignité de son honorable conseil privé : qui m'a fait avancer avec la plus grande libéralité dans des charges de crédit et d'honneur, et finalement m'a honoré de cette lourde charge de grand chancelier de Sa Majesté, la plus haute dans tout le royaume après celle de Sa Majesté : jamais il n'avait fait pareil honneur à un laïc : et cette dignité était si fort au-dessus de mes qualités et de mes mérites que, par conséquent, je ne la tenais que de son incomparable bonté : pendant plus de 20 ans il m'a témoigné une faveur continuelle, me comblant d'honneurs de plus en plus avec la plus grande bonté, jusqu'à ce que sur mon humble requête il a plu à Sa Majesté de m'accorder, avec sa faveur, la permission de consacrer le reste de ma vie à pourvoir au salut de taon âme, au service de Dieu et, par un acte de bonté spéciale, de me décharger et de me soulager de tout. Toutes ces marques de la bonté de Sa Majesté, dis je, depuis si longtemps et si généreusement étendue sur moi, sont à mon avis, Messieurs, matière suffisante de réfutation touchant le soupçon diffamatoire que cet homme a imaginé contre moi d'une manière si inique. » Master Rich, se voyant ainsi réfuté et son crédit si honteusement défiguré, fit rapporter sous serment par sir Richard Southwell et master Palmer, présents dans la chambre au moment de l'entretien, les paroles qui avaient été dites entre lui et sir Thomas More. Là-dessus master Palmer dans sa déposition dit qu'il était si occupé à emballer dans un sac les livres de sir Thomas More qu'il ne fit aucunement attention à ce qu'ils disaient. Sir Richard Southwell de même dans sa déposition dit que comme il n'était chargé que du transport de ces livres, il ne prêta nullement l'oreille à ce qu'ils disaient. Il y eut ensuite beaucoup d'autres raisons, dont je ne me souviens pas à présent, que sir Thomas More marqua dans sa défense pour discréditer la déposition de master Rich, citée plus haut, et prouver l'intégrité de sa conscience ; et néanmoins le jury le trouva coupable.

Et incontinent, sur leur verdict, le Lord Chancelier, qui dans cette affaire présidait la commission, commença à procéder au jugement; mais sir Thomas More lui dit : « Milord, quand je représentais la loi, j'avais coutume dans un tel cas de demander au prisonnier avant de porter jugement ce qu'il avait à dire pour que le jugement ne fût pas porté contre lui. » Là-dessus le Lord Chancelier, s'arrêtant dans le jugement qu'il avait déjà commencé, lui demanda ce qu'il pouvait dire dans sa défense. Alors sir Thomas More lui répondit humble nient en ces termes :

« Puisque, Milord, dit-il, cette accusation est appuyée sur un acte de Parlement directement hostile aux lois de Dieu et de sa sainte Église, — dont aucun souverain temporel ne peut prendre sur lui par aucune loi le gouvernement suprême ou une partie de ce gouvernement qui appartient de droit au siège de Rome, prééminence accordée par Notre-Seigneur lui-même

personnellement présent sur cette terre à saint Pierre seul et à ses successeurs, évêques du même siège, par une prérogative spéciale, — cet acte est donc insuffisant de droit parmi les chrétiens pour poursuivre un chrétien. » Et pour prouver cette assertion, parmi d'autres raisons et autorités il déclara que ce royaume, n'étant qu'un membre et une petite partie de l'Église, ne pouvait faire une loi particulière en désaccord avec la loi générale de l'Église catholique et universelle du Christ, pas plus que la cité de Londres, n'étant qu'un pauvre membre par rapport au royaume tout entier, ne peut faire une loi obligatoire pour tout le royaume contre un acte de Parlement. Il montra en plus que c'était contraire et aux lois et aux statuts non encore abrogés de notre pays, comme on pouvait clairement le voir dans la « Magna Charta » : *Quod Ecclesia Anglicana libera sit ethabeat omnia jura sua integra et libertates suas illæsas* ; que c'était aussi contraire au serment sacré que Sa Majesté elle-même avait prêté avec une grande pompe à son couronnement, comme tous les autres princes chrétiens.

Il alléguait en outre que ce royaume ne pouvait refuser l'obéissance au siège de Rome, pas plus que l'enfant ne peut refuser d'obéir à son père. Car de même que saint Paul a dit aux Corinthiens : « Je vous ai régénérés mes enfants dans le Christ », de même saint Grégoire évêque de Rome (de qui par saint Augustin son envoyé nous avons reçu la foi chrétienne) aurait pu vraiment dire de nous Anglais : « Vous êtes mes enfants, car par le Christ je vous ai donné le salut éternel (héritage plus grand et plus précieux qu'aucun père selon la chair ne peut laisser à son enfant) et par la régénération je vous ai faits les enfants spirituels du Christ. » Alors le Lord Chancelier lui répondit que comme tous les évêques, les universités et les hommes les plus savants du royaume avaient adhéré à l'acte, on s'étonnait beaucoup que lui seul, à l'encontre d'eux tous, s'en fit scrupule avec tant de raillerie et le combattît avec tant de véhémence. A cela sir Thomas More répondit en ces termes : « Si le nombre d'évêques et d'universités est aussi important que Votre Seigneurie semble le croire, je ne vois pas de raison sérieuse pour laquelle cela me ferait changer quelque chose dans ma conscience ; car je ne doute pas que parmi les savants évêques et les hommes vertueux encore vivants, non pas dans ce royaume, mais dans toute la chrétienté, ce ne soient pas les moins nombreux qui dans cette affaire sont de mon opinion. Et si je parlais de ceux qui sont déjà morts, dont beaucoup sont maintenant de grands saints au ciel, je suis bien sûr que le plus grand nombre d'entre eux pendant tout le temps qu'ils vivaient pensaient de cette affaire ce que j'en pense en ce moment. Ainsi je ne suis pas obligé, Milord, de conformer ma conscience au concile d'un royaume, contre le concile général de toute la chrétienté. »

Lorsque, pour échapper à l'acte d'accusation, sir Thomas nous eut fait autant d'objections qu'il lui semblait nécessaire et eut allégué plus de raisons que je n'en puis me rappeler à présent, le Lord Chancelier, ne voulant pas porter seul le poids du jugement, demanda en public l'avis de lord Fitzjames, alors Lord Chief Justice du Banc du Roi, et se joignit à lui pour savoir si oui ou non l'acte d'accusation était suffisant. En homme sage, lord Fitzjames répondit : « My Lords, par saint Julien (il ne jurait que par lui), je suis obligé de dire que si l'acte du Parlement n'est pas

illégal, alors à mon avis l'acte d'accusation est suffisant. » Là-dessus, le Lord Chancelier dit aux autres lords : « Tenez ! My Lords, tenez ! vous entendez ce que dit Mylord Chief Justice » ; et immédiatement il rendit jugement contre sir Thomas More. Lorsqu'il eut fini, les commissaires offrirent courtoisement à sir Thomas More de lui prêter une oreille favorable, s'il avait encore quelque chose à dire pour sa défense. Il répondit : « Je n'ai plus rien à dire, my Lords, que ceci. De même que le bienheureux apôtre saint Paul, comme nous lisons dans les Actes des apôtres, fut présent et consentit à la mort de saint Étienne, et garda les habits de ceux qui le lapidaient, cependant qu'ils sont tous deux maintenant de grands saints dans le ciel et continueront leur amitié pendant l'éternité, de même, Messieurs, puisque vous m'avez condamné à mort sur cette terre, j'espère beaucoup et je prierai avec la plus grande ferveur pour que nous nous rencontrions joyeusement plus tard dans le ciel pour la vie éternelle. »

Tout ce qui a trait au procès de sir Thomas More, comme je n'y étais pas présent moi-même, je l'ai appris du rapport très digne de foi du très honorable sir Anthony Saint-Léger, et en partie de Richard Haywood et de John Webb, gentilshommes, et d'autres de bon crédit qui y ont assisté et je l'ai rapporté fidèlement, autant que le permettent ma faible intelligence et mémoire.

Après sa condamnation, sir Thomas More quitta la barre pour se rendre de nouveau à la Tour : il était conduit par sir William Kingston, chevalier de haute taille, fort et de bonne mine, gouverneur de la Tour et son très cher ami. Lorsque sir William l'eut conduit de Westminster au « Old Swan », sur la route de la Tour, il lui dit adieu le cœur bien gros, et laissant couler ses larmes le long de ses joues. Sir Thomas More, le voyant si triste, le reconforta d'aussi bonnes paroles que possible : « Bon master Kingston, ne vous désolez pas ; courage ! car je prierai pour vous et pour ma bonne dame votre épouse, pour que nous nous rencontrions au ciel où nous serons joyeux ensemble pour toujours et toujours ».

Peu de temps après, comme sir William Kingston me parlait de sir Thomas More, il me dit : « En bonne foi, master Roper, j'avais honte en quittant votre père de voir mon cœur si faible et le sien si fort et qu'il fut obligé de me consoler, moi qui aurais dû le reconforter ».

Quand sir Thomas More se rendait de Westminster à la Tour, sa fille, ma femme, désireuse de voir son père qu'elle craignait ne plus revoir dans ce monde, et aussi d'avoir sa dernière bénédiction, attendit près du débarcadère de la Tour où elle savait qu'il devait passer pour entrer à la Tour. De là épiant sa venue, dès qu'elle l'aperçut elle se mit à genoux avec respect pour recevoir sa bénédiction, puis s'avançant en toute hâte sans égards ni soucis pour elle-même, elle s'élança vers lui, courant à travers la foule et la compagnie de la garde qui l'escortait avec des haches et des hallebardes. Puis à la vue de tout le monde elle l'enlaça de ses bras et, suspendue à son cou, elle l'embrassait. Lui, goûtant fort ces témoignages naturels d'affection filiale, lui donna sa bénédiction paternelle et lui répéta beaucoup de pieuses paroles de résignation. Alors elle le quitta ; mais, croyant ne l'avoir pas assez vu, comme si elle s'était complètement oubliée et était toute ravie dans l'amour de son très cher père, ne faisant attention ni à elle-même ni à

l'encombrement de la foule qui l'entourait, elle revint brusquement courant à lui comme la première fois, remit ses bras autour de son cou et l'embrassa à plusieurs reprises avec la plus grande tendresse. Enfin le coeur bien gros elle fut obligée de le quitter. En voyant ce spectacle si lamentable, beaucoup de ceux qui étaient présents pleuraient et se lamentaient.

Sir Thomas More resta plus d'une semaine à la Tour après sa condamnation. La veille de sa mort il envoya son cilice, qu'il ne voulait pas qu'on vît, à ma femme, sa fille bien-aimée, avec une lettre écrite avec un charbon, lettre qui se trouve dans le livre de ses ouvrages que nous avons déjà cité. Dans cette lettre il exprimait en ces termes le désir fervent qu'il avait de souffrir le lendemain : « Je vous encombre de commissions, ma chère Marguerite; mais j'espère que mon attente ne durera pas plus longtemps que demain. C'est demain la fête de saint Thomas et l'octave de saint Pierre, et c'est pourquoi je désire ardemment aller à Dieu : le jour serait bien choisi. Chère Megg, jamais je n'ai plus aimé votre façon de faire envers moi que lorsque vous m'avez embrassé, pour la dernière fois, car il me plaît que l'amour filial et la tendresse oublient de faire attention aux usages mondains. Et le lendemain, mardi, fête de saint Thomas et octave de saint Pierre, dans l'an 1535, comme sir Thomas More en avait exprimé le souhait dans sa lettre de la veille, sir Thomas Pope, son ami intime, vint le voir de bon matin pour lui annoncer de la part du roi et du conseil qu'il aurait à mourir avant neuf heures, et qu'il avait par conséquent à s'y préparer aussitôt. « Master Pope, dit sir Thomas More, je vous remercie du fond du coeur pour votre bonne nouvelle. J'ai toujours été grandement obligé envers Sa Majesté pour les bienfaits et les honneurs dont de temps en temps elle m'a si généreusement comblé, mais je suis plus obligé envers elle pour m'avoir mis ici où j'ai eu tout le temps et le loisir nécessaires pour songer à ma mort. Et, mon Dieu, master Pope, je suis surtout obligé envers Sa Majesté de ce qu'elle daigne me débarrasser si brièvement des misères de ce misérable monde, et je ne manquerai pas de prier avec ferveur pour Sa Majesté et dans ce monde et dans l'autre. — Le roi désire de plus, dit master Pope, qu'à votre exécution vous vous contentiez de peu de mots. — Master Pope, dit sir Thomas More, vous faites bien de m'avertir du désir du roi, car autrement j'avais l'intention de parler un peu longuement: d'ailleurs je n'aurais rien dit qui pût donner offense ni à Sa Majesté ni à personne. Néanmoins, quel qu'ait été mon désir, je suis prêt à me conformer en toute obéissance aux commandements de Sa Majesté ; et je vous supplie, bon master Pope, de me servir d'interprète près de Sa Majesté pour obtenir que ma fille Margaret puisse assister à mes funérailles. — Le roi a déjà permis, dit master Pope, que votre femme, vos enfants et vos amis puissent y être présents. — Oh! que je suis obligé, dit sir Thomas More, envers Sa Majesté qui daigne prendre en si bienveillante considération mon pauvre enterrement ! » Master Pope, en prenant congé de lui, ne pouvait retenir ses larmes. Sir Thomas More s'en apercevant le réconforta par ces paroles: « Calmez-vous, bon master Pope, et ne soyez pas inquiet, car j'ai confiance que nous nous reverrons un jour avec une grande joie au ciel, où nous serons sûrs de vivre ensemble et de nous aimer pour toujours dans une heureuse félicité. »

Lorsqu'il fut parti, sir Thomas More, comme s'il eût été invité à un banquet solennel, mit son plus bel habit. Ce que voyant master lieutenant lui conseilla de l'ôter, lui disant que celui qui l'aurait n'était qu'un manant. « Comment, master lieutenant, dit sir Thomas More, comment voulez-vous que je tienne pour un manant celui qui va me rendre aujourd'hui un service si signalé? En vérité, je vous l'assure, si la robe était toute en drap d'or, je croirais le bourreau digne de la recevoir, comme saint Cyprien qui donna trente pièces d'or à son bourreau. » Et quoiqu'à la fin, sur les instances importunes de master lieutenant, il changea d'habit, néanmoins à l'exemple du bienheureux martyr saint Cyprien, du peu d'argent qui lui restait, il envoya un angelot d'or au bourreau.

Il fut conduit par master lieutenant hors de la Tour, vers le lieu de son exécution. En montant à l'échafaud, qui était très peu solide et sur le point de s'écrouler, il dit plaisamment au lieutenant : « Je vous prie, master lieutenant, de vouloir bien m'aider à monter sans accident : pour descendre, laissez-moi me tirer d'affaire tout seul. »

Alors il demanda au peuple qui était tout autour de prier pour lui, et d'être témoin de ce qu'il mourait dans et pour la foi de la sainte Eglise catholique. Ayant ainsi parlé, il s'agenouilla et, lorsqu'il eût fini ses prières il se tourna vers le bourreau et lui dit d'un air tout joyeux : « Allons, mon garçon ! prends courage et ne crains pas de remplir ta besogne : mon cou est très court : prends garde donc de ne pas frapper à côté, de peur de perdre ta réputation. »

Ainsi passa sir Thomas More de ce monde à Dieu au jour qu'il avait le plus désiré.

Peu après sa mort, la nouvelle en parvint à l'empereur Charles. Là-dessus il fit venir sir Thomas Elliot, l'ambassadeur anglais, et lui dit : « Mylord ambassadeur, nous apprenons que le roi votre maître a mis à mort son fidèle serviteur et sage conseiller, sir Thomas More. » Sir Thomas Elliot répondit qu'il n'en savait rien : « Eh bien, lui dit l'empereur, ce n'est que trop vrai ; et nous disons ceci : que eussions-nous été le maître d'un tel serviteur, des actions duquel nous avons eu pendant tant d'années une expérience assez grande, nous aurions y plutôt perdu la meilleure ville de nos possessions qu'un si digne conseiller. » Ce propos fut rapporté par sir Thomas Elliot lui-même à moi, à ma femme, à master Clement et sa femme, à master John Haywood et sa femme et à d'autres de ses amis.

Lettre de sir Thomas More à sa fille Mrs Margaret Roper, au commencement de sa captivité à la Tour. Vendredi 17 avril 1534, 25e année du règne de Henri VIII.

Lorsque je fus cité devant les Lords à Lambeth, on me fit entrer le premier, bien que master Doctor, vicaire de Croydon, fût arrivé avant moi ainsi que d'autres. Lorsqu'on me dit la raison pour laquelle on m'avait fait venir (j'en fus intérieurement quelque peu étonné, car ils n'avaient fait venir d'autres laïcs que moi), je demandai à voir le serment : ils me le montrèrent portant le grand sceau : je demandai alors à voir l'acte de succession qu'ils me donnèrent sur un rouleau imprimé. Après l'avoir lu tout bas, et après l'avoir comparé avec l'acte de succession, je leur ai expliqué que mon intention n'était pas d'imputer une faute soit à l'acte, soit à celui qui l'avait fait, ni au serment ni à ceux qui le prêtaient, ni de condamner la conscience de qui que ce soit. Mais quant à moi-même, en bonne foi, ma conscience en cette affaire m'a poussé de telle façon que, quoique je ne refusasse pas de prêter le serment pour la succession, cependant je ne pourrai pas prêter le serment que l'on me déférait sans mettre mon âme en danger de l'éternelle damnation. Et s'ils doutaient que ma conscience seule me fait refuser le serment, ou que je m'inspire de toute autre fantaisie, j'étais prêt à jurer le contraire. Que s'ils ne m'en croient pas, à quoi bon me déférer un autre serment ? Et s'ils croyaient que dans ce cas je jurerais la vérité, alors j'espérais que sur leur honneur ils ne me pousseraient pas à prêter le serment qu'ils me déféraient, ou qu'en le faisant j'agissais contre ma conscience. Le lord chancelier me répondit qu'ils étaient tous très tristes de m'entendre parler ainsi et de me voir refuser le serment. Et ils dirent tous que sur leur foi j'étais le premier à le refuser, ce qui porterait Sa Majesté à me soupçonner beaucoup et à me témoigner une grande indignation. Et là-dessus ils me montrèrent le rôle contenant les noms des Lords et des membres des Communes qui avaient déjà prêté le serment et y avaient déjà apposé leurs signatures.

Mais malgré cela, lorsqu'ils virent que je refusais de prêter le serment sans blâmer ceux qui l'avaient prêté, ils m'ordonnèrent de descendre dans le jardin. Là-dessus je m'attardai dans la vieille chambre brûlée dont la fenêtre donne sur le jardin, ne voulant pas y descendre à cause de la chaleur. A ce moment je vis master Doctor Latimer arriver dans le jardin et s'y promener avec d'autres docteurs et chapelains de mylord de Cantorbéry. Il avait l'air très gai, car il riait et mettait ses bras autour du cou à un ou deux de ses compagnons si galamment que si t'eût été des femmes j'aurais cru qu'il était devenu libertin. Après cela, master Doctor Wilson sortit de chez les Lords : il passa à côté de moi avec deux gentilshommes ; il fut envoyé galamment tout droit à la Tour. Je ne sais pas à quelle heure mylord de Rochester fut cité devant eux. Mais pendant la nuit j'appris qu'il avait paru devant eux ; mais je n'ai jamais su où il avait passé la nuit et le temps qui suivit jusqu'à ce qu'il fût envoyé ici. J'appris aussi que master le curé de Croydon et tous les autres prêtres de Londres que l'on avait fait venir prêtèrent le serment. : ils étaient si bien vus du conseil qu'on ne les fit pas traîner ni faire queue dans l'antichambre à leurs risques et périls, comme c'est d'ordinaire le cas pour les solliciteurs ; mais on les fit passer rapidement, à leur grande

satisfaction, si bien que le curé de Croydon, soit par joie, soit qu'il eût le gosier sec, ou encore pour bien montrer quod Ille notus erat pontifici, se rendit au buffet, à l'office, de Mylord, demanda à boire et but valde familiariter. Lorsqu'ils eurent fini leur parade et furent sortis, on me fit entrer de nouveau, on me dit alors quel grand nombre avait prêté le serment joyeusement et sans hésitation depuis ma retraite.

Là-dessus je ne blâmai personne, mais répondis pour moi-même comme la première fois. Alors, aussi bien que la première fois ils m'accusèrent d'un peu d'obstination de ce que comme la première fois, tout en refusant de prêter le serment, je ne voulus pas indiquer aucun point spécial qui offusquait ma conscience ni en exposer les causes. Je leur avais répondu à cela que je craignais que Sa Majesté, comme ils me l'avaient dit, ne conçût contre moi un assez grand déplaisir par le seul fait de mon refus de prêter le serment, et qu'en exposant et révélant les raisons de mon refus je ne ferais qu'exaspérer Sa Majesté de plus en plus, ce qu'en aucun cas je ne ferais, mais que je supporterais tout le danger et tout le mal qui pourraient m'arriver plutôt que de donner à Sa Majesté une nouvelle cause de déplaisir en dehors de celle à laquelle le cas du serment m'obligeait de pure nécessité. Néanmoins, lorsqu'on m'eut accusé à différentes reprises d'avoir refusé le serment et de ne pas avoir voulu exposer les raisons de mon refus, par entêtement et obstination, plutôt que d'être pris pour entêté je dis qu'avec la bienveillante permission de Sa Majesté ou plutôt son commandement, qui me serait un garant suffisant contre le déplaisir que ma déclaration pourrait lui causer et contre toute crainte que je pourrais avoir d'un quelconque de ses statuts, je serais heureux d'exposer par écrit les raisons de mon refus ; et de plus de jurer au commencement que si quelqu'un pouvait répondre à ces raisons de telle façon que je pusse croire ma conscience satisfaite, je prêterais ensuite le serment de tout mon coeur. A cela on me répondit que, alors même que le roi m'en donnerait la permission par lettres patentes, cela ne pourrait me servir contre le statut. Là-dessus je dis que si cependant j'avais ces lettres, je m'en remettrais pour le reste à mes risques et périls, à l'honneur de Sa Majesté. Et cependant je me disais à moi-même : si je ne puis déclarer les raisons de mon refus sans danger, alors les garder pour moi n'est pas obstination. Mylord de Cantorbéry, s'appuyant sur ce que j'avais dit que je ne condamnais pas la conscience de ceux qui avaient prêté le serment, me dit que manifestement je n'étais pas très sûr ni certain si oui ou non je pouvais prêter le serment légalement, mais que j'étais plutôt dans l'incertitude et le doute.

« Mais alors, dit Mylord, vous savez pour une chose certaine et sans doute que vous êtes obligé d'obéir à votre souverain seigneur, votre roi ; et par conséquent vous êtes obligé d'abandonner les doutes de votre conscience hésitante qui refuse de prêter le serment et de prendre ce qui est certain en obéissant à votre prince en prêtant le serment. » Or, en vérité, il me semblait bien que tout cela ne concluait pas ; mais l'argument me parut soudain si subtil, surtout avec l'autorité que lui donnait le noble prélat qui me le proposait, que je ne sus rien répondre, sinon que je pensais ne pouvoir agir de cette façon, parce que aux yeux de ma conscience c'était là un des cas où je ne pouvais obéir à mon prince, puisque, quelle que fût l'opinion des autres

dont je ne voulais ni condamner ni juger la conscience ni les doctrines, ma conscience voyait la vérité de l'autre côté. Et dans cette affaire je ne m'étais pas décidé subitement ni légèrement, mais après de longs délais et un examen attentif de la cause. Et en vérité si cette raison concluait, nous avions une voie facile pour éviter toutes perplexités. Car dans n'importe quelle affaire où les docteurs seraient en doute, le commandement du roi donné au parti qui lui plairait dissiperait tous les doutes. Alors mylord de Westminster me dit que de quelque manière que ma conscience envisageât l'affaire, j'avais lieu de croire que mon opinion était fautive, puisque je voyais le grand conseil du royaume décider le contraire, et par conséquent que je devrais changer mon opinion. A cela je répondis que si j'étais tout seul de mon côté, et tout le Parlement de l'autre, j'aurais bien peur de m'appuyer sur ma seule opinion contre l'opinion de tant d'autres. Mais d'autre part si, dans certaines affaires pour lesquelles je refuse de prêter le serment, j'ai de mon côté, comme je crois l'avoir, un conseil aussi grand, plus grand même, je ne suis pas obligé de changer mon opinion pour me conformer à celle du conseil d'un seul royaume contre le conseil général de la chrétienté. Sur cela master secrétaire, comme s'il me protégeait tendrement, dit avec un gros juron qu'il aurait préféré voir son fils unique (qui en vérité est un bon jeune homme et qui, je l'espère, arrivera à de grands honneurs) perdre sa tête que de voir que j'avais ainsi refusé de prêter le serment. Car sûrement maintenant Sa Majesté concevrait contre moi de grands soupçons et penserait que l'affaire de la nonne de Kent était complotée sous ma direction.

Là-dessus je répondis que c'était tout le contraire et que la vérité était bien connue et que, quelque malheur qui pût m'arriver, je n'y pouvais rien faire sans mettre mon âme en danger. Alors le lord chancelier répéta devant moi mon refus au secrétaire, car c'était lui qui se rendait chez Sa Majesté. Et pendant qu'il le faisait Sa Seigneurie répéta de nouveau que je ne niais pas le droit de succession et que j'étais prêt à le jurer. A cela je répondis que sur ce point je serais heureux de voir le serment que l'on me déférerait écrit de telle manière qu'il fût conforme à ma conscience. Alors mylord dit : « Tenez, master secrétaire, notez aussi qu'il refuse également de prêter le serment de la succession, à moins de certaines modifications. » Vraiment, Mylord, dis-je, il n'en est rien ; mais je veux d'abord voir le serment rédigé de façon à me rendre compte moi-même que je ne serais pas obligé ni de me parjurer ni de jurer contre ma conscience. Sûrement je ne vois aucun péril à prêter le serment de la succession. Mais j'avais pensé et pense encore qu'il est raisonnable de faire bien attention à mon propre serment et d'être consulté aussi sur le choix des termes, et je n'ai jamais eu l'intention d'en jurer une partie et de m'engager au serment tout entier. Quoi qu'il en soit, mon Dieu, quant au serment tout entier, je n'en ai jamais détourné qui que ce soit : je n'ai jamais conseillé à personne de refuser de le prêter, et je n'ai jamais mis et ne mettrai jamais de scrupules dans la tête de qui que ce soit, mais je laisse chacun à sa conscience. Et je pense en bonne foi qu'il serait raisonnable que chacun me laissât à la mienne.

LETTRE II. — Pendant le mois d'août de l'an de N.-S. 1534 et de l'an vingt-sixième du règne du roi Henri VIII, lady Alice Alington (femme de sir Giles Alington, chevalier, et fille de la seconde et dernière femme de sir Thomas More) écrit à mistress Roper la lettre suivante :

Soeur Roper, je me rends agréable à vous de tout coeur et vous suis reconnaissante pour tous vos bienfaits. La raison pour laquelle je vous écris en ce moment est de vous dire qu'à peine deux heures après mon retour, mylord le chancelier vint chasser un daim dans notre parc : mon mari fut très content de voir qu'il prenait ainsi plaisir à chasser chez nous. Lorsque la partie de plaisir fut terminée et qu'il eut tué son daim, il s'en alla coucher chez sir Thomas Barnston, où sur son invitation je fus le visiter le lendemain. Je ne pouvais refuser, car il me semblait que l'invitation était cordiale, et surtout parce que je voulais parler pour mon père. Lorsque je vis le moment opportun, j'ai prié sir Thomas Barnston, aussi humblement que je l'ai pu, de vouloir bien continuer d'être bon seigneur pour mon père (car j'ai entendu dire qu'il l'a été jusqu'ici).

D'abord il me dit qu'il serait heureux de le traiter comme s'il était mon propre père, ce qui fut manifeste, dit-il, lorsqu'on lui imputa l'affaire de la nonne. Quant à l'autre affaire, il s'étonnait que mon père fût si obstiné dans son opinion personnelle pour une chose que tout le monde a adopté, sauf l'évêque aveugle et lui.

Et en bonne foi, dit Mylord, je suis heureux de savoir peu de choses, si ce n'est quelques fables d'Esopé dont je vais vous conter une. Il y avait un pays dont tous les habitants étaient fous, sauf quelques-uns qui étaient sages. Ceux-ci par leur sagesse prévirent qu'une grande pluie allait venir qui rendrait fous tous ceux qui en seraient salis ou mouillés. S'en étant aperçus, ils se firent des caves souterraines où ils s'abritèrent jusqu'à ce que la pluie eût cessé. Ils sortirent alors en pensant pouvoir faire faire aux fous tout ce qu'ils voulaient et les gouverner comme ils l'entendaient. Mais les fous ne voulaient rien de tout cela, ils voulaient se gouverner eux-mêmes malgré toute la sagesse des autres. Lorsque les sages virent qu'ils ne pouvaient atteindre leur but, ils regrettèrent de ne pas avoir été à la pluie eux aussi, et de ne pas avoir sali leurs vêtements avec les autres. Après avoir raconté cette histoire, Mylord rit très gaiement : je lui dis alors que malgré sa joyeuse histoire je ne doutais pas qu'il ne serait un bon seigneur pour mon père lorsqu'il verrait l'occasion arriver. Il me dit : « Je voudrais voir votre père d'une conscience moins scrupuleuse. » Et alors il me raconta une autre fable d'un lion, d'un âne et d'un loup et de leurs confessions. D'abord le lion confessa qu'il avait dévoré toutes les bêtes qu'il avait rencontrées. Son confesseur lui donna l'absolution parce qu'il était roi et parce qu'il suivait sa nature en agissant ainsi. Le pauvre âne vint ensuite et dit qu'il n'avait pris qu'un brin de paille des souliers de son maître parce qu'il avait faim, et il croyait que son maître à cause de cela avait pris un refroidissement. Son confesseur ne pouvait absoudre une si grande faute, mais envoya l'âne à l'évêque.

Alors le loup vint faire sa confession : on lui avait formellement défendu de ne pas dépasser douze sous par repas. Mais après avoir suivi ce régime pendant quelque temps il eut

grand'faim, tellement qu'un jour voyant une vache et un veau passer près de lui il se dit en lui-même : « J'ai grand'faim et mangerais volontiers, mais je suis lié par les ordres de mon père spirituel : néanmoins ma conscience me jugera, et alors, puisqu'il en est ainsi, je formerai ma conscience en sorte que la vache me paraisse maintenant ne valoir que huit sous, et alors le veau n'en vaut que quatre » ; et ainsi le loup mangea et la vache et le veau.

Maintenant, ma bonne soeur, n'est-ce pas que mylord m'a conté deux gentilles fables ? En bonne foi, elles ne me plurent pas du tout, et je ne savais que répondre, car sa réponse m'avait déconcertée. Je ne vois pas de meilleur parti à prendre que de vous adresser à Dieu tout-puissant, car il est le consolateur de tous les affligés et ne manquera pas d'envoyer ses consolations à ses serviteurs quand ils en auront le plus besoin.

Portez-vous bien, ma bonne soeur.

Écrit à la hâte, le lundi après la Saint-Laurent.

Votre soeur. ALICE.

LETTRE III. — A la première visite que mistress Roper fit à son père dans la Tour après avoir reçu cette lettre elle la lui montra. Vous verrez par la réponse qui suit (écrite à lady Alington) ce qui s'est passé entre sir Thomas More et sa fille concernant cette lettre. Mais on n'est pas certain si cette réponse a été écrite par sir Thomas More au nom de sa fille ou par mistress Roper.

La première fois que je suis allée voir votre père, après avoir reçu votre lettre, j'ai cru qu'il était à la fois convenable et nécessaire de la lui montrer ; convenable afin qu'il pût voir les peines affectueuses que vous prenez pour lui, nécessaire afin qu'il pût s'apercevoir que s'il se tient dans ce scrupule de conscience (comme l'appellent du moins beaucoup de gens qui sont ses amis et sa femme), tous ses amis qui semblent être les plus capables de lui faire du bien, ou bien l'abandonneront finalement, ou, par aventure, seront incapables de lui faire le moindre bien. Pour ces raisons, la première fois que je vis votre père après avoir reçu votre lettre, je lui ai d'abord parlé pendant quelque temps de ses maladies, de son ancienne maladie de poitrine, de sa récente attaque de gravelle et de pierre, et de la crampe qui parfois pendant la nuit engourdit ses jambes; à ce qu'il dit je vis qu'elles n'ont guère fait de progrès, mais continuent comme auparavant, parfois elles sont très douloureuses, parfois elles ne lui causent que peu de douleurs. A ce moment je l'ai trouvé qui souffrait à peine et aussi bien disposé que pouvait l'être quelqu'un dans son cas

pour s'asseoir, parler et être joyeux. Après avoir récité les sept psaumes et les litanies, nous commençâmes d'abord à parler d'autres choses, de la grande résignation de ma mère, de la bonne

conduite de mon frère et de toutes mes soeurs qui se disposent chaque jour de plus en plus à faire peu de cas du monde, et à se tourner de plus en plus vers Dieu, comment les gens de sa maison, ses voisins et ses autres bons amis du dehors se souviennent diligemment de lui dans leurs prières, et puis j'ai ajouté : je prie Dieu, mon cher père, que leurs prières et les nôtres jointes aux vôtres puissent obtenir de Dieu la grâce que vous puissiez dans cette grande affaire (pour laquelle vous êtes dans ce trouble, trouble qui cause aussi des ennuis à tous ceux qui vous aiment) prendre avec le temps une conduite telle que tout en demeurant en grâce avec Dieu vous puissiez contenter le roi et lui faire plaisir : car vous l'avez toujours trouvé si singulièrement bon envers vous, qu'en refusant avec raideur de faire ce qu'il commande ou ce que vous pourriez faire, sans offenser Dieu (beaucoup d'hommes importants, sages et instruits disent que vous pouvez le faire dans cette affaire), ce serait, d'après l'opinion de tous les hommes sages, une grande tache sur votre honneur, et comme je l'ai entendu dire par des hommes que vous avez toujours pris pour bien instruits et bons, un danger pour votre âme également. Mais quant à ce dernier point, père, je ne serai pas assez téméraire pour le discuter; car je m'en remets à Dieu et à votre sagesse, que vous y prendrez sûrement garde. Et je connais assez votre science pour savoir très bien que vous pouvez le faire. Mais il y a une chose que vos amis et moi remarquons et apercevons au loin, sur laquelle si on ne vous la montre pas vous pourriez par hasard vous tromper à votre grand péril, espérant moins de mal (car quant au bien je sais bien que vous n'en attendez pas de cette affaire dans ce monde) qu'à ma grande crainte il ne vous en arrivera probablement. Car je vous assure,, père, j'ai reçu dernièrement une lettre de ma soeur Alington, par laquelle je vois bien que si vous ne changez pas d'opinion vous perdrez probablement tous vos amis qui peuvent vous faire du bien, que si vous ne perdez pas leur bonne volonté au moins vous en perdrez le bon effet pour quelque bien qu'ils pourraient vous faire. A cela mon père me sourit et me dit : « Ah ! mistress Eve (comme je vous ai appelée lorsque vous êtes venue pour la première fois), est-ce que ma fille Alington a joué avec vous le rôle du serpent et vous a envoyée à l'ouvrage avec une lettre pour venir tenter votre père de nouveau, et à cause de l'amour que vous lui portez essayer de l'amener à jurer contre sa conscience et l'envoyer ainsi au diable? » Et ensuite il me regarda avec tristesse et me dit d'un ton grave : « Marguerite, ma fille, à plusieurs reprises nous avons déjà tous deux parlé de cette affaire. Voilà en effet que vous m'avez déjà dit deux fois la même histoire que maintenant et la même crainte, et deux fois je vous ai répondu que s'il était possible pour moi dans cette affaire de faire ce qui pourrait contenter Sa Majesté sans offenser Dieu, parmi tous ceux qui ont déjà prêté le serment personne ne l'a fait avec plus de joie que je ne le ferais, comme l'a montré et déclaré de plusieurs manières plus que tous les autres celui qui s'estime plus obligé envers Sa Majesté à cause de la remarquable bonté qu'elle lui a témoignée. Mais d'après ma conscience je ne puis nullement le faire, et pour m'instruire dans cette affaire je ne l'ai pas regardée à la hâte, mais je l'ai étudiée pendant plusieurs années, je l'ai considérée avec réflexion et je n'ai jamais pu voir encore ni apprendre ce qui pourrait me porter à penser autrement que je ne le fais, et je pense que je ne l'apprendrai jamais: par conséquent, je n'y puis porter aucun remède, mais Dieu m'a mis dans cette difficulté, ou bien je l'offenserai gravement ou bien je

supporterai tous les maux qu'il permettra de m'arriver pour mes péchés passés sous couvert de cette affaire. Et (comme je vous l'ai dit auparavant), je n'ai pas laissé d'examiner et de considérer avant de venir ici le plus grand et le dernier des maux qui pût m'arriver. Et quoique je connaisse très bien ma fragilité et la faiblesse naturelle de mon coeur, cependant, si je n'avais pas été certain que Dieu me donnerait la force de supporter toutes les choses plutôt que de l'offenser en jurant faussement contre ma conscience, vous pouvez être sûre que je ne serais jamais venu ici. Et puisque dans cette affaire je ne m'en rapporte qu'à Dieu, j'en fais très peu de cas moi-même, quelque nom que chacun veuille lui donner et quoiqu'on dise que ce n'est pas de la conscience, mais un scrupule ridicule.» A ce mot, je saisis la bonne occasion pour lui dire : « En bonne foi, mon père, je ne mets pas en doute, et il ne me convient pas de le faire, ni votre bon sens ni votre science. Mais puisque vous parlez de ceux qui disent que c'est un scrupule, je vous assure que vous verrez par la lettre de ma soeur qu'un des plus grands seigneurs de ce royaume qui est aussi un homme instruit et votre tendre ami et très bon seigneur (comme je suppose que vous le penserez lorsque vous le connaîtrez et ce dont vous en avez déjà reçu les preuves) pense que votre conscience dans cette affaire n'est qu'un simple scrupule. Et vous pouvez être sûr qu'il le dit de bonne foi et qu'il a de bonnes raisons de le dire. Car il affirme que pendant que vous dites que votre conscience dans cette affaire vous pousse à cette conduite, tous les nobles de ce royaume et presque tous les autres hommes aussi prennent audacieusement le chemin contraire et ne s'obstinent pas, sauf vous et un autre homme ; quoique ce dernier soit très bon et très instruit, cependant je pense que peu de vos amis vous conseillent de vous appuyer sur son opinion contre l'opinion de tous les autres. » Et à ces mots je lui ai montré votre lettre afin qu'il pût voir que mes paroles n'étaient pas feintes, mais venaient de la bouche de celui qu'il aime et estime beaucoup. Là-dessus il parcourut votre lettre : arrivé à la fin, il recommença et la lut de nouveau : en la lisant il ne se pressa nullement, il réfléchit à loisir et pesa chaque mot. Après cela il fit une pause et puis il me dit : « En vérité, Margaret, je trouve ma fille Alington comme je l'ai toujours trouvée et comme j'espère que je la trouverai toujours, aussi naturellement occupée de moi que vous qui êtes ma propre fille. D'ailleurs je la tiens moi aussi pour un des miens, car j'ai épousé sa mère et je l'ai élevée depuis son enfance comme vous et dans d'autres choses et dans la science. Dieu merci, elle y trouve maintenant du profit, car elle élève très bien dans la vertu ses propres enfants. Dieu, je l'en remercie, lui en a envoyé un grand nombre : que Notre-Seigneur les lui préserve et fasse qu'ils lui donnent beaucoup de joie et aussi à mon bon fils son brave mari, et qu'il ait pitié de l'âme de mon autre bon fils son premier mari. Je prie chaque jour pour eux tous, écrivez-lui cela. Dans cette affaire elle s'est comportée avec sagesse, et comme une vraie fille, envers moi ; et à la fin de sa lettre elle donne d'aussi bons conseils que tout homme (qui a du bon sens) pourrait désirer : que Dieu me donne la grâce de les suivre, et qu'il l'en récompense. Maintenant, ma fille, quant à Mylord, je ne pense pas seulement mais j'ai aussi trouvé qu'il est sans aucun doute mon très bon seigneur. Dans mon autre affaire concernant l'innocente nonne, comme ma cause était bonne et claire, il s'est montré mon bon seigneur. Mr Secretary aussi était mon bon maître. Pour cela je ne manquerai jamais de prier fidèlement pour tous les deux, et chaque jour, par ma foi, je

prie pour eux comme pour moi-même. Et s'il arrivait (j'espère en Dieu que cela n'arrivera jamais) que je sois trouvé infidèle à mon prince, qu'ils ne me témoignent plus de faveur, ni l'un ni l'autre ; et en vérité il ne serait plus convenable pour eux de le faire. Mais dans cette affaire, Megg, pour dire la vérité entre vous et moi, les fables d'Esopé que Mylord a racontées ne me touchent guère. Comme dans sa sagesse et pour se divertir il ne les conta qu'à l'une de mes filles, moi aussi pour me divertir j'y répondrai, à vous, Megg, qui êtes mon autre fille.

« La première fable de la pluie qui effaçait le bon sens de tous ceux qui se trouvaient dehors lorsqu'elle tombait, je l'ai souvent entendue avant aujourd'hui. C'était une histoire racontée si souvent au conseil du roi par Monseigneur le Cardinal, lorsqu'il était chancelier, que je ne puis pas l'oublier facilement. Car en vérité jadis, lorsque des différends commençaient à s'élever entre l'empereur et le roi de France, au point qu'il était probable qu'ils en viendraient à la guerre, ce qui d'ailleurs est arrivé, il y avait quelquefois au conseil ici des opinions différentes : les uns étaient d'avis ;qu'il serait sage de se tenir tranquilles et de laisser le roi et l'empereur en paix. Mais toujours Mylord se servait contre cet avis de la fable des sages qui pour ne pas être mouillés par la pluie qui devait rendre tout le monde fou, s'enfermèrent dans des caves et se cachèrent sous terre. Mais lorsque la pluie eut rendu tous les autres fous, ils sortirent de leur trou pour faire voir leur sagesse; mais les fous se mirent d'accord contre eux pour les battre. Et ainsi disait Sa Grâce s'il était si sage de nous tenir tranquilles et de laisser les fous se battre, ceux-ci ne manqueraient pas ensuite de faire la paix, de s'entendre et de tomber enfin tous sur nous. Je ne disputerai pas sur le conseil de Sa Grâce et j'espère que nous n'avons jamais fait la guerre que comme la raison le demandait. Et cependant cette fable pour sa part aida le roi et le royaume, pendant que Sa Grâce était chancelier, à dépenser plus d'une somme rondelette. Mais maintenant les jours de Sa Grâce sont passés, Sa Grâce n'est plus : que Dieu lui pardonne ses péchés. Et maintenant j'en viendrai à cette fable d'Esopé comme Mylord l'a joyeusement tracée pour moi. Si ces sages, Megg, à leur sortie, lorsque la pluie eut cessé, trouvèrent tous les hommes fous et regrettèrent de n'être pas fous aussi parce qu'ils ne pouvaient pas gouverner les fous, alors il semble que cette pluie de folie tomba en telle abondance qu'elle traversa même la terre jusque dans les cavernes, tomba sur les sages, les mouilla jusqu'aux os et les rendit plus sots que ceux qui étaient dehors. Car s'ils avaient eu tant soit peu de bon sens, ils auraient bien vu que s'ils avaient été fous eux aussi, cela ne leur aurait pas suffi pour gouverner les autres fous, pas plus que cela n'aurait suffi à ceux-ci pour les gouverner, et que parmi tant de fous tous ne pouvaient pas être gouverneurs. Maintenant, lorsqu'ils désiraient si ardemment faire la loi aux fous que pour y arriver ils auraient été heureux de perdre leur bon sens et de devenir fous aussi, la pluie de folie les avait déjà bien mouillés. Pour dire la vérité, si avant la pluie ils avaient pensé que tous les autres deviendraient fous, alors ou bien ils étaient assez sots pour vouloir avec leur petit nombre gouverner tant de fous, ou bien assez fous pour croire qu'ils pouvaient les gouverner : ils n'avaient même pas assez de bon sens pour s'apercevoir qu'il n'y a rien de plus ingouvernable qu'un homme manquant de bon sens et fou ; vraiment ces sages étaient complètement fous avant l'arrivée de la pluie.

Quoi qu'il en soit, ma fille, je ne vois pas très bien qui Mylord prend ici pour les sages et qui il désigne par les fous. Je ne suis pas habile à deviner de telles énigmes. Car, comme dit Davus dans Térence : non sum Oedipus, je puis dire comme bien vous le savez: non sum Oedipus, sed Morus : je n'ai pas besoin de vous dire ce que signifie mon nom en grec. Mais j'espère que Mylord me compte parmi les fous, parmi lesquels je me range moi-même comme l'indique mon nom en grec. Et je trouve, Dieu merci, bien des raisons, je vous l'assure. Et sûrement Dieu et ma conscience savent bien que personne ne peut me mettre parmi ceux qui désirent gouverner ni me compter pour l'un d'eux. Et je pense que la conscience de chacun lui dira la même chose, puisqu'il est si bien connu que par la grande bonté du roi je fus un des plus grands gouverneurs de ce noble royaume et que, après de grands efforts de ma part, Sa Majesté dans sa bonté a daigné me démettre de ma charge. Mais quant à ceux que Milord veut désigner par les sages, quant à ceux qui soupirent après un gouvernement, quant à ceux qui n'en désirent pas, j'implore Notre-Seigneur de nous rendre tous assez sages pour que chacun puisse se gouverner si sagement pendant ce temps de pleurs dans cette vallée de misères, dans ce pauvre malheureux monde (dans lequel, comme le dit Boèce, l'homme qui s'enorgueillit de dominer sur les autres hommes ressemble beaucoup à une souris qui s'enorgueillirait de commander à d'autres souris dans une grange), j'implore Dieu, dis je, de nous donner la grâce de nous gouverner si sagement ici que lorsque nous nous en irons à la hâte à la rencontre du grand époux, nous ne soyons pas surpris dans notre sommeil, et parce que nos lampes seraient éteintes nous ne soyons pas laissés à la porte du ciel avec les cinq vierges folles.

« Il me semble, Margaret, que la seconde fable n'est pas d'Ésope : car comme elle roule tout entière sur la confession, il semble qu'elle ait été écrite après l'ère chrétienne. Car en Grèce, avant Notre-Seigneur, les hommes n'usaient pas plus alors de la confession que les bêtes n'en usent aujourd'hui. Et Esope était un Grec et mourut longtemps avant la naissance du Christ. Mais quoi ! l'auteur ne nous importe que peu et je n'en veux pas disputer la gloire à Esope. Mais vraiment elle est un peu trop subtile pour moi. Car quant à ce que Milord comprend par le lion et le loup qui avaient tous deux été coupables d'avoir enlevé et dévoré tout ce qui leur tomba sous les dents, par l'un qui élargissait sa conscience à son plaisir pour ce qui regardait sa pénitence, par le bon discret confesseur qui donna à l'un une petite pénitence et à l'autre aucune, et envoya le pauvre âne chez l'évêque, je ne puis rien dire de tout cela ; mais les autres paroles de Mylord sur mes scrupules montrent que c'était moi qu'il désignait par le malheureux âne scrupuleux, qui avait tant de remords de conscience pour avoir, parce qu'il avait faim, pris une paille des souliers de son maître. Il veut indiquer par là (il me le semble d'après cette comparaison) que ma conscience scrupuleuse prend, par méprise et folie, pour une chose importante et dangereuse pour mon âme la prestation de ce serment, chose que Milord considère comme une bagatelle. Et je suppose bien, Margaret, que beaucoup d'autres, comme vous venez de me le dire, tant parmi le clergé que parmi les laïcs, le pensent aussi, même ceux que j'estime beaucoup pour leur science et leur vertu. Et quoique je pense que cela est vrai, je crois fort cependant que tous ceux qui le disent ne le

pensent pas. Et même s'ils le faisaient, ma fille, cela ne me ferait rien, même si je voyais Mylord de Rochester le dire aussi et prêter le serment devant moi. Car comme vous venez si bien de nie le dire, que ceux qui m'aiment ne me conseillent pas de m'appuyer sur l'avis de Fisher contre tout le monde, moi non plus je ne me le conseille pas. Bien qu'il soit très vrai que je lui porte une estime respectueuse au point de penser que dans ce royaume personne n'est digne de lui être comparé pour la sagesse, la science et une vertu longtemps éprouvée, cependant il est très évident que je n'ai pas été influencé par lui dans cette affaire, car j'ai refusé le serment avant qu'il lui eût été déféré, et puis Monseigneur, comme je m'en suis aperçu lorsque vous m'avez poussé à faire la même chose, serait heureux de prêter le serment ou bien plus complètement que moi ou bien de quelque autre façon que je n'ai jamais eu l'intention de faire. En vérité, mon enfant, je suis bien décidé à ne jamais chevilleur mon âme au dos de qui que ce soit, serait-ce même le plus saint homme de nos jours que je connaisse ; car je ne sais où il pourrait la porter. Il n'y a personne au monde dont je puisse être sûr pendant qu'elle vit. Les uns agissent par faveur, les autres par crainte et aussi ils pourraient porter mon âme par le mauvais chemin. D'autres pourraient se faire une conscience et s'imaginer que parce qu'ils le font par crainte, Dieu le leur pardonnera ; d'autres par hasard pourraient croire que s'ils s'en repentent ils en recevront l'absolution et que Dieu le leur remettra ; d'autres encore pourraient être d'avis que s'ils disent une chose et pensent le contraire Dieu regardera plutôt leur cœur que leur langue et que par conséquent leur serment portera sur ce qu'ils pensent et non sur ce qu'ils disent, comme une femme a raisonné une fois, ma fille, en votre présence, je crois. Mais en bonne foi, Margaret, je ne puis pas employer de telles façons dans une affaire si importante.

« De même que, si ma conscience me le permettait, je ne m'abstiendrais pas de le faire, quoique d'autres le refuseraient, ainsi quoique d'autres ne le refusent pas, je n'ose pas le faire, car ma conscience s'y oppose. Si, comme je vous l'ai dit, je n'avais examiné l'affaire que légèrement, j'aurais des raisons de craindre. Mais maintenant je l'ai examinée si bien et pendant si longtemps que je suis résolu à ne pas faire moins d'attention à mon âme que n'en fit jadis un pauvre et honnête campagnard qui s'appelait « Company » Et là-dessus il me raconta une histoire : je pense que je ne puis vous la répéter qu'imparfaitement, car elle roule sur des termes et des coutumes de droit. Mais autant que je puis me la rappeler, voici l'histoire que m'a racontée mon père. Il y a une cour attachée, naturellement, à chaque foire, pour rendre justice des délits commis dans cette foire. Cette cour avait un nom assez drôle, mais je ne puis pas me le rappeler à présent : il commence par « Pie » et le reste ressemble beaucoup au nom d'un chevalier que j'ai connu, et je pense que vous l'avez connu aussi, car il a été assez souvent chez mon père jadis pendant que vous y étiez, un bel homme, grand et noir, il s'appelait sir William Pounder. Mais bah ! laissons pour une fois le nom de la cour ou, si vous le voulez, appelez-la la cour de « Pie sir William Pounder ». Mais voici ce dont il s'agit. Un jour, à une de ces cours, tenue à la foire de Bartholomew, un gabelou de Londres avait mis en arrestation un drapier et saisi les biens que ce dernier avait apportés à la foire, l'ayant attiré hors de la foire par artifice. L'homme qui avait été

arrêté et dont les biens avaient été saisis était du Nord : pour cette raison, ses amis, conformément à une action que je ne me rappelle pas, firent arrêter le gabelou dans la foire, et ainsi il fut amené devant le juge de la cour de « Pie sir William Pounder ». Enfin, par un certain règlement l'affaire vint à être jugée par une réunion de douze hommes, des jurés comme je me souviens qu'on les appelait, ou bien encore des parjurés. Or le drapier, par la bienveillance des officiers, avait trouvé moyen de faire composer le jury presque entièrement d'hommes du Nord qui avaient tenu des baraques à la foire. Dans la soirée du dernier jour, lorsque les douze hommes eurent entendu les deux parties avec leurs conseils faire leurs rapports à la barre, ils se retirèrent de la barre dans une salle, pour parler, délibérer et se mettre d'accord sur leur sentence. Mais non! employons les termes propres, c'est le juge qui donne la sentence, le rapport des jurés est appelé le verdict. Ils étaient à peine entrés ensemble que les hommes du Nord tombèrent d'accord, comme d'ailleurs tous les autres, pour condamner le gabelou. Ils pensaient qu'il n'était besoin d'autre chose pour prouver sa culpabilité que le nom seul de son office. Mais parmi eux, comme le voulait le diable, il y avait cet honnête homme d'un autre pays qui s'appelait « Company ». Et parce qu'il avait un air niais, se tenait tranquillement assis et ne disait rien, ils n'en tinrent aucun compte, niais dirent : « Nous sommes d'accord maintenant ; allons donner notre verdict. » Alors le pauvre bonhomme, les voyant si pressés, et son esprit ne le guidant pas là où les avaient poussés les esprits des autres (si toutefois ils avaient été guidés là où ils le disaient), les pria d'attendre, de discuter sur l'affaire et de lui donner des raisons pour qu'il pût penser comme eux, car s'il y arrivait, il serait heureux de dire comme eux; autrement, dit-il, ils devraient l'excuser. Car puisqu'il avait sa propre âme à sauver comme eux, il était obligé pour cela de dire comme il pensait, comme eux pour les leurs. En l'entendant ils se fâchèrent à moitié. « Mais quoi, mon brave homme, dit l'un des hommes du Nord, d'où venez-vous donc ? Ne sommes-nous pas onze ici ? N'êtes-vous pas seul ? Ne sommes-nous pas d'accord ? A quelle opinion devriez-vous vous attacher ? Quel est votre nom, mon brave ? — Messieurs, dit-il, je m'appelle Company. — Company, dirent-ils, par la foi, mon brave, soyez bon compagnon, mettez-vous d'accord avec nous sur cette affaire et passez ainsi pour bonne compagnie. Plût à Dieu, bonnes gens, dit l'homme, que cette affaire ne fût pas plus importante. Mais lorsque nous nous en irons de ce monde et que nous nous trouverons en face de Dieu, lorsqu'il vous enverra au ciel pour avoir suivi votre conscience et moi en enfer pour avoir agi contre la mienne en passant maintenant pour bonne compagnie à votre demande, par Dieu, master Dickenson (un des hommes du Nord s'appelait ainsi), si je vous dis alors à tous : « Messieurs, jadis je suis allé avec vous pour bonne compagnie, ce qui est cause aujourd'hui que je vais en enfer, montrez-vous bons camarades maintenant, et comme je suis allé alors avec vous pour bonne compagnie, que quelques-uns d'entre vous viennent maintenant avec moi pour bonne compagnie. Viendriez-vous, master Dickenson ? Non ! Non ! par Notre-Dame, ni aucun d'entre vous. Par conséquent, il faut m'excuser si je ne pense pas comme vous ; mais si dans cette affaire je pensais comme vous, je n'ose pas dans une telle affaire passer pour bonne compagnie. Car ma pauvre âme passe avant toute bonne compagnie. » Lorsque mon père m'eut raconté cette histoire, il me dit : « Je vous prie, ma bonne Margaret, de ne répondre à ceci : — Voudriez-vous que

votre pauvre père, qui du moins a une certaine instruction, regarde moins au salut de son âme que ne le fit cet homme honnête, mais ignorant ? Je ne veux rien avoir à faire, vous le savez bien, avec la conscience de ceux qui ont prêté le serment, et je ne prends pas sur moi d'être leur juge. Mais s'ils font bien et si leur conscience ne les inquiète pas, si moi qui suis poussé par ma conscience à faire le contraire, je me joignais à eux pour bonne compagnie et prêtais le serment comme eux, lorsque plus tard toutes nos âmes passeront de ce monde pour être jugées à la barre du grand juge, s'il les envoyait au ciel et moi en enfer pour avoir fait comme eux sans penser comme eux, si je leur disais alors (comme le brave Company) : Mes bons vieux Lords et amis, nommant tel ou tel lord, oui et même quelques évêques parmi ceux que j'aime le plus, j'ai prêté le serment parce que vous l'avez prêté, j'ai suivi le chemin que vous avez pris, faites-en autant pour moi maintenant, ne me laissez pas aller tout seul ; si vous êtes de bonne compagnie, que quelques-uns viennent avec moi, par ma foi, Margaret, je puis vous le dire en secret ici entre nous deux (mais je vous prie instamment que cela n'aille pas plus loin), je trouve l'amitié de ce malheureux monde si instable que, malgré toutes les supplications et les prières, je crois que je ne trouverais pas un seul parmi eux qui voudrait aller avec moi chez le diable par bonne compagnie. Alors Margaret, par Dieu, si vous le pensez aussi, il est mieux, je crois, avant de les considérer, seraient-ils deux fois plus nombreux, de considérer ma propre âme. — Vraiment mon père, dis-je, vous pouvez sans aucun scrupule, je pense, le jurer de pleine assurance. Mais, mon père, ceux qui pensent que vous ne devriez pas refuser le serment lorsque vous voyez tant, de si bons et de si savants hommes le faire avant vous, ne veulent pas dire que vous devriez le prêter pour leur tenir compagnie, ni passer de leur côté par bonne compagnie. Mais ils croient que vous pouvez vous fier à eux avec raison à cause de leurs qualités citées plus haut, et que cela devrait bien vous engager à penser que le serment en lui-même est tel que tout homme peut le prêter sans danger pour son âme quand même sa conscience privée y serait opposée ; et ils pensent que vous devriez bien changer votre conscience en la conformant aux consciences de tant d'autres, surtout parce que vous les connaissez pour ce qu'ils sont : ils estiment qu'il y a assez de raisons. Et comme l'affaire est commandée par une loi faite par le Parlement, ils croient que vous êtes obligé, sous peine de mettre votre âme en péril, de changer et de réformer votre conscience et la conformer comme je vous l'ai dit à celles des autres. — Vraiment, Margaret, dit mon père de nouveau, vous ne jouez pas mal votre rôle. Mais d'abord, Margaret, quoique tout homme né dans un pays ou qui y habite soit obligé d'en observer les lois dans tous leurs points sous peine d'un châtement temporel et quelquefois sous peine de déplaire à Dieu aussi, cependant personne n'est obligé de jurer que toutes les lois sont bien faites, ni obligé sous peine de déplaire à Dieu d'observer tel article de la loi qui serait en effet illicite. Qu'il puisse y en avoir de ces lois faites dans n'importe quelle partie de la chrétienté, je suppose que personne n'en doute, exception faite toujours pour celles faites par le concile général de la chrétienté.

« Quoiqu'un concile général puisse faire des choses meilleures que d'autres, quoique des choses puissent arriver à tel point qu'il soit nécessaire de les changer par une autre loi, cependant

quant à instituer une chose qui déplairait à Dieu à tel point qu'il serait illégal de l'observer dès l'institution, jamais l'esprit de Dieu qui gouverne son Église n'a encore souffert et jamais il ne souffrira que l'Église catholique tout entière, légalement réunie en concile général, le fasse, comme le Christ l'a clairement promis dans l'Écriture.

« Maintenant s'il arrive que dans une certaine partie de la chrétienté on fasse une loi telle que quelques-uns pensent qu'une partie est incompatible avec la loi de Dieu, et que d'autres pensent qu'elle ne l'est pas, l'affaire en question étant telle que dans différentes parties de la chrétienté des hommes bons et instruits, soit contemporains, soit plus anciens que nous, pensent d'une façon et que d'autres aussi instruits et bons pensent le contraire : dans ce cas, celui qui croit la loi injuste ne peut pas jurer que la loi a été faite légalement, car sa conscience y est contraire, et il n'est pas obligé sous peine de déplaire à Dieu de changer sa conscience pour n'importe quelle loi faite n'importe où, à moins qu'elle ne soit faite par un concile général, ou par une croyance établie par l'opération de Dieu dans tous les royaumes de l'univers chrétien. Je ne connais aucune autorité, en dehors de ces deux (à moins d'une révélation et d'un commandement exprès de Dieu), quoique les opinions contraires d'hommes bons et savants, comme dans le cas que je suppose, rendent le sens de l'Écriture obscure, qui puisse légalement commander à un homme et le forcer de changer sa conscience et de la transférer d'un côté à l'autre. Voici un exemple de ce cas. Je crois vous avoir déjà dit que jadis il était fort question parmi les grands savants de la chrétienté de savoir si Notre-Dame était conçue oui ou non avec le péché originel. Je ne me rappelle pas si la question a déjà été décidée et déterminée par un concile général ; mais je me rappelle fort bien que, quoique la fête de la Conception fût déjà célébrée dans l'Église (au moins dans quelques provinces), cependant saint Bernard qui, comme le montrent ses nombreux écrits sur les louanges et les éloges de Notre-Dame, avait plus que tout autre une affection religieuse envers tout ce qui touchait à sa gloire qu'il croyait pouvoir être vérifié et accepté, cependant, dis-je, ce saint religieux était opposé à cette prérogative, comme le montre évidemment une de ses lettres, dans laquelle il argue contre elle avec grande force et intelligence, et il n'approuvait pas non plus l'institution de la fête.

« Il n'était pas seul de cette opinion ; il y avait avec lui beaucoup d'autres savants et de très saints hommes. De l'autre côté, il y avait le bienheureux évêque saint Anselme ; lui non plus n'était pas seul : il avait également avec lui beaucoup de gens très savants et très vertueux aussi. Et maintenant ils sont tous deux de grands saints dans le ciel, beaucoup également des deux partis. Aucun des deux partis n'était obligé de changer d'opinion à cause de l'autre ou à cause d'aucun concile provincial non plus. De même qu'après un concile général légalement réuni tout homme est obligé d'ajouter foi aux vues du concile et de conformer sa conscience à sa détermination, cependant tous ceux qui auparavant soutenaient le contraire ne peuvent pas être blâmés ; de même si avant la décision quelqu'un avait contre sa conscience juré pour soutenir et défendre, il n'avait pas manqué d'offenser Dieu très gravement. Mais, ma foi, si d'un autre côté, dans une affaire, un homme prenait sur lui-même de supprimer une vérité évidente reçue par la

chrétienté entière, ou s'il avait quelques partisans ou même beaucoup, cette conduite serait très condamnable. Maintenant, si l'affaire n'est pas aussi claire et évidente, cependant s'il se voit tout seul avec le plus petit nombre à penser de telle manière contre le plus grand nombre d'individus aussi instruits et aussi bons que ceux qui sont de son opinion, qui pensent et qui affirment le contraire, et s'il n'a pas de raison sérieuse pour ne pas supposer que ces gens qui disent qu'ils pensent le contraire de lui, le disent uniquement parce qu'ils le croient, alors, par la foi, c'est une bonne occasion pour l'inviter, sans le forcer, à conformer sa conscience aux leurs. Mais, Margaret, comme je vous l'ai souvent répété, je ne vous dirai pas les raisons pour lesquelles je refuse le serment, ni à vous ni à personne, à moins que Sa Majesté ne me l'ordonne. Que si elle le faisait, je vous ai déjà dit avec quelle obéissance je répondrais. Mais vraiment, ma fille, je l'ai refusé pour plus d'une raison. Quant à ces raisons pour lesquelles je l'ai refusé, je suis certain de ceci, qu'il est bien connu que parmi ceux qui ont prêté le serment, quelques-uns des plus savants, avant qu'on le leur eût déféré, dirent et affirmèrent clairement le contraire de certaines choses qu'ils ont maintenant jurées avec le serment ; et ils le firent alors fidèlement et avec connaissance, et non pas à la hâte ni subitement, mais souvent après avoir agi avec la plus grande diligence pour chercher et découvrir la vérité. — Cela peut-être, mon père, dis-je, et cependant depuis ils ont pu voir plus. — Ma fille Margaret, dit-il, je ne discuterai pas sur ce point : je ne veux pas mal juger la conscience de qui que ce soit, car elle est dans le coeur, loin de ma vue. Mais je vous dirai ceci : je n'ai jamais appris, à cause de leur changement, quelle nouvelle autorité ils ont trouvée pour cela, qu'autant que je puis le voir, ils n'avaient pas déjà vue et très bien pesée auparavant. Maintenant certaines choses qu'ils ont vues auparavant leur paraissent moins différentes que d'abord : j'en suis extrêmement heureux pour eux. Mais tout ce que j'ai vu auparavant me paraît encore aujourd'hui la même chose. Et par conséquent, quoiqu'ils puissent faire autrement qu'ils ne l'ont pu jusqu'ici, cependant, ma fille, je ne le puis pas quant aux choses que certains pourraient dire par hasard pour me faire avec raison moins remarquer leur changement, pour que je prisse exemple de l'une de ces choses pour changer ma conscience, pour conserver la faveur au roi, pour éviter sa colère, la crainte de perdre leurs biens temporels, l'inconvénient qui en résulterait pour leurs familles et leurs amis, tout cela peut-être pourrait pousser certains à jurer ce qu'ils ne pensent pas ou à refaire leur conscience pour penser autrement qu'ils ne l'ont fait.

« Je n'entretiendrai pas de telles opinions d'eux: j'ai trop bonne idée de leur honnêteté pour penser ainsi d'eux. Car si de telles choses les eussent fait changer les mêmes choses m'auraient probablement fait changer, aussi, car, en bonne foi, je connais peu de gens qui soient plus faibles de coeur que moi. Par conséquent, Margaret, par ma volonté je ne penserai pas plus de mal des autres dans une affaire que je ne connais pas, que je n'en trouve en moi-même. Mais comme je le sais bien, c'est ma conscience seule qui est cause si je refuse le serment, aussi j'espère en Dieu que c'est suivant leurs consciences qu'ils l'ont accepté et juré. Vous croyez, Margaret, que ceux qui pensent le contraire de moi sont bien plus nombreux que ceux du côté opposé qui pensent comme moi ; mais c'est pour votre propre tranquillité que vous refusez de réfléchir, pensant que

vosre père se perd comme un insensé, qu'il risque de perdre ses biens et peut-être sa vie sans raisons nécessaires pour le faire, afin de sauver son âme, mais plutôt il risque également de mettre son âme en danger. A cela je vous répondrai que pour quelques-unes de mes raisons je ne doute pas du tout que, sinon dans ce royaume, du moins dans la chrétienté, parmi les hommes savants et vertueux encore vivants, ce ne soit pas le plus petit nombre qui pense comme moi. Avec cela vous savez fort bien qu'il est probable que quelques hommes de ce royaume aussi ne pensent pas le contraire aussi clairement qu'ils semblent le dire en acceptant et jurant le serment. Jusqu'ici je parle des vivants. Allons maintenant aux morts qui, je l'espère, sont au ciel : je suis sûr que ce n'est pas le plus petit nombre qui pendant leur vie penserait dans certaines de ces choses comme je pense maintenant. Je suis également, Margaret, aussi sûr de ceci, que ces saints docteurs et bienheureux qui, aucun chrétien n'en doute, sont depuis longtemps avec Dieu au ciel, et dont les livres sont encore aujourd'hui entre les mains des hommes, pensèrent dans certaines de ces choses comme je pense moi-même. Je ne dis pas que tous pensèrent ainsi, mais certains, et ils sont nombreux, le pensèrent comme cela paraît évident dans leurs oeuvres. Je prie Dieu que mon âme suive les leurs. Cependant, Margaret, je ne vous dis pas tout ce que j'ai fait moi-même pour décharger sûrement ma conscience. Mais pour conclusion de tout ceci, ma fille, comme je vous l'ai souvent dit, je ne prends pas sur moi de définir ni de discuter dans ces affaires ; je ne blâme ni n'attaque les actions de qui que ce soit. Je n'ai jamais écrit une ligne ni dit, dans aucune réunion, une parole de re-proche contre les décisions du Parlement. Je ne me mêle pas de la conscience de ceux qui pensent ou disent qu'ils pensent autrement que moi. Mais, concernant moi-même, pour vous tranquilliser, ma fille, je dirai que ma conscience (je ne condamne la conscience de personne) dans cette affaire est telle que mon salut est bien assuré. De cela, Megg, je suis aussi sûr que Dieu est dans le ciel . Et par conséquent quant à tout le reste, biens, terres et vie (si l'occasion se présentait), puisque cette conscience est sûre pour moi, j'espère vraiment en Dieu qu'il nie donnera plutôt la force d'en supporter la perte que de jurer contre cette conscience et mettre mon âme en péril-, car toutes les raisons qui, je vois, poussent les autres au contraire, ne me paraissent pas telles qu'elles fassent aucun changement dans ma conscience. » A ces paroles, ma soeur, voyant que j'étais triste, je vous l'assure, car mon coeur était bien gros à la vue du péril que courait sa vie, en bonne foi je ne crains pas pour son âme, il me sourit et me dit : « Et maintenant, Margaret, qu'est devenue notre mère Eve ? A quoi pense-t-elle maintenant? Ne méditez pas là avec quelque serpent dans votre coeur un nouveau moyen pour offrir la pomme de nouveau à père Adam. — En bonne foi, père, dis-je, je ne puis aller plus loin, et me voilà comme Cressida dans Chaucer, je crois à Dul-Carnon, au bout de mon esprit. Car puisque l'exemple de tant de grands personnages ne peut pas vous ébranler dans cette affaire, je ne vois pas ce que je pourrai dire de plus, sinon d'essayer de vous persuader avec la raison que master Harry Patterson a trouvée. Car l'autre jour, rencontrant un de nos serviteurs, il demanda où vous étiez et, apprenant que vous étiez encore à la Tour, il entra dans une grande colère contre vous et dit : Mais quoi ! qu'a-t-il donc pour refuser de prêter le serment ? Pourquoi hésite-t-il à le faire ? Je l'ai bien prêté, moi. En bonne foi, je ne puis pas non plus aller plus loin après tant de grands

personnages que vous ne voulez pas prendre comme exemples, sinon de dire comme master Harry : « Pourquoi refuseriez-vous de le prêter, père, je l'ai bien prêté, moi ! » A cela il rit et répondit : « Ce mot ressemble tout à fait à Eve, car elle n'offrit pas d'un plus mauvais fruit à Adam qu'elle n'en eût mangé elle-même. — Mais cependant, père, dis-je, par ma foi, j'ai bien peur que cette affaire ne vous attire (le bien grands embarras. Vous savez bien, comme je vous l'ai dit, que master Secretary, comme votre bon ami, vous a envoyé un mot pour vous rappeler que le Parlement siège encore. — Margaret, dit mon père, je le remercie très cordialement. Mais, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, je n'ai pas manqué de réfléchir à cette affaire. Et quoi que je connaisse bien que si le Parlement faisait une loi pour me nuire, cette loi ne serait jamais juste, mais que Dieu, je l'espère, me gardera toujours dans cette grâce, que, pour ce qui concerne mon devoir à mon prince, personne ne me fera de mal, si l'on m'en fait, alors, comme je vous l'ai dit, c'est une énigme, un cas où un homme peut perdre la tête sans souffrir de mal. De plus, j'ai aussi bon espoir que Dieu ne souffrira jamais qu'un prince si bon et si sage récompense de la sorte. les longs services de son vrai et fidèle serviteur. Cependant, comme rien n'est impossible, je n'ai pas oublié dans cette affaire le conseil du Christ dans son Evangile, qu'avant de commencer de bâtir ce château pour y mettre mon âme en sûreté, je ne m'assoie pour examiner les dépenses. Plus d'une nuit sans repos, Margaret, pendant que ma femme dormait, pensant que je dormais aussi, j'ai examiné quels périls pourraient m'arriver, si bien que je suis sûr qu'il ne peut m'en arriver aucun du ciel. Et, ma fille, en examinant l'affaire, j'avais le coeur bien gros. Et je remercie Notre-Seigneur de ce que, malgré tout, je n'ai jamais pensé à changer d'avis, quoique la plus terrible de mes craintes puisse se réaliser. — Mon père, dis-je, ce n'est pas la même chose de penser à une chose qui pourra être et de voir une chose qui existera, comme vous devriez le faire (que Dieu vous sauve) si l'occasion se présente. Et alors vous pourriez peut-être penser ce que vous ne pensez pas maintenant, cependant il serait peut-être trop tard alors. — Trop tard ! ma fille, dit mon père, je supplie Dieu que si jamais je fais un tel changement, ce puisse être en effet trop tard; car je sais bien qu'un tel changement ne peut pas être bon pour l'âme, changement qui n'aurait de naissance que dans la crainte. Et par conséquent je prie Dieu que dans ce monde un tel changement ne soit jamais pour mon bien. Car du moins tout le mal que je souffre ici sera autant de moins quand je serai dans l'autre monde. Et s'il arrivait que je susse fort bien d'avance que je défaillirais, tomberais et prêterais le serment par crainte dans la suite, cependant je voudrais souffrir pour l'avoir refusé d'abord, car ainsi j'aurais meilleur espoir de me relever. Et, Margaret, quoique je connaisse que ma propre ignorance a été telle que je sais que je suis bien digne que Dieu me laisse glisser, cependant je ne puis m'empêcher d'espérer dans sa bonté miséricordieuse : sa grâce m'a fortifié jusqu'ici, m'a rendu content dans mon coeur de perdre biens, terres et vie aussi plutôt que de jurer contre ma conscience ; elle a aussi donné au roi cette disposition bonne et gracieuse qu'il a envers moi, qui fait que jusqu'à présent il ne m'a rien enlevé, sauf ma liberté ; en cela, mon Dieu, Sa Majesté m'a fait un si grand bien, considérant les profits spirituels que j'espère en tirer, que, parmi tous les grands bienfaits dont elle m'a comblé si abondamment, je considère mon emprisonnement, ma

foi, le plus grand de tous. Je ne puis donc pas, dis-je, douter de la grâce de Dieu ; mais ou bien Dieu conservera et gardera encore le roi dans cette bonne disposition pour qu'il ne me fasse aucun mal, ou bien si c'est son plaisir que pour mes autres péchés je souffre dans une telle cause, ce dont je suis indigne, sa grâce me donnera la force de le supporter patiemment et même peut-être un peu joyeusement. Joignant cela à la douloureuse passion de Jésus qui surpasse en mérites pour moi tout ce que je puis souffrir moi-même, Dieu clans sa bonté suprême le fera servir pour une diminution de mes douleurs dans le purgatoire et en plus pour une augmentation de récompense dans le ciel. Douter de Dieu, Megg, je ne le ferai pas, bien que je me sente faible. Et même si je sentais que ma crainte était sur le point de me vaincre, je me souviendrai comment saint Pierre, lorsque le vent s'éleva, commença à s'enfoncer dans les eaux à cause de sa faible foi, et je ferai comme lui, je crierai vers le Christ, le priant de me secourir. Alors j'espère qu'il me tendra sa sainte main et me soutiendra dans la mer en courroux et me sauvera des flots. Oui, et s'il me permet d'imiter saint Pierre jusqu'au bout, de tomber complètement, de jurer et même parjurer (que Notre-Seigneur m'en garde par sa tendre Passion, que si cela m'arrive que ce soit pour ma perte et non pour mon gain), cependant après j'espère que dans sa bonté il me jettera un tendre regard de pitié comme il le fit à saint Pierre et fera que je me relève pour confesser de nouveau la foi de ma conscience et supporter ici la honte et le mal de ma faute.

Finalement, Margaret, je suis absolument certain de ceci, que 'sans ma faute il ne me laissera pas me perdre ; par conséquent, je me confierai entièrement à lui avec bon espoir. Et s'il permet que je périsse pour mes fautes, cependant je servirai encore de louange à sa justice ; mais en bonne foi, Megg, j'espère que sa tendre pitié gardera ma pauvre âme sauve et me fera louer sa miséricorde. Par conséquent, ma bien chère fille, ne vous tourmentez plus pour quoi que ce soit qui puisse m'arriver dans ce monde. Rien n'arrivera que ce que Dieu veut. Et je suis bien sûr que quoi que ce puisse être, quelque mauvais que cela puisse paraître aux hommes, c'est en somme la meilleure chose. Avec cela, ma bonne enfant, je vous prie cordialement, vous toutes vos soeurs et mes fils aussi, d'être agréables et utiles à votre mère, ma femme. Je ne doute nullement des sentiments de vos bons maris. Recommandez-moi à eux tous, à ma bonne fille Alington et à tous mes autres amis, soeurs, nièces, neveux et parents, à tous nos domestiques, hommes, femmes et enfants, à tous mes bons voisins et connaissances du dehors. Je vous prie instamment vous et eux de servir Dieu, d'être heureux et de vous réjouir en lui. Si quelque chose m'arrive qui vous soit désagréable, priez Dieu pour moi ; mais ne vous mettez pas en peine. Je prierai de tout mon coeur pour vous tous pour que nous puissions nous rencontrer au ciel, où nous nous réjouirons pour l'éternité et n'aurons plus de troubles. »

LETTRE IV. — Une autre lettre de sir Thomas More à sa fille mistress Margaret, écrite avec un charbon.

Ma bien chère fille, grâce à Dieu je suis en bonne santé et mon esprit est en repos, et des biens de ce monde je n'en désire pas plus que je n'en ai. Je supplie Dieu de vous rendre tous joyeux dans l'espoir du ciel. Quant aux choses concernant l'éternité dont je voulais vous parler à tous, que Notre-Seigneur vous les mette dans l'esprit, comme j'espère qu'il le fait et mieux que moi, par son saint Esprit. Qu'il vous bénisse et vous préserve tous. Ecrit avec un charbon par votre tendre et affectueux père qui dans ses pauvres prières n'oublie personne, ni vos bébés, ni vos nourrices, ni vos bons maris, ni les malignes épouses de vos bons maris, ni la maligne épouse de votre père, ni nos autres bons amis. Adieu bien cordialement déjà, car je suis au bout de mon papier.

THOMAS MORE, chevalier.

LETTRE V. - Une 3^e lettre de sir Thomas More à sa fille mistress Margaret Roper, pour répondre à une de ses lettres dans laquelle elle le persuade de prêter le serment de succession.

Que Notre-Seigneur vous bénisse.

Ma bien chère fille, si je ne fusse pas parvenu depuis bien longtemps déjà à un état ferme et résolu, je l'es-père, dans la grande miséricorde de Dieu, votre lamentable lettre m'aurait assez déconcerté, à coup sûr, bien plus que toutes les autres choses, et j'en ai entendu à diverses reprises de bien terribles contre moi. Mais en vérité elles ne me touchèrent de moitié aussi près et ne me furent pas plus pénibles que de vous voir, ma fille bien-aimée, chercher d'une manière si véhémence et si pitoyable à me faire accepter la chose sur laquelle, de pure nécessité, par respect pour mon âme, je vous ai déjà si souvent donné une réponse claire. Quant aux points de votre lettre, je n'y puis pas répondre. Car je ne doute pas que vous ne vous souveniez très bien qu'à plusieurs reprises je vous ai dit que je ne dirais à personne les raisons qui dirigent ma conscience (je ne pourrais répondre aux points de votre lettre sans les divulguer). Et par conséquent, ma fille, je ne puis dans cette affaire, comme vous vous efforcez de nouveau à me faire accepter vos vues, que désirer et vous prier à la fois d'abandonner cette peine et de vous contenter de mes réponses précédentes. C'est une douleur mortelle pour moi et bien plus que mortelle d'entendre ma propre sentence de mort (car quant à la crainte de la mort, j'en rends grâces à Dieu, la crainte de l'enfer, l'espoir du ciel et la passion du Christ l'adoucissent chaque jour de plus en plus) que de voir mon bon fils votre époux, vous ma chère fille, ma bonne femme et mes autres bons enfants et amis innocents, tenus en grand déplaisir et par suite en danger de grands maux. Je ne puis rien pour les conjurer, que confier tout à Dieu. Nam in manu Dei (dit l'Écriture) cor regis est, et sicut

divisiones aquarum quocumque voluerit impellit illud. Je l'implore très humblement pour que sa grande bonté incline le coeur de Sa Majesté à vous témoigner à tous une faveur affectueuse et à ne pas me traiter mieux que ne le méritent, comme Dieu et moi le savons, mon coeur fidèle et mes prières quotidiennes pour elle, car vraiment si Sa Majesté pouvait voir dans mon coeur mon vrai esprit tel que Dieu le connaît, cela, j'en suis sûr, calmerait bientôt son grand déplaisir. Mais comme, dans ce monde, de quelque manière que je le montre, on pourra toujours persuader à Sa Majesté de croire le contraire, je ne puis pas aller plus loin que de tout remettre entre les mains de celui pour lequel, dans la crainte de lui déplaire, pour le salut de mon âme, poussé par ma conscience, sans adresser des blâmes ou des reproches à qui que ce soit, je souffre et supporte cette affliction, je le supplie de m'en faire sortir lorsqu'il le voudra pour me faire entrer dans la joie éternelle du ciel, et en attendant de me donner la grâce ainsi qu'à vous de recourir pieusement et très humblement au souvenir de la douloureuse agonie que notre sauveur souffrit au mont avant sa passion. Si nous le faisons diligemment, je crois vraiment que nous y retrouverons grand encouragement et consolation. Et ainsi, ma chère fille, que le bienheureux esprit du Christ, dans sa tendre miséricorde, vous gouverne et vous guide tous à son plaisir et pour votre bonheur et bien-être et du corps et de l'âme.

Votre tendre et affectueux père,

THOMAS MORE, chevalier.

LETTRE VI. — A cette dernière lettre mistress Margaret Roper, écrivit la réponse suivante et l'envoya à sir Thomas More, son père.

Mon bien chère père, c'est une grande consolation pour moi, puisque je ne puis pas vous parler de la manière dont je le voudrais, de me plaire du moins pendant le temps si triste de votre absence par les moyens qui sont à ma disposition, en vous écrivant aussi souvent qu'il sera expédient et en relisant sans cesse votre lettre si féconde et si charmante, messagère fidèle de votre esprit si vertueux et si pieux qui est délivré de tout amour corrompu des choses de ce monde et qui est étroitement uni à l'amour de Dieu et au désir du ciel, comme il convient à un adorateur et fidèle serviteur de Dieu. Dieu, je n'en doute pas, mon bon père, étend sur vous sa sainte main et vous gardera intact (comme il l'a fait jusqu'ici) corps et âme (ut sit mens sana in corpore sano), et surtout maintenant que vous avez repoussé toutes les consolations terrestres pour vous mettre volontairement, joyeusement et entièrement, par amour pour lui, sous sa sainte protection. Père, quelle a été, pensez-vous, notre consolation depuis votre départ ? Assurément c'est l'expérience que nous avons eue de votre vie passée et de votre conversation pieuse, de vos bons conseils, de votre exemple vertueux et la certitude non seulement que tout cela continuera, mais que tout cela augmentera, par la grande bonté de Notre-Seigneur, à la grande tranquillité et

joie de votre coeur. Votre coeur est libre de la lie de ce monde et orné du noble manteau des vertus célestes : c'est un palais agréable pour l'esprit de Dieu d'y reposer. Que Dieu vous défende (je ne doute pas, cher père, que dans sa bonté il ne le fasse) de tout trouble et de l'esprit et du corps et accorde, à moi votre enfant très affectueuse et obéissante et à nous tous vos enfants et vos amis, d'imiter ce que nous louons en vous et pour notre unique consolation de nous soutenir et de nous unir par la pensée avec vous, pour que nous puissions à la mort nous rencontrer, mon bien cher père, dans la joie du ciel pour lequel Notre-Seigneur si miséricordieux nous a rachetés par son précieux sang. Votre enfant très affectueuse et obéissante qui prie pour vous chaque jour, qui désire par-dessus tout au monde être à la place de John Haywood pour vous rendre service. Nous vivons dans l'espoir de vous avoir de nouveau bientôt; je prie Dieu de tout mon coeur que cela puisse arriver si c'est sa sainte volonté.

LETTRE VII. — Lettre écrite et envoyée par sir Thomas More à sa fille mistress Margaret Roper; écrite le 2 ou le 3 mai de l'an du Seigneur 1535 et de l'an 27 du règne du roi Henri VIII.

Que Dieu vous bénisse.

Ma bien chère fille, je ne doute pas que la venue du conseil du roi ici en ce moment, où les pères de la Chaterhouse et master Raynolds of Sion (que Notre-Seigneur soit leur consolation) viennent d'être condamnés à mort pour haute trahison (les cas et les raisons me sont inconnus), ne vous mette dans des troubles et des craintes d'esprit à mon sujet, comme je suis prisonnier au même lieu, surtout parce que très probablement vous avez appris que j'ai été amené moi aussi devant le conseil. J'ai cru nécessaire de vous dire la vérité afin que vous ne conceviez ni plus d'espoir que l'affaire n'en comporte de peur qu'un nouveau changement n'aggrave votre tristesse, ni d'autre part plus de chagrin que l'affaire n'en doit entraîner. Vous verrez brièvement que vendredi, dernier jour d'avril dans l'après midi, master lieutenant vint chez moi m'annoncer que master secretary désirait me parler. Là-dessus je changeai de robe et sortis avec master lieutenant dans la galerie pour me rendre chez master secretary : chemin faisant, je rencontrai beaucoup de personnes, dont les unes m'étaient connues, les autres inconnues. Enfin j'arrivai à la chambre où se tenait le secrétaire avec master attorney, master solicitor, master Bedell et master Doctor Tregouwell. Ils m'invitèrent à m'asseoir avec eux, mais je ne voulus nullement le faire. Alors master secretary me dit qu'il ne doutait pas que je n'eusse appris par ceux de mes amis qui étaient venus me voir ici, les nouveaux statuts dressés pendant la dernière session du Parlement. A cela je répondis : « Oui certainement. Mais comme étant prisonnier je n'ai eu de relations avec personne, j'ai cru qu'il n'y avait pas grand besoin pour moi de leur consacrer beaucoup de temps, et par conséquent j'ai rendu le livre peu de temps après et je n'ai jamais remarqué ni cherché à fixer dans ma mémoire les effets des statuts. » Il me demanda alors si je n'avais pas lu le premier statut qui nommait le roi, chef suprême de l'Église. A cela je répondis : « Oui ». Alors Sa Seigneurie me déclara que, puisque c'était maintenant ordonné par un acte de Parlement que Sa

Majesté et ses héritiers sont et ont toujours été et devraient toujours, être sur la terre le chef suprême de l'Église d'Angleterre sous le Christ, le plaisir du roi était que ceux de son conseil assemblés là me demandassent mon opinion et mes sentiments là-dessus. A cela je répondis qu'en bonne foi j'avais bien espéré que jamais Sa Majesté n'aurait, commandé qu'on me posât une telle question, considérant que depuis le commencement j'avais à plusieurs reprises déclaré mes opinions à Sa Majesté bien sincèrement, et depuis cette époque, dis-je, je les ai exposées également à Votre Seigneurie, master secretary, et par paroles et par écrit. Et maintenant en bonne foi j'ai déchargé mon esprit de toutes ces affaires et. je ne disputerai plus ni sur les titres du roi ni sur ceux du pape ; mais je suis et continuerai d'être le fidèle sujet du roi: je prie chaque jour pour lui et pour tous les siens, pour vous, tous qui faites partie de son honorable conseil et pour tout. le royaume ; je n'ai pas l'intention de me mêler de ses affaires autrement qu'en cela. A cela master secretary répondit qu'il pensait que cette réponse ne satisferait ni ne contenterait Sa Majesté, mais qu'elle exigerait une réponse plus nette. Et Sa Seigneurie ajouta que Sa Majesté était non pas un prince rigoureux, mais miséricordieux et compatissant, et quoiqu'à certaines époques il eût rencontré de l'obstination chez certains de ses sujets, cependant si plus tard il les trouvait plus pliants et soumis il se montrerait miséricordieux ; et il me dit que Sa Majesté serait heureuse de me voir prendre telle voie satisfaisante qui me permettrait de retourner dans le monde de nouveau parmi les autres hommes comme auparavant. A cela, d'après mon sentiment intérieur, je répondis comme une vérité absolue que je ne me mêlerais plus aux choses du monde, même si le monde m'était donné, et pour le reste de l'affaire je répondis comme auparavant, montrant que j'étais bien déterminé à ne plus étudier ni me mêler d'aucune affaire de ce monde, mais que toute mon attention serait appliquée à la passion du Christ et à mon propre passage de ce monde. Sur cela, on me dit de sortir pendant quelques instants, et après on me fit rentrer. Alors master secretary me dit que quoique prisonnier condamné à une détention perpétuelle, je n'étais pas cependant pour cela délié de mon voeu d'obéissance et de fidélité envers Sa Majesté, et là-dessus il me demanda si je pensais que Sa Majesté ne pouvait pas exiger de moi les choses contenues dans les statuts et sous les mêmes peines qu'aux autres hommes. A cela je répondis que je ne dirais pas le contraire. Alors il me dit que de même que Sa Majesté serait indulgente envers ceux qu'elle trouverait pliants, de même Sa Majesté laisserait la loi suivre son cours à l'égard de ceux qu'elle trouverait obstinés. Et Sa Seigneurie ajouta que ma conduite dans cette affaire était probablement la raison pour laquelle d'autres étaient si obstinés. A cela je répondis que je ne donnais occasion à personne de soutenir soit une opinion, soit l'autre, et que je n'ai jamais donné conseil à personne dans cette affaire, soit d'un côté, soit de l'autre. Et pour conclusion je dis que je ne pouvais m'avancer plus loin, quelque mal qu'il en pût sortir. « Je suis, dis-je, un vrai et fidèle sujet du roi : je prie pour Sa Majesté chaque jour et pour tout le royaume. Je ne fais de mal à personne, je ne dis de mal de personne, et je ne pense de mal de personne, mais je souhaite du bien à tous. Et si ce n'est pas assez pour garder un homme en vie, en bonne foi je ne désire plus vivre. Je suis déjà près de la mort : à différentes reprises depuis que je suis venu ici, j'ai été dans le cas de penser que je ne verrais pas l'heure s'achever. Et je remercie Dieu que je ne l'aie jamais

regretté, mais j'étais plus triste lorsque la crise était passée. Par conséquent, mon. pauvre corps est au plaisir du roi. Plût à Dieu que ma mort pût lui faire du bien ! » Après cela master Secretary dit : « Eh bien, vous n'avez rien à redire contre ce statut. Avez-vous quelque chose à redire contre les autres ? » A cela je répondis : « Sir, quelle que soit la chose qui me paraîtrait mauvaise dans l'un quelconque des statuts ou même dans le premier, je ne déclarerai pas la faute que j'ai trouvée ni n'en parlerai. » Finalement Sa Seigneurie répondit très doucement (courtoisement) qu'on ne prendrait aucun avantage de ce que j'avais dit ici ; je ne me souviens pas bien s'il n'a pas dit aussi qu'on n'en pouvait prendre. Mais il me dit qu'on en ferait un rapport à Sa Majesté et qu'elle ferait connaître son bon plaisir.

Là-dessus on me remit au master lieutenant que l'on fit entrer, et ainsi il me reconduisit dans ma chambre. Et me voici toujours dans le même cas qu'auparavant, ni meilleur, ni pire.

Le futur est entre les mains de Dieu. Je l'implore de mettre dans le coeur de Sa Majesté la décision qui sera celle de sa souveraine volonté, et dans le mien de faire uniquement attention au bien de mon âme sans faire grande attention à mon corps, et quant à vous et à tous les vôtres, à ma femme et tous mes enfants et à tous nos autres amis, de vous donner une excellente santé tant du corps que de l'âme, et je vous demande ainsi qu'à tous de prier pour moi et de ne pas vous inquiéter quoi qu'il m'arrive. Car j'espère fermement dans la bonté de Dieu, quelque mauvais que cela puisse paraître aux yeux du monde, que dans l'autre monde ce sera vraiment pour le mieux.

Votre père affectueux,

THOMAS MORE, chevalier.

LETTRE VIII. — Une autre lettre écrite et envoyée par sir Thomas More à sa fille mistress Roper ; écrite en l'an de Notre-Seigneur 1535, dans la 270 année du règne de Henri VIII.

Que Notre-Seigneur vous bénisse avec tous les vôtres.

Comme il est très probable, ma très chère fille, que vous avez déjà appris ou apprendrez bientôt que le conseil était ici aujourd'hui, et que j'ai été devant lui, j'ai cru nécessaire de vous envoyer un mot pour vous dire où en est l'affaire, et vraiment, pour être bref, je vois peu de différence entre cette fois et l'autre. Car autant que je puis m'en apercevoir, leur but est de me forcer à me prononcer formellement ou pour un côté ou pour l'autre. Étaient présents mylord de Cantorbery, mylord le chancelier, mylord de Suffolk, mylord de Wiltshire et master secretary. Lorsque je fus arrivé, master secretary répéta comment il avait rapporté à Sa Majesté ce que le conseil de Sa Majesté m'avait dit et ce que j'avais répondu à ma dernière comparution devant eux. Sa Seigneurie rapporta tout en bonne foi très bien comme je l'ai reconnu et confessé, et je l'en ai

remercié par conséquent de tout mon coeur. Là-dessus il ajouta que Sa Majesté n'était pas du tout contente ni satisfaite de ma réponse, mais pensait que par ma contenance j'avais été l'occasion de beaucoup de ressentiment et de mal dans le royaume, que j'étais obstiné et mal intentionné envers elle, et que mon devoir comme sujet (et il les avait envoyés pour me commander sous mon voeu de fidélité) était de répondre clairement et définitivement si je croyais le statut légitime ou non. Il dit que j'avais ou bien à reconnaître et confesser que c'était légitime que Sa Majesté fût le chef suprême de l'Église d'Angleterre, ou bien de dire clairement ma malignité. A cela je répondis que n'ayant pas de malignité je ne pouvais pas en dire. Et quant à l'affaire, je ne pouvais donner d'autre réponse que celle que j'avais faite auparavant, réponse que Sa Seigneurie venait de répéter. J'étais très affligé que Sa Majesté eût une telle opinion de moi. Cependant si quelqu'un avait dit beaucoup de choses injustes contre moi auxquelles pour le moment Sa Majesté aurait ajouté foi, je serais très fâché qu'elle eût cette opinion de moi pendant l'espace d'un jour : cependant si j'étais sûr qu'un autre viendrait le lendemain qui ferait connaître à Sa Majesté la vérité de mon innocence, je me consolerais entre temps par cette considération. De même maintenant c'est une grande affliction pour moi que Sa Majesté ait une telle opinion de moi pour le moment; cependant je n'y puis remédier d'aucune façon, sinon me consoler avec la considération que je sais très bien que le temps viendra où Dieu déclarera la vérité à Sa Majesté devant elle et tout le monde. Et comme cela pourrait ne paraître qu'un faible sujet de consolation parce qu'il pourrait m'arriver quelque mal ici-bas auparavant, je remercie Dieu de ce que mon cas dans cette affaire était tel à cause de la pureté de ma conscience que, quoique je puisse avoir à souffrir, il ne m'arrivera aucun mal, car un homme dans un tel cas peut perdre sa tête sans qu'il lui arrive aucun mal. Car j'étais très sûr de n'avoir aucune affection corrompue, mais que depuis le commencement j'avais agi sincèrement, en considérant Dieu d'abord et le roi ensuite, suivant la leçon que Sa Majesté m'avait apprise tout au commencement, lorsque je suis entré à son service, leçon la plus vertueuse que prince eût jamais apprise à son serviteur ; et c'est ma grande peine de savoir que Sa Majesté a maintenant une telle opinion de moi. Mais je n'ai aucun moyen, comme je l'ai dit, d'y remédier : je ne puis que me consoler en attendant, dans l'espoir de ce jour heureux où la vérité de mes intentions envers-elle sera bien connue.

Et dans cette affaire je ne pouvais pas aller plus loin ni faire une autre réponse. A cela le lord chancelier et master secretary tous deux me dirent que Sa Majesté par ses lois pourrait m'obliger à faire une réponse claire, soit dans un sens, soit dans l'autre : à quoi je répondis que je ne disputerais pas l'autorité du roi ni ce que Sa Majesté pourrait faire dans un tel cas. Mais je dis que vraiment, sauf correction, cela me paraissait bien dur. Car dans le cas où ma conscience serait contraire au statut, (je ne déclare pas ce que ma conscience me permet), alors même si je ne faisais et ne disais rien contre le statut il serait bien dur de me forcer à donner soit une réponse définitive conforme au statut, mais contraire à ma conscience et pour la perte de mon âme, soit une réponse définitive contre le statut, mais pour la perte de mon corps.

A cela master secretary dit que j'avais avant ce moment, pendant que j'étais chancelier, examiné: des hérétiques et des voleurs et d'autres malfaiteurs, et me prodigua pour cela des louanges au-dessus de mes mérites. Et il dit qu'alors comme il le pensait, moi ou au moins les évêques examinaient les hérétiques pour savoir s'ils croyaient que le pape était le chef suprême de l'Église, et que nous les forcions à donner là-dessus une réponse définitive. Et pourquoi alors le roi, puisque c'est une loi ici que Sa Majesté est chef suprême de l'Eglise, ne forcerait-il pas les hommes à donner une réponse définitive à la loi, comme on le faisait alors lorsqu'il s'agissait du pape ? Je répondis en disant que je protestais que je n'avais pas l'intention de défendre ma cause ni d'être contentieux. Mais je dis qu'il y avait une différence entre les deux cas ; car, à cette époque, ici aussi bien qu'ailleurs à travers la chrétienté, le pouvoir du pape était accepté comme incontestable, ce qui ne ressemble pas à une chose acceptée dans ce seul royaume, alors que le contraire est considéré comme la vérité dans les autres pays. Alors master secretary répondit que tous ceux qui niaient la suprématie du pape étaient brûlés, de même tous ceux qui nient la suprématie du roi sont décapités, et par conséquent il y a autant de raisons pour les forcer à donner une réponse définitive dans ce cas qu'il y en avait dans l'autre. A cela je répondis qu'une loi qui oblige la chrétienté l'emporte, en matière de foi, sur la loi d'un royaume particulier, quelque contradiction que celle-ci soulève contre la loi générale.

Et master secretary et mylord chancelier, tous deux, répondirent longuement à cela, trop longuement pour que je le rapporte. Et pour conclure ils m'offrirent un serment par lequel je serais obligé de répondre la vérité sur les choses qui pourraient m'être demandées de la part du roi, concernant sa propre personne. A cela je répondis que j'étais fermement résolu de ne plus prêter aucun serment sur la Bible tant que je vivrais. Alors ils me dirent que j'étais très obstiné si je refusais de le faire, car tout le monde le fait dans la « Chambre Etoilée » et partout ailleurs. Je dis que c'était vrai, mais que je n'avais pas si peu de prévoyance pour ne pas bien conjecturer une partie de ce qui entrerait dans mes interrogatoires, et qu'il était aussi bien de les refuser tout de suite que plus tard. A cela mylord chancelier répondit qu'il pensait que j'avais bien deviné, car je les verrais. Et on me les montra : il n'y avait que deux questions : la première si j'avais vu le statut, l'autre si je croyais que le statut était légitime ou non : là-dessus je refusai le serment et dis en outre de ma propre bouche que j'avais répondu affirmativement à la première question et qu'à la seconde je ne ferais pas de réponse. Ce fut la fin de notre entretien, et sur ces paroles je fus renvoyé. Dans l'avant-dernier entretien on avait dit que l'on s'étonnait de ce que je m'obstinais tant dans ma conscience, quand tout au plus je n'étais pas sûr. A cela je répondis que j'étais très sûr que ma conscience, renseignée comme elle l'était par la grande diligence que j'y avais apportée depuis si longtemps, était assurée de mon salut. Je ne me mêle pas de la conscience de ceux qui pensent autrement. Chacun suo damno stat aut cadit. Je ne suis le juge de personne. On me dit aussi que si j'aimais autant être dans l'autre monde que dans celui-ci, comme je l'avais dit, pourquoi alors ne parlais-je pas même ouvertement contre le statut? Il paraissait bien que je ne voulais pas mourir, quoi que je pusse dire. A cela je répondis comme c'est la vérité, que je n'ai

pas été un homme d'une si sainte vie pour pouvoir oser m'offrir à la mort, de peur que Dieu, pour punir ma présomption, ne permette que je tombe, et par conséquent que je ne me mets pas en avant, mais je me retire. Cependant si Dieu m'y attire de lui-même, alors j'espère dans sa grande miséricorde pour qu'il ne manque pas de me donner grâce et force. Pour conclure, master secretary dit qu'il m'aimait beaucoup moins ce jour-là que la dernière fois, car alors, dit-il, il avait grande pitié de moi et maintenant il pensait que j'étais mal intentionné. Mais Dieu et moi savons tous deux que je suis bien intentionné et je le prie d'en agir avec moi : je vous prie, vous et mes autres bons amis, d'avoir bon courage quoi qu'il m'arrive : ne vous inquiétez pas, mais priez pour moi comme je le fais et continuerai de le faire pour vous et pour eux

tous.

Votre père qui vous aime tendrement.

THOMAS MORE, chevalier.

LETTRE IX. — Sir Thomas More fut décapité à Tower Hill, à Londres, le mardi 6 juillet de l'an de Notre-Seigneur 1535 et dans la vingt-septième année du règne de Henri VIII. Et la veille, lundi 5 juillet, il écrivit avec un charbon une lettre à sa fille, mistress Roper, et la lui envoya (ce fut la dernière chose qu'il écrivit). La voici :

Que Notre-Seigneur vous bénisse, ma bonne fille, et votre bon mari et votre petit garçon et tous les vôtres, tous mes enfants, tous mes filleuls et filleules et tous nos amis. Recommandez-moi quand vous le pourrez à ma bonne fille Cecily, que je supplie Notre-Seigneur de réconforter. Je lui envoie ma bénédiction à elle et à tous ses enfants et lui demande de prier pour moi. Je lui envoie un mouchoir. Que Dieu réconforte mon bon fils son mari.

Ma bonne fille Dance a l'image sur parchemin que vous m'avez donnée de la part de lady Coniers : son nom est sur le revers. Dites-lui que je la prie ardemment que vous puissiez la lui renvoyer comme un souvenir de moi pour qu'elle prie pour moi. J'aime spécialement Dorothy Coly. Je vous prie d'être bonne envers elle. Je me demande si c'est d'elle que vous m'avez écrit ; même si ce ne l'est pas, je vous prie cependant d'être aussi bonne que vous pourrez envers l'autre dans son affliction et aussi envers ma bonne fille Joan Allyn. Donnez-lui, je vous prie, quelque bonne réponse, car elle m'a imploré ici aujourd'hui pour demander que vous fussiez bonne envers elle. Je vous encombre de commissions, ma chère Marguerite, mais je serais peiné que mon attente durât plus longtemps que demain, car c'est demain la fête de saint Thomas et l'octave de saint Pierre, et c'est pourquoi je désire ardemment aller à Dieu : le jour serait bien choisi. Jamais je n'ai plus aimé votre façon de faire envers moi que la dernière fois que vous m'avez embrassé, car il me plaît que l'amour filial et la tendresse oublient de faire attention aux usages mondains.

Adieu, ma chère enfant, priez pour moi et je prierai pour vous et tous vos amis, pour que nous nous rencontrions joyeusement au ciel. Je vous remercie beaucoup pour vos peines. J'envoie maintenant à ma bonne fille Clement sa pierre talismanique et je lui envoie, ainsi qu'à mon filleul et à tous les siens, la bénédiction de Dieu et la mienne. Je vous prie de me recommander, lorsque vous en aurez l'occasion, à mon bon fils John More. J'aimais bien sa manière naturelle. Que Notre-Seigneur le bénisse ainsi que sa bonne épouse ma fille bien-aimée, envers laquelle je le prie d'être bon, car il a de grandes raisons de l'être, et si mes terres lui parviennent, qu'il respecte mes volontés concernant sa soeur Dance. Et que Notre-Seigneur bénisse Thomas et Austen et tous les enfants qu'ils auront.

GUEUX, HUGUENOTS, PURITAINS.

Dans l'Introduction au cinquième volume de ce recueil j'ai dit combien j'étais éloigné de partager les passions qui emportent beaucoup de travailleurs dès qu'il s'agit de célébrer ou de dénigrer telle ou telle époque historique. J'ai montré que le moyen âge, comme l'antiquité classique, comme la Révolution française, ne sont pas matière à plaider ni à réquisitoire. Le passé est pour nous une oeuvre d'art mystérieuse et séduisante dont nous nous efforçons de résoudre l'énigme impénétrable. A quels excès ne s'est-on pas laissé entraîner pour avoir voulu faire de la Révolution française une histoire non seulement extraordinaire, mais surnaturelle et, pour tout dire d'un mot, miraculeuse ? Thiers, Mignet, Michelet, Quinet, ces incrédules, se sont pris d'une foi dévote à tout ce qui touchait à leur idole. Ces démolisseurs ont élevé des monuments et dressé des autels à leurs divinités tragiques, et il n'est point de malédiction et d'anathème dont on n'ait accablé le parfait honnête homme qui en écrivant les Origines de la France contemporaine entreprit de rabattre cette histoire « plus qu'humaine » sur le plan et à la mesure des autres histoires. Les paladins de l'histoire du moyen âge ont montré souvent une semblable intransigeance à l'égard des contradicteurs et des indifférents; il me suffit de le leur avoir reproché ailleurs et d'en rappeler ici le souvenir pour me tenir en garde de suivre leur exemple. Non que je me propose d'aborder le moyen âge. Avec son VIIe volume, le Recueil des actes authentiques des Martyrs atteint l'époque de la Renaissance, et c'est de cette période fameuse que je veux parler.

La Renaissance, qui se confond chronologiquement, pour sa période la plus brillante, avec la Réforme, a vu une multitude de martyrs. La violence des actions égale le trouble qui règne dans les idées. De. cette époque de désordre sans bornes et de splendeur inouïe, où la négation ne connut pas de bornes, où la force ne connut pas de limites, où la sainteté et le vice dépassèrent tout ce qui s'était vu depuis dix siècles, de cette gestation épique et parfois épileptique, la société

moderne sortit. Depuis trois siècles, elle se ressent des affres de sa conception et de sa naissance, en proie aux mêmes disputes, victime des mêmes passions, livrée aux mêmes rêves, impatiente des mêmes besoins. C'est que « la crise religieuse du XVI^e siècle n'était pas simplement religieuse ; elle était essentiellement révolutionnaire (1) ». Depuis trop longtemps on s'est habitué à voir dans l'époque dont nous parlons le triomphe de la révolution introduite à titre permanent dans l'histoire moderne. Mais il y a eu alors et depuis beaucoup d'autres choses et de très grandes choses. Ce n'est pas dans ce livre qu'il convient d'exposer cet aspect fécond de la Renaissance pare manière d'opposition avec son aspect stérile sur lequel on a insisté souvent et justement. Il ne doit être question ici que de l'héroïsme chrétien.

1. GOIZOT, *La Civilisation en Europe*, p. 356.

Dans l'énorme vacarme d'un siècle que remplissent les guerres civiles, les luttes européennes, toutes les violences publiques et privées, on perçoit à peine le cri de souffrance des victimes. Pendant les périodes d'accalmie les soldats de la veille prirent la plume et racontèrent leurs prouesses. Mais ni d'Aubigné, ni Bèze ou Calvin, ni du Plessis-Mornay n'ont voulu faire place dans leurs récits au souvenir de ceux qu'ils avaient martyrisés et, eux se taisant, le silence fut profond, car il semble que, vers ce temps, les protestants aient eu seuls le loisir ou le talent d'écrire. « Dieu sçait, disait Brantôme en parlant des huguenots, s'ils sçavent bien dire et mal dire tout ensemble quand ils veulent. Il leur faut donner ceste gloire que ce sont esté les premiers de la France qui ont commencé à des mieux et mal dire et escrire et qui ont montré le chemin aux autres (1). »

1. BRANTÔME, *Oeuvres*, édit. Lalanne, t. VI, p. 124.

Cependant, les pièces d'archives, les mémoires, beaucoup d'écrits sont venus successivement à la lumière et ont singulièrement étendu le domaine de la vérité historique. Tandis que ces découvertes nous faisaient connaître les événements avec plus d'exactitude et nous aidaient à pénétrer les mobiles de la conduite des hommes qui provoquèrent ou qui tirèrent parti de ces événements, elles nous révélaient une société beaucoup plus complexe que celle dont nous nous étions composé l'idée. Au cours de ce livre, nous voyons les représentants héroïques du catholicisme donner leur vie avec une simplicité et une fermeté admirables ; dans ce volume nous groupons quelques épisodes qui éclairent d'un jour très vif la société catholique du XVI^e siècle. Ils nous montrent que les martyrs de ce temps ne sont pas des individus d'exception, mais qu'ils sont représentatifs du milieu dans lequel ils vivent. Ames vibrantes jusqu'à l'exaltation, mais indomptables et intrépides, faisant à leur foi catholique très aimée le sacrifice de leur vie. Anglais, Flamands et Français, loin d'être isolés et reniés, sont les mandataires officiels de la nation violentée à laquelle ils appartiennent. Les circonstances qui accompagnent chaque martyr en rendent témoignage, mais surtout les violences innombrables et anonymes dont les villes, les monastères et les couvents catholiques sont victimes de la part des huguenots et des gueux. C'est un aspect de cette lamentable histoire que nous allons montrer.

LE RÔLE DES RÉFORMÉS EN FRANCE.

Pour s'expliquer le rôle semi-politique semi-religieux joué en France par les protestants, il faut se rappeler que les intérêts de la royauté et du catholicisme étaient alors si intimement liés qu'on ne pouvait rien de plus. Au mois de mai 1561, le duc d'Albe demandait à l'évêque de Limoges s'il était vrai que la reine mère Catherine de Médicis avait dit au connétable et aux maréchaux de Saint-André et de Brissac « Continueriez-vous à obéir au roi s'il se faisait huguenot (1) » « Non », avaient-ils répondu et la régente avait compris que l'insistance eût été malhabile. Ainsi la France s'était trouvée sauvée d'une royauté protestante. Le sentiment exprimé par ces catholiques fidèles était conforme à celui du royaume entier. Au mois de janvier 1562, les états de Bourgoigne présentaient des remontrances sur les concessions faites aux huguenots (2).

1. *Lettre de l'évêque de Limoges, 19 mars 1561, Bibl. nat., ms. fr. 15587, fol. 19.*

2. *Elles ont été imprimées à cette époque.*

Dans le Midi, les huguenots étaient nombreux et actifs ; ils ne craignaient rien et se montraient dans leurs assemblées tels qu'ils étaient en réalité. Montluc, averti de ces conciliabules et de ce qui s'y disait et des résolutions qu'on y avait prises, avouait que « le poil luy dressoit en la teste d'ouyr de tels propos (1) ». Paris était profondément catholique. « Le peuple, écrivait l'envoyé florentin Tornabuoni, est presque entièrement catholique et irrité contre les protestants (2). »

Devant cette hostilité générale, les huguenots ne pouvaient compter sur eux seuls sous peine d'être réduits à l'impuissance. Aussi leur premier soin fut-il de s'adresser aux princes protestants d'Allemagne et à la reine Elisabeth d'Angleterre (3). Condé et Coligny traitèrent avec les Anglais, leur correspondance en fait foi. Dès 1561, Coligny avait des entrevues avec Throckmorton dans la forêt de Fontainebleau, dans lesquelles l'amiral révélait ce qui s'était passé au Conseil royal et le faisait savoir à Elisabeth (4). L'année suivante, Throckmorton avertit Cecil de la part de la reine d'Angleterre qu' « il faudrait que les protestants fussent amenés à livrer Calais, Dieppe et le Havre ou tout au moins une de ces trois places ; mais ils doivent en prendre l'initiative, et l'occasion s'en offrira tout naturellement lorsque Condé et l'amiral vous enverront quelque agent secret pour vous demander des hommes et de l'argent (5) ». Quatre jours auparavant, Hotman annonçait à Cecil que le sieur de Séchelles se rendait en Angleterre avec pleins pouvoirs des chefs protestants (6).

1. *MONTLUC, Mémoires, t. II, p. 357.*

2. *Lettres de Nicollo Tornabuoni, dans Relations de la France et de la Toscane, t. III, p. 450 et 463. Il faut six cents cavaliers, pistolet au poing, pour escorter un ministre qui se rend au prêche.*

3. *CASTELNAU, Mémoires, l. I, c. VII ; l. II, c. I.*

4. LA FERRIÈRE, *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 52.

5. *Trockmorton à Cecil, 17 avril 1562, Record Office, Papers of France.*

6. *Hotman à Cecil, 13 avril 1562. Record Office.*

On le voit, le parti huguenot était repoussé par la nation qu'il trahissait et soutenu par l'étranger hérétique ; il était deux fois criminel.

A Orléans, le prince de Condé est, pendant un temps, le roi du parti huguenot. Il traite la ville en terre conquise, bat monnaie avec l'or et l'argent des vases sacrés et des reliquaires, coule ses canons avec le métal des cloches (1). Condé n'avait que deux à trois mille hommes et seize cents écus. Il envoie une circulaire aux 2150 églises pour réclamer leur secours, fait rappeler à Elisabeth (2) ses promesses, relance « ses bons amys, les syndiques et conseil (3) » de Genève, expédie des gens de tous côtés pour rassembler des hommes de guerre, obtenir des subsides ou, tout au moins, organiser le refus de l'impôt. Pendant ce temps « la Beauce, écrit Castelnau, avoit deux armées pour lui aider à faire la récolte », le pays s'épuisait, la difficulté de vivre devenait grande. Cependant les huguenots, « dans leur première ferveur religieuse, s'étaient soumis à la plus sévère discipline et à des habitudes d'une austérité inconnue dans les armées ; on n'entendait dans leurs rangs ni blasphèmes ni impiétés ; rien n'était pris sans être payé ; au camp, pas de jeux, pas de femmes ; la prière matin et soir ; la vie était moins régulière dans les couvents. Et voici qu'entrés dans Beaugency (4) par la brèche, les Provençaux se mettent à piller et à saccager ; les Gascons suivent leur exemple ; les Français renchérissent sur tous : aucun excès ne fut omis ; les habitants qui étaient de la religion [réformée] ne furent pas plus épargnés que les autres.

1. *Lettre de Nicollo Tornabuoni, 6 juillet 1562 ; Lettres de Chantonay, 6, 13, 14 juin 1562 ; Arch. nat. K, 1498. MÉZÉRAV, Mémoires, t. III, p. 77.*

2. *Coligny à Cecil, 11 avril 1562. State paper Office.*

3. *Archives de Genève, 11 avril 1562, publié dans le Duc D'AUMALE, Histoire des princes de Condé, t. I, p. 346.*

4. *Beaugency fut pris d'assaut par une véritable trahison, puisque la trêve n'était pas dénoncée*

On revint à Orléans, fort en désordre : tous les liens de la belle discipline dont on était si fiers étaient rompus pour ne plus se renouer (1) ». Au sud de la Loire, des bandes composées de ces individus anonymes que produit toute révolution et toute guerre civile, roulaient de ville en ville, ravageaient les campagnes, rançonnaient et tuaient sous prétexte de réformation. Les calices, les ornements sacerdotaux, formaient le plus clair du butin des huguenots, qui chargeaient leurs arquebuses avec les hosties consacrées. Partout, prêtres et moines étaient torturés et mis à mort, les nonnes violées (2).

« Le récit des impiétés et des insolences qui se commirent, dit Mézeray, ne sauroit que faire horreur. Partout où les huguenots furent les maîtres, ils abattirent les images, pillèrent les

églises, jettèrent les sacrées reliques au vent, profanèrent les autels et les sacrements de la religion catholique avec des indignités exécrables, outragèrent les ecclésiastiques et religieuses avec pareille inhumanité (3). » « Je voudroie, écrit le duc de Guise (4), qu'il m'en eust cousté de mon sang et qu'eussiez veu la désolation et dérision de notable nombre de nos églises, la ruine qui est en auculne de nos principales villes, la cruauté dont on a usé contre les prebstres : je m'assure que les grosses larmes vous en tomberoient des yeux.

1. Duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 147.

2. *Lettre de Chantonay*, 9 juin 1562, Arch. nat. K, 1498 ; *Lettre de Tarnabuoni*, 29 décembre 1561. *Nouvelles de France de 1562*. Archiv. de Simancas, 2e série, t. I, p. 127. (Archiv. du ministère des affaires étrangères à Paris.)

3. MÉZERAY, t. III, *Lettres de Chantonay*, 3, 6 juin 1562. Arch. net. à Paris, fonds de Simancas, K, 1498,

4. *Lettre du duc de Guise au duc de Wurtemberg*, 22 mai 1562, Arch. de Simancas, 2e série, t. I, p. 17. (Archiv. du ministère des affaires étrangères à Paris.)

C'étaient des soldats qui parlaient ainsi ; un poète ne se montrait pas moins ému, c'était Ronsard, et il faisait remonter jusqu'à Théodore de Bèze la responsabilité des malheurs de la patrie. Il lui demandait comment il osait prêcher: Un Christ tout noircy de fumée Portant un morion en teste et dans la main, Un large coutelas rouge de sang humain.

Autre la guerre aux vivants, on déclarait la guerre aux morts. Le tombeau de Louis XI à Cléry, celui de sa fille sainte Jeanne de France à Bourges, les monuments des ancêtres de François Ier à Angoulême, furent violés. Le coeur de François II, déposé dans l'église Sainte-Croix d'Orléans, fut jeté à la Loire sous les yeux de Condé. A la nouvelle du sac de l'église par ses soldats, le prince était accouru. Sa voix fut méconnue. Il avisa un homme grimpé sur le portail pour renverser une des statues qui le décoraient, prit une arquebuse et le coucha en joue. L'homme, sans se départir de sa besogne, lui cria : « Monsieur, ayez patience que j'aie abattu cette idole, et puis que je meure s'il vous plaît ». L'arme tomba des mains du prince, il pensa voir le doigt de Dieu.

Vers ce temps, Coligny écrivait d'Orléans à son frère d'Andelot qu'on venait d'y pendre, sur la place du Martroy, le curé de Saint-Paterne, et il ajoutait : « Nous traictons les papistes autrement que de coustume, et avons bien délibéré de ne les épargner désormais. » Et dans la même lettre, il dit encore : beaucoup de Parisiens « sont contraires aux huguenots ; ils osent fâcher le petit roi [Charles IX] qui désire les voir châtiés ; on ne saurait croire leurs insolences et leurs cruautés... JE

VOUS AY ESCRIPT QU'IL FAUT PROPOSER LE SAC DE PARIS (1). »

1. *Lettre de Coligny au seigneur d'Andelot*, 3 août 1562, Arch. de Simancas, copie au ministère des affaires étrangères à Paris.

Et Hotman écrivait de son côté à l'électeur palatin : « Le prince de Condé donnera aux Allemands la ville à piller. Il y a là de quoi en attirer un grand nombre (1). » Pendant ce temps, le même Condé envoyait à Elisabeth le vidame de Chartres, Briquemant et La Haye lui offrir pour prix de son concours le port du Havre d'où on venait d'expulser la garnison royale (2). « Du commencement, dit Mézeray, les huguenots eurent presque tous cette lascheté en horreur ; néanmoins les ministres les prêchèrent avec tant de véhémence qu'ils acceptèrent. »

Ce rôle des ministres prêchant la trahison n'est pas indigne de celui de Théodore de Bèze, témoin de la bataille de Dreux (19 décembre 1562), au début de laquelle il demandait que l'on mît à mort tous les chefs du parti catholique dont on pourrait s'emparer. En effet, le maréchal de Saint-André étant tombé au pouvoir des huguenots fut froidement assassiné d'un coup de pistolet (3). Ce même Bèze fut chargé par Coligny de mettre un terme aux hésitations d'un gentilhomme nommé Poltrot de Méré qui, chargé d'assassiner le duc de Guise, s'était senti défaillir. Bèze endoctrina l'adolescent, lui remontra qu'il pouvait agir en sûreté de conscience, que les anges l'assisteraient et que, s'il ne réussissait point, il irait tout droit en paradis (4).

1. *Lettre d'Hotman, 27 juillet 1562, Archiv. de Stuttgart.*

2. *Persuasion of the Vidame as to the occupation of Havre, 1562, Arch. d'Hatfield.*

3. *CASTELNAU, Mémoires, l. IV, c. IV, V ; LA NOUE, Mémoires, p. 296 ; Et. PASQUIER, Lettres, l. IV, lettr. XVIII.*

4. *Lettre de Catherine de Médicis, 25 février 1563, dans LA FERRIÈRE, t. I, p. 516 ; lettre de Randolph à Cecil, 1^{er} avril 1563, d'après la relation adressée à Marie Stuart ; lettre de Smith, 26 février 1563. Il y a lieu de remarquer que Throckmorton envoya de l'argent à Théodore de Bèze en vertu d'un ordre de Coligny au moment même où l'on s'abouchait avec l'assassin. Lettre de Throckmorton, 1^{er} mars 1563. Lettres d'Etienne Pasquier, l. IV, c. XX.*

C'était la doctrine du parti. En 1564, à la suite du rapprochement de Catherine de Médicis avec les catholiques, un pamphlet attribué au ministre du Rosier enseignait qu'il était licite de tuer une reine qui s'opposait à la diffusion de l'Evangile, et la régente trouva jusque dans sa chambre des lettres qui l'avertissaient que, si elle s'entourait de papistes, elle serait poignardée. Le jeune roi Charles IX n'était pas à l'abri de ces menaces. Un ministre né à Orléans prêchait que le roi était idolâtre et qu'il était permis de le tuer. Sur ces entrefaites, un gentilhomme condamné à mort fit des aveux. Il reconnut avoir, ainsi que deux de ses amis, reçu de l'argent de l'amiral Coligny pour assassiner le roi. Confronté avec ses complices, il justifia ses aveux. Le cas devenait embarrassant, on hâta l'exécution et l'affaire eut pas d'autres suites (1).

Les Pays-Bas n'eurent pas moins à souffrir que la France. Jamais ces provinces n'avaient été plus florissantes qu'au début du règne de Philippe II après la paix de Cateau-Cambrésis. La population de cette étroite province était égale à celle de l'Espagne entière, sa métropole, plus nombreuse que celle de l'Angleterre. Les contemporains s'extasiaient devant cette opulence dans laquelle les Anglais, en tout temps connaisseurs de l'abondance plantureuse, saluaient le centre du bien-être et de la civilisation (2).

1. DAVILA, l. IV.

2. *The centre of wealth and civilisation. Life of Thomas Gresham.*

« Le Pays-Bas, écrivait Laurent Metsius, abondoit en toutes choses et florissait merveilleusement en richesses et flottoit en toute sorte de voluptés, et délices. Les princes s'efforçoient non pas en ensuyvre et imiter la magnificence royale, mais à la surpasser. Les marchans et les plus opulens bourgeois vouloient estre au-dessus des plus nobles d'entre tous, les paysans au-dessus des bourgeois, de sorte que non-seulement l'on vivoit ès dictspays en délices, mais aussi en très grande profusion et despence (1) . »

Egmont et Marnix jouèrent dans ce pays le rôle néfaste que Condé et Coligny avaient assumé en France. Les gueux se livrèrent bientôt à des excès dignes d'être rapprochés de ceux des huguenots. En 1566, les Pays-Bas subirent une véritable invasion de ministres protestants envoyés par Bèze et accourus de France et de Suisse (2). D'Angleterre, revinrent les Flamands réfugiés dont l'évêque protestant de Londres donne ce signalement : ils sont couverts de crimes, adonnés à l'ivresse et sectaires,

facinorosi, ebriosi et sectarii (3). Dès lors, on ouvre les prêches et on y convoque le commun peuple en pleine campagne (4). Les femmes sont placées au centre; les hommes à la périphérie, armés de pistolets, de rapières, de poignards, de hallebardes, d'épieux. Des éclaireurs à cheval sont placés en vedette et viendront donner l'alerte (5). Le 22 mai, un prêche a lieu hors des portes d'Anvers. On recommença les jours suivants, l'assemblée s'élevant parfois à 13 ou 16.000 assistants. A Gand, un prêche tenu les derniers jours de juin, près de la porte Saint-Liévin, comptait 5 ou 6.000 personnes (6). Aux portes de Bruges on put réunir 4 à 5.000 sectaires (7).

1. GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 741.

2. *Lettre d'Alonzo del Conto*, 4 juillet 1566 ; *lettre du comte de Mansfeld*, 24 juillet 1566 ; *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 427, 435.

3. FROUDE, *Histoire d'Elisabeth*, t. I, p. 468.

4. *Vita Junii*, dans NUYENS, t. II, p. 64.

5. VAN DEVENTER, *Het jaar 1566*.

6. *Lettres du Conseil de Flandre*, 7 mai, 1^{er} juillet 1566. *Archiv. de Bruxelles*.

7. *Lettre du comte d'Egmont*, 10 août 1566 ; *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 443. A Lille, un prêche de 10 à 12.000 auditeurs. *Lettre du seigneur Rassegem*, 12 août 1566, *Arch. de Bruxelles*.

Dans les derniers jours de mai, un prêche a lieu à Bondues, près de Lille. On y comptait 3 à 4.000 auditeurs parmi lesquels des notables et des dames venues de Tournay. Les femmes étaient assises, les hommes debout, leurs armes levées, « qui estoit ung bois de bastons qui surpassoient

les têtes des hommes ». D'autres prêches se tinrent près de Valenciennes, d'Armentières et de Warneton. Peu s'en faut qu'il ne s'en tint aux portes de Bruxelles (1). Les résultats de cette prédication d'un genre nouveau se font vite connaître. De toutes parts, les prêtres sont obligés de fuir, et l'évêque des Pays-Bas écrit à la gouvernante, Marguerite de Parme : « De ceste licence intollérable est jà le peuple stimulé à telle rebellion que nous ne pouvons attendre autre chose que une pillerie et extrême incrédulité des gens desvoyés sur nos corps et biens (2). »

« Dans (3) la riche contrée qui s'étend entre les bords de l'Aa et ceux de la Lys, toute consacrée aux travaux des métiers et de l'agriculture, s'élèvent quelques montagnes entourées de bois épais. C'est là que depuis longtemps se tiennent les prêches ; c'est là aussi que se glissent les sectaires qui ont abordé près de Gravelines et de Dunkerque, et leurs communications avec les huguenots ne sont pas moins faciles qu'avec les Anglais.

1 Lettre d'Armenteros, 17 août 1566 ; Correspondance de Philippe II, t. I, p. 447.

2. Rapport adressé à la duchesse de Parme. Lettre de l'évêque de Tournay, 2 juin ; Lettre de Maximilien Vilain, 7 juin 1566. Archiv. de Bruxelles.

3. KERVYN DE LETTENHOVE, Les Huguenots et les Gueux, 1883, t. I, p. 357.

« Là se montrent les chefs redoutés des « gueux des bois », dont l'un porte le nom caractéristique de Wilde Cet, le « chat sauvage » ; mais parmi les ministres il n'en est aucun dont l'influence soit plus puissante que celle du moine à la barbe rousse, Pierre Datenus, ancien carme d'un monastère voisin d'Ypres, qui pendant plusieurs années a habité l'Angleterre et y a épousé une religieuse de l'ordre de Sainte-Claire : orateur fougueux, poète élégant, qui, après avoir été le favori de la plèbe, s'élèvera plus haut et remplira un rôle important dans la politique.

« Les ouvriers, les laboureurs, se pressaient à ces prêches. Souvent ils se tenaient la nuit, sous d'épais ombrages, dans quelque lieu solitaire. L'heure, la scène, le péril même, donnaient à ces assemblées le caractère le plus étrange. A de mystérieuses prophéties se mêlaient de retentissantes malédictions. Un langage obscur et rempli d'allusions bibliques confondait Rome et Babylone, le pape et l'antechrist, les gueux et Eléazar. » Les prédicants et l'auditoire s'esquivaient à la moindre alerte. Pour les premiers ils tombent souvent sous des accusations de droit commun, et cette situation les invite à la prudence. A Gand, celui qui exerce sur le parti l'influence la plus réelle est le ministre Herman Molet, banni de plusieurs villes, escroc qualifié, toujours accompagné de ses trois épouses (1). Il marche escorté de gens en armes et les bourgeois de Gand se chargent de faire le guet dans les rues à tout événement, sachant que les gueux ont voulu piller l'abbaye de Saint-Pierre. Les consistoires, avertis que la régente ne dispose d'aucun moyen pour réprimer les désordres (2) et comptant que les milices bourgeoises seront surprises ou

épouvantées, fixent avec Louis de Nassau la date du mouvement qui montrera ce dont les Gueux sont capables.

1. *Verlag van het magistraet van Gent, p. 44.*

2. *Lettre de Marguerite de Parme à l'archevêque de Cambrai, août 1566. Arch. de Bruxelles.*

Nassau tenait un dépôt des dépouilles des églises et des monastères afin d'alimenter de nouveaux pillages ; néanmoins il emprunta par l'entremise de son secrétaire dix mille livres destinées au paiement de ses travailleurs (1). Les bandes sont réunies aux environs de Poperinghe, de Cassel et de Merville où va les rejoindre Jean de Longueval, porteur des ordres attendus (2). La date fixée est enfin résolue ; c'est le jour de l'Assomption de la Vierge que la dévastation commencera. Ce fut ce qu'on appela le Beeldstorm.

1. *Confession de Jean de Renesse, dans les Mémoires de la Société historique d'Utrecht, 1858.*

2. *Lettre du seigneur d'Helfant, 18 août 1566. Arch. de Bruxelles.*

HORRIBLES CRUAUTÉS DES HUGUENOTS DE FRANCE PENDANT LES ANNÉES 1562-1566.

Ce chapitre est tiré d'un ouvrage célèbre intitulé *Theatrum crudelitatum hereticorum nostri temporis*, par R. Verstegan, in-4°, Antverpiae, 1587 ; editio altera emendatior, Antverpiae, 1604, Théâtre des cruautés des hereticques de nostre temps traduit du latin en françois, in-4°, Anvers, 1588; 2° édition, 1607, Théâtre des cruautés des hereticques au seizième siècle, in-4°, Lille, 1883, réédition infidèle du livre de Verstegan, dans lequel on a supprimé tout ce qui concerne les outrages inspirés par la fureur érotique des protestants.

La ville d'Engoulême, pressée par les huguenotz, leur enfin rendue par composition, mais à condition promise et jurée que les catholicques, tant ecclesiasticques gttiàutres, y pourroient demeurer seurement, sans estre recherchez ni inquiétez. Toutesfois les hereticques oublieux ou plutôt mépriseurs du serment qu'ilz avoient fait et accord solennellement juré, sitôt qu'ilz furent entrez en la ville, ils commencèrent à choisir quelques catholicques et les emprisonner. Entre lesquels fut frère Michel Grellet, de l'ordre de Saint-François, et gardien du couvent de son ordre en ladite ville, qui fut appréhendé, et dès le lendemain pendu et étranglé à un arbre, en la présence de Gaspar de Coligny, lors admirai de France. Mais ce povre patient, souffrant très constamment la mort, advertit cet admirai, chef des rebelles, de sa propre ruine ; puis ce martyr étant jetté pour être étranglé, toute cette fellonne troupe s'écria par trois fois : Vive l'évangile.

Frère Jean Viroleau, lecteur dudit couvent, fut par eux cruellement occis, luy ayant premièrement coupé les parties honteuses.

Frère Jean Avril, aagé de quatre-vingts ans, eut par eux la tête fendue d'une hallebarde, et puis son corps jetté dans un retraits.

Frère Pierre Bonneau, docteur en théologie, après avoir été par eux détenu huit mois prisonnier en grande misère, fut pendu à un arbre, près les murailles de la ville.

En la maison d'un bourgeois de la même ville, nommé Papin, ils enfermèrent trente personnes catholicques qu'ils firent mourir, mais par trois diverses espèces de cruels tormentz qu'ils inventèrent.

En premier lieu ils en attacherent une partie deux à deux, lesquels ils laissèrent languir, sans leur donner aucune chose pour vivre, afin que l'extrémité de la faim les contraignît se manger l'un l'autre, et ainsi moururent de faim avec extrême langueur.

En après, ils en etendirent d'autres sur des cordes fort bandées, pour les scier et fendre par le milieu et les firent mourir en ce plus que barbare torment.

Finalement, ils en lièrent d'autres à des poutres de bois, et par derrière en allumèrent des petits feux, afin que, par long torment, peu à peu ils fussent ardés et consummez par le feu.

Les huguenots qui étoient en garnison en la ville de Montbrun visitoient souvent une honnête et vertueuse damoiselle en sa maison à Marendat, près ladite ville. Elle, qui ne manquoit de civilité, les y recevoit et traictoit avec autant qu'elle pouvoit de courtoisie, pour les entretenir, afin qu'elle et ses subjects ne fussent par eux molestez.

Mais ces barbares depouillez de toute humanité, un jour ayant souppé avec ladicte demoiselle, la prindrent et contraignirent monter en une chambre où, ayant allumé du feu, y mirent des poeles de fer, desquelles, toutes rouges de feu, en brûlèrent les plantes des, pieds de leur bonne hotesse ; puis tournant les poinctes des-dites poeles contre les jambes d'icelle, lui arrachèrent la peau par aiguillettes. La laissans ainsi tormentée, pillèrent sa maison et se retirèrent.

Maistre Jean Arnauld, lieutenant général du Roy pour la justice à Engoulême, fut de ceux qui furent arrêtez après la prise de la ville. Ce bon juge, après avoir été fort mutilé et souffert beaucoup de misères, fut finalement étranglé cruellement par eux à sa propre maison.

Ils prindrent la veufve du feu lieutenant criminel en ladite ville d'Engoulême, aagée de soixante ans, femme vénérable, et, l'ayant attachée par les cheveux, la traînèrent inhumainement le long des rues.

En la paroisse de Chasseneuil, près Engoulême, ils prindrent un prêtre nommé maître Loys Fayard, homme selon le rapport et temoignage des habitans du lieu de bonne vie et vertueux exemple ; ils lui mirent les mains dans une chaudière pleine d'huile toute bouillante, et à plusieurs foys, si souvent et longuement qu'enfin sa chair cuite et séparée des os tomba ; et, non contents de ce torment luy versèrent de cette même huile bouillante dans la bouche, et eux voyants que ce martyr n'étoit encores mort, le harquebusèrent.

Ils prindrent un autre prestre nommé maître Colin Guillebant, vicaire de Saint-Auzanni, lequel, après lui avoir coupé les parties honteuses, ils enfermerent dedans un coffre tout percé de trous de tairière ; puis versèrent sur ce povre enfermé telle quantité d'huile toute bouillante qu'ils le feirent mourir en ce torment.

En la parroisse de Rivières, ils en prindrent encores un autre, auquel tout vif ils arrachèrent la langue par dessous le menton, puis le tuèrent. Semblablement à un autre, nommé M. Jean Bachellon de Laville, ils écorchèrent les pieds avec des fers chauds, puis luy coupèrent la gorge.

Maître Simon Sicot, vicaire de Saint-Hilaire de Moutier, homme vertueux, gagé de soixante ans, étant trahi par quelqu'un auquel il se fioit, fut mené prisonnier à Engoulême et mis à rançon excessive ; laquelle ayant payée avec grande difficulté, le mirent, comme il pensoit, en liberté pour s'en retourner. Mais ce povre homme sorty par la Porte Saint-Pierre, ces déloyaux envoyèrent après luy l'un d'entre eux, comme un bourreau, qui l'acconsuyvit sur le chemin et le prit ; puis, luy ayant crevé les yeux, il lui tira la langue par dessous le menton.

Maistre Guillaume de Bricailles, et un autre prestre avec luy furent pris par ces inhumains, puis penduz en une cave par chacun un pied ; et, pour les continuer en plus long torment, ils leur baillèrent quelques foys à manger, jusques à ce que l'un fut expiré ; puis tuèrent l'autre.

Ils prindrent un autre prestre de la parroisse de Beaulieu, nommé maistre Pierre, lequel ils enterrèrent tout vif jusques à la tête.

Maistre Arnould Durandeu, vicaire de Fléac, aagé de quatrevingts ans, fut par eux égorgé, puis jetté dans la rivière.

Un cordelier, aussi de même auge, après plusieurs reproches et injures a luy faictes, fut précipité vif des murailles de la ville.

Maistre Octavian Ronier, vicaire de Saint-Cybardd'Eaux, tomba entre les mains de tyrans sans mercy ; auquel luy ayant fait endurer une infinité de maux et villenies, ils attachèrent des fers de cheval aux pieds, puis le attachèrent à un arbre et le harquebuserent.

Maître François Raboteau, vicaire de la paroisse de Foucquebrune, fut aussy pris et attaché devant les boeufs pour tirer la charmé, où il fut si cruellement picqué et fouëtté que finalement il mourut en ce torment.

Ilz en harquebusèrent un grand nombre ; entre les-quels, par le commandement du capitaine Piles, furent Philippe du Mont, chirurgien, et Nicolas Guinée, drappier, attachez à un arbre, où, confessans constamment Jésus-Christ nostre Seigneur, selon l'instruction sainte qu'ils en avoient reçue par son Eglise catholique, ilz moururent tirez d'harquebuses. Tellement qu'en ce diocèse d'Engoulême, en moins de deux ans, furent martyrisés pour la foy chrétienne, tant de l'un que de l'autre sexe, tant prestres, gentilshommes, damoiselles que d'autres qualitez, plus de cent et vingt personnes.

En la ville de Houdan, au diocèse de Chartres, les hérétiques, ayans pris un prestre, le menèrent dans une église, où ilz le contraignirent de célébrer la messe en leur présence pour s'en moquer. Tandis que ce bon homme continuait cette sainte action, ils le frappoyent par le visaige de coups de poing armez de gantelletz et lui donnoient des coups de poignard par autres parties du corps. Cespendant ce patient, ayant le visaige tout meurtri et le corps tout sanglant, continua l'action jusques à la communion; lors luy arrachèrent des mains le précieux corps de nostre Seigneur et le calice où étoit le sang précieux, et, ayans jetté le tout par terre, le foulèrent aux pieds. Puis attachèrent ce bon prestre au crucifix et le harquebusèrent, tellement que luy qui sacrifioit au Dieu souverain selon son ordonnance, luy fut même sacrifié hostie plaisante en témoignage de fidélité.

Au village de Floran, près Sainte-Menehould, les compagnies du capitaine Bethune, ayans pris un prestre, luy firent souffrir beaucoup d'injures et vilennies ; il fut cruellement fouëtté, puis le chirurgien des compagnies luy couppa les parties honteuses et le firent ainsi mourir. Et ce villain bourreau se vanta que c'étoit le dix-septième qu'il avoit accoutré de cette façon.

A Cléry, après avoir ruiné le dedans de l'église et pillé ce qu'il y avoit de précieux, tant reliques qu'autres choses servantes au service de Dieu, ils rompirent aussi la sépulture du Roy de France, Loys onziesme de ce nom, brullerent les os d'icelluy, comme voulants effacer sa memoire. Mais ils n'ont epargné ailleurs les ancêtres. du Roy de Navarre, leur chef, tant ils sont remplis d'inhumanité, ni semblablement la sepulture du conte Jean de Engoulême, lequel fut de très bonne et sainte vie.

En un villaige dit Pat, distant six ou sept lieuës d'Orléans, vingt et cinq catholiques, poursuiviz de ces forcenez, se sauvèrent dans l'église, n'ayans autre lieu de retraite. En ce nombre il y avoit quelques enfans contraincts par la flambe qui les gaignoit et la fumée qui les étouffoit, se jetterent en bas au-dehors, et, tombez entre les mains de ces tigres, furent par eux jettez dans le feu où ils finirent leurs jours.

Ils lièrent plusieurs prestres avec les licols de leurs chevaux et les traînèrent après eux.

A Saint-Macaire, en Gascoigne, ils ouvrirent les ventres des prestres et peu à peu enrolloient les entrailles d'iceux, entour de battons.

Au même lieu ils enterrèrent plusieurs prestres tous vifs, et à coupz d'épées taillèrent en pièces les petits enfans des catholiques.

En la ville de Mans, ils prindrent un prestre fort gagé, luy coupperent les parties honteuses, les feirent rôtir sur le gril, puis le contraignirent les manger; et, pour voir combe il les digeroit, luy ouvrirent l'estomach luy vivant et luy firent ainsi finir ses jours.

Du temps que François du Cassé étoit lieutenant pour Io Roy de la Navarre en la ville de Bazas, en Gascoigne, deux de ses soldats, ayans forcé une femme veuve, la tirèrent couchée sur le doz et luy emplirent la partie honteuse de poudre à canon, y mirent le feu, ce qui lui fit crever le ventre et épandre ses entrailles dehors, et rendit en ce torment son innocent esprit à Dieu.

Le seigneur de Sainte-Colombe, le capitaine Gohas et un grand nombre d'autres gentilshommes, s'étaient renduz par composition au comte de Montgomeri, qui les tenoit siégez, demeurèrent neuf mois ses prisonniers. Au bout de ce temps, qu'ils pensoyent sortir a condition de leurs rançons, ce comte leur fit un soupper, où il les festoya, comme il disoit, en amy ; mais au partir de là, fit cacher gens en leurs chambres, lesquels de nuict les tuèrent tous, contre la foy publique jurée, les ayans receuz et de si longtemps gardés prisonniers.

En la ville de Montbrison, le baron des Adrets fit précipiter plusieurs catholicques du haut d'une tour fort haute en bas, et, de peur qu'ils n'échappassent, ses soldats, par son commandement, les recevoient en bas sur la poincte de leurs picques.

L'impudence et la barbarie d'un huguenot fut telle qu'il se fit une chaîne d'oreilles de prestres laquelle il portoit à son col publiquement et s'en glorifioit devant les chefs de l'armée.

Ils coupèrent le nez, les oreilles et crevèrent les yeux à plusieurs prestres ministrants à Dieu.

Ils fendirent un prestre par le ventre touf vif, en tirèrent les entrailles, y mirent de l'avoine et en firent une mangeoire pour leurs chevaux.

Les hérétiques de la ville de Nismes, en Languedocq, daguèrent de sang-froid un grand nombre de catholicques, et demy-morts les jettèrent dans le puis de l'évesché, lequel est fort large et profond, et par deux fois l'en emplirent.

Jacques Sore, corsaire notable et remarqué pour ses cruautéz entre tous les pyrates, étoit, comme il disoit, admirai de Navarre soubz l'autorité de Jeanne d'Albret, nommée royne de ce

royaume. Cetuy, voguant vers les isles de Madère et Canarie, découvrit quelque vaisseau portugais tirant vers l'Amérique, lequel il poursuivit, l'accoursivit et aborda ; là dedans il trouva quarante religieux de la société du nom de Jésus, lesquels s'en alloient prêcher l'évangille et planter la foy chrétienne entre ces payens de la terre brésilienne. Luy, écumant d'alteration de ce sang innocent, meurtrit et fit meurtrir par les siens cette sainte compaignie, et les fit tous jeter dans la mer, les uns demy morts de coups de dague, les autres ayans les bras coupepez, les autres après leur avoir fendu le ventre et arraché le coeur. Entre toute cette heureuse troupe, il y eut le père Ignace, qui en étoit le chef; lequel après avoir receu beaucoup d'injures et traits de la cruauté de ces barbares inhumains, fut jetté en la mer, tenant entre ses bras une image de la Vierge Marie, mère de nostre Sauveur, laquelle il tint si ferme qu'on ne luy peut faire lascher, et rendit ainsi, avec ses compaignons, son heureux esprit à Dieu, couvert des ondes, avec plusieurs sacrez joyaux et saintes reliques qu'ils portoient avec eux.

En l'an de nostre Seigneur 1567, au monastère des Chartreux appelé Bourfontaine, situé au diocèse de Secession, troys moynes prestres et deux frères laiz furent tuéz par les hérétiques, qui avec violence entrerent ledict monastère pour le piller, dont les noms icy s'en suyvent :

Le venerable père dom Jean Motot, un des procureurs, qui, d'un coup d'harquebuse, a rendu son esprit à Dieu.

Le venerable père dom Jean Meguen fut tué d'un coup d'harquebuse.

Le venerable père dom Jean Avril, qui, passant dans l'église jusques à le grand autel, navré d'un coup d'harquebuse termina sa vie.

Frère Benoist Levesque, lai, dispensier dudict monastere, estant près le chœur faisant sa prière penitenciale, fut tué.

Frère Tibault, aussi lai, pour le zèle de Nostre Seigneur fut tué dans la sale.

Ces et les autres religieux prestres et laiz catholicques susdicts, n'estans pas gens qui manient des armes, mais qui, d'une patience très` constante, ont souffert le martire, sont bien peu au regard de tous ceux qui par telles voyes de cruauté ont esté mis à mort en la plus grande partie des provinces, villes et autres lieux de France, sans parler de ceux qui, par horribles trahisons des adversaires, ont esté meurdris ; entre lesquels je ne puis passer sous silence la mort de feu très noble, loyal, vaillant et victorieux prince François de Lorraine, duc de Guise, la mort duquel, inventée à l'école de Beze, fut perpétrée par le malheureux traistre et huguenot Jean Poltrot.

Telz et semblables exemples pourront estre assez souffisants pour admoneter les saiges, en cognoissant l'arbre par ses fruits, d'éviter le même mal, et aux iniques donner remors de conscience, s'il y a quelque espoir de repentance.

LES MASSACRES DES GUEUX. DANS LES PAYS-BAS, AU MOIS D'AOUT 1566

Dès le 14 août 1566 (1), une bande de trois à quatre cents individus, dont le langage et le vêtement appartenaient aux derniers rangs de la société, se réunit inopinément sur le territoire compris entre la Lys et la côte, non loin de la ville de Saint-Omer. Un petit nombre était armé de mousquets et de sabres ; les autres étaient munis de haches, de marteaux, d'échelles et de cordes.

1. Nous transcrivons une notice qui résume plusieurs documents d'après M. THONISSEN, Episodes de l'histoire de la Réforme dans les Pays-Bas, dans la Revue catholique, 1851-1852, p. 260-267, en y intercalant toutefois un grand nombre de faits d'après Kervyn de Lettenhove, op. cit., t. I, p. 362 sq.

Le but de cet étrange rassemblement ne tarda pas à se manifester.

Obéissant évidemment à des ordres concertés d'avance, la troupe se mit en marche vers l'abbaye de Wewelghem, près de Courtrai. Au premier village qu'ils rencontrèrent sur la route, les chefs firent enfoncer les portes de l'église. Elle fut aussitôt envahie et dévastée, avec une fureur que le fanatisme uni à la soif du pillage peut seul expliquer. Les autels furent renversés. Les tableaux, les statues des saints, les croix, les ornements des autels, les confessionnaux, le tabernacle, tous les monuments de la piété des habitants, traînés dans la poussière et couverts d'ordures, furent brisés ou réduits en cendre. Quant aux matières d'or et d'argent, elles passèrent dans les besaces dont les pillards avaient eu soin de se munir avant de se mettre en campagne .

Dans les villages voisins, où toutes ces scènes se répétèrent, les rangs des iconoclastes se grossirent de tous ceux que le fanatisme ou l'espoir du butin devait naturellement attirer sous leur bannière. Deux ministres calvinistes, que les historiens désignent sous les noms de Julien et de Jacques, vinrent les haranguer et se mettre à leur suite (1). Loin de blâmer les excès dont ils s'étaient souillés, les deux ministres encourageaient les pillards, en leur citant de prétendus exemples empruntés aux saintes Ecritures. La colère du ciel, disent-ils, était enfin tombée sur les idoles et sur leurs adorateurs. Les temples du Christ devaient être purifiés par le peuple fidèle.

1. Julien était tisserand et Jacques avait jusque-là exercé le métier de savetier.

L'antique abbaye de Wewelghem fut dévastée de fond en comble. L'église, où plusieurs générations avaient déposé les témoignages de leur foi, subit un sort analogue. En un instant les monuments de la piété et des arts furent convertis en un monceau de ruines. L'hérésie et le vandalisme s'étaient donné la main, et le pillage était venu à leur aide.

Après ces exploits, la bande, devenant toujours plus nombreuse, se dirigea vers la riche abbaye de Belle.

Le prieuré de Belle avait été, quelques années auparavant, converti en abbaye par l'empereur Charles-Quint. — Après la destruction de Térouanne, ce prince y avait installé les religieux de Saint-Benoît, dont le monastère n'avait pas échappé au sac de la cité rebelle. Le culte de saint Antoine était célébré à Belle avec une dévotion particulière. L'image du saint y était sans cesse visitée par d'innombrables pèlerins accourus des provinces voisines. Les murs de l'église étaient couverts d'ex-voto en argent et en or ; les autels resplendissaient d'œuvres d'art où la richesse de la matière s'alliait à la perfection des formes. La bibliothèque, lentement réunie par plusieurs générations de solitaires, renfermait une grande quantité de manuscrits précieux et de livres rares.

Belle subit le sort de Wewelghem. Les pillards, cette fois ostensiblement excités par les deux ministres calvinistes, expulsèrent les moines, dévastèrent l'église et mirent le feu à la bibliothèque. Mais ici l'insulte et le sarcasme vinrent se joindre au pillage et au sacrilège. Une partie du vin trouvé dans les celliers de l'abbaye avait été apportée dans l'église. Des hommes ivres, montés sur les autels, y burent, dans les calices profanés, à la santé des « Gueux », à la destruction de l'idolâtrie, au triomphe de la parole divine ! En même temps, un groupe de misérables, revêtus d'ornements sacerdotaux, parodiaient les cérémonies les plus augustes du culte catholique.

Mais la rage des dévastateurs n'était pas assouvie ; tout au contraire, le riche butin qu'ils avaient amassé les poussait vers de nouveaux pillages.

En sortant de l'abbaye de Belle, on introduisit un simulacre d'ordre dans la marche de la bande. Ceux qui avaient des armes furent placés à la tête. Immédiatement après venaient les ministres Julien et Jacques, accompagnés d'un petit nombre de diacres et d'anciens. A leur suite marchait une foule désordonnée que l'ivresse et les applaudissements des meneurs exaltait jusqu'au délire.

Le lendemain, 15 août, l'abbaye de Meessen, près d'Ypres, eut son tour. Le bruit courut dans la ville que les monastères de Notre-Dame, de Sainte-Claire et de Saint-Jean, ceux des Augustins et des Carmélites, venaient d'être pillés. Au même moment un ministre calviniste se présenta aux portes d'Ypres. » Il faut, dit-il aux magistrats, que toutes les images des idolâtres soient détruites. » Les magistrats l'invitèrent à s'éloigner avec sa bande. » « C'est en vain, répondit-il, que vous cherchez à m'arrêter et à vous opposer au cours impétueux du torrent. » On parla jusqu'au soir ; le lendemain le pillage commença par le couvent des frères de Saint-François, suivi de celui des Dominicains, de l'église de Saint-Martin et ensuite de toutes les autres églises et maisons des chanoines. La nuit tomba, on continua de piller. D'Ypres on se rendit à Courtray, qui fut pendant cinq ou six jours abandonnée, avec les villages voisins, « à la cruauté et tyrannie des sectaires que brisèrent, rasèrent et en toute inhumanité violèrent innumérables églises, abbayes et monastères, n'y laissant rien entier, chose la plus lamentable et exécrationnelle qui ne feust oncques veue, ne oye (1) ».

Delà, les pillards se dirigèrent, le long de la Lys, vers Comines, Werwicq, Menin et les environs de Courtray. Un groupe passa la rivière pour aller dévaster les environs de Lille et le célèbre monastère de Marquette. Partout la terreur avait paralysé l'énergie des populations et des autorités locales. Les habitants de Seclin et de quelques villages voisins osèrent seuls prendre les armes et se défendre. Le seigneur de Runneghem, frère du comte de Roeulx, rassemblant quelques-uns de ses amis et quelques paysans, surprit les Gueux ivres d'excès et de désordres au moment où ils s'apprêtaient à piller le monastère de Marchiennes, les mit en déroute et les contraignit de se disperser (2).

1. Lettre du magistrat de Courtray, 19 août 1566.

2. Lettre du magistrat de Lille, 16 août 1566.

Le courage des vainqueurs fut dignement récompensé ; les pillards effrayés se retirèrent de leur territoire et se jetèrent dans le district de Douai, où, le lendemain, l'oeuvre de destruction et de pillage s'acheva sans résistance.

Tels furent, pendant les trois premiers jours, les exploits du groupe principal, mais d'autres bandes moins considérables avaient tout aussi vaillamment agi sur ses flancs. Les ordres des organisateurs de la révolte avaient été exécutés avec le plus déplorable succès. En moins de quatre jours, trois cents églises et chapelles avaient été pillées, démolies ou réduites en cendres.

Tandis que cette troupe dévastait les petites villes et les campagnes, d'autres troupes de Gueux ravageaient les grandes villes. Bruges s'était en tous temps montrée réfractaire aux doctrines nouvelles, et les exhortations ni les menaces n'avaient pu ébranler ses magistrats et ses habitants. Le bruit fut répandu que 40.000 Gueux (d'autres disaient 60.000) marchaient sur la ville qui, si elle n'ouvrait pas ses portes, serait mise à sac. La garnison de la ville n'était que de quarante mousquetaires. Deux cents bourgeois prirent les armes et, avec l'aide des marchands espagnols, firent garde aux remparts et dans les rues. Ils voulaient même sortir pour livrer bataille; le comte d'Egmont les en empêcha. Mais leur attitude en disait assez sur leurs résolutions ; les Gueux s'éloignèrent dans la direction de Gand.

Les déplorables scènes que nous venons d'esquisser n'étaient que le premier acte d'un complot de terreur et de dévastation conçu sur une vaste échelle. La bande partie de Saint-Omer n'était pas sortie de la Flandre ; elle avait dévasté les églises et les monastères des communes rurales, mais elle avait en général évité de pénétrer dans les villes. D'autres sectaires, dont nous allons raconter les exploits, eurent l'audace de piller et de dévaster les églises des cités les plus peuplées des Pays-Bas.

Bientôt Amsterdam, Anvers, Bois-le-Duc, Gand, Tournay, Valenciennes, Bréda, Utrecht, Delft et plusieurs autres villes connurent toutes les horreurs que la populace en furie est capable de commettre. Afin de ne pas trop étendre notre récit, nous nous bornerons à rapporter les saturnales d'Anvers et de Gand.

De toutes les villes des Pays-Bas, Anvers était celle où les doctrines nouvelles avaient rencontré le plus grand nombre de partisans. Le luthéranisme, ouvertement adopté par les religieux du couvent des Augustins, s'y était propagé de bonne heure. Plus tard les Anabaptistes s'y procurèrent de nombreux adeptes. Enfin, pour combler la mesure, les calvinistes français en foule y étaient venus chercher un asile après le massacre de Vassy. Aussi, malgré les édits de Charles-Quint et la défense formelle des magistrats, les prêches y avaient lieu au grand jour. Un seul fait suffira pour donner une idée de la puissance des Réformés : le prêche du 7 juillet 1566, tenu aux environs de la ville, attira 15 à 16.000 auditeurs, dont un grand nombre étaient armés. « La plus grande licence, dit M. Gachard, régnait à Anvers. On y représentait des rhétoriques où la religion catholique était tournée en dérision, et où le roi n'était pas épargné ; on y débitait tous les livres composés en haine du clergé et du Siège de Rome... On respectait si peu l'autorité du magistrat que, au mois de novembre 1564, un moine apostat de l'ordre des Carmes, nommé Christophe Fabricius, ayant été exécuté, le peuple fit entendre des cris séditeux et jeta des pierres à l'exécuteur. L'année suivante, dans la nuit du 26 au 27 août, les deux images de Jésus-Christ en croix, placées, l'une devant la Bourse des Anglais, l'autre au monastère des Faucons, furent brisées. Les églises n'étaient pas à l'abri du scandale : il était arrivé, plus d'une fois, même à Notre-Dame, que, pendant la célébration de l'office divin, des ordures fussent faites jusque sur les autels. C'était à Anvers que se réfugiaient tous ceux que les officiers royaux et les magistrats des villes bannissaient ou poursuivaient pour crime d'hérésie. »

Cependant le prince d'Orange y résidait ; sa seule présence était une garantie. On le savait également éloigné de protéger les excès des iconoclastes et de les réprimer. Il entra dans ses calculs d'être étranger à ces violences et de pouvoir écrire un jour qu'il s'était opposé au sac des églises ; mais il n'entendait pas faire preuve de sévérité à l'égard des sectaires. En conséquence, le 19 août, au moment où sévissait le plus violemment la fureur populaire, Guillaume le Taciturne quitte Anvers après avoir fait défense aux bourgeois de prendre les armes sans ses ordres. Or le dimanche 18 août 1566, jour d'ouverture de la fête communale, la procession solennelle de la paroisse de Notre-Dame avait été l'occasion de scènes affligeantes. La populace, excitée par le ministre calviniste Modet, n'avait cessé d'insulter les prêtres du cortège en les accusant d'idolâtrie, de charlatanisme et de sacrilège. Malgré la résistance des fidèles, un groupe de femmes s'étaient placées à côté des porteurs de la statue de la sainte Vierge et leur avaient prodigué les outrages les plus grossiers. S'adressant directement à l'image vénérée, ces furies lui criaient que son temps était passé et que la cérémonie du jour était la dernière à laquelle elle assisterait.

Le lendemain, des symptômes plus alarmants encore se manifestèrent. Dans l'après-dîner, à l'issue du salut (du Saint-Sacrement), une troupe de gamins et de bateliers se jetèrent dans l'église Notre-Dame. Les premiers s'y livrèrent sans façon à divers jeux de leur âge, en criant par intervalle : vivent les Gueux! Les autres circulaient dans les nefes latérales en chantant les psaumes de Marot, et se montraient disposés à passer à des excès plus graves. Bientôt une foule d'habitants arrivèrent de divers quartiers de la ville. L'église se remplit ainsi d'une multitude agitée par des sentiments divers : le désordre fut au comble. Le margrave Jean van Immerseel, accouru avec ses hallebardiers pour rétablir l'ordre, sentit son impuissance et se retira, en laissant aux perturbateurs le champ libre. Quelques catholiques courageux osèrent seuls rester à l'intérieur du temple.

Tout à coup un tourneur en bois apparut dans la chaire. Tenant la Bible d'une main et un pistolet de l'autre, il se mit à parodier les prédicateurs catholiques, tout en leur jetant le défi de venir se mesurer avec lui. Vivement indigné, un marin catholique escalada la chaire,

saisit l'orateur à la gorge et le précipita sur le pavé de l'église. Au milieu du tumulte, le matelot fut grièvement blessé d'un coup de poignard ; mais son action courageuse produisit un effet magique. A la simple nouvelle

du retour du margrave, les perturbateurs s'enfuirent par toutes les issues. Le magistrat ferma les portes de l'église et y établit une garde.

Malheureusement le rétablissement de l'ordre n'était qu'une trêve momentanée. Le lendemain, le 20 août, le sacrifice devait se consommer.

Vers la soirée, le salut fut célébré à l'heure ordinaire, et l'on commit l'imprudence d'ouvrir les portes. Aussitôt, malgré la résistance de la garde du margrave, une foule d'hommes sans aveu, conduits par le ministre Modet, se précipita dans l'église. Cette fois, Modet s'empara lui-même de la chaire, et là, devant une foule furieuse et sans cesse grossissante, il se mit à invectiver avec feu contre les « maudites idoles des papistes ». C'était le signal. Les auditeurs qui se trouvaient à proximité des portes les fermèrent et les barricadèrent à l'intérieur. Des flambeaux et des cierges allumés furent placés dans toutes les parties de la nef. L'oeuvre de destruction commença. Modet et ses séides se précipitèrent vers le tabernacle ; ils en arrachèrent les hosties consacrées et les jetèrent sur les marches de l'autel, où elles furent ignominieusement foulées aux pieds ! Les saintes huiles servirent à graisser les souliers de la populace. La statue de la mère du Sauveur, arrachée de son piédestal, fut percée de balles, puis traînée sur le pavé et réduite en pièces. Les statues des saints, les tableaux, les croix, les autels, les confessionnaux, l'orgue, les stalles, toutes les richesses de l'église, subirent le même sort. La dévastation fut complète ; les murs du temple n'abritaient plus que des décombres.

Les catholiques d'Anvers n'étaient pas au bout de leurs peines.

Lorsque, vers le milieu de la nuit, la bande de Modet ne trouva plus rien à détruire ni à piller à Notre-Dame, elle se répandit dans les rues de la ville et se dirigea par groupes vers les églises des paroisses et des couvents. Précédés de torches, armés d'épées, de pistolets et de haches, ces misérables eurent l'audace de passer, la tête haute et la menace à la bouche, devant les corporations de la ville, réunies en armes et rangées en bataille sur la place du marché. Leur attitude sinistre inspirait une telle terreur que personne ne songeait à bouger. Peut-être aussi la défiance s'était-elle glissée dans les rangs des métiers, par la certitude qu'un nombre considérable de leurs membres étaient favorables aux doctrines nouvelles. Toujours est-il que le pillage put continuer sans résistance. Toutes les églises furent dévastées, sans que les autorités osassent s'opposer au désordre. Les religieux des deux sexes furent expulsés des monastères, et il n'est pas nécessaire d'ajouter que ceux-ci furent pillés et dévastés au même degré que les églises.

A Gand, les choses se passèrent à peu près de la même manière. Par bonheur, les curés et les supérieurs des couvents, promptement avertis des événements de la Flandre occidentale, avaient eu le temps de prendre quelques mesures de précaution. Dès le 19 août, les reliques des saints, les hosties consacrées et les objets précieux avaient été déposés à la citadelle, sous la garde d'une garnison espagnole. Dans toutes les églises on avait eu soin d'ouvrir les tabernacles vides, afin que la populace fût bien convaincue de l'inutilité du pillage et de l'impossibilité du sacrilège. La plupart des confréries avaient imité cet exemple en transportant à la citadelle leurs bannières, leurs insignes religieux, les statues de leurs patrons et les ornements des chapelles où elles avaient l'habitude de se réunir. Les prêtres réguliers et séculiers poussèrent la prudence au point de supprimer les offices publics, sans en excepter le saint sacrifice.

Un fait significatif se passa dans la matinée du 20 août. La veille, les notables et les chefs des corporations avaient été convoqués à l'hôtel de ville. Là, les magistrats municipaux leur avaient exposé la situation critique de la cité, en ajoutant que le maintien de l'ordre exigeait impérieusement l'entrée d'une partie de la garnison espagnole, à moins que les chefs des métiers ne voulussent s'engager sous serment à réprimer, même par les armes, toute tentative de pillage dans les églises et les monastères. Les chefs y avaient consenti et s'étaient engagés à réclamer le même serment de leurs administrés.

Les chefs avaient trop présumé de leur influence personnelle. Lorsque, dans la matinée du 21 août, ils firent la proposition du serment aux métiers assemblés, la majorité des membres opposèrent un refus formel. A leurs yeux, disaient-ils, le serment était une impiété,

prohibée par l'Évangile. Ils ajoutaient que les iconoclastes avaient entrepris une oeuvre méritoire et sainte, puisque leurs exploits n'avaient d'autre but que l'extirpation de l'idolâtrie et le triomphe de la pure parole de Dieu.

Dès cet instant, la populace eut la conscience de sa force. Excitée par quelques ministres, elle sut en profiter.

Le 22 août, après un prêche tenu dans le voisinage de la Cour-du-Temple, trois artisans furent envoyés en députation auprès du grand bailli. Après lui avoir nettement déclaré que le peuple avait résolu de briser les images et de purifier les temples, ils finirent par le sommer de faire escorter la bande par ses hallebardiers, afin de préserver les propriétés particulières. Ils ajoutèrent que le peuple était décidé à s'abstenir de tout excès, pourvu qu'on n'apportât aucun obstacle à la manifestation de son zèle religieux.

Malgré son dévouement à la religion et au roi, le grand bailli eut la faiblesse de consentir. Ce fut donc sous l'escorte de la force publique, sous les yeux des représentants de l'autorité, que la populace gantoise put se livrer aux excès que nous allons rapporter ! Le fait est tellement extraordinaire que quelques historiens, en vue de l'expliquer, supposent qu'on avait exhibé au bailli un faux ordre du comte d'Egmont, alors gouverneur de la Flandre.

Quoi qu'il en soit, aussitôt que la bande réunie dans la Cour-du-Temple vit revenir ses députés en compagnie des hallebardiers du grand bailli, elle se jeta en avant aux cris de « vivent les Gueux » ! L'église voisine fut la première atteinte. Les autels furent dépouillés du petit nombre d'objets qu'ils avaient conservés. Les statues et les tableaux furent mis en pièces, pendant que les moins âgés de la troupe s'amusaient à briser les vitraux à coups de pierres. Les tombeaux mêmes furent dépouillés des ornements de cuivre dont ils étaient décorés.

De là, le groupe, toujours escorté par les hallebardiers, se porta successivement aux couvents des augustins, des carmélites et des dominicains. La foule grossissait sans cesse, et bientôt le vin et la bière trouvés dans les monastères doublèrent l'ivresse et la rage des pillards. Les vêtements, les meubles et les livres des religieux furent pillés et détruits. Les fenêtres mêmes furent mises en pièces. Au couvent des dominicains, la fureur des agresseurs fut poussée au point qu'ils démolirent, en moins d'une heure, le clocher qu'on venait de reconstruire.

Bientôt la bande fut assez nombreuse pour se diviser. Alors plusieurs monastères furent pillés au même moment. Les églises de Saint-Michel et de Sainte-Pharaïde, celles des Soeurs-Noires, des soeurs de Sainte-Agnès et plusieurs autres étaient dévastées à la même heure. Un groupe se précipita hors des portes de la ville pour piller le couvent des chartreux ; puis, au retour, la même bande pilla l'abbaye de La Bylocke, le béguinage et l'église de l'hôpital. Heureusement, les religieux et les prêtres, avertis par les magistrats, s'étaient mis en sûreté dans les maisons de leurs parents et amis.

Vers minuit, les divers tronçons de la bande se réunirent pour achever leur oeuvre. Précédés de torches et d'hommes armés, ils se rendirent successivement à la cathédrale de Saint-Bavon, à l'hospice qui y est attenant, aux églises paroissiales de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques et en l'abbaye de Saint-Pierre. Ici, un catholique courageux leur offrit un don de mille florins, s'ils voulaient épargner les autels nouvellement reconstruits et la magnifique bibliothèque de l'abbaye, l'une des plus remarquables du pays par le nombre et la rareté des livres et des manuscrits qui la

composaient. Ce fut en vain : les autels furent brisés et les livres mis en pièces. Le pillage de l'église et du couvent des Récollets couronna l'oeuvre de cette journée néfaste.

La fatigue dispersa les pillards, mais leur rage n'était pas assouvie. Le lendemain, ils se réunirent de bonne heure pour achever les exploits de la veille ; quelques églises des environs de la ville furent aussi dévastées dans la même journée. Ce ne fut que dans l'après-midi du 24 août que ces meneurs réussirent à congédier la foule, sous prétexte que la religion réformée était maintenant assez solidement établie dans la ville.

Tous ces désordres n'avaient eu qu'un seul but : effrayer la gouvernante [Marguerite de Parme] et décourager les catholiques des Pays-Bas. Pour ces derniers, le but fut complètement atteint. Les relations contemporaines sont unanimes à faire ressortir la profonde terreur où ces déplorables scènes les avaient plongés. On découvrit, non sans effroi, que le verset 51^e du chapitre IIIe du livre 1^{er} des Macchabées fournissait un chronogramme applicable à l'an 1566 :

SANCTA TUA CONCULCATA SUNT ET CONTAMINATA.

Le peuple, moins savant mais plus énergique, fit un chronogramme à sa manière :

DE GEUSEN HEGBEN DEN DUVEL IN (1).

Pendant ces désordres, le triste comte d'Egmont s'était montré au-dessous de tout. Les bourgeois de Bruges, indignés de sa lâcheté devant les rebelles, de ses complaisances pour les Gueux, avaient voulu lui interdire l'entrée de leur ville. A Ypres, il s'était éloigné au moment où les Gueux menaçaient de piller la ville : et, comme on le suppliait de rester, il avait répondu : « Il vaut mieux que je ne sois point présent, puisque je ne puis l'empêcher (2). »

1. *Les Gueux sont possédés du démon.*

2. *Lettre de Morillon, 7 juin 1556 ; BAVAY, Procès du comte d'Egmont, p. 297.*

Plus tard, Egmont fit dresser quelques gibets, mais les protestants y suspendirent les images des saints (1).

Les dévastations ne désolèrent pas seulement la Flandre et l'Artois ; elles s'étendirent jusqu'aux extrémités du Limbourg, de la Frise et de la Hollande, de Maestricht à Leeuwerden, de Leeuwerden à Amsterdam. Quelques villes furent protégées par leurs milices ; c'étaient Bruges, Mons, Cambrai, Lille, Douai, Arras, Béthune.

La gouvernante des Pays-Bas écrivait le soir du 22 août à Philippe II : « Sire, vous êtes trahi ; les traîtres sont le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Hornes et de Hoogstraeten (2). » Elle ne se trompait pas. La correspondance de Brederode l'atteste. Il ne regrette qu'une chose, c'est que tels et tels n'aient pas été victimes des Gueux. « Mon Dieu, s'écrie-t-il, le beau jeu que ce fust esté ! Je n'eusse eu peur d'aultre chose que la fumée de ce feu ne fust esté si infecte de ce frit de tant de meschantes carognes que ceulx qui fussent esté esprins de la fumée, n'eussent tous eu la peste. Vive les nobles Gueus par mer et par terre (3) ! »

Dans la nuit du 23 août, la gouvernante acculée aux dernières extrémités, prisonnière dans sa capitale, comprit que la résistance ne lui était plus possible. Elle manda au palais le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes. « Je cède, leur dit-elle, mais c'est à la violence (4). »

1. *Lettre de Morillon, 6 octobre 1566.*

2. REIFFENBERG, *Correspondance de Marguerite de Parme, lettre du 22 août 1566.*

3. *Lettre de Brederode, le 22 août 1566.*

4. KERVYN DE LETTENHOVE, *op. cit., t. I, p. 378.*

Dès le lendemain deux messages importants sont portés de Bruxelles à Anvers et à Gand, annonçant que l'exercice de la religion réformée étant désormais affirmé et reconnu, il importe que tout rentre dans l'ordre et le repos. Les sectaires obéissent, les bandes se dispersent, les désordres cessent aussitôt. « Il suffit, écrit M. Kervyn de Lettenhove, de connaître ceux qui arrêterent ainsi la tempête pour savoir quels étaient ceux qui l'avaient déchaînée. » Il ne restait qu'à frapper une médaille pour rappeler de si éclatants exploits. On y traça ces mots pour exergue: «Vive Dieu, la santé du roy, la prospérité des Gueus (1). »

1. *Te WATER, Hist. van het Verbond der Nederl., t. IV, p. 342.*

LES VIOLENCES DES RÉFORMÉS D'ALLEMAGNE

Dans les principautés de l'Allemagne (1), la foi, la conscience, les droits des catholiques, étaient opprimés sans aucun ménagement, mais néanmoins on ne vit jamais se produire les grossiers et publics outrages envers l'ancien culte qui, dans les nombreuses villes libres où la doctrine luthérienne s'était introduite, étaient devenus des faits quotidiens. Peu à peu, comme il fallait s'y attendre, l'affaiblissement du sentiment religieux suivit ces agressions brutales.

1. J. JANSSEN, *L'Allemagne et la Réforme, 1892, t. III, p. 87 sq.*

C'est surtout aux cités libres que peut s'appliquer ce que Georges de Saxe écrivait vers la fin de 1526: « On ne songe qu'à abolir les anciens usages et les lois de l'Église ; les monastères sont pillés, les prêtres expulsés ; on tire parti pour son propre avantage des biens consacrés à Dieu et à ses serviteurs. Mais ce qu'il faut le plus déplorer, ce sont les outrages et blasphèmes dont le très saint Sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ est tous les jours l'objet. L'impiété va si loin qu'on peut assurer en toute vérité que jamais aucune créature n'a été aussi indignement traitée que ne l'est parmi nous Notre-Seigneur Jésus-Christ. En même temps Marie, la sainte Mère de Dieu, la Vierge bénie entre toutes les femmes, l'armée céleste et notre mère l'Eglise chrétienne sont insultées de telle sorte qu'en vérité nos Allemands surpassent en impiété les Tur[c]s eux-mêmes. Par où nous pouvons assez comprendre combien nous avons peu à attendre de la miséricorde de Dieu, pauvres créatures que nous sommes. »

A Stralsund, sur les planches d'un théâtre de carnaval, le pape, le clergé, l'empereur, le Sauveur lui-même, étaient chaque jour l'objet des plus indécentes plaisanteries. Pendant plusieurs jours, les religieuses de Sainte-Brigitte, que les prédicants appelaient en pleine chaire les « courtisanes du paradis », furent criblées de pierres et d'ordures jusque dans leur chapelle ; plus tard, on les chassa de leur couvent, qui fut pillé, détruit, et dont on confisqua les biens. D'autres églises et monastères subirent le même sort ; les prêtres, tandis qu'ils célébraient la sainte messe, étaient brutalement arrachés de l'autel ; on profanait les tabernacles, on brisait les images et les crucifix, on foulait aux pieds les saintes espèces. Dans l'église Saint-Nicolas, le bourreau de la ville, en présence de membres du conseil et d'une nombreuse assistance, porta de tels coups à un prêtre que, « séance tenante, il perdit bien un seau de sang ». Un lecteur du couvent de Sainte-Catherine, également en présence du conseil, faillit être égorgé, et le syndic de la ville loua la générosité des conseillers qui avaient permis aux prêtres et moines volés, pillés et maltraités, d'aller où bon leur semblerait.

A Braunsberg, dans l'Ermeland, le bourgmestre Georges Rabe « tournait la messe en dérision tout en brassant sa bière et portait la santé des siens dans un calice ». Un autre bourgmestre, Léonard de Roder, revêtu d'ornements sacerdotaux, se moquait de la messe devant tout le peuple sur la place du marché. A l'installation d'un prêtre catholique, il s'écria un jour en pleine église : « Au loup ! au loup ! » donnant ainsi le signal d'un soulèvement populaire.

A Brunswick, le jour de Pâques 1527, l'auditoire jeta des pommes pourries à la tête du prédicateur catholique, bientôt contraint de descendre de la chaire. L'année suivante, les autels furent détruits, les images de saints, les ornements d'église publiquement vendus, les calices et autres pièces d'orfèvrerie envoyés à la monnaie.

Des brisements d'images eurent lieu également à Hambourg; les biens ecclésiastiques furent confisqués, le culte catholique interdit, le couvent des religieuses cisterciennes

d'Harvestchude, où les prêtres célébraient encore la messe, détruit de fond en comble ; une auberge s'ouvrit sur l'emplacement où s'élevait jadis le monastère.

A Wismar (1526), un « tumulte effroyable » épouvanta la ville. Des fagots, des tonnes de poix, furent apportés sur la place du marché ; on obligea les prêtres catholiques à soutenir une dispute publique avec le prédicant Neverus, ex-moine. Le peuple prétendait être juge de la dispute et menaçait de « sacrifier à Vulcain » le docteur incapable de faire triompher ses opinions.

De toutes parts, au nord, au sud de l'Empire, ce n'était que barbarie, brutalité, désordre.

On a inventé dans notre ville un étrange sabbat, écrivait Lachmann, prédicant d'Heilbronn (1527). « On y danse tout nu, on y blasphème la Cène du Christ, prétendant qu'elle ne vaut pas un fromage ; j'aurais honte de rapporter les dits exécrables qui y sont proférés ; à mon avis, l'autorité prend plaisir à ces indignités, à ces crimes, à ces querelles, aussi ne serais-je pas étonné s'il venait un jour pleuvoir sur nos têtes du soufre et de la poix. »

Même à Francfort-sur-le-Mein, ville autrefois si célèbre par la gravité de ses dignes échevins, sa bourgeoisie si honorable, ses moeurs pures, la licence prit la haute main. Le conseil se déclara impuissant en présence

des agissements de deux prédicants, Meleander et Algesheimer, lesquels tonnaient journellement en chaire contre le pape et le clergé, la confession, les jeûnes, et répétaient que le sacrement de l'autel n'était qu'eau et farine et la messe que l'oeuvre du démon.

« Nous supplions très humblement Votre Grâce », écrivait le conseil de Francfort à l'archevêque de Mayence, qui réclamait l'expulsion des deux agitateurs populaires, « de daigner prendre pitié de nous, car nous ne saurions renvoyer les prédicants sans courir grand péril. Nous avons réussi jusqu'à présent à apaiser les troubles sans qu'une goutte de sang fût répandue, mais nous sommes très persuadés que les prédicants ne consentiront jamais à quitter la place. » La requête pleine de modération du conseil, demandant qu'on voulût bien laisser prêcher en paix le prêtre catholique Frédéric Nauséa et qu'on n'excitât point d'émeute dans sa paroisse, demeura sans effet, le peuple, pendant le service divin, se livrait « à des actes séditieux et tournait en dérision les choses saintes ». Un jour que la plus grande partie des conseillers prenait part à une procession, le peuple se livra à mille plaisanteries impies et, se jetant sur les saintes espèces, les détruisit. « La croix du cimetière enlevée, puis traînée jusqu'au Mein, fut jetée dans le fleuve ; l'orfèvrerie d'église, « donnée par de bonnes âmes pour l'ornementation des autels, » fut vendue sur la place du Marché, par mépris ». A la Saint-Pierre, comme le culte catholique était encore célébré dans la ville, les deux prédicants, du haut de la chaire, s'exprimèrent avec la dernière insolence sur le conseil, l'accusant de n'être pas sincèrement attaché à l'Évangile, et engageant la

communauté à prendre l'initiative « afin qu'un tel scandale » fût promptement aboli. Un nouveau soulèvement populaire était imminent.

Les membres du conseil ne rougissaient pas de prendre part à la guerre brutale et sauvage entreprise contre la religion catholique et le clergé. Le bourgmestre Nicolas Scheit, accompagné de ses gens, attaqua un soir sur la voie publique un chanoine de Saint-Léonard et le blessa grièvement. « Au moment où le clergé (15 mai 1527) portait processionnellement, selon l'usage, le Saint-Sacrement à Sachsenhausen, Bechthold de Reyn, Nicolas Scheit et autres conseillers organisèrent une sorte de farce de carnaval dans une maison située sur le pont et devant laquelle la procession devait passer. Ils placèrent à une fenêtre le simulacre d'un loup, garnirent les autres fenêtres de fourrures, au milieu des rires et des quolibets de la foule, et lorsque la procession revint, la populace rassemblée sur le pont vociféra des refrains impies, criant : Au loup ! au loup ! Le Saint-Sacrement, les fidèles qui le suivaient, furent insultés, honnis.

Le fait suivant fut apporté devant la cour de justice de Spire : « Le jour du Saint-Sacrement, des bourgeois de Francfort suspendirent à leurs fenêtres des culottes en guise de drap, puis ils semèrent d'immondices le chemin où devait passer la procession.

— Entre toutes les doctrines de Zwingle, celle qui fait de Dieu l'auteur du mal fut certainement la plus funeste et celle qui porta le coup le plus fatal à la piété et aux moeurs populaires (1).

I. J. JANSSEN, op. cit., t. III, p. 93 sq.

Dès 1525, le culte catholique fut proscrit à Zurich et, pour bien marquer sa rupture définitive avec tout le passé chrétien, le conseil fit « proprement disparaître et raser » dans les églises les tabernacles et les autels. On boucha les trous avec du plâtre. Dieu ne voulant être adoré qu'en l' esprit, toute image devait être détruite : « Quand bien même », enseignait un disciple de Zwingle, le prédicant Léo Juda, « nous posséderions réellement au milieu de nous le corps du Christ, il ne faudrait pas en faire si grand cas, car la présence réelle de Jésus-Christ n'a pas converti les Juifs. » « Les idoles d'argent et d'or » étaient une véritable abomination devant Dieu. Aussi le conseil s'empressa-t-il d'en « purifier les églises », et s'empara-t-il de toute l'orfèvrerie que renfermaient les sacristies. « Le saint butin » fut considérable, et surtout dans la cathédrale. Le trésor, pillé le 2 octobre 1525, contenait parmi beaucoup d'autres richesses: quatre bustes en argent des saints martyrs de Zurich quatre croix de grande valeur; quatre riches et lourdes monstrances ; une statue en or pur de la sainte Vierge pesant 60 livres; des châsses artistement ciselées et ornées de pierres précieuses; un nombre considérable d'encensoirs ; deux riches missels, l'un orné de pierres précieuses, l'autre relié en ivoire ; dix calices d'or et beaucoup d'autres vases de prix, renfermant des reliques de saint Gall et de saint Charlemagne ; le livre d'heures de Charlemagne relié en or; une nappe de communion estimée 700 livres, « où l'on voyait en une splendide broderie les images de Melchisédec et d'Abraham. » L'orfèvrerie d'or

pesait environ un quintal, celle d'argent plusieurs quintaux; tout fut brisé et envoyé à la monnaie. Les étoffes de velours et de soie furent vendues « pour de modiques sommes à de petites gens, de sorte que, peu de jours après, on était tristement surpris, dans la ville, de voir des personnes de basse condition profaner dans la vanité et le plaisir, les saints vêtements des prêtres. » La plus grande partie des livres d'heures, écrits et enluminés avec art, furent détruits par ordre du conseil. On vendit pour un prix dérisoire à des colporteurs, des relieurs, des apothicaires, la bibliothèque de la cathédrale.

Le butin fut encore plus riche à Notre-Dame, église collégiale fondée par les filles de Louis le Germanique. Le trésor, pillé le 14 septembre 1528, contenait entre autres richesses : plusieurs croix en or massif ; une châsse en or ; une statue de la sainte Vierge pesant 60 livres ; une relique de Charlemagne avec son portrait ; un évangélaire recouvert d'or, d'argent et d'ivoire; puis des coffrets d'argent, des monstrances, calices, coupes, chandeliers, retables, d'un poids considérable ; outre cela, de riches tapis d'église et beaucoup d'ornements sacerdotaux artistement brodés. Tout ce qui pouvait être monnayé fut jeté au creuset.

Les prêtres, même en dehors du territoire de Zurich, n'étaient pas autorisés à dire la messe; il était défendu aux laïques d'assister au saint sacrifice, et les réfractaires étaient menacés de châtiments rigoureux ; surtout, « sous peine de sévères punitions », il était défendu, même à l'intérieur des maisons, de conserver des gravures ou des tableaux religieux. Quelques conseillers ayant osé faire usage de poisson un vendredi furent, « pour cet acte séditieux et criminel », exclus du conseil ; « chacun devant vivre conformément à ce que l'Église de Zurich tenait pour inspiré de Dieu et pour chrétien ». C'est ainsi qu'on entendait, à Zurich, « la sainte liberté chrétienne fondée sur la parole de Dieu. » A Berne, tout prêtre qui, après une première punition, persistait à célébrer la messe était déclaré hors la loi. Tout laïque convaincu de porter sur lui un chapelet était passible d'une amende de dix florins.

On ne brûlait que les statues de bois ; celles d'argent ou de métal étaient soigneusement mises en réserve. C'est ainsi qu'on enleva du dôme de Saint-Vincent une châsse contenant le chef du saint patron de l'église et pesant 500 loths d'or ; un diamant estimé plus de 2.000 ducats ; une statue du Sauveur et une croix haute d'une aune et demie, toutes deux d'or pur, la première pesant 31 livres, la seconde 18 livres; trois châsses d'or contenant différentes reliques ; une monstrance de 330 loths d'or, cinquante en argent doré ; un encensoir pesant 8 livres d'or ; une statue d'argent de la Vierge surmontée d'une couronne d'or ornée de pierres précieuses, estimée 700 couronnes ; une châsse d'argent ornée de pierres précieuses pesant 190 livres ; quatre cent cinquante ornements sacerdotaux ornés de pierreries de grande valeur ; des chapes richement brodées, ornées d'agrafes d'or, la plupart en damas et velours, d'un travail exquis. Le grand orgue de trente-deux registres, admirable instrument, célèbre dans toute la contrée, estimé 15.000 florins, fut vendu par les membres du conseil 300 couronnes à Sion. Une partie des images, après qu'on eut d'abord enlevé l'or, furent jetées dans l'Aar ou enfouies dans le cimetière.

A Bâle une émeute éclata en février 1529. « Mille insurgés environ envahirent soudain la maison des douanes, le marché au blé et les rues adjacentes, braquèrent des canons sur la ville et demandèrent à traiter avec le conseil. Avant que celui-ci eût eu le temps de répondre, trois cents insurgés, pénétrant dans la cathédrale, se mirent à en briser les images avec une sorte de furie, tout en proférant mille blasphèmes. Ils s'emparèrent du grand crucifix et y attachèrent une longue corde ; une troupe de jeunes garçons de huit à douze ans le traînèrent jusqu'à la halle au blé, chantant : « Hélas ! pauvre Judas ! » et autres chansons impies. Ils disaient par exemple : « Si tu es Dieu, défends-toi si tu es homme, saigne ! » Ils finirent par porter ce crucifix dans une boutique, et là ils le brûlèrent. Dans la cathédrale, l'église entière était jonchée de débris; telle statue n'avait plus de tête, telle autre plus de mains, on se serait cru sur un champ de bataille après la lutte. Les insurgés, insultant aux saints, se disaient les uns aux autres : « Regarde, regarde, ils saignent ! »

Le 25 février 1529, le conseil de Saint-Gall, pour satisfaire la rage de destruction de la populace, autorisa le brisement et l'incendie des « idoles » dans l'église collégiale. A peine le bourgmestre Vadian eut donné le signal à la foule rassemblée dans l'église, « qu'elle se met à l'oeuvre avec furie » ; aussitôt les autels sont brisés, les tableaux, les murs, les colonnes, tombent sous les coups de hache ou sont broyés par les marteaux. « On aurait pu se croire sur un champ de bataille », rapporte le protestant Kessler. « Quel tumulte, quel fracas, quel bruit assourdissant sous ces hautes voûtes ! Au bout d'une heure, il ne restait plus rien d'intact, rien à sa place. Nul, pour emporter son butin, ne trouvait le fardeau trop lourd, nul n'avait peur de se hisser le plus haut possible pour atteindre une statue. Et les idoles de pierre et de bois tombaient sur le sol de tout leur poids, avec leurs niches et leurs supports, et les débris, précipités à terre, allaient s'éclaboussant au loin. Que de délicats ouvrages d'art, que de précieux chefs-d'oeuvre ont péri dans ce désastre ! Les peintures de la table de communion, dans le chœur, avaient demandé dix ans de travail à l'abbé Francisco et les sculptures des boiseries avaient certainement dû coûter plus de 1.500 florins. Les stalles du chœur, d'un travail si beau, n'ont pas même été épargnées ; quarante voitures ont porté à Bâle des monceaux de débris. » Aussitôt on alluma un grand feu et tout fut jeté dans les flammes. Le brasier avait 43 pieds carrés, ce qui pourra faire juger de l'intensité du feu. Après que les admirables fresques représentant la vie de saint Gall et de saint Othmar eurent été recouvertes de chaux, les émeutiers revinrent aux chapelles latérales et s'y livrèrent à la même rage de destruction. La chapelle Saint-Jean fut changée en un atelier, celle de Saint-Jacques en un four à chaux. Avec les cloches le conseil fit fondre une énorme bombarde qui reçut le nom de Rohraff.

**LE MARTYRE DE ZAMOYISKI, ÉVÊQUE DE POSEN.
A POSEN, UN DES PREMIERS JOURS DE JANVIER 1572.**

Nous citons le récit de ce martyr d'après une notice parue dans le Petit Messager du Coeur de Marie, août 1905, p. 245-249.

La Pologne, tour à tour dominée par des partis politiques et religieux qui se déchiraient les uns les autres, était, en 1572, gouvernée par un voïvode nommé Wolodowski. Cet ambitieux espérait se faire donner la couronne, grâce à l'influence du landgrave de Hesse. Ce dernier, ayant emprunté la doctrine de Luther, cherchait à entraîner la Pologne dans l'hérésie et le schisme.

La ville de Posen avait alors pour évêque un vieillard, également vénérable par ses années, sa science et sa vertu : c'était Mgr Zamoyiski.

Un soir de ce mois de janvier 1572, un homme vint à la demeure épiscopale, porteur d'un message de la part du voïvode Wolodowski. Le message mandait immédiatement l'évêque chez Wolodowski.

L'évêque se leva, prit la pelisse de fourrure qu'il mettait pour sortir et suivit le messager. Un traîneau l'attendait ; tous deux y montèrent, et l'attelage partit. Quelques instants plus tard il s'arrêtait devant le palais du gouverneur.

Mgr Zamoyiski fut introduit près du souverain ou du moins près de celui qui prétendait l'être. Wolodowski se leva, offrit un siège au prélat et lui dit :

« Excellence, le temps n'est pas aux longs discours... Je suis maître à Posen, et d'ici peu de jours toute la Pologne me sera soumise. Or, j'entends être le maître de tout et de tous... Il ne me convient pas d'avoir pour sujets les membres d'un clergé dont le chef est à Rome. Brisez les liens qui vous unissent au pape; vous reprendrez une force, une vigueur nouvelle, et tous les biens, toutes les richesses, tous les honneurs seront votre partage.

— Vous dites ?... Briser les liens qui m'unissent avec le pape ? Mais il est le représentant de Jésus-Christ sur la terre. — Ma seule raison d'être est précisément dans mon obéissance, car je ne suis rien que par lui ; je suis son délégué pour administrer une portion de l'Eglise du Christ.

— Excellence, dit Wolodowski en rapprochant son siège de celui de l'évêque, Excellence, suivez mon conseil et vous serez tout... Vous serez le pape de Pologne ; il n'y aura pas d'autorité au-dessus de la vôtre ; vous serez...

— Assez ! dit l'évêque en se levant. J'ai promis devant Dieu de gouverner mon diocèse sous l'autorité du pape, je ne serai pas parjure à mon serment, dussé-je mourir.

— C'est votre dernier mot ?

— C'est mon dernier mot. »

Un silence se fit.

Mgr Zamoyiski avait tiré de son sein un crucifix, qu'il regardait avec recueillement ; son calme était profond. Wolodowski appela, et un officier accourut. « Appelez le grand maître de police. »

Quand celui-ci parut, le voïvode lui remit un pli cacheté qui était sur son bureau et lui dit :

« Emmenez Son Excellence dans votre traîneau, et prenez la direction de la Warta ; pendant la route, vous lirez l'ordre que je vous remets. Vous répondez sur votre tête de la rapidité avec laquelle vous l'exécuterez.

« Bon voyage! Excellence, » ajouta le voïvode en riant.

L'évêque salua sans répondre et sortit.

II

Le maître de police installa Mgr Zamoyiski dans le traîneau avec tous les égards dus à son rang et à son caractère; puis, tandis que la voiture glissait sur la neige, il s'approcha des flambeaux qui éclairaient sa marche, décacheta l'ordre et le lut.

Avec l'instinct d'une nature basse, il comprit qu'il avait, dans cet ordre, matière à un avancement prodigieux. Le cocher demanda :

« Faut-il traverser la Warta ? »

Cette question le fit sortir de son rêve.

« La Warta?... déjà !... Non..., non..., il faut auparavant aller chercher le bourreau. Retourne deux verstes en arrière. J'ai à parler au vieux Michel. »

Le cocher crut qu'il s'agissait d'un oubli du maître de police, et, dans sa tête, se heurtèrent pendant quelques instants des mots dont il ne pouvait imaginer le rapport : l'évêque, le maître de police, le bourreau, le voïvode et lui Yvan, dirigeant son traîneau vers un but absolument inconnu. En attendant, on atteignit la demeure du vieux Michel qui, sur un mot du maître de police, alla chercher sa hache et monta dans le traîneau.

Mgr Zamoyiski continuait de prier.

Le maître de police cria au cocher

«A la Warta. »

Au bout d'un quart d'heure, l'attelage s'arrêtait sur la rive. L'évêque descendit et commença à comprendre...

Il pria avec un redoublement de ferveur.

Le bourreau s'avança jusqu'au milieu du fleuve, dont la glace était si épaisse qu'un régiment eût pu passer sans en ébranler la surface. Sur un ordre du maître de police, le vieux Michel prit sa hache et fit un trou. L'évêque se mit à genoux et dit : « Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains. » Le maître de police regardait. Quand le trou fut assez grand pour livrer passage au corps d'un homme, le maître de police dit :

« C'est assez ! » puis il attendit.

Le bourreau ajouta :

« Pour qui cela ?

— Pour celui qui prie là-bas. »

Le bourreau fit le signe de la croix. L'évêque avait tout vu ; il se leva, retira sa pelisse de fourrure qu'il tendit à Michel ; mais celui-ci recula épouvanté.

« Je voudrais te donner plus et mieux, ami ; tu m'ouvres le ciel ! »

Cet homme fondit en larmes. Le maître de police, ému lui-même, se tourna vers l'évêque :

« Il faut descendre là ! »

Mgr Zamoyiski leva les yeux au ciel et dit : « Seigneur, be remets mon âme entre vos mains. » Puis il avança. La glace s'était déjà reformée et le soutenait. Alors le maître de police prit la hache de Michel et donna un grand coup sur la surface encore fragile. Le saint évêque disparut.

**LES MARTYRS DE GORCUM.
A BRIELLE (HOLLANDE), LE 9 JUILLET 1572.**

Les dix-neuf martyrs de Gorcum, canonisés le 29 juin 1867 par Pie IX, appartiennent au martyrologe des Pays-Bas pendant les guerres de religion. Le récit de leur martyre a été écrit par un théologien de grand mérite, Guillaume Estius, dont l'ouvrage demeure la principale et à peu près l'unique source historique des événements qui s'accomplirent à Gorcum et à Brielle en 1572, « et cette source, écrit Mgr le Recteur de l'Université de Louvain, présente des garanties exceptionnelles d'authenticité. Il suffit, pour s'en convaincre., de connaître le caractère de l'auteur et les conditions dans lesquelles il composa son oeuvre,.

« Guillaume Estius naquit à Gorcum en 1541, d'une ancienne et noble famille qui se distinguait par son attachement à la foi catholique. Il fit ses humanités au collège de Saint-Jérôme, à Utrecht, où enseignait avec éclat le célèbre Georges Macropedius. Il vint à Louvain en 1557 pour y suivre les cours de la Faculté des Arts ; il entra à la pédagogie du Faucon. En 1561, il obtint le grade de maître ès arts. Il fut plus tard chargé de l'enseignement de la philosophie dans cette même pédagogie dont il avait été l'un des plus brillants élèves. Il y remplit pendant dix ans les fonctions de professeur de philosophie. Mais les sciences théologiques avaient particulièrement fixé l'attention d'Estius ; il avait pris les grades du baccalauréat et de la licence en théologie, et, tout en enseignant la philosophie, il se préparait lentement à tenter la difficile épreuve du doctorat. La pro-motion solennelle au grade de docteur en théologie eut lieu le 22 novembre 1580. Peu de temps après il fut appelé à l'Université de Douai, qui, récemment fondée, se glorifiait d'être la fille de l'Université de Louvain; il y professa l'Écriture sainte et la théologie ascétique pendant un grand nombre d'années. Il mourut à Douai, en odeur de sainteté, le 20 septembre 1613. Ses admirables travaux sur les saintes Ecritures, ainsi que sur les quatre livres des Sentences de Pierre Lombard et sur la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin, placent Estius au premier rang des maîtres de la science.

« Tel est l'auteur de l'Histoire des martyrs de Gorcum, un savant de premier ordre et un saint. Disons maintenant dans quelles conditions il a composé cette histoire.

« Commençons par rappeler que Guillaume Estius était le neveu de l'un des principaux [martyrs], le bienheureux Nicolas Pic, gardien du couvent de Gorcum ; la mère de notre historien était la propre soeur du martyr. Estius était lié d'amitié, non seulement avec son oncle Nicolas Pic, mais encore avec le P. Jérôme et les deux curés de Gorcum, Léonard Véchel et Nicolas Poppel ; il connaissait personnellement Godefroid Dunée, prêtre séculier de Gorcum, et plusieurs autres martyrs.

« L'année même du martyre, en 1572, Estius rédigea une courte relation de l'événement. Mais ce travail n'était pas destiné au public. Voici comment en parle l'auteur : « L'année même de

la mort des martyrs, j'envoyai à un ami qui habitait Cologne un rapide et très court récit de leurs glorieux combats et de leurs souffrances ; il trouva bon de publier, à mon insu, cet écrit indigeste et improvisé. » Estius ajoute que cette relation n'est pas rigoureusement exacte en tout, parce qu'il n'avait pas encore pu réunir et contrôler tous les renseignements nécessaires. Nous ne voyons aucune divergence grave entre ce premier récit et le grand ouvrage publié trente ans plus tard par le savant écrivain ; les quelques inexactitudes que se reproche la conscience sévère de l'auteur ne portent que sur des points tout à fait secondaires.

« Dès ce moment, Guillaume Estius songeait vraisemblablement à écrire une histoire sérieuse et complète de ces graves événements. Son frère, Rutger Estius, qui lui-même avait été associé pendant quelque temps aux martyrs dans la citadelle de Gorcum, s'était chargé de recueillir tous les documents propres à éclairer tout ce qui les concernait, et il le fit avec une sollicitude digne de la cause qu'il avait à coeur de servir. Durant les deux années qui suivirent la mort des confesseurs de la foi, il consacra presque tout son temps à fixer par écrit ses souvenirs personnels et à s'enquérir des faits auprès des témoins oculaires, alors encore fort nombreux, ou de personnes à qui ceux-ci les avaient racontés ; il annotait sur-le-champ ce qui lui était communiqué par des gens graves, contrôlant ensuite avec soin les divers témoignages, rejetant ce qui lui paraissait douteux ou le notant comme incertain. Il fit ce travail avec la conscience délicate d'un rapporteur d'une cause capitale qui redoute jusqu'à l'ombre d'une légère exactitude. Toutes ces notes furent remises à Guillaume Estius. Celui-ci nous apprend que, malgré la confiance que lui inspiraient les renseignements fournis par son frère, il crut devoir les soumettre à un nouvel et sévère examen ; il connaissait, lui-même beaucoup de faits par des témoins dignes de foi. L'auteur ne publia son oeuvre qu'en 1603. »

Nous ne pouvons songer à traduire le livre entier d'Estius, force a été de supprimer un grand nombre de longueurs.

BIBLIOGRAPHIE. — *Novorum in Hollandia constantissimorum martyrum Historia* A° 1572 a Domino Guilielmo Estio Hesselio Gorcomiano, S. Theol. lic. descripta, ac amico Colonien. transmissa. 7 pages, petit in-4°. Colon. Agripp. chez Henricus Aquensis, 1572. — Réédité dans le *Katholick*, 1864. — *Historia Martyrum Gorcomiensium*, majori numero Fratrum Minorum, qui pro fide catholica a perduellibus interfecti sunt anno Domini M. D. LXXII, libri quatuor. Duaci, chez Balthazar Bellerus, 1603, Antwerpiae, Plantin, 1604, réimprimé dans *Acta Sanctorum*, juillet, t. II, p. 736-847, avec commentaire de J.-B. du Sollier ; réimprimé en 1867 par Reusens. — P. F. X. DE RAM, *Notices historiques et iconographiques sur les martyrs de Gorcum qui ont fait leurs études à l'Université de Louvain*, 1865 ; Le même, *Iconographie des martyrs de Gorcum avec dix-neuf planches représentant les portraits des martyrs d'après des tableaux anciens et les gravures les plus authentiques et avec un texte historique (non vidi)*. — LAFORER, *Les martyrs de Gorcum*, in-12, Louvain, 1867. Le poème de PONTUS HEUTERUS dans le

Katholick, 1866. — Revue catholique, 1865, p. 124 sq. ; p. 282, sq. ; 1867, p. 189 sq. — Historia martyrum Gorcomiensium Nicolai Pichii Gorcom. guardiani, Hieronymi Werdani vicarii, Theodorici Amersfortii, etc. Briliae in Hollandia a. 1572, auctori Guil. Estio Hesselio theol. D. Libri IV, in-8° Duaci, 1603 ; in-8° Namurci, 1655, et Acta sanct., 9 juill., t. II, p. 754-835, Appendix de martyrio Guilelmi Gaudani, ibid., p. 835-838; Miracula, ibid., p. 838-847. Trad. holl.: HESSEL-SONE, Waerachtige historie van de martelaers van Gorcom, overgheset deur B. W. Spoelberch, in-8°, Antwerpen (Plantin), 1604. — Trad. franç. Histoire véritable des martyrs de Gorcom en Hollande, la pluspart Frères Mineurs qui pour la foy catholique ont esté mis à mort à Brile, en 1572, par Guill. Estius, mis du latin en François par M. M. D. E. B.; in-8° Douay, 1606 ; in-8° Louvain, 1668. P. CLAESSENS, Geschiedenis der Martelaren van Gorkum die en 1572 voor het roomsch geloof gestorven zijn in-8° Mecheln, 1867 ; — E. H. J. REUSENS, Historia b. martyrum Gorcomiensium, quam notis illustravit, in-8° Lovanii, 1867. — J. VAN SPILBEECK, S. Adrien et S. Jacques de l'Ordre de Prémontré, martyrs de Gorcum, notices historiques, in-8° Taurines, 1900 (p. 117-121, essai bibliographique). — J. T. F. KRONENBURG, Neerlands Heiligem in later eeuwen, in-8° Amsterdam, 1901-1902.

**CATALOGUE DES DIX-NEUF MARTYRS
OCCIS TOUS ENSEMBLE A BRILE ET PREMIÈREMENT
DES ONZE FRÈRES MINEURS DU MONASTÈRE DE GORCOM.**

Nicolas Pic, natif de Gorcom, gardien.

Jérôme de Werde, vicaire.

Théodore de Emden, natif d'Amorsfort.

Nicaise, fils de Jean, natif de Heze.

Wilhade de Dannemark. Godefroy de Meruel, sacristain.

Antoine de Werde.

Antoine de Hornare.

François de Roy, natif de Bruxelles.

Pierre d'Asque, frère lai.

Cornille de Wyck, frère lai.

Les noms des huit autres qui ont été mis à mort avec les susdits.

Sire Léonard Vechel, natif de Boisleduc, pasteur de Gorcom.

Sire Nicolas Poppel, natif de Welde, l'autre pasteur de Gorcom.

Godefroy Duneus, natif de Gorcom.

Jean Oosterwyck, chanoine régulier de Saint-Augustin.

Jean, de l'ordre des Frères prêcheurs.

Adrien de Beke, de l'ordre de Prémontrés.

Jacques Lacop, natif d'Audenarde, du même ordre.

André Walteri, pasteur de Heinorte.

A ceux-ci est ajouté pour le vingtième, Guillaume de Gaude, frère mineur, martyrisé à Gertruyberghe.

Les noms d'aucuns autres desquels par occasion nous avons dit les martyres.

Théodore de Gaude, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin.

Jacques de Gaude, religieux du même ordre.

Cornille de Sconhoue, du même ordre.

Gaspard, aussi du même ordre.

Jean Rixtel, de l'ordre de Saint-Jérôme.

Adrien le Tisseran, natif de Gaude, pareillement de l'ordre de Saint-Jérôme.

Cornille Musius, natif de Delft, théologien et poète.

AVANT-PROPOS AU LECTEUR.

Parmi les malheurs et grièves calamités de l'Église de Belgique, desquels par le juste jugement de Dieu elle a été et continue d'être— passés tantôt quarante ans, — harassée et affligée, les rayons de la divine bonté ne nous ont pas été totalement soustraits ; quand par sa grande providence et divine sagesse, dont il a accoutumé de tellement tempérer et proportionner toutes choses, que de tous maux, quels qu'ils soient, il en retire toujours quelque bien et profit, ne s'est pas servi seulement de ces afflictions pour purger et éprouver ses élus, mais aussi pour, par le moyen et entremise d'icelles, honorer aucuns d'iceux du très glorieux laurier de martyr (qui n'est pas le moindre heur qui nous eût pu advenir en ce misérable temps de la divine libéralité). Entre lesquels n'ont pas été les derniers, eu égard soit au nombre, soit à leur merveilleuse constance, ces valeureux martyrs, lesquels ayant été ès pays d'Hollande emprisonnés premièrement à Gorcom, et puis à Brile, place située sur la Meuse, à l'entrée d'icelle en la mer, après avoir enduré fort rude et mauvais traitement, avec une infinité de tourments en l'une et l'autre prison, finalement ont été, par la rage des mutins hérétiques, vulgairement nommés Gueux, tous en une même nuit mis à mort. L'ordre et progrès duquel glorieux martyr, comme je l'avais écrit brièvement, et en guise d'une missive, au même an qu'il était advenu, à un mien ami à Cologne, il trouva expédient de mettre en lumière ce mien écrit, quoique mal poli, même à mon déçu. Outre ce qu'il ne correspondait nullement à la grandeur et multitude des choses advenues en ce martyr, il n'était aussi du tout conforme à la pure vérité du contenu de l'histoire, comme n'ayant encore été suffisamment assuré, ni assez advisé du tout ; le même défaut étant aussi en plusieurs livres, qu'on a fait depuis imprimer en divers lieux. Mon frère Roger Estius, ému d'un zèle envers les bienheureux martyrs, entreprit de recueillir tous leurs faits advenus en iceux, par enquêtes et toutes les voies qu'il lui a été possible, et ce avec une indicible diligence et fidélité, comme il vous paraîtra plus clairement en cet endroit de l'histoire où nous en ferons mention. Or lui m'a mis en main ses recherches, me priant qu'après les avoir digérées à loisir, et leur avoir donné ordre, embellissement et langue, je les eusse communiquées au public. Quant à moi, quoique ce me fût une chose bien laborieuse, et aucunement éloignée de ma profession, poussé toutefois de même ardeur que mon frère, je me suis engagé et j'ai entrepris la besogne. Et en ceci ne me suis contenté de satisfaire à ma promesse ; ainsi j'ai depuis fait passer deux ou trois fois la touche, rejetant fort diligemment plusieurs choses superflues, retranchant tous narrés incertains et douteux, et rassemblant d'aucunes particularités, que j'ai en partie recueillies depuis de personnages de foi, et en partie connues d'ailleurs. Sachez qu'en tout le discours de ce présent livre, j'ai eu pour mon premier soin de vous représenter, sans aucun fard, la vérité, et pour principal but l'utilité et profit du public. Car ce sont les deux niveaux auxquels se doivent compasser et régler toutes histoires bien bâties, même les profanes ; à combien plus forte raison donc y doit y être conformé le présent oeuvre, dont le sujet est tout saint et sacré. J'ai différé assez longtemps de l'exposer aux yeux du monde, et non sans raison, où cependant mes amis

m'importunent de tous côtés par lettres sur lettres, et me prient d'avancer au public ce que déjà lui avais éclos et voué, et de ne frauder davantage les saints martyrs de l'honneur qu'il leur est dû ici-bas en terre. Outre cela que ces ans passés j'ai été très instamment prié par le R. P. Servais Myricanus, ministre provincial des frères mineurs ès Pays-Bas, au nom de tous ceux qui pour lors étaient assemblés au chapitre provincial, de vouloir satisfaire à leur longue attente. De quoi aussi longtemps auparavant j'avais été sollicité par son frère R. P. Martin Myricanus, pareillement lors provincial dudit ordre, quoiqu'indigne d'être requis de si signalés personnages, et d'autant plus coupable et opiniâtre, si je ne viens à leur obéir : passant sous silence les très ardentes prières de mon très cher frère R. P. Arnould Estius, frère mineur, et pour le présent ministre de ladite province, lequel certes, outre tous autres, m'a été extrêmement importun. Voulant donc acquiescer aux prières de tant d'amis, et ne pouvant éconduire les demandes de si excellents personnages, qui me servent de commandement, je me suis avancé au nom et à la gloire de Dieu de mettre au jour cet oeuvre, que je sais être tant attendu et désiré de tous. Ce sera un trait de courtoisie, chrétien lecteur, de favoriser et accepter ce mien labeur en gré et de piété, de rapporter à Dieu le fruit qu'en pourrez retirer, lequel même, en ses saints martyrs n'a rien salarié que ses purs bénéfiques. Que si du surplus, il vous plaît avoir souvenance de nous en vos prières, ce me sera plus que suffisante récompense de ma peine et labeur.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE I — DE L'OCCASION ET COMMENCEMENT DE LA PERSÉCUTION DES ECCLÉSIASTIQUES EN HOLLANDE, ET COMME LE BRUIT D'ICELLE EST PARVENU A CEUX DE GORCOM.

L'an mil cinq cent septante-deux, pendant le règne du défunt roi d'Espagne, Philippe second, et au nom de Sa Majesté le feu duc d'Albe était gouverneur ès Pays-Bas. Par toute la Hollande et Zélande, la faction des séditeux et ennemis de Dieu et du roi (qui communément étaient appelés Gueux après les premiers troubles de l'an 1566), par la grâce de Dieu, et par le ministère de la duchesse de Parme (gouvernante pour lors en ces pays pour le roi catholique) et par la prudence d'autres princes et seigneurs avait été heureusement éteinte et assoupie. Derechef, à l'occasion de quelque tribut (dont le prétexte couvrait leur méchanceté) croissaient les Gueux peu à peu en nombre et en force, et même ils avaient déjà réduit sous leur puissance la Brille, Flessingue et l'Ecluse, villes maritimes, très commodes et propres à leurs desseins. Ils ont aussi

peu de temps après, par une émotion populaire, occupé une des principales villes de Hollande, appelée Dordrecht, distante de six heures de chemin la ville de Gorcum, appelée anciennement Gorinchem, ville capitale du territoire et ressort d'Arckel, ou Herculen, qui n'est pas grande de circuit, mais peuplée, et bien assise pour le trafic, à savoir sur le bord de la Meuse, et en lieu commode pour la navigation . Quand on y vint rap-porter que Dordrecht était prise par les Gueux, cette nouvelle étonna merveilleusement les affectionnés catholiques, et principalement ceux qui étaient les plus engagés au ministère de l'Église, car ils n'ignoraient pas quel était l'ennemi, dont ils avaient déjà expérimenté la cruauté par plusieurs effets remarquables récemment survenus. Les Gueux, par une astucieuse et cauteleuse iniquité, mêlaient la cause de la religion avec l'intérêt d'État, et le gouvernement politique, afin d'entraîner dans la haine de la religion catholique ceux auxquels ils auraient persuadé de ne pas tolérer les impôts et subsides mis sur le peuple, parce que les Espagnols, par qui ils se plaignaient d'être opprimés de diverses charges et tributs insupportables, embrassaient la même religion par-dessus toutes les autres nations et travaillaient par tous moyens à son accroissement, haïssant mortellement toute sorte d'hérétiques et infidèles. Pour ce motif, et non sans cause, cette nation était très chère et agréable à tous bons et affectionnés catholiques, tant ecclésiastiques que séculiers. Il advint ainsi que la haine injustement conçue contre l'Espagnol s'est généralement tournée contre toute sorte de catholiques, et principalement contre les ecclésiastiques, les religieux et tous autres de l'état sacerdotal, comme étant principaux et les plus signalés de l'Église catholique. De là est arrivé pour la prospérité des succès des Gueux et hérétiques, que les catholiques ont été, non sans cause, extrêmement épouvantés, et en très grande crainte et perplexité, principalement ès lieux proches de ceux qui avaient été récemment ruinés. Tel était l'état des affaires au territoire de Gorcom après les tumultes et révoltes de Dordrecht.

CHAPITRE II — DU COUVENT DES FRÈRES MINEURS A GORCOM, ET DU GARDIEN D 'ICELUI, ET DE SA MAGNANIMITÉ.

Il y avait lors en cette cité de Gorcom un monastère de religieux de la règle de Saint-François militant sous l'enseigne de Jésus-Christ, qui était fort recommandable, non tant pour la splendeur du lieu et de la structure des bâtiments, ou du nombre des religieux, que pour la sincère observance de la bonne discipline maintenue et exercée entre eux. Ils n'étaient pas sans grande crainte, ayant l'ennemi si proche, d'autant que, outre ce qu'ils reconnaissaient leur infirmité naturelle et fragilité humaine, ils étaient bien avertis et informés de la cruauté et haine irréconciliable des Gueux, à l'encontre de ceux de leur profession. En ce même temps il y avait en ce monastère un gardien de sainte et innocente vie, appelé Nicolas Pic, natif de la même ville, dont la vertu et premièrement le zèle et l'ardente affection à l'accroissement de la religion, a produit et rendu plusieurs notables et singuliers effets, comme il se verra par l'histoire qui suit. Or

dès le commencement des troubles, il était souvent visité par un sien neveu, fils de sa soeur, nommé Roger Estius, très dévot jeune homme et affectionné catholique (avec lequel il avait une étroite et réciproque amitié), qui était soigneux de la vie et sûreté de son oncle. Il racontait à son oncle tous les bruits qui couraient partout des actes indignes et cruels que les Gueux nouvellement avaient perpétrés contre les catholiques ; les uns tourmentés d'horrible cruautés, d'autres chassés honteusement, même ils avaient violé les vierges consacrées à Dieu pour assouvir leur turpitude et sacrilège cupidité. Entre autres, il lui parlait d'un de Gorcom qui pour avoir commis le crime de lèse-majesté divine et humaine, était contraint de s'absenter, et vivant en pirate sur la mer, pillait et volait les catholiques. A l'aide de ses complices il avait indignement assailli son concitoyen, voisin et compagnon d'étude, nommé Cnobbaut, catholique, et pour cette cause particulièrement haï, au pays de Waterland, où il avait une ferme et métairie, et y demeurait alors. Après s'être emparé de sa maison et l'avoir entièrement pillée, il l'avait emmené sur son navire, où l'ayant cruellement battu et outragé, lui avait coupé le nez et les oreilles, et enfin l'avait fait pendre au mât. Comme il était ainsi pendu, ce pirate et ses compagnons ne cessèrent de le tirer de lard brûlant qu'ils avaient mis par petits morceaux en leurs escopettes, jusqu'à ce qu'il eût rendu la vie. S'ils font tels actes aux séculiers, disait ce jeune homme, que feront-ils aux ecclésiastiques ? que feront-ils aux religieux ? et spécialement à ceux de l'ordre de Saint-François, vu que d'autant que chacun est meilleur, ou plus uni à Dieu, par sa profession, ou par sa vie, il est plus haï des ministres de Satan. Par ces paroles, il excitait Nicolas à s'absenter le plus tôt possible, et pour lui mieux persuader, il l'y poussa pendant 14 jours, le visitant souvent dans ce but, avant que la ville de Gorcom fût prise. A quoi il répondait toujours en ces termes : « Je confesse que ce que vous dites est horrible, car qui n'aurait horreur de voir et endurer la cruauté de telles gens, et qui ne serait en crainte étant si proche d'un tel ennemi ? A la vérité je ne puis nier, quand j'entends pareil récit, que je n'aie peur (car cela est humain, de craindre naturellement les peines et tourments et la mort), toutefois je suis résolu à cela, moyennant la grâce de Dieu, que quand je me verrais préparer mille sortes de mort, je ne défaillerais jamais à ma foi et n'abandonnerais jamais mes frères au danger. » Et comme ce jeune homme lui racontait que les Gueux, instruits par leur maître Calvin, disaient que, si l'on voulait leur infliger les mêmes cruautés que l'on exerce à l'endroit des catholiques, ils renonceraient de bouche à leur foi plutôt que d'endurer de tels maux, il lui répondit : « S'ils tiennent tels propos, au temps de leur prospérité, qu'estimez-vous qu'ils diraient quand ils auront le vent contraire ? Quant à nous, Dieu nous garde, s'il lui plaît, de penser seulement à renier notre foi, mais prions-le de nous faire la grâce d'endurer plutôt toutes les extrémités, que de commettre une telle impiété. » Chaque fois qu'il était importuné par son neveu, de fuir le danger imminent, il lui répondait toujours comme en colère, en disant : « Or çà, pensez-vous que je voulusse jamais abandonner mes frères, et pourvoir à la conservation de ma seule personne ? Je ne le pourrais certes ni le voudrais. » Or, comme son neveu lui proposait d'emmener avec lui ses frères, ou de les faire tous sortir du monastère, pour se mettre en sûreté, et d'en faire autant des religieuses de la même ville, de l'Ordre de Saint-François, au monastère de Sainte-Agnès (car il en avait la tutelle comme gardien), il répondit vouloir aussi peu adhérer à cet

avis, car les Gueux voyant cette fuite penseraient que les catholiques, désespérant de leurs affaires, abandonnaient la défense de la foi et de la religion ; ce qui rendrait les hérétiques plus audacieux et au contraire priverait de courage ceux du commun peuple, qui persévéraient en la foi catholique. D'où il adviendrait infailliblement que les Gueux s'empareraient de la ville, ce dont la faute lui serait attribuée et à tous ceux de son ordre.

CHAPITRE III — COMME LE GARDIEN A DONNÉ CONGÉ A SES RELIGIEUX POUR SE RETIRER ÈS. AUTRES LIEUX.

Outre que Dordrecht, proche de Gorcom, fût en la puissancé des Gueux, et qu'il semblât que tous les lieux circonvoisins seraient incontinent enveloppés dans un même naufrage, le même Père Nicolas étant encore averti par son neveu de pourvoir à sa conservation, il ne se résolut pas de quitter la ville, mais voyant bien que le péril était grand et urgent, il lui bailla tous les vases, calices et ornements d'or et d'argent, servant au ministère divin, pour serrer en la maison de son père, beau-frère dudit gardien, qui se nommait Hesselius Estius, ce qu'il fit le 24 de juin, jour de la Nativité de saint Jean Baptiste. Mais le jour suivant ce bon Père s'étant avisé que les meubles sacrés n'étaient pas en sûreté en cette maison, parce que son propriétaire était des plus signalés parmi les catholiques et notoirement affectionné à l'ordre de Saint-François, et que partant, si les Gueux venaient à bout de leurs desseins, ils feraient sans doute recherche et perquisition en sa maison, il changea de conseil et les fit transporter en la citadelle, qui était forte et bien munie, contiguë aux murs de la ville, au bord de la rivière, dont les catholiques pouvaient faire état d'un refuge assuré, tant pour les meubles et biens que pour les personnes. Mais pendant que l'on y donne ordre, certains bourgeois du parti des Gueux, plus soigneux et diligents que les catholiques, avançaient toujours plus finement leurs entreprises et conspirations. Ils envoient querir une compagnie ou deux de soldats de Dordrecht pour aller au-devant et détourner le secours qu'attendaient les catholiques, ce qui fut fait en grande diligence, car le 25 juin, sur les huit heures du matin, treize navires, envoyés de Dordrecht chargés de cent cinquante soldats, apparurent devant la ville, à l'endroit de la citadelle. Le trouble se mit dans la ville, principalement parmi ceux qui à cause de leur état ont accoutumé d'être haïs des hérétiques. Pour cette raison le Père Nicolas, afin de ne pas tenter Dieu et défaillir à son devoir, fait subitement assembler ses frères, et après une exhortation leur permit de se sauver là où chacun espérerait être le plus en sûreté ; quant à lui, il avait résolu de demeurer au monastère avec les religieux qui voulaient prendre la même détermination. Pour les religieuses dont il avait la garde, il leur permit de sortir de leur cloître et de se retirer chez leurs parents et amis catholiques. Quant aux autres qui

avaient pensé être plus sûrement es autres villes catholiques, il les avait envoyées le jour précédent.

CHAPITRE IV — COMME LES FRÈRES MINEURS AVEC QUELQUES BOURGEOIS SE SONT RETIRÉS EN LA CITADELLE DE GORCOM.

Parmi ces tempêtes, les Gueux font courir le bruit qu'à Dordrecht, Alkmar et autres villes qu'ils avaient prises, aucun dommage ni préjudice n'avait été fait à tout ce qui concerne la religion, ni aux prêtres, religieux, ou bourgeois catholiques, de quelque qualité qu'ils fussent, mais leur avait été laissée pleine liberté de vivre et d'exercer tout acte de catholique, comme avant les troubles, avec toute sûreté pour leurs personnes et

leurs biens. Et afin que sous prétexte de quelque tribut et impôt ils pussent plus facilement attirer le peuple, qui était dès longtemps aliéné de l'obéissance due aux gouverneurs au nom du roi d'Espagne, et qui était aussi assez disposé pour les Gueux, ils assurent que si tôt qu'ils seraient au-dessus de leurs prétentions, les prix imposés sur les vivres seraient ôtés ; ainsi, disaient-ils, avait fait es autres places par eux usurpées. Encore cette fausseté ne fut pas sans quelque apparence de fondement, car les Gueux ayant levé de force une grande quantité de grains sur les laboureurs, les distribuaient au peuple des villes à vil prix, comme l'on fait ordinairement bon marché de ce qui est gagné par rapine et larcin. De cette ruse il court un bruit partout que le prix des vivres est diminué. Et afin d'inspirer au peuple grande opinion de leur zèle et sainteté, ils font distribuer aux pauvres une partie du blé qu'ils avaient pillé et exigé dans les villages. Mais les plus avisés s'émouvaient peu de tels bruits, sachant bien que ces artifices ne tendaient qu'à séduire le menu peuple. Même un religieux de l'ordre de Saint-François réfugié de Alkmar, récemment arrivé à Gorcom, rendait assez de témoignage de ce qu'il avait vu commettre par les Gueux. Il rapportait entre autres choses comment ils avaient envahi le monastère des frères mineurs de ce lieu ; qu'ils avaient appréhendé, lié et garrotté les religieux, leur faisant une infinité d'in-jures, comme à des traîtres à la patrie ; qu'ils avaient pris son lit à l'un des frères mineurs gravement malade et laissé, comme un chien, couché sur la terre. Il ne parlait pas de longtemps, mais de deux jours auparavant, qui était la veille de Saint-Jean-Baptiste. Ce récit augmenta fort la crainte des frères de Gorcom. A l'heure de vêpres de ce jour, le Père Nicolas fut encore averti et importuné par son neveu de veiller à sa conservation. Il ne put jamais (quelques instantes prières que l'on lu fit) se laisser persuader ni condescendre à s'absenter cette nuit du monastère, ne voulant abandonner un seul moment ses frères. Le jour suivant, qui était le 26e jour de juin, le danger étant plus grand, parce que les Gueux avec leurs navires s'étaient approchés de la ville, et tenaient le haut et le bas de la rivière, les frères vont derechef au Père gardien, car ils n'étaient pas encore sortis du monastère, encore que le jour précédent il leur en eût donné congé. Ne voyant comment il

mettrait les siens hors de danger, il les assembla tous et les consola, puis leur commanda d'être fermes, constants et courageux, et leur donna licence d'aller et se sauver où bon leur semblerait. Incontinent après il commanda que l'on transportât en la citadelle toute la bibliothèque, qui n'était pas petite, les chappes et tous autres ornements destinés au service divin le plus tôt que faire se pourrait. Car il y avait un gentilhomme, nommé Gaspard Turque, qualifié du titre de Drossard, et prévôt de tout le territoire de Gorcom, qui avait charge de Sa Majesté de garder cette citadelle, il disait attendre d'une heure à l'autre son fils Guillaume Turque avec ses troupes, qui venait d'après le comte de Bossu au delà du Rhin, et montrant les lettres du comte, qui promettaient ce secours, il encourageait les catholiques réfugiés dans la citadelle. Or comme ceux des frères qui avaient congé de se retirer (entre lesquels était le vice-gardien) voulant sortir de la ville, trouvèrent les portes fermées, ne purent en façon quelconque obtenir de celui qui avait les clefs le moyen de sortir. Par quoi tant eux que les autres frères, se voyant en évident péril, pour leur être bouché le chemin de la fuite, ils se retirèrent tous ensemble avec le gardien en la citadelle, excepté trois d'entre eux déterminés à demeurer au monastère, avec lesquels le gardien lui-même eût aimé demeurer pour attendre l'ennemi, s'il n'eût estimé plus conforme à son devoir de suivre la plus grande partie qui représentait le couvent : principalement parce que ces trois qui étaient demeurés au monastère, y demeuraient de leur franche et libre volonté, sans aucune nécessité ou commandement, car s'ils eussent voulu, ils pouvaient accompagner les autres en la citadelle.

CHAPITRE V — COMME LA VILLE DE GORCOM, NONOBTANT LA SOLLICITUDE DES PASTEURS, FUT PRISE PAR LES GUEUX

Il y avait en cette ville de Gorcom deux curés, Léonard Vechel et Nicolas Poppel, tous deux hommes excellents et doctes, d'une grande intégrité de vie, et qui, paissant salutairement leur troupeau, veillaient sur lui avec une grande diligence. Mais principalement Léonard. Car outre qu'il était plus âgé, et plus célèbre par la doctrine et l'éloquence, il avait acquis sur le peuple plus de créance et d'autorité. Ces bons curés, pendant qu'il y eut apparence de conserver la ville contre les ennemis, n'omettaient rien de ce qu'ils jugeaient leur devoir, afin d'exciter et confirmer les volonté et courage des citoyens pour la défense et conservation d'icelle. Premièrement, ils s'emploient à garder les murailles, ils exhortent et encouragent tous, grands et petits, qui avaient charge de garder et défendre les portes et remparts, et les induisent, tant qu'ils peuvent, à persévérer en une confiance virile. De là ils vont en la place publique de la ville, où les arquebusiers citoyens jurés étaient assemblés, et par une grave, sérieuse et solide remontrance, les admonestent, exhortent, et prient très instamment, qu'en ce grand danger ils se montrent et soient affectionnés et vertueux ; qu'ils combattent vaillamment pour la garde et défense de la sainte religion ; qu'ils conservent et entretiennent le serment et la foi qu'ils ont solennellement donnés au roi et à la ville. Bien qu'il y en eût assez sur l'esprit desquels cette exhortation avait force et

efficace, plusieurs néanmoins mus et empêtrés de différentes passions, ont semblé ne prêter les oreilles ni incliner leurs volontés à ce qui leur était dit; même certains recevaient ces enseignements et exhortations salutaires avec risée. Après donc que les pasteurs eurent tenté tous les moyens, et qu'ils virent la multitude disposée à recevoir en la cité les ennemis, qui promettaient toute prospérité et libre exercice de la religion, ils retournent, et se retirent en la citadelle, où déjà ils s'étaient retirés et avaient pendant quelques nuits précédentes fait leur demeure pour la sûreté de leurs personnes. A l'instant se retirèrent en la citadelle quelques-uns des plus signalés parmi les habitants, les plus menacés au cas où les ennemis entreraient dans la ville ; parmi lesquels était le beau-frère de Nicolas Pic, et son neveu fils de sa soeur, dont il a été parlé ci-dessus. Quant aux autres catholiques, pendant qu'ils s'empressent à transporter quelques-uns de leurs plus précieux meubles en la citadelle, après quelques allées et venues, pensant y entrer, ils n'y sont pas admis, parce qu'il était certain que les ennemis étaient déjà introduits dans la ville. L'entrée leur avait été précipitamment accordée, grâce à un artifice ; on avait donné à entendre que les Espagnols de la garnison de Rotterdam avaient brûlé toute la ville, et qu'il fallait craindre qu'ils n'en fissent autant à Gorcom ; partant il convenait ouvrir les portes aux Gueux, qui pourraient empêcher que l'Espagnol proche, et prêt à se porter au secours, ne commît une si atroce méchanceté. Ils faisaient industrieusement courir semblables bruits parmi le vulgaire, comme les plus propres à l'exécution de leurs desseins. Enfin comme l'intention et pratique de la faction gueuse prenaient accroissement et vigueur de jour à autre, les affaires sont parvenues à tel point que, malgré la résistance des catholiques, les portes, sur les deux heures après midi de ce jour-là, ont été ouvertes aux Gueux. Cette ouverture fut faite sans condition. La troupe des Gueux était conduite par Marin Brant Flameng, jadis d'abjecte et basse qualité, qui avait accoutumé de gagner sa vie à fouir la terre, fortifier et refaire les digues ; mais l'audace et la promptitude de son esprit lui avaient acquis quelque réputation parmi les rebelles. Il avait levé un régiment digne de lui, composé de canaille ramassée de la lie du peuple, tant gens de terre que de mer, indignes du nom de soldats. Plusieurs de ces coquins avaient exercé la vie de pirate, sous l'enseigne de Guillaume Lummé, qui se faisait nommer comte de la Mark, et ne gagnaient autre solde et récompense que ce qu'ils pouvaient librement piller et voler, ce qui leur a acquis le nom de Frybuyters. Aussitôt que Marin entra en la ville, il campa sur la grande place du marché, et là fit convoquer tous les habitants au son de la cloche. Il leur proposa de jurer tous qu'ils garderaient la foi au roi et à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, gouverneur des Provinces Beligiques pour Sa Majesté, et que désormais n'obéiraient plus au duc d'Abbe, ni à pas un de son parti, ains virilement leur résisteraient; aussi qu'ils seraient protecteurs et défenseurs du saint Evangile, car sous ce spécieux titre et prétexte, ils s'étudiaient, autant que possible, à rendre agréable au vulgaire leur inique nouveauté. L'on commanda à ceux qui seraient de cet avis de lever les chapeaux. Lors presque tous, les présents (qui étaient en grand nombre) levèrent leurs chapeaux et bonnets. Ce n'est pas tout ; on leur commanda de crier tous ensemble : Vivent les Gueux! Et incontinent à haute voix l'on le cria. Après cela Marin ayant connu (comme il lui semblait) l'inclination des citoyens, assembla le conseil du magistrat de la ville, pour prendre avis et

résolution d'expugner la citadelle, en laquelle, outre ceux dont il a été parlé, s'étaient retirés d'autres ecclésiastiques, et plusieurs catholiques, avec leurs femmes et enfants, dans l'espoir qu'elle serait assez forte et munie pour résister à la violence des ennemis, et attendre le secours que le fils du gouverneur devait amener pour lever le siège.

CHAPITRE VI. — COMME LES GUEUX ONT SOMMÉ ET ASSAILLI LA CITADELLE DE GORCOM

Or comme ceux qui étaient en la citadelle virent que pour bien soutenir un siège, il y avait bien peu de provisions, et aucun ouvrier ni chirurgien pour panser les blessés ; que les portes et murailles n'étaient pas garnies de remparts ni de boulevard pour résister aux assauts, ils commencèrent à se défier de leurs affaires et à manquer de courage, n'ayant plus d'espérance dans les moyens humains, sauf le secours que l'on attendait. Cependant les bons catholiques se congratulent et se réjouissent de n'être pas engagés et astreints au serment que leurs concitoyens avaient fait, y préférant la mort avec les prêtres et religieux. Le gouverneur de la citadelle tira un coup de canon au travers de la place du marché public, que les Gueux tenaient, et tira une autre fois, voulant par ce moyen se déclarer leur ennemi. Ils demandèrent incontinent que l'on leur rendît la citadelle, ce qui leur fut aussitôt dénié. Alors ils commencèrent les préparatifs pour l'assiéger. Toutefois Marin, sur le conseil des plus avisés citoyens, pensa qu'il n'était pas bon d'attenter par la force contre la citadelle, avant d'avoir écrit au gouverneur pour savoir sa résolution et le sommer de la rendre. Ils donnèrent les lettres à un frère lai de l'Ordre de Saint-François, de ceux qui étaient demeurés en la ville, parce qu'il y avait apparence qu'il aurait plus de créance auprès de ceux qui étaient dans la citadelle, et moins de danger pour l'approcher. Étant arrivé avec ces lettres, et ayant fait entendre à haute voix de qui et pour quelle cause il était envoyé, Turque, le gouverneur, lui commanda de rapporter qu'il ne recevrait aucune lettre de la part de ceux qui prenaient les armes contre Sa Majesté Catholique. Ayant reçu réponse, le frère lai, afin d'accomplir sa légation (selon qu'il lui semblait pour lors expédient de faire), ouvrit les lettres non cachetées et les lut tout haut à ceux qui étaient à la citadelle, devant la porte la plus proche : ces lettres promettaient au gouverneur la continuation de son office s'il recevait garnison du prince d'Orange, et à tous en général qui étaient en la citadelle, la vie et les biens saufs, et liberté de sortir en pleine sûreté, s'ils la rendaient aux gens du prince d'Orange. Afin de traiter cette affaire avec plus d'assurance, l'on demandait que le gouverneur descendît en la cour, où le Sénat avec le capitaine des soldats du prince d'Orange traiteraient avec lui. On répondit qu'ils ne devaient s'attendre à la reddition de la citadelle, et que pour sa défense le courage et les forces ne leur manqueraient, et que s'ils voulaient capituler avec le gouverneur, qu'ils vinsent lui parler en

la citadelle, dont il avait le gouvernement par le commandement de Sa Majesté. A cette réponse, soit que par les messagers ait été fait rapport avec plus d'aigreur et âpreté que de raison, ou que ce simple frère ait mal à propos fait entendre la réponse, ceux qui s'étaient assemblés en forme de Sénat furent irrités et à l'instant commandèrent en hâte les préparatifs nécessaires pour assiéger la place ; ce qui étant incontinent préparé, et ayant fait approcher et braquer l'artillerie aux endroits où l'on pouvait faire brèche à la citadelle, vers le soir même on commença avec grande force à la battre. Les assiégés résistent avec non moins de courage, tirant souvent, et des coups terribles. Mais parce qu'ils manquaient d'hommes de guerre (car le gouverneur n'avait pas vingt soldats, et les autres n'étaient aguerris), ils ne purent empêcher que l'ennemi ne gagnât jusqu'à la dernière porte de la citadelle, qu'il brûla. Contraints donc de quitter la plaine close du dernier mur, qui était proche de la ville, et qui était par quelque espace distincte et divisée de la citadelle, ils se retirèrent en la seconde partie de la citadelle, et ils furent contraints avant minuit de quitter ce quartier où ils étaient, et de se retirer au plus fort et principal lieu du château, que l'on appelait Den Blauwentoren, à cause de la couleur de la pierre. Car la disposition de tout le lieu était telle, que l'on ne pouvait parvenir de la ville en cette tour que par trois fossés larges et pleins d'eau : qui assez distants l'un de l'autre, comprenaient les deux quartiers et endroits ci-dessus mentionnés l'un joint à la tour, l'autre à la ville, et tous les deux fermés et unis l'un à l'autre par un pont. Quant à la tour bleue et ronde, elle était ronde, ample et spacieuse, étant depuis le pied jusqu'au sommet bâtie de marbre taillé, et d'un bel aspect. Le gouverneur espérait toujours la pouvoir défendre, jusqu'à l'arrivée de son fils avec le secours ; mais comme il tardait tant à venir, et que l'ennemi avait déjà approché de près et fait de grands efforts pour enlever cette place, les soldats de la garnison, désespérant de garder cette citadelle, quittent le gouverneur, jettent leurs armes et déclarent qu'ils ne veulent plus combattre, et plusieurs s'enfuient secrètement vers l'ennemi. Le gouverneur dit qu'il combattrait seul et résisterait à l'ennemi jusqu'à la fin, quand même il serait délaissé de tous, ajoutant qu'il ne fallait attendre aucune foi ni clémence de l'ennemi accoutumé aux rapines, saccagements, cruautés et sacrilèges.

CHAPITRE VII — COMME CEUX DE LA CITADELLE ONT PARLEMENTÉ AVEC LES GUEUX

D'autre part, les femmes qui s'étaient sauvées dans la citadelle étourdissaient le gouverneur de leurs lamentables cris et sanglots, et même sa femme et sa fille, l'embrassant et serrant le col, le prient de rendre la place et de ne permettre que lui et les siens, par une trop courageuse confiance, fussent réduits en un danger extrême de leur vie et honneur ; mais courroucé il les repoussa et rejeta loin de lui. Certains, qui voyaient assez clair le danger où ils étaient, vinrent donner avis au gouverneur de rendre la place à l'ennemi à certaines conditions. Toutefois le gardien ne put jamais trouver bon de la commettre à la foi des hérétiques et fut d'avis

de ne les pas croire, quelque grand serment qu'ils fissent, étant bien assuré que ceux qui avaient violé la foi donnée à Dieu ne la garderaient envers les hommes. C'est pourquoi il travaillait à munir et réparer les brèches, et excitait ses compagnons et ses frères à l'imiter, et les pressait encore plus lorsque les soldats mercenaires défailaient et perdaient courage. Mais enfin, comme l'ennemi ne laissait passer un moment sans faire des progrès et que le danger augmentait d'heure en heure, et aussi que les grandes décharges d'artillerie étonnaient les gens non expérimentés ni accoutumés à telles foudres de batterie si fréquente que la tour semblait en être ébranlée, et au moment d'être ruinée de fond en comble, et comme située au milieu des flammes paraissait toute ardente, la vertu de peu de personnes qui avaient pris résolution de soutenir toutes extrémités, ne peut avoir la force de les retenir à la fin d'acquiescer à cet avis, de rendre et quitter la place, étant vaincus par les clameurs continuelles, et hauts cris de plusieurs hommes et femmes, qui importunaient sans cesse pour que l'on regardât au salut et conservation de tous. Bien que, non sans grande apparence d'opiniâtreté, le gouverneur résistât toujours à cet avis, il consentit enfin. Et partant l'on vint à capituler avec l'ennemi, auquel on offrit de rendre la citadelle, la vie et les biens saufs ; ce que les Gueux ayant refusé, demandant les biens et vie de tous les assiégés, derechef le coeur leur grandit; par le danger où ils se voyaient de tomber ès mains des ennemis, ils aimèrent mieux et jugèrent être plus sûr et honnête de se défendre par la force ; ils recommencent à tirer plusieurs coups de canon contre l'ennemi. Il advint alors qu'un caporal, allant vaillamment à l'assaut, fut frappé au front d'une balle de fer, dont il mourut peu après. Quand les Gueux virent que s'il fallait prendre la citadelle de vive force, cette victoire n'advierait pas sans grande effusion de sang et qu'il y avait à craindre le secours que l'on attendait, ils commencèrent à traiter plus doucement avec les assiégés de la reddition de la place, leur promettant la vie sauve. Le capitaine Marin jura que tous ceux qui y étaient, tant ecclésiastiques que séculiers, auraient la vie sauve et sortiraient tous librement de la citadelle, pour se rendre où bon leur semblerait. Mais quant aux biens qui s'y trouveraient, on accorda qu'ils seraient abandonnés au pillage, à la volonté du vainqueur. La reddition de cette citadelle fut faite peu après minuit, le vingt-sixième jour de juin.

CHAPITE VIII — COMME LES GUEUX SONT ENTRÉS EN LA CITADELLE ET COMME ILS SE SONT GOUVERNÉS AVEC CEUX QUI ÉTAIENT LA-DEDANS.

Durant cette capitulation, comme le gardien des frères mineurs vit prévaloir la résolution de rendre la place aux ennemis, il prit derechef l'habit de sa profession; les autres, ses frères, l'imitèrent. Comme les ennemis étaient au moment d'entrer à la citadelle, ces bons religieux, ayant donc tous pris et vêtu leurs habits, confessèrent leurs péchés l'un à l'autre, attendant l'entrée des Gueux, afin qu'étant tous réconciliés et purgés de leurs péchés, ils pussent soutenir les cruels assauts et inhumanités des hérétiques. Aucuns séculiers ont imité cet acte pieux ; le pasteur

Nicolas les fit communier au corps du Sauveur, qu'il avait apporté de l'église de la ville en la citadelle. Ceux qui étaient en la citadelle, tenant la foi des ennemis pour suspecte, se disposèrent quasi tous et préparèrent de cette même façon à recevoir la mort. Les Gueux, qui devaient à l'heure même entrer, jurèrent avec solennels serments de tenir leur parole et convention. Le capitaine Marin en entrant tendit la main à l'un de ceux qui étaient dedans à la porte, à savoir, à Hesselius Estius, et dit : « Ne craignez pas ; ce que j'ai promis, je le promets encore, et vous oblige ma foi, avec un juste et véritable serment, qu'à tous ceux qui sont en cette citadelle, grands et petits, tant ecclésiastiques que séculiers, je tiendrai et garderai tout ce qui a été convenu et accordé. Il est seulement nécessaire que vous demeuriez encore quelque peu de temps en ce lieu. Ce qu'ayant dit, il entra avec les siens et fit assembler tous ceux qui étaient en la citadelle, et parquer en une place haute, carrée, et qui n'avait autre couverture que le ciel : les soldats ennemis y entrèrent comme des bêtes fauves, se jetant sur ces pauvres captifs et les fouillant chacun sous leurs habits, cherchant ce qu'ils pourraient avoir serré sur eux, en leurs bourses ou cachettes, comme argent et autre chose précieuse, pour leur dérober tout ce qu'ils trouveraient. Parmi ces gens de guerre, il y en avait qui jadis avaient été bannis pour crime de lèse-majesté divine et humaine, et autres qui, par crainte de la justice, s'étaient enfuis. Dès le commencement du siège, les ecclésiastiques qui étaient en la citadelle, principalement les frères mineurs, avaient pressenti cette façon, et que les ennemis feraient cette perfidie et inique extorsion. Ils furent indignement traités et très exactement fouillés. Mais ils ne purent par quelque violence que ce soit leur ôter ce qu'ils n'avaient pas. Avant tous ils s'adressent au vice-gardien, nommé Jérôme, grave et honorable vieillard (qu'ils pensaient être le gardien), et le prennent rudement par l'estomac, pour extorquer de lui l'argent que le pauvre de Jésus-Christ n'avait pas. Peu après, ces captifs sont chassés tous en la cuisine ; de là quelque peu de temps après ils sont chassés derechef et envoyés en une salle basse, grande et spacieuse. Le capitaine Marin y entra et tenant en sa main son épée nue, un citoyen de Gorcoln entré en la citadelle avec des soldats portait devant lui un flambeau, parce qu'il faisait encore nuit, disant: « De même que je marche devant mon capitaine, j'ai depuis naguère porté ce même flambeau en procession devant le Saint-Sacrement, moi qui maintenant ai osé entrer le quatrième en cette citadelle. » Il se vantait autant par impiété que par impudence, devant ses concitoyens captifs, faisant manifestement paraître ou sa détestable hypocrisie ou l'insigne légèreté de son esprit, qui en un sujet si grand, dans si peu de temps que celui qui était écoulé depuis la fête du Saint-Sacrement, il s'était rendu et montré si dissemblable et contraire à soi-même

CHAPITRE IX — DIVERSES MOQUERIES QUE LES GUEUX ONT FAITES AUX CATHOLIQUES PRISONNIERS DANS LA CITADELLE.

En la place l'on prend les noms par écrit de tous les prisonniers, et on met le catalogue ès mains des citoyens qui étaient des principaux réputés de la fausse religion, et les plus contraires aux catholiques ; car deux conseillers plus anciens, avec aucuns autres, tant de la nouvelle opinion que de la faction des Gueux, s'étaient assemblés en la chambre plus proche. A l'instant on appelle, avec son fils, un catholique nommé Théodore Bommer, qui pour la connaissance certaine qu'il avait de l'humeur des hérétiques (auxquels il n'ajoutait aucune foi), n'aurait jamais consenti à la reddition de la citadelle : les citoyens de la faction des Gueux étaient animés principalement contre lui tant pour ce qu'ils l'avaient souvent remarqué pour adversaire et contredisant à leurs desseins et entreprises, que parce qu'ils savaient que c'était lui qui, le jour précédent, alors que les Gueux voguaient avec leurs navires devant la ville et citadelle, les interpellait à haute voix voleurs de temples, sacrilèges, et larrons de calices. Ce n'était pas sans cause, car en ce temps ils montraient publiquement de leurs navires les calices qu'ils tenaient en leurs mains impures, et dont ils usaient à la vue de tous en y buvant, et qu'ils avaient au sommet du mâât attaché la bannière que l'on portait dans les processions. Peu après, contre la parole jurée, ayant fait mettre ce bourgeois en prison séparé des autres, ils le firent pendre au milieu de la grande place de la ville, avec un autre bourgeois catholique. Après ce, plusieurs hérétiques, entrant en cette salle où étaient les prisonniers, et venant vers eux, se moquaient, et les offensaient de reproches et menaces : et quand les uns y avaient pris leur plaisir et se retiraient, il en survenait aussitôt une autre troupe pour prendre leur passe-temps : ils s'adressaient aux gens d'église et religieux, auxquels ils vomissaient le venin de leur médisance. Le gouverneur de la citadelle, qui était parmi les prisonniers, interrogé sur son obstination à défendre et conserver cette citadelle, répondit l'avoir fait afin de garder la foi à laquelle il était obligé par serment à son roi. Interrogé derechef pourquoi il avait admis en icelle un amas de prêtres et moines ; il répondit que c'étaient ses bons amis, et qu'ils s'étaient retirés vers lui pour la conservation de leur vie; il ajouta qu'il n'était pas honnête de fermer la porte à ses bons amis, qu'il voyait en danger. En troisième lieu, on le questionna pourquoi il avait fait punir du dernier supplice deux de leurs frères Jean de Maseiq et Bernard Cousturier ; il répondit que ç'avait été par voie de justice publique ; et qu'à cause de son office, il la devait rendre ainsi, d'autant qu'il était établi et constitué par le roi pour administrer la justice en ce lieu. Il y avait eu condamnation à mort contre les deux susdits, donnée par le Conseil du roi, pour avoir entretenu les prédicants hérétiques en leurs maisons. Incontinent des sergents lui mettant les fers aux pieds, le prennent et le mènent en prison, au secret, ne permettant pas à sa femme de lui parler, encore qu'après tant de fatigues et tourments il fût fort malade, et qu'il eût grand besoin des soulagements, secours et consolations de sa femme. Ce gentilhomme était grand partisan de la religion catholique, et fort affectionné envers les ecclésiastiques ; le gouverneur et chef des Gueux en a porté ce témoignage, que si on lui ouvrait le coeur, on n'y trouverait que

prêtres et moines. Le mari donc en cette affliction ne put être assisté ni consolé par sa femme, laquelle était aussi fort adonnée à la piété, et avait quelques-unes de ses filles religieuses.

CHAPITRE X — AUTRES MOQUERIES DITES CONTRE LES ECCLÉSIASTIQUES.

L'on ne peut assez exprimer quels dards de toute sorte et opprobres, quelles cruelles et atroces menaces ces méchantes canailles, perfides et sacrilèges, éloignés de la droite raison, et de toute humanité, ont tous ensemble à l'envi l'un de l'autre vomis et lancés contre ces misérables captifs, et principalement contre les gens d'église et religieux, qui s'étaient rendus et fiés à leur foi. Si nous étions (disaient-ils) en votre puissance, certes il n'y aurait genre de supplice et tourment qui fût assez dur et cruel, selon vos opinions, pour nous affliger et exterminer; sans doute vous nous feriez brûler tout vifs. Partant, considérez en vous-mêmes quelles peines vous devez endurer, car c'est maintenant à votre tour de pâtir. Ne voyez-vous et ne jugez-vous par expérience l'ire et vengeance de Dieu être appesantie sur vous, lequel, s'il n'était avec nous et ne tenait notre parti, comment se pourrait-il faire qu'étant en si petit nombre, nous eussions su prendre cette citadelle si forte et si bien munie? Ne voyez-vous pas comme un de nous est monté et en chasse mille de vous autres ? cela vient de ce que vous avez délaissé le Seigneur Dieu. C'est pourquoi il vous a livrés en nos mains. Ne voyez-vous pas que huit ou dix des nôtres réduisent et mettent des villes entières sur leur puissance? Il n'y a point de doute et l'expérience vous le fait assez connaître, que l'ire de Dieu est accomplie en vous, selon les grandes et grièves comminations prédites, et contenues ès écritures : à savoir, pour ce que vous n'avez pas voulu cheminer en la loi : l'heure est donc venue que vous en portiez la peine que vous avez méritée. En cette façon bravaient ces barbares et méchants tout ensemble les pauvres captifs, ne considérant pas, et ne connaissant sa malheureuse et indigne condition, qu'ils étaient comme fléaux de Dieu et verges de sa fureur, dont il se servait pour un temps au châtiment des péchés de son peuple, et enfin les jetterait au feu préparé au diable et à ses ministres. Or, cependant qu'aucuns de ces Gueux se moquaient de la misère des captifs, autres, qui n'étaient pas moins cruels, priaient par hypocrisie les premiers qu'ils ne fussent si molestés et contraires aux vaincus, d'autant qu'il pourrait advenir qu'ils se rangeraient à leur opinion, et tiendraient un même parti qu'eux. Lors ces moqueurs répondent d'un visage simulé qui semblait tendre à douceur : « Oh ! s'ils font cela, disent-ils, nous les honorerons tous, nous en ferons l'un le souverain prédicant en cette ville, et les autres en divers lieux seront employés en même dignité, ou autre, selon leur vocation. Entre toutes ces paroles de risée d'hérétiques, aucun des captifs ne dit un seul mot, mais demeurèrent en continuel silence, comme attendant qu'on les menât à la boucherie. Entre eux on remarquait la troupe des frères de l'ordre de Saint-François, assis près l'un de l'autre, devant lesquels était placé, et comme la poule gardant ses petits, tenait le premier rang, leur chef Nicolas Pic. Il y avait parmi les meubles sacrés, serrés en la citadelle, une tablette avec laquelle on avait accoutumé de donner

le baiser de la paix. Un gendarme insolent la ravit effrontément, et la présente et pousse de grande force à la face et à la bouche du Révérend Père, qui n'étant ému de cette insolence militaire, maintient toujours un visage serein, qui semblait plutôt joyeux que triste, et au milieu de toutes ces terreurs, bravades, opprobres, risées et menaces de barbares, n'a fait aucune démonstration qu'il eût le courage abattu. En semblable résolution et tranquillité d'esprit ont été Wilhade et Nicaise, frères du même ordre ; lequel Wilhade, autrefois affligé par les hérétiques, et réfugié de Danemark, dont il était natif, s'était retiré aux Pays-Bas, et déjà avait atteint l'extrémité de vieillesse. Ces deux honnêtes hommes, pendant tout le temps de ces excès, insolences, clameurs terribles et pétulantes moqueries, étaient en repos et tranquillité assurée, comme en un festin continuel, où au milieu d'une douce harmonie ils vauquaient incessamment aux prières ou saintes méditations, comme ils étaient auparavant accoutumés ; de sorte qu'ils semblaient accomplir ce que Salomon a dit, à savoir que le juste ne s'attristera de quelque accident qu'il lui puisse advenir».

CHAPITRE XI — COMME AUCUNS DES PRISONNIERS SE SONT MAINTENUS, AYANT ENTENDU UN BRUIT QU'ILS DEVAIENT MOURIR.

Comme aucuns des Gueux furent honnêtement et doucement admonestés par les prisonniers du serment qu'ils leur avaient fait, par lequel ils leur avaient promis si saintement qu'ils auraient la vie sauve, ils répondirent que s'ils avaient accordé seulement de leur donner la vie sauve, qu'il fallait donc qu'ils les dépouillassent, et qu'ils les chassassent hors tous nus, comme était Adam. Ainsi les uns parlaient d'une sorte, les autres de l'autre, et chacun de son autorité en disait son avis, et l'opinion de chacun semblait tenir lieu d'une voix : l'état des captifs était en grand doute et il paraissait fort peu d'espérance, mais au contraire l'on donnait beaucoup de sujet de crainte et étonnement à ces pauvres captifs, et ce qui augmentait la terreur était un bruit sourd qui courait, encore que faux, qui provenait de la bouche de quelqu'un des Gueux. Car l'un d'eux avait dit en secret à un des prisonniers (qui était un peu séparé de ses compagnons dissimulant par son geste et façon la tristesse de son âme, comme s'il n'était du nombre des captifs) que bientôt tous les moines et prêtres seraient tués, et qu'à cette fin l'on avait envoyé en diligence à Dordrecht querir un bourreau, et que le reste serait envoyé à la Brile, au comte, pour disposer d'eux à sa volonté. Cela fut rapporté premièrement au gardien, et puis aux deux pasteurs, par celui qui avait appris cette nouvelle. Ce qu'entendant le gardien, et pensant qu'il fut vrai, sans toutefois dire un seul mot, ni faire démonstration d'homme épouvanté, mais se contenant toujours en sa constance, avait seulement les yeux fichés en terre, pour détourner son regard de ceux qui autour de lui se gaudissant par bruits insolents et moqueries, causaient un déplaisant et ennuyeux spectacle. En cette tranquillité d'esprit et de contenance, il semblait être occupé à la contemplation des choses célestes, conférer avec Dieu, s'exposer et commettre lui et les siens à la

providence divine, et enfin tacitement en lui-même méditer le martyr futur. Et quant au pasteur Léonard, étant peu changé de visage, il montrait un courage viril et constant, avec force et intégrité, mais aussi il ne désespérait pas beaucoup de sa délivrance, parce qu'il avait usé de beaucoup de douceur et humanité envers les hérétiques qu'il avait auparavant, comme charitable pasteur, par sa diligence, retirés de l'erreur et convertis à la foi catholique, et même par son intercession délivré plusieurs de beaucoup d'incommodités, et danger de mort et dernier supplice, entre lesquels était un anabaptiste. Celui-ci, comme plusieurs autres entrant en la citadelle après la reddition d'icelle, accourut pour voir les prisonniers, comme à un spectacle public. Quand il eut aperçu le pasteur Léonard parmi les prisonniers, il l'approcha comme ayant commisération de son infortune. Ainsi Léonard, autant que le lieu et l'occasion le permettaient, communiquant avec lui, se mit en mesure de vouloir par mutuel office requérir assistance pour être délivré du péril imminent. Mais le susdit bourgeois, soit qu'il fût relaps et retourné à sa première erreur, ou que d'une sincère intégrité d'esprit il n'avait été converti à la foi catholique, mais que pour céder à l'occasion et temporiser, il avait ainsi feint et simulé une conversion, faisant peu de cas du bénéfice qu'il avait reçu, n'apporta aucune commodité ni soulagement à son pasteur, et ne fit pas même une seule tentative pour essayer s'il lui pourrait aider. L'autre pasteur, Nicolas Poppel, avec un visage pâle regardant en bas, semblait avoir merveilleusement le courage abattu. L'on pouvait attribuer cela à une crainte, dont plus que les autres il avait sujet et matière, parce qu'il savait que beaucoup de méchants lui voulaient mal, pour avoir en ses prédications avec vives pointes de zèle et âpreté repris les vices et principalement contre les sectes hérétiques, il avait accoutumé d'apporter beaucoup d'ardeur et d'affection, Cette crainte donc de Poppel, qui semblait par son visage triste et abattu, n'était, à mon avis, qu'une prudente méditation à soutenir le combat qui était proche, par laquelle il considérait sa faiblesse et imbécillité de ses forces et sens, et outre cela, espérant en l'assistance de la grâce et vertu divine, et l'invoquant, se préparait avec prudence au combat du martyr. Et pour montrer qu'il n'était aucunement lâche ou pusillanime, il l'a assez fait connaître en ce que peu auparavant enquis de quelqu'un s'il était licite en l'occurrence qui se présentait, de faire serment au prince d'Orange, il répondit librement que cela ne pouvait se faire sans commettre péché mortel. Mais il a bien davantage fait paraître la force et constance de son esprit, par la publique et manifeste profession de foi et religion catholique qu'il fit en la présence des ennemis, qui avec bruits et frémissements le menaçaient et intimidaient de la mort présente.

CHAPITRE XIII — COMME LES RELIGIEUX FURENT SÉPARÉS DES AUTRES CAPTIFS, ET MIS EN UNE CHAMBRE A PART.

Cependant, sur les huit heures, deux des captifs sont appelés avec leurs femmes : l'un nommé Splinterus, qui était pensionnaire de la ville pour les ambassades et affaires publiques ; l'autre était son fils, appelé Jean, licencié en droit civil et droit canon, pour la délivrance desquels la bru de Splinterus (en la maison de laquelle le capitaine Marin avait logé), après infinies supplications et importunités de clameurs, larmes et hauts cris de femme, avait impétré, ou à dire plus vrai extorqué une promesse de leur conservation. Or comme ils sortent, les autres captifs recommandent leur cause, mais en vain, car incontinent les mêmes ont commandement de retourner avec les captifs. Il semblait toutefois qu'il y eût quelque apparence d'espoir de la vie sauve des captifs ; parce qu'ils pensaient n'être désormais détenus pour autre objet que pour être recherchés de ce qu'ils pouvaient avoir d'argent mis et réservé en quelque lieu secret, et être fouillés, avant que de leur permettre de sortir, ou (comme aucuns disaient) ils fussent contraints de payer quelque rançon, selon l'estimation qui en serait faite.

Pendant que les esprits des captifs sont en suspens, le gardien des frères mineurs est appelé avec tous les siens, et un chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, qui était aussi supérieur et avait la garde des religieuses d'un monastère du même ordre. On les emmena en une chambre à part, où, étant séparés des autres, ils furent gardés. Quand ils y furent entrés, ils aperçurent des échelles qui, d'aventure, avaient été mises là ; ils ne soupçonnèrent autre succès, sinon qu'ils seraient incontinent pendus. Et aucuns d'eux en conçurent une telle crainte et appréhension, qu'ils perdirent soudain toute espérance. Tandis qu'ils étaient gardés en ce lieu, vint vers le gardien un bourgeois de Gorcom, qui était de sa parenté. Celui-là étant léger de moeurs, et inconstant en religion, avait au commencement porté les armes au service du roi, et s'était montré courageusement à la reprise de la citadelle de Lowestein, proche de Gorcom, que les Gueux avaient auparavant gagnée par surprise. Mais depuis, étant allé (je ne sais par quel conseil) en la ville de Brile, l'on eut quelque soupçon qu'il s'était fait enrôler pour servir avec les Gueux. Il vint donc au gardien (comme j'avais commencé à dire) et parlant gracieusement, offrit fort courtoisement toute sa peine, devoir et service pour solliciter sa liberté. Mais encore que l'on n'eût proposé là question du fait de la religion, il ne voulut pas de délivrance si ses frères n'étaient mis en liberté. Cependant le même Gueux qui avait offert sa peine pour la délivrance du gardien a fait délivrer un autre religieux, son cousin, qui avait la charge de la cuisine au couvent, que l'on appelle le dépensier. Mais ce religieux, soit par contrainte ou de sa bonne volonté, est demeuré en la citadelle avec les Gueux, ayant charge de leurs marmites et cuisine, vraiment malheureux d'avoir préféré les pots de la terre d'Egypte à l'impropère et reproches que l'on faisait aux serviteurs de Jésus-Christ.

CHAPITRE XIV — COMME LES AUTRES CAPTIFS FURENT MENÉS EN LA PRISON, ET DE LA DÉCLARATION QUE FAIT LE CAPITAINE MARIN.

Peu de temps après que les religieux eurent été tirés hors et menés en la susdite chambre, l'on appela aussi tous les autres captifs demeurés en la salle, tant ecclésiastiques que séculiers, lesquels ne sachant où l'on les menait, et ayant encore espérance d'être délivrés, suivent sans aucune difficulté celui qui les mène ; mais avancés et conduits quelque peu avant, ils voient n'être au chemin de sortir, comme ils avaient espéré, ains que l'on les menait en une prison. Ils entrent donc au lieu où ils sont commandés et endurent avec patience le présent accident; un seulement d'entre eux, fort riche et délicat, comme il se voit mener en prison avec contrainte d'y entrer, montra en cet endroit la faiblesse de son esprit et sa pusillanimité. Il commence à résister fort et ferme des mains et des pieds : qui fut cause que les soldats le poussèrent de force, le traînèrent et battirent tant qu'ils le contraignirent d'entrer en prison. Mais il n'a pas été du nombre de ceux par la mort desquels Dieu devait être clarifié et son Église illustrée. Lors l'un du nombre des captifs, prenant la hardiesse d'approcher le capitaine Marin, et l'appelant avec liberté, lui représente que ce qui se faisait contre eux n'était conforme aux accords contractés portant que l'on leur avait promis et juré la vie sauve et liberté. Auquel comme le capitaine Marin eut répondu qu'il confessait l'avoir ainsi promis, et qu'il l'observerait inviolablement : « Mais toutefois (dit l'autre) il est assez manifeste que vous ne tenez pas votre promesse, vu que vous faites emprisonner ceux auxquels vous avez promis par serment la liberté. » A quoi le capitaine Marin répondit : « J'attends quelqu'un qui doit venir de Dordrecht : selon qu'il me rapportera, l'on traitera avec vous. — Attendez-vous encore cela donc ? mais si ce messager que vous attendez rapporte que nous devons être tous pendus ? Vous savez que l'accord est fait avec vous, et non avec autres. La citadelle avec tous ceux qui étaient dedans vous a été rendue et commise à votre foi et, partant, vous devez vous acquitter de votre promesse, et décharger la foi et parole que tant de fois et si saintement vous nous avez engagée. » Quand il se vit ainsi pressé, il répondit : « Je sais et confesse que je vous ai donné ma foi, et s'il m'était loisible de mettre à exécution cette affaire selon mon seul avis, je vous laisserais aussitôt aller en liberté. Mais d'autant que je ne puis faire ce que je veux, vous devez attendre le succès qui en adviendra. »

CHAPITRE XV — COMME LES BOURGEOIS PRISONNIERS ONT ÉTÉ DÉLIVRÉS PAR RANÇON, EXCEPTÉ LES ECCLÉSIASTIQUES.

Pendant que les affaires se prolongent de cette façon et que la cause des captifs empirait ainsi, les femmes qui étaient délaissées en la salle, dont on avait tiré les maris, ou les fils, voyant que l'on ne leur venait dire aucune bonne nouvelle, et soupçonnant que l'on les avait menés pendre, remplissent toute la maison de pleurs, lamentations, sanglots et hauts cris ; l'une suppliait que l'on lui donnât congé d'assister à son mari ; l'autre avait regret d'avoir persuadé à son fils de se retirer en la citadelle. Il y avait aussi telle qui présentant sa gorge ouverte et nue, s'offrait à la mort pour son mari. Auxquelles encore que le capitaine Marin assurât sérieusement que leurs maris seraient conservés sains et saufs, toutefois elles ne voulurent jamais ajouter foi à ses paroles, et ne cessèrent de crier et lamenter, continuant leurs hauts cris, jusques à ce que l'un des captifs revenant en la salle eût rapporté que leurs maris étaient menés en prison, et non au gibet, ce qui adoucit aucunement leur douleur et leur ôta la mauvaise opinion et cruel soupçon qu'elles avaient qu'ils fussent exécutés. Celui même duquel j'ai fait mention était neveu du gardien, fils de sa soeur. Or, comme il eut obtenu du capitaine Marin, qu'à tout le moins il ne fût détenu enfermé avec les autres, mais qu'il fût commandé seulement de demeurer cependant au premier lieu où avaient été les captifs auparavant, il s'efforçait par tous les moyens possibles d'échapper de la citadelle. Ce qu'il mit à effet avec l'aide de Dieu, quelque temps après. Car comme il y avait des gardes tout autour de la citadelle, lui se faisant accompagner de deux d'entre ceux qui depuis qu'elle avait été rendue étaient par curiosité venus voir la place, il se met entre ces deux, l'un allant devant, l'autre après lui, et fait si dextrement qu'il passe au milieu des gardes et soldats tout armés, qui étaient disposés en grande multitude, et établis pour faire une exacte garde et recherche, et n'étant reconnu de personne il échappe, et sortant par le droit et commun chemin s'en va en la ville, combien qu'il y en eut entre ceux qui le connaissaient, et qui peu auparavant lui avaient fait de la fâcherie, l'ayant voulu remettre en la prison avec les autres. Mais il avait fait un voeu à Dieu le jour précédent, lorsque la citadelle fut le plus battue et au fait du plus grand danger. La cause de son voeu fut de ce que récitant les heures et prières canoniques, et étant parvenu à cet antiphone, Jean et Paul ont dit à Gallicann : Faites voeu au Dieu du ciel, et aurez plus de victoires que n'avez eu (c'était lors le jour des saints martyrs Jean et Paul), pensant par ces paroles qu'il était admonesté et instruit de ce qu'il devait faire en la présente et urgente nécessité, il parle en soi-même à Dieu en cette manière : « S'il plaît à votre divine Majesté me faire cette grâce, que je puisse sans vous offenser sortir de cette captivité sain et sauf, je fais voeu qu'au premier jour solennel de la fête du Saint-Sacrement, qu'il sera librement permis de faire exercice de la religion catholique, je marcherai le premier, vêtu en linge, en la procession. » Il a attribué non témérairement à ce voeu ce qui lui est advenu, à savoir que avant tous ses compagnons prisonniers il a échappé et été mis en liberté d'une façon du tout inopinée, et (ce qui est le principal) sans avoir blessé sa conscience, Dieu ayant sans doute par telle raison approuvé son

voeu saint et pieux. Et quant à tous les autres captifs, excepté les prêtres et religieux, avec un citoyen catholique des plus affectionnés, appelé Gordien Vossius, comme ils eurent été détenus et gardés, presque tout le jour incertains entre l'espérance et la crainte, environ sur le soir sont envoyés libres, sous condition de payer certaine somme. Mais il ne faut omettre en cet endroit que quand les susdits bourgeois ont été mis en liberté, l'on a aussi laissé aller avec eux un prêtre, nommé Godefroy Dunée, qui avait aucunement le cerveau offensé, pour la cause que je dirai en autre lieu, homme qui, par le témoignage même des ennemis, était d'une grande intégrité. Mais comme au travers de la salle l'on le mène avec les autres, il est retenu seul par les soldats, pour l'occasion qui survint en cette manière. Un citoyen Gueux de la ville de Gorcom, qui était là, demande aux soldats pourquoi ils laissaient aller ce prêtre ? Auquel, comme ils eurent répondu : pour ce qu'il était hors de sens, il dit « que s'il était assez sage pour faire Dieu, il est aussi assez sage pour être pendu. » Le prêtre et ministre de Dieu fut à l'instant remis en la prison, étant destiné pour faire compagnie à ceux avec lesquels il retournait, pour être participant de même tribulation, martyre et gloire.

CHAPITRE XVI — COMME LES ECCLÉSIASTIQUES TOUS ENSEMBLE FURENT MIS EN PRISON.

Après que les citoyens séculiers ont été mis en liberté, le gardien avec les siens sont menés de la chambre, dont ci-dessus nous avons parlé, en une orde, sale et puante prison sous terre, auquel deux pasteurs avec autres prêtres avaient été mis. C'était lors le vendredi, auquel il n'est licite de manger de la chair. Or comme l'heure de souper fut venue et que les prisonniers furent pressés et travaillés de la faim, on leur apporte de la chair à manger, mais nul d'entre eux n'en voulut goûter, hormis un prêtre, lequel ayant mis en oubli l'obéissance ecclésiastique et la profession catholique, en mangea et exhorta les autres en vain à faire de même, encore que plusieurs d'entre eux défaillissent presque et fussent fort faibles faute de manger. Or les captifs se voyaient alors réduits à tel état qu'ils ne pouvaient plus quasi espérer leur liberté ; au contraire, ils devaient penser à la mort et se disposer à subir des cruels et âpres tourments, encore qu'il y en eût entre eux qui eussent grande appréhension de la mort, et craignissent autant les supplices que la mort même. Il ne m'est pas possible d'exprimer combien de maux ces saints personnages ont endurés par plusieurs nuits et jours, pendant qu'exposés aux injures et opprobres de tous, ils attendaient à tout moment de recevoir ou recevaient des affronts horribles et cruels des plus vils

coquins et vaut-néans de la troupe de soldats. Car toutefois et quantes que ces voleurs et larrons de nuit, ministres de Satan (je dis les soldats gueusants de la garnison de la citadelle), étaient mus et stimulés d'une passion et cupidité désordonnée à entreprendre quelque acte pétulant et effronté (ce qui leur advenait souvent), autant de fois ils l'exerçaient à leur plaisir presque tous les

jours, après qu'ils sortaient de table remplis de viandes et trempés de vin comme soupes, et prenaient leur passe-temps à tel jeu. Sitôt qu'ils étaient entrés en la prison, leurs premières caresses étaient de battre ces pauvres misérables, et les étourdir à coups de poings, les assaillir et courir sur eux à coups de pieds, les tirant, traînant et poussant de force, avec plusieurs autres manières d'excès et violence, suivant qu'il plaisait à chacun d'eux exercer sur leurs personnes. Entre les outrages et indignités, ils les accablaient à l'envi l'un de l'autre de jets et dards de langues exécrables et de cruels maudissons, injures et convices ; finalement, ces très iniques et très mauvais garnements n'omettaient aucun genre de calomnie, dont ils ne voulussent repaître et assouvir leurs esprits et accroître la misère des captifs. Ce qui les incitait premièrement était la méchanceté de leur vie, de longue accoutumance tournée en habitude et forme naturelle. Car plusieurs d'eux étaient pirates, meurtriers et notoirement pleins de méchanceté. Outre ce, la haine cruelle et âpre dont tels gens brûlent contre les ministres de Dieu et principalement les religieux.

CHAPITRE XVII — COMME LES PRISONNIERS LA PREMIÈRE NUIT FURLNT PRESSÉS ET RECHERCHÉS DE LEUR ARGENT.

Mais je reviens à la suite du discours pour exposer les affronts et excès commis cette première nuit. Quand les Gueux eurent bien soupé, ils se hâtent de repaître leur esprit de volupté digne d'eux. Ils se lèvent de table, et courent en diligence en la prison : ils se jettent de furie sur les captifs avec horribles cris et vilaines trognes ; ils étourdissent et abattent les pauvres misérables. Entre autres choses ils disent : « Coupons-leur à tous le membre viril, le nez, les oreilles, puis après faisons-les pendre. » Or ils avaient fait apporter en ce lieu une échelle, dont la vue jeta certains prisonniers en grande frayeur, bien qu'ils n'eussent pas apporté là l'échelle pour y pendre personne, mais pour y lier les martyrs et les battre nus de verges et autres manières de les tourmenter, car ils avaient déjà fait provision de verges à cette fin. Alors l'un d'eux, par-dessus tous insigne en audace et méchanceté, surnommé le Noir, de la ville même de Gorcom, commanda que l'on baillât l'échelle, qu'il disposa en forme commode pour géhenner les captifs. Mais il arriva par la divine Providence que quelqu'un survint annonçant que Guillaume Turque (c'était le fils du gouverneur de la citadelle, qui le jour précédent avait été en vain attendu), était arrivé avec troupes et s'efforçait d'entrer en la ville. Épouvantés, ils s'abstiennent de ce qu'ils avaient commencé, et, quittant la prison, ils courent tant qu'ils peuvent aux murailles pour repousser l'ennemi. Cependant les captifs ayant un instant de relâche se préparent tous par la confession de leurs péchés et se disposent à vaillamment soutenir les assauts de la mort et le martyre. Mais toutefois (ce qui ne doit être ici omis) l'un d'eux trop mol et délicat gendarme de Jésus-Christ, ne pouvait aucunement avaler cela et se mettre en l'esprit cette résolution de la mort, mais entrelaçant et tordant ses mains, faisait retentir la prison de gémissements et lamentations féminines, si bien que le pasteur Léonard l'admonestait de se confier au Seigneur Dieu, d'avoir

courage viril et en l'honneur de la religion de mépriser la mort, et penser au loyer et rémunération éternelle. C'était celui qui déjà auparavant avait plus d'une fois fait paraître sa couardise et lâcheté d'esprit. Or, comme par après l'on connut la fausseté de ce qui avait été rapporté, les soldats retournent à la prison pour exercer avec plus d'assurance et liberté et mettre à exécution l'oeuvre différée. Ayant donc occupé un coin de la prison, ils commandent que chacun des captifs aille à eux un à un. Or ayant soupçon que c'était pour les y égorgier l'un après l'autre, comme ils ne savaient lequel ils voulaient le premier, ils demeurent en leur place, et personne ne se hâte d'aller. Pour lors ces soldats disent : « Nous voulons de ces vêtus de noir, » déclarant par cette parole qu'ils entendaient les prêtres séculiers, car ils tenaient en tel mépris ceux de l'ordre de Saint-François, gris vêtus, qu'ils les appelaient vulgairement grisons. Ils appellent ceux-là les premiers, à cause de l'espérance qu'ils avaient de trouver de l'argent sur eux. A cette parole, le pasteur Léonard dit : « Je suis prêt. » Et incontinent, allant à eux allègrement et sans peur, il découvre son col et la poitrine, et se mettant à deux genoux présente sa tête au coup du bourreau. Mais iceux lui commandent d'exhiber tout son argent. Ce qu'il fait, et ayant tiré et baillé tout ce qu'il en avait, on le laisse aller. En après venant à Godefroy Dunée, ils lui disent : « Il faut que tu nous enseigne les trésors. » Mais ils le laissèrent aller, lui aussi, après l'avoir vexé quelque peu, parce qu'ils savaient bien qu'on n'avait accoutumé de commettre tels secrets à un homme demi fol, comme ils réputaient ce personnage. Après lui ils appellent le préfet et supérieur du monastère des vierges régulières de Saint-Augustin, homme âgé et respecté pour sa grande intégrité de vie. Ils s'informent de lui où était le trésor du monastère. Et leur exhibant si peu d'argent qu'il avait sur lui, il leur dit qu'il ne savait autre trésor que celui-là. Les méchants non seulement ne sont pas assouvis de lui avoir pris tout ce qu'il avait sur lui, mais mus de plus grande convoitise ils s'efforcent, avec menaces, d'extorquer de lui une reconnaissance et confession de quelque autre plus grand magot, et afin d'épouvanter cet homme d'honneur, ils lui approchent une escopette : mais il ne peut bailler ce qu'il n'avait ni déceler ce qu'il ne savait pas, vu qu'il n'y avait chose qu'il pût déclarer, étant un pauvre gouverneur d'une pauvre famille.

CHAPITRE XVIII — DE LA CONSTANTE CONFESSION QUE FAIT SIRE NICOLAS POPPEL.

Or est-il qu'aucuns citoyens ennemis de l'Église avaient par faux rapports fait entendre que les catholiques avaient transporté en la citadelle grande quantité d'argent. Les Gueux, abreuvés de cette opinion, font tout ce qu'ils peuvent afin d'extorquer des prisonniers et découvrir par force où était la cachette des trésors qui avaient été serrés. Ils commencent donc par Nicolas Poppel, le plus jeune curé de la ville, contre lequel ils étaient plus irrités, parce qu'en ses prédications il avait accoutumé de crier plus âprement que les autres contre les hérétiques. Premièrement ils demandent que l'on leur montre les trésors de l'Eglise. Mais comme la

constance du personnage ne s'émeut par menace, ils se préparent à user de force. Ils le mettent devant eux et le tiennent de telle façon en arrêt, qu'il ne se peut mouvoir, ni tourner d'un côté ni d'autre. Ils lui présentent devant la bouche une escopette, vulgairement dite un pistolet, chargée d'une balle et poudre à canon, bandée et amorcée de ce qu'il lui faut, comme s'ils voulaient promptement tirer contre lui. Lors donc avec un âpre et cruel reproche, ils lui commandent de dire, s'il ose, ce que plusieurs fois il avait prêché en ses sermons, l'injuriant de ces mots : « Voistu là, prêtre, où est maintenant ta bouche et ta victoire, toi qui tempêtant en la chaire, as tant de fois babillé et crié que tu mourrais volontiers pour ta foi ? Or sus donc, parle clairement, et réponds si tu es prêt à faire preuve maintenant de tes héroïques paroles, et sceller ta doctrine par la mort. » A cela le saint personnage répondit librement : « Je souffrirai volontiers la mort pour la foi catholique et la créance au corps et sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ être vraiment contenus au Saint-Sacrement, sous les espèces de pain et de vin. » Après cette confession, n'attendant plus que de mourir incontinent, il s'écria à haute voix, de telle sorte qu'il était entendu par presque toute la citadelle, disant : « Mon Dieu, mon Seigneur et Maître, je recommande mon esprit en vos mains. » Cependant le soldat n'osa pas lâcher l'escopette qu'il tenait contre la bouche du curé, Dieu retenant la main de ce barbare, afin de réserver iceluy pour témoin de sa vérité à un plus grand sujet de patience et à une plus grande gloire. Mais ces soldats, irrités par cette vertu et ne désespérant pas encore de découvrir les trésors de l'Eglise, essaient de trouver une autre voie pour extorquer une confession de ce qu'ils prétendaient savoir. Après avoir ôté la ceinture de corde à l'un des frères mineurs, ils enserrent avec elle le col au curé Poppel et attachent l'autre partie à la porte de la prison, alors le tirant en haut d'une grande forge et violence, et derechef le laissant abaisser, comme ils recommençaient souvent, peu s'en fallait que lui serrant trop fort la corde, ils ne lui étouffassent le passage de la vie. Ils le pressent alors instamment de déclarer où sont les trésors. Mais le voyant persévérer en sa première déclaration, et enfin qu'après beaucoup de tourments il était défailli et dénué de ses forces naturelles, et presque sans âme, ils le délient, et le poussent arrière d'eux. Il revient peu à peu à soi et reprend son esprit. Mais toutefois le noble confesseur de Jésus-Christ a toujours gardé la marque de la corde autour du col ; on la vit continuellement jusqu'à sa mort.

CHAPITRE XIX — COMME LES SOLDATS ONT PRESSÉ LES FRÈRES MINEURS POUR AVOIR ARGENT D'EUX.

On vient après aux frères mineurs, et l'on leur demande les trésors d'argent. Cependant les gendarmes, afin que plutôt ils pussent extorquer et tirer une reconnaissance et confession de ce qu'ils croyaient avoir été caché, proposent de commencer à tourmenter et questionner les plus jeunes, espérant qu'à cause de leur âge ils répondraient plus simplement et rondement et aussi plus facilement obéiraient aux tourments. Les prenant donc d'assaut à coups de poings et

buffelades, ils les battirent et frappèrent si rudement, et avec une telle inhumanité, que à l'un d'eux, ayant été jetée hors la dent machelière, demeura une place vide aux gencives, laquelle quand il fut échappé (car il ne fut pas au nombre des martyrs) il montra à plusieurs qui l'ont voulu regarder. Un autre des prisonniers, frère lai, non accoutumé à tels coups de poings, commença à crier avec larmes, lequel le gardien avec les autres frères exhortaient cependant à patience. Mais quand ce nonobstant ces cruels soldats l'eurent tourmenté à force de coups, et fort pressé avec rudes menaces, de leur enseigner le trésor et les choses précieuses de l'église, il répondit en pleurant qu'il ne pouvait rien savoir de ce qu'on lui demandait, et que la connaissance et soin de tout cela appartenait au gardien, comme leur chef et gouverneur. Lors ces soldats commencèrent à dire : « Lequel est-ce de vous autres qui est le chef de ces traîtres ? » Ils les appelaient ainsi, afin qu'ils ne fussent réputés faire acte contraire à la doctrine évangélique, en molestant et persécutant aucun pour le fait de religion. Car ils appelaient tous ceux traîtres et ennemis de la république, lesquels ils haïssaient, pour le fait de la religion, et sous ce prétexte procuraient leur mort, d'autant qu'ils savaient assez que ce nom de traître était odieux à tous en général. C'est pourquoi supposant des fausses accusations et calomnies, ils insistaient soigneusement sur ce point, afin que plus facilement ils fissent croire au commun peuple que plusieurs de ces captifs n'étaient autres que traîtres de la patrie, et ennemis conjurés du salut et de la liberté publique. Or sitôt qu'ils ouïrent faire mention du chef et gardien, ils viennent (laissant là les plus jeunes) à empoigner incontinent le père Jérôme, vicaire, qu'ils pensaient être le gardien. Ils l'assaillent de menaces et terreurs ; ils lui mettent le poignard à la poitrine, menaçant de lui en donner dans le ventre, s'il ne déclare ce que l'on lui demandait. Encore que le susdit vicaire pût avec une seule parole détourner de lui ce danger s'il eût dit n'être pas celui qu'ils pensaient, il a aimé mieux courir fortune et demeurer au danger en se taisant, que par une déclaration de la vérité mettre en péril la vie d'autrui. Cela a été un grand témoignage et argument d'un amour merveilleux envers son chef. Mais ce que depuis le gardien fait par office réciproque à son vicaire, n'est pas moins louable et digne d'être noté, à savoir que pendant cette taciturnité de son vicaire, qui n'attendait que le coup de la mort des violentes mains de ces soldats, il se présenta lui-même pour la décharge et conservation de celui qui était erronément pris en son lieu (car il ne peut souffrir, étant un très bon pasteur et père, que par erreur de personne, aucun autre fût tourmenté, ou en aucune manière affligé pour lui) et reconnut publiquement, et à haute voix, qu'il était leur gardien. Quand donc ils l'eurent connu, aussitôt comme enragés et cruels ministres du diable (ayant laissé là le vicaire), ils traitent et manient le gardien, non comme homme, mais comme méchante bête sauvage, et à mieux dire, comme le plus scélérat et le plus énorme meurtrier de tout le monde. Car il l'a ainsi depuis déclaré secrètement à quelqu'un, duquel nous l'avons appris. Ils commencent premièrement à le presser et tourmenter par horribles cris, et après le battent et redoublent tellement les coups qu'ils lui rendent presque tout le corps meurtri et froissé ; ils lui ajoutent pour l'étonner plusieurs grièves et cruelles menaces. Comme ils s'efforçaient par ce moyen d'extorquer une reconnaissance et révélation de l'endroit où pouvait être le trésor, le gardien Nicolas leur répond paisiblement en ces termes : « Vous n'ignorez pas que les calices

sacrés et ornements de notre église ont été apportés en cette citadelle, où je ne doute point aussi que ne les ayez trouvés ; d'autre trésor nous n'en avons point, mais comme pauvres que nous sommes, nous vivons d'aumônes que les gens de bien nous ont données libéralement jusques à cette heure ; si de ces aumônes il reste quelque chose, je ne sais où cela peut être, car vous savez bien que par mains séculières, et non par les nôtres, ce qui nous est donné par aumône est reçu et manié ». A cela répondent les soldats : « Tu as menti, moine. » Mais le saint personnage, après sa réponse, n'a pu être depuis contraint de dire un seul mot, pour quelques menaces, excès, outrages ou tourments que l'on lui ait faits. Car il avait une fois répondu ouvertement et avec vérité, ce qui était du fait d'autant qu'il n'avait jamais recueilli ou amassé, ni fait recueillir aucun trésor ou magasin, par le moyen duquel on pût pourvoir longtemps aux nécessités des frères ou du monastère. Ce qu'il a fait avec grande prudence, et selon qu'il était décent et convenable à sa profession d'en user en cette façon, comme en ce temps-là même le défaut de provision était fort opportun, d'autant que par telle occasion est advenu fort à propos que leurs ennemis hérétiques n'aient point trouvé de trésor à dérober et prodigement employer.

CHAPITRE XX — COMME LES GUEUX, AYANT TOURMENTÉ ET ÉTRANGLÉ LE GARDIEN, L'ONT LAISSÉ POUR MORT.

Quand donc ces soldats virent qu'ils ne pouvaient plus lui extorquer une seule parole, ils le tirent pour le pendre. Lequel, comme entre toutes ces violences et fatigues, disait : « Il n'est pas besoin de me tirer en cette façon, j'irai de l'avant assez volontiers, et sans contrainte. » Eux n'étant pour cela plus doux, prennent la corde dont il était ceint et lui mettent au col. Étant ainsi lié, ils le tirent et retirent fort cruellement en diverses parties, jusques à ce que l'on l'eût emmené près de l'huis de la prison où ils se préparent, et font état de le tourmenter par la forme de penderie, comme ils avaient fait un peu auparavant à Poppel. Ayant donc mis sur l'huis et étendu la corde, dont le col du martyr était serré, premièrement ils le tirent avec violence et l'élèvent de terre. Mais ainsi qu'ils tenaient longtemps cette corde avec les mains, demandant quelque chose pour la tenir en arrêt, comme un clou ou bâton pour y attacher la corde, cependant le corps élevé hors de terre, tantôt s'abaisse et tourne des pieds en terre, et tantôt il est par ces barbares en tirant la corde élevé derechef en haut. Et par cette alternative, la peine et la vie sont prolongées au saint martyr, et la mort, qu'il désirait grandement souffrir pour l'Eglise de Dieu, lui est différée. Or comme les soldats tiraient par diverses fois à eux la corde qui s'avalait par la pesanteur du corps et qu'ils ne trouvaient rien à quoi on la pouvait arrêter, à la fin ils mettent dedans l'huis un bâton de chêne, auquel ils lient la corde. Or il advint que, comme par le réitéré passage de la corde à l'huis, elle se rompt en pièces, le corps suspendu tombe par même moyen d'un grand saut en terre. Ainsi donc il était abattu et étendu par terre, la tête penchée, sans aucune apparence de vie, et semblable à un homme mort. Les soldats approchent de lui, pour regarder si à la vérité il était mort : ils le

dressent et le mettent à son séant, le dos contre la muraille. Puis après, soit par insolence (parce qu'ils ne le pensaient pas du tout mort et expiré) ou pour découvrir plus certainement s'il était mort (ce qu'ils estimaient pouvoir être plutôt par tourments), ils lui brûlent tout autour le front, le haut de la tête, la bouche, les joues, les oreilles, le menton et le nez. Outre ce (ô quelle grande inhumanité !), ils lui mettent dans le nez la flamme et la font pénétrer jusques au cerveau. Ce n'est pas encore assez : ils lui ouvrent de force la bouche, et ayant mis dedans une chandelle ardente, ils lui brûlent tellement la langue, et tout le palais, que de ce temps le goût lui étant altéré et presque du tout éteint, il n'a plus eu aucune saveur de viande et breuvage. Car le jour d'après la langue et tout le palais, qui était tout semé de petites vessies, et vilainement gâté, montraient assez devant- les compagnons, qui regardèrent de près, avec quelle cruauté ces barbares l'avaient traité. Alors même toute la face merveilleusement sillonnée de flammes, le front et les joues privés de sourcils et de paupières (car ils lui avaient par dehors appliqué des flammes près des yeux clos) rendaient un triste spectacle à ceux qui le regardaient, donnant à connaître la cruauté de ces bourreaux. Le col aussi était enflé et meurtri par la corde dont il avait été longtemps fort étroitement serré, et à l'endroit où il avait été frayé par la rudesse et âpreté de la corde paraissait une écorchure à l'entour, comme une ligne rouge, de quoi ce saint homme a porté jusques à la mort un manifeste et fort apparent signe et vestige, avec toutes les marques des brûlures infligées aux parties susdites. Or, comme les soldats, après tant de tourments, ne voyaient plus en lui aucun signe de vie, alors le saboulant et repoussant avec les pieds, le laissant là pour mort jeté en terre, ils sortirent de là en disant : « C'est un moine, qui est-ce qui le redemandera ? » Les autres captifs (en la présence desquels toute cette tragédie se faisait) ne pensaient autrement sinon qu'il était expiré. Et en vérité ce glorieux martyr eût rendu l'esprit entre les mains de ces bourreaux si Dieu, par providence, n'eût jugé convenable de le retenir un peu plus longtemps en cette vie, afin que, reconnu et éprouvé, tant par confession publique de la foi catholique que aussi par une grande patience des cruels tourments et opprobres, il parvînt à une plus grande splendeur. Or les auteurs de ces cruautés ont été trois Gorcomiens dont l'un était surnommé le Noir, qui avait autrefois été capitaine de pirates. Les deux autres étaient frères alliés ou conjoints de quelque proximité de lignage avec lui. Au demeurant, ils étaient fils d'une très méchante femme, laquelle, faisant le métier de sage-femme à Gorcom, avait semé parmi le commun peuple quelques chansons qui ressentaient en partie le ferment et levain d'hérésie, et en partie les amours lascives. Le curé Léonard l'ayant autrefois voulu chasser de la ville, comme une vraie peste et ennemie de piété et pudicité, a eu pour adversaires mettant obstacle à son dessein les principaux de la ville.

CHAPITRE XXI — RÉFUTATION DE QUELQUES RÉCITS NON VÉRITABLES, TOUCHANT CE QUI EST ADVENU AUX PRISONNIERS.

Or avant que je retourne à la suite du discours que j'ai entrepris, je vous avertirai cependant, mon ami lecteur, que plusieurs faux bruits, ou bien douteux, sur les tourments faits en ces temps-là à nos martyrs, ont par le rapport d'aucuns été semés parmi le commun peuple, que nous avons estimé ne devoir être insérés en ce présent discours. Car les martyrs de vérité n'ont besoin de fausses et douteuses louanges. L'on disait que la première nuit ils furent dépouillés tout nus, mis en pièces et cruellement déchirés à coups de verges. Mais le contraire est assez notoire et véritable : combien qu'il soit vraisemblable que les Gueux l'aient ordonné d'être fait : d'autant qu'ils avaient à cette heure-là des verges prêtes avec l'échelle, destinée pour la torture, et que le jour précédent l'on avait vu porter des faisceaux et poignées de verges en la citadelle : dont l'on conjectura dès lors qu'ainsi avait été fait. Mais pourquoi il n'a été fait, Dieu le sait, en la main duquel sont les volontés des hommes. Aucuns aussi croient qu'entre autres tourments que nous avons dit ci-dessus avoir été diversement infligés à Nicolas Pic, ils lui ont par ignominie écrit au front et façonné avec un couteau la figure de la croix. Mais nous ne pouvons pas assurer cela, estimant que la cause de l'incertitude et erreur vient de ce que son front heurta dans la chute (quand par la rupture de la corde il tomba en terre) ou que la marque qui y était demeurée provenait de la brûlure de la flamme que l'on lui apposa. Nous avons délibéré mêler en notre histoire, non des incertaines conjectures de toutes sortes de personnes, mais les actes seulement que nous savons, ou dont nous avons bons témoignages de personnes dignes de foi. Quant à moi, je suis certain et bien informé de la vérité de l'histoire (afin que personne n'en doute) non seulement par le très fidèle témoignage et récit que m'en a fait mon frère, et qui l'a entendu de la bouche du curé Léonard, lorsqu'il a été pour peu de temps relâché de la prison, et libre de communiquer avec ses amis, mais aussi d'autres qui étaient lors présents en ce lieu, et depuis sont échappés, qui convenaient tous en un même et confiant récit. Desquels aussi l'un nommé Pontus Heuterus, chanoine de Gorcom, homme docte, et qui par ses livres a acquis grand nom de réputation, a décrit la vérité de l'histoire en vers, lequel depuis est trépassé. Mais revenons au progrès de notre entreprise.

CHAPITRE XXII — COMME LE GARDIEN REVINT A SOI-MÊME.

Après que les soldats Gueux sont sortis de cette prison, Nicolas Pic, que tous ses compagnons et les gendarmes pensaient avoir rendu l'esprit, est enfin revenu à soi, non sans grande admiration de tous. Par lesquels suivant que le lieu et le temps le permettaient, étant peu à peu restauré, il commença à reprendre la parole, et dit à Jérôme, son vicaire, et aux autres frères

et prisonniers : « J'ai été, mes frères, par défaillance de mon esprit tellement hors de moi, que de tout ce qui m'a été fait je n'ai rien senti. Oh à la mienne volonté, qu'il eût plu à Dieu de délivrer lors par même moyen cette âme des liens et prison de ce corps, et la recevoir chez lui ; mais puisqu'il ne lui a pas ainsi plu, qu'il soit fait de moi ce qu'il en a par sa providence ordonné. Cependant je vous assure pour tout vrai, que cette peine d'être pendu n'est griève ou fâcheuse, ni difficile à porter, comme je l'ai présentement expérimenté. Ce tourment-là est peu ; il se passe en un moment, et est suivi de près par une défaillance d'esprit et des sens. Par lequel tant bref et tant facile, fructueux et abrégé chemin de la passion, nous volons à la vie éternelle et bienheureuse, et à cette couronne infaillible et immuable qui nous est remise et gardée au ciel, afin que nous sachions tous et soit manifeste qu'il n'y a aucune passion ou tourment en cette vie digne de comparaison à la future gloire qui sera révélée en nous. » Par cette parole et exhortation consolait ses compagnons ce vrai confesseur de Jésus-Christ, ou pour mieux dire, déjà martyr, d'autant qu'il était en lui. Mais il fut, contre l'espérance, réservé par la volonté de Dieu en cette vie, afin que tant par l'exemple de sa grande force et vertu que par une vive exhortation, il encourageât et fortifiât continuellement ses frères jusques à la fin. Cette nuit tragique passée de cette façon, en laquelle les ministres des ténèbres avaient exercé tant d'actes et oeuvres dignes d'eux et de leurs princes contre les serviteurs de Dieu, aucuns d'iceux dès l'aube et point du jour viennent derechef à la prison, apportant une hache à intention de tailler en pièces le corps du gardien qu'ils avaient laissé pour mort, et lequel ils ne pensaient être autre chose qu'un corps mort, et attacher les parties de son corps au plus haut des portes de la ville : lequel genre de publique ignominie l'on a de coutume d'infliger, après le dernier supplice, aux traîtres de villes et royaumes ; de la condition desquels ils le voulaient avec ses compagnons faire réputer envers tous. Mais quand ils le trouvèrent autrement qu'ils ne pensaient, et qu'il était encore respirant et vivant, premièrement ils s'émerveillèrent, et après ils commencèrent derechef à le tourmenter de peines indignes, le rouler et pousser à coups de pieds sur la terre, malade et abattu qu'il était, le heurtant et frappant aux côtés à coups de talon, et disaient entre ces excès et cruautés : « Le moine vit-il encore ? vit-il encore ? » Et le tourmentèrent en plusieurs autres sortes de paroles et effets d'insolence, combien que pour lors ils n'étaient résolus de le mettre à mort. Les actes donc que j'ai maintenant récités sont ceux de la première nuit.

CHAPITRE XXIII — DE CE QUE LA DEUXIÈME NUIT ET LES SUIVANTES EST FAIT AUX PRISONNIERS.

Or la nuit subséquente, comme les soldats ivres et saouls retournent derechef vers la prison, était avec eux un capitaine de cheveu-légers, natif de Frise, rempli de vin. Celui-là, après plusieurs et cruelles contumélies et injures qu'il dégorgeait avec ses complices contre les prêtres et religieux, commence à entreprendre un acte méchant et barbare, et très indigne de l'homme,

leur disant : « Je veux que vous m'enfliez tous vos joues. » Lors commençant à l'un des frères mineurs, et de là passant outre à autres, il leur donna à chacun deux ou trois buffelades, sur l'une et l'autre des mâchoires, avec telle violence, qu'à plusieurs d'eux l'on voit sortir et couler de force le sang de la bouche, des dents, et à aucuns du nez, et à d'autres des yeux. Le lendemain ils avaient les joues enflées, comme ceux qui soufflent en trompettes. De cette inhumanité il n'y eut presque qu'un ou deux exempts, lesquels pour n'être pas vus s'étaient mis et cachés dans un trou de canon, qui était en la muraille, afin que par ce moyen ils pussent éviter quelque peu de temps la furie et violence de ces très méchants et effrontés soldats. Mais un autre qui tremblait de peur à tout moment et occurrence d'affliction, et pour cette infirmité fort indigne et éloigné de la gloire des martyrs, appelant ce barbare son cousin, et quant et quant lui donnant tout le reste de l'argent qu'il avait réservé sur lui, il échappe une plus griève vexation, lui ayant baisé la main. Tous les autres furent contraints de souffrir et endurer l'insolence barbare de cet homme. Ce à quoi le même prit tant de plaisir, que le lendemain, dînant chez le prévôt de la ville (vulgairement appelé Scultet), il se glorifiait à bon escient d'un si excellent acte et insigne méchanceté ; comme aussi plusieurs autres semblables indignités se commettaient quasi tous les jours par les soldats contre les captifs, spécialement la nuit. Car incontinent après souper, étant saouls et ivres, recréaient leurs esprits et prenaient leurs passe-temps en renouvelant les tourments et afflictions de ces pauvres et misérables captifs, comme par une manière d'exercice ou de jeu très agréable et récréatif. Il advenait quelquefois que, quand une troupe de ces marauds et vaut-néans, saouls et assouvis de cette sorte de jeu, ou pour mieux dire, lassés (car quelquefois ils semblaient n'en devoir être jamais saouls), était retirée, il en venait après une autre bande pour louer aussi un autre acte de la tragédie, et qui plus est, autant de fois qu'il survenait nouveaux hôtes en la citadelle, le premier passe-temps et sujet de récréation que les soldats leur donnaient par honneur, était de les mener voir les captifs, leur donnant toute licence de repaître et contenter leurs yeux et esprits, tant qu'ils voudraient, au spectacle de la misère des prisonniers, et par les opprobres, moqueries et injures qu'ils leurs faisaient. Outre ce, que si aucuns des survenants se pouvaient ressouvenir d'avoir été par eux en quelque manière que ce soit offensé, ils eussent à en prendre leur revanche, comme bon leur semblerait, soit de convices, de paroles ou d'effets. Il advint qu'entre les autres un soldat français entre en la prison pour braver les captifs, lequel étant reconnu par un frère mineur français (c'est à savoir par celui qui depuis a été honteusement privé de la gloire et palme de martyre, qu'il avait en ses mains), ce frère, espérant quelque office et devoir de bienveillance, soit à cause de la patrie ou de la langue qui leur était commune, lui dit en termes français : « Je suis de votre pays. » Auquel le soldat répond : « Est-il vrai donc ? » et aussitôt ayant demandé un couteau, il le menace de lui couper les génitoires, ajoutant ces mots : « Parce que tu es de mon pays, je te pendrai. » Et afin qu'il ne fût sans quelque effet, prenant le couteau, il lui en entama le visage. Il se faisait lors un autre non moins impie qu'inhumain spectacle. Car ces gens cruels et barbares approchant vers les religieux prêtres, qui, en considération de la vieillesse, étaient réputés plus vénérables, se prosternaient à genoux devant eux par dérision, comme s'ils eussent voulu, suivant la coutume de l'Eglise catholique, faire la

confession de leurs péchés, et en ce faisant ils leur disaient je ne sais quels mots en l'oreille. Laquelle dérision étant tout incontinent convertie en une cruauté ouverte, ils commencèrent à donner rudement des buffelades et soufflets à ces bons et vénérables vieillards, à les froisser et assommer à coups de poings sur la tête et le visage, sans aucun respect de l'honorable vieillesse, selon ce qui est dit en Jérémie : « Ils n'ont eu de honte ni de vergogne devant la face des prêtres, et n'ont point eu pitié des vieillards. » L'un des religieux, nommé Wilhade, d'âge décrépité, et sur le bord de sa fosse, répondait à tous les coups : Deo gratias, «Je rends grâces à Dieu ». Le même vénérable Père, interrogé par un autre fainéant, qui par moquerie faisait au sein d'icelui une contrefaite confession, ce qu'il répondrait aux choses qu'il lui confessait : « Je prierai, dit-il, le Seigneur Dieu pour vous. » Mais quand le Gueux eut entendu cette réponse, aussitôt ému de furie, dit : « Prieras-tu Dieu pour moi ? » Et tout incontinent cet homme barbare commença, comme une bête sauvage et furieuse, se jeter et s'élever d'une cruelle façon contre ce bon et saint vieillard, et à lui donner des coups de poings et soufflets, à l'assommer quasi de coups jusqu'à l'extrémité, d'autant que l'impie abhorrait et détestait la prière d'un homme saint : et comme un frénétique, il se jette de furie contre son médecin comme contre son ennemi, prenant à grande injure le remède qui lui était présenté contre la force du mal. Et cependant la langue du très pieux et saint vieillard ne résonnait autres paroles, contre chacun de ces coups et plaies qui lui étaient infligés, sinon que : « grâces à Dieu ! »

CHAPITRE XXIV — COMME SIRE LÉONARD LE CURÉ FUT RELACHÉ DE LA PRISON.

L'ordre et la suite de mon discours requièrent que je récite maintenant comme l'ancien curé Léonard, et par quelle manière étant mis hors de la prison, il a été depuis par la malice et perfidie d'aucuns malveillants remis en ce même lieu. Le dernier de juin, qui était le troisième jour après cette première nuit plus insigne et remarquable que les autres, pour l'âpre et rude angoisse et affliction de nos captifs, l'on menait pendre deux citoyens catholiques au gibet nouvellement dressé au milieu du marché de la ville, à savoir Théodore, surnommé Bonmer, et Arnould, aussi vulgairement surnommé le Roi. Le premier, comme nous avons dit ci-devant, parce que les Gueux voguant sur l'eau en leurs navires au long de la citadelle, il les avait appelés à haute voix sacrilèges et pillers de calices sacrés. Et quant à l'autre, pour ce qu'il avait fait quelque levée de gens de guerre ès environs pour le service du roi, tous deux étant affectionnés au service de Dieu et du roi. Quelqu'un lors pria le capitaine Marin, gouverneur de la citadelle, qu'il laissât un peu de temps sortir de la prison le curé Léonard, pour assister à ces pauvres catholiques condamnés (desquels il avait été le curé) et leur donner au dernier supplice et à l'extrémité de leur vie, les enseignements et exhortations nécessaires pour leur salut. Ce qui leur fut facilement accordé, leur disant le capitaine Marin : « Qu'un papiste suive et accompagne les

papistes. » Or plusieurs citoyens catholiques des confréries d'archers et arbalétriers suivaient le curé Léonard, qui accompagnait les condamnés. Aucuns des susdits. montraient par larmes l'ardente et pieuse affection qu'ils avaient envers leur curé : lesquels aussi réciproquement (tant qu'il lui fut loisible il consolait et remerciait de la bonne volonté et affection qu'ils avaient envers lui. Il estimait beaucoup et prenait à grand bénéfice et obligation ce grand soin qu'ils avaient de sa personne, encore qu'il ne dût être délivré et qu'il lui fallût mourir. Mais cependant le capitaine Marin, qui travaillait à complaire à tous, afin de pouvoir à la faveur de tous retenir le gouvernement de la citadelle, parla ainsi à ces citoyens, qu'il voyait tant tristes et affectionnés à leur curé : « Ayez bon courage, votre pasteur ne mourra pas ; il changera d'avis et prendra une autre forme de prêcher. » Ce qu'oyant le curé Léonard : « Non, non, dit-il, cela ne se fera jamais, Dieu aidant, que j'enseigne autre doctrine que celle que j'ai toujours jusques à cette heure prêchée, mais la pure et sincère parole de Dieu, sans déguisement ni dissimulation, comme j'ai ci-devant jusques à cette heure fait, j'enseignerai le peuple, soit que l'on me laisse vivre, soit que l'on me veuille faire mourir. » Et adressant la parole aux bourgeois : « Et partant je, vous prie, dit-il, de tant qu'il m'est possible, et vous adjure, très bons et affectionnés citoyens, qu'en tout ce que de moi, votre pasteur, vous ayez appris vous soyez contents, immuables et persévérants jusques au dernier soupir de cette vie, quelque tourment que l'on me fasse enfin souffrir, ou à vous. » Or comme il voit ces deux condamnés, que l'on menait au supplice, avoir quelque frayeur, crainte et horreur de l'ignominie de cette tant infâme et détestable mort et sans cela prompts, contents et préparés à souffrir la mort pour la foi et justice (laquelle promptitude et disposition paraissait et luisait manifestement en leur face, et principalement ès paroles du susdit Théodore,) il les console à son exemple et les admoneste en ces termes : « Ayez bon courage, c'est à vous à cette heure de pâtir en votre rang, ce sera peut-être demain à moi à faire le semblable ; je m'attends bien à un même supplice et ignominie, et à une pareille note et infamie de mort. » Or comme ils montaient à l'échelle, il leur alléguait l'exemple et similitude de l'échelle qu'anciennement le patriarche Jacob voyait et contemplait, étendue jusques au ciel, apercevant en icelle les anges descendant et montant. « Ces mêmes anges, dit-il, descendent maintenant par celle-ci, étant spectateurs, et pareillement adjuteurs de votre patience, avec lesquels peu après vous aurez cet heur de monter au ciel, où vous recevrez la récompense infinie et serez honorés de la couronne qui vous est préparée en rémunération de votre patience. » Par ces paroles et autres de semblable édification, ce bon pasteur consolait et ne cessait de conforter ses ouailles que l'on menait à la tuerie, jusques à tant que s'étant acquittées virilement de leur devoir en cet heureux conflit (où travaillant pour la justice ils étaient injustement affligés), ils eussent rendu leurs âmes à Dieu. Quant à Théodore, je ne vois aucune apparence de douter qu'il ne doive être réputé au nombre des martyrs, puisqu'il a été mis à mort par les mains des impies, non comme délinquant ou malfaiteur, mais comme catholique, et non pas aussi comme un médisant ou homme injurieux, mais à la vérité comme un franc et libre répréhenseur de leurs sacrilèges et impiétés. Car, puisque nous lisons le même d'aucuns très saints martyrs, comme l'on voit aux Actes des Apôtres avoir été fait par saint Paul, comme aussi par saint André, saint Laurent, saint Sébastien, sainte Agathe, Faustin et Jovite, tous

lesquels ont librement reproché aux juges leurs impiétés ; pour quelle cause douterons-nous qu'il ait été justement fait, et en vrai chrétien, par cet homme-ci, contre cette canaille de rebelles et pirates? Je ne doute non plus de cet Arnould, qu'il ne doive être mis en même rang de martyrs, puisqu'il a pâti et été mis à mort pour la justice. Avec ces deux était mené au supplice le fils du susdit Théodore (que nous avons dit ci-devant avoir été constitué prisonnier avec son père en une prison séparée), qui prenait autant en patience la mort que son père, auquel il s'était rendu conforme, et du tout semblable en ardeur et affection au fait de la religion catholique. Car il fut appelé après son père, le suivant volontiers, il disait à haute voix: « Dieu soit béni.» Mais après, comme on le menait il fut délivré par la prière et intervention d'une fille vierge catholique, qui le demanda en mariage, persistant néanmoins de volonté et actuelle profession avec sa femme toujours en la même foi et religion, pour laquelle il avait été en danger de mort. Cette exécution étant parachevée, les soldats voulurent ramener le curé Léonard en la citadelle, mais comme les bourgeois empêchaient qu'il fût ramené en la prison, on le mène en la maison de la ville, où il lui fut enjoint par le capitaine Marin et par le conseil de prêcher désormais la parole de Dieu purement et sincèrement. Ce que le curé Léonard promit de faire. Et puis après, lui défendant de dire messe dorénavant, ils lui permirent de librement demeurer en la ville, mais à la charge qu'il ne lui serait loisible de sortir la ville sans passeport. Pour sûreté de quoi les deux compagnies d'arquebusiers se constituèrent pleiges et cautions. Mais les principaux du conseil, non contents de cette caution, voulurent astreindre le susdit curé Léonard par son serment ; ce faisant par une astuce et cauteleux artifice, afin que ce saint personnage, puissant en autorité et insigne prédicateur, étant obligé par la force et religion de son serment, ne pût fuir et éviter, qu'il ne vînt et condescendît enfin à leur avis, et se mît de leur parti, à tout le moins par quelque apparence ; mais comme il prévoyait bien la tromperie et machination, il leur rendit raison pour laquelle il ne se voulait astreindre par un lien si étroit et obligatoire. Enfin ainsi est-il advenu que le conseil s'est contenté de sa nue et simple promesse, par laquelle il donnait sa foi de ne partir de la ville sans congé. Ils lui commandaient aussi qu'au jour de fête de la Visitation de la bienheureuse Vierge Marie (qui suivait de près, n'y ayant qu'un jour entre deux) il prêchât publiquement, et sur ce qu'ils lui disaient : « Savez-vous comment vous devez prêcher ci-après ? » il leur répond : « Certes, je sais bien quel est mon devoir ès prédications, et le montrerai par effet. » Après ces paroles dites de part et d'autre, étant laissé aller par le conseil, il s'en va en sa maison, où il fut incontinent visité par le neveu du gardien, auquel (après qu'il eut pris de lui serment de taire pour un temps ce secret) il récita les principaux actes faits en la prison, et spécialement ce que j'ai ci-dessus dit du curé Nicolas, et la très constante et ferme confession qu'il a faite du très saint Sacrement de l'Eucharistie, ajoutant ces mots : « Mon Nicolas est un vrai martyr. » Car il l'appelait son Nicolas, pour ce que longtemps il l'avait eu pour secours en sa charge de curé, et comme son disciple, et puis après comme son compagnon d'office. En ce même temps, aucuns autres des prisonniers par la diligence et sollicitude de leurs parents et amis ont été délivrés, à savoir ceux que les Gueux ont permis de racheter et mettre à rançon, comme moins haïs que les autres, encore que non sans payer grande somme de deniers, avec caution de ne sortir de la ville

sans congé. Nicolas Pic, outre sa mère, avait trois frères, deux soeurs et: plusieurs autres cousins et alliés, qui tous presque dès le commencement de sa captivité sollicitèrent sa délivrance. Mais quand ils surent qu'il n'y consentirait aucunement, à moins que tous les frères de son couvent ne fussent délivrés, alors ils sollicitèrent pour tous. Mais toutefois rien n'a été fait, en partie à cause de l'empêchement des Gueux, qui avaient conçu une haine particulière contre les moines, et aussi en partie par ce que les volontés et affections de ceux qui sollicitaient et procuraient la liberté des captifs ne s'accordaient ensemble, et qu'aucuns des principaux bourgeois poursuivants avec toute diligence et importunité la relaxante de leurs parents et amis négligeaient la cause des religieux comme vile, de néant et dont on ne devait tenir compte.

CHAPITRE XXV — COMME LE NEVEU DU GARDIEN A IMPÉTRÉ UN CHIRURGIEN POUR LES PRISONNIERS.

Il est advenu que le même jour que le curé Léonard avait été relâché, un catholique, Clément Calve, maître ès arts, cousin germain de Nicolas pic, entra en la citadelle, à la faveur du capitaine Marin, nouveau gouverneur. Lequel étant aperçu par le Nicolas Pic au travers des treillis de la prison, aussitôt ledit Nicolas crie et l'appelle. Clément, entendant cette voix de la prison, commença à s'approcher. Mais Nicolas Pic lui dit qu'il n'approchât pas si près, ains qu'il s'arrêtât un peu plus loin, de peur qu'il ne fût en même danger qu'eux, à leur occasion, s'il était trouvé communiquant trop secrètement avec les prisonniers ; mais seulement faites, dit-il, que l'on nous fasse venir un chirurgien, pour donner quelque remède à nos plaies. Il va incontinent parler au gouverneur et lui fait rapport de la requête des prisonniers. A quoi répond le gouverneur : « A quel propos un chirurgien ? » L'autre lui dit que quelqu'un d'eux est blessé. Le gouverneur derechef lui réplique : « D'où vient cela qu'il est blessé ? — Peut-être, répond l'autre, qu'il est tombé quelque pierre de la voûte sur la tête de quelqu'un. » A cette réponse le gouverneur se prit à rire à pleine gorge, comme sachant bien tout ce qui auparavant avait été fait en la prison, et tout ce qui s'y faisait journellement. Mais sur tout il donnait tel ordre qu'il pouvait, tant lui que ceux de sa faction, que ce rude et indigne traitement que l'on faisait aux captifs ne fût manifesté et publié aux bourgeois catholiques. A quoi pour obvier ils se vantaient et publiaient partout les honnêtes gracieusetés qu'ils faisaient aux captifs, disant qu'ils les faisaient honorablement loger et conserver en une belle et magnifique chambre, où ne leur manquait rien en fait de bonnes viandes ou bon vin, et que toutes commodités leur étaient libéralement administrées. Ils travaillaient aussi, tant qu'il leur était possible, de faire semer et divulguer ce faux bruit par toutes les villes circonvoisines, qui n'étaient encore réduites sous leur tyrannie, afin que par ce faux prétexte de grande humanité ils pussent acquérir bon renom et réputation envers les étrangers, et se préparer la conquête. Or était là survenu ce cruel et inhumain bourreau, surnommé le Noir (dont nous avons ci-dessus parlé), lequel ayant ouï ce que l'on disait des captifs, dit au gouverneur : « Je

vous prie de ne leur bailler des chirurgiens, mais plutôt laissez pourrir, accroître et enflammer leurs plaies, afin que par ce moyen tous ces moines, prêtres et idolâtres périssent et meurent d'une lente et cruelle mort. » Mais le gouverneur, qui n'était pas du tout inhumain, ne s'arrêtant pas au méchant avis que lui suggérait ce barbare, consent que l'on leur envoie un chirurgien, et non autre toutefois que celui qu'il leur baillera et destinera lui-même. Celui-là était Théodore Cortman, allié au gardien (ce dont le gouverneur ne savait rien), ayant épousé sa plus jeune soeur, une très honnête dame. Pendant que l'on attend le chirurgien, le susdit Clément procure que l'on apporte au gardien un pain blanc, avec un demi-pot de vin, pour le restaurer un peu. Car les forces ne lui étaient pas seulement de beaucoup diminuées par le cruel et inhumain traitement qu'on lui avait fait, mais par faute de boire et de manger elles étaient grandement atténuées et presque du tout éteintes. Quand il vint prendre un peu de pain et de vin, il leur dit qu'il n'y avait non plus de goût ni de saveur qu'à du bois, dont ci-dessus nous avons dit la cause. Quand son même cousin, le voyant triste, le voulut consoler, et lui dit que ses frères étaient allés à Brile, vers le comte de la Marche, pour sa délivrance, et que facilement ils impétraient, Nicolas lui répond d'un franc et allègre courage en ces termes : « En vain mes frères travaillent, s'ils ne font que pour moi; car combien qu'ils le puissent obtenir, je ne ferai jamais cette faute, que je permette et accepte ma délivrance, mes frères demeurant ici captifs, et en la nécessité où je les vois réduits avec moi. Qui plus est, je vous proteste que si l'un de tous, voire le moindre, est retenu pour être mené au supplice, je lui serai et demeurerai compagnon, et l'assisterai, tant pour participer à sa prison et tourment, qu'à la mort ; ce que je leur ai promis de faire. » Son cousin lui répond à cela : « Si vous pouvez délivrer les autres avec vous, ce sera bien fait, mais cela ne se peut obtenir. Certes quant à moi, si c'était mon fait particulier, je pourvois plutôt à moi seul que de m'exposer conjointement à la mort avec les autres. Dites-moi, je vous prie, que leur en reviendra-t-il de profit ou commodité, quand vous mourrez avec eux ? » Par telles paroles il tâchait divertir le susdit Nicolas de sa résolution, mais il n'obtenait rien, car Nicolas avait sa volonté entièrement confirmée et résolue en cet avis.

CHAPITRE XXVI — QUELS PROPOS LE GARDIEN A TENUS AVEC LE CHIRURGIEN.

Quelque temps après, le chirurgien entré en la prison, voyant le gardien si cruellement et inhumainement accouré (car il avait la face tellement brûlée de flammes par tous les endroits qu'elle était devenue toute noire et hideuse, de façon qu'il n'y avait plus aucune apparence de forme, ni de grâce, ou bienséance ; il avait aussi le col enflé de telle tumeur, et la peau écorchée tout à l'entour, outre qu'il était meurtri et ensanglanté, qu'il faisait une grande horreur à ceux qui le regardaient. Le gardien dit en souriant : « Pourquoi pleurez-vous ? » Et le chirurgien : « Comment pourrais-je me contenir de pleurer, vous voyant ainsi indignement traité ? » Au

contraire le gardien : « Moi en vérité je fais peu de cas de ce que j'ai enduré pour ma foi et religion, vu que Notre-Seigneur Jésus a tant enduré de maux pour nous, que tout ce que nous pourrions endurer ne peut être égalé ni comparé au moindre acte de la passion, et pour cela j'endurerai volontiers, Dieu aidant, pour la foi et espérance aussi que j'ai de sa miséricorde et bonté, des maux beaucoup plus grands, et même le supplice de la mort. Et quand le chirurgien continuait à plus familièrement parler avec lui, il s'enquérât, entre plusieurs propos, de quelle façon il était ému et disposé en son âme, et ce qu'il pensait lorsque l'on lui serrait le col d'une corde. A quoi il répond qu'il avait ressenti lors en son esprit une singulière joie: parce qu'il avait été réputé digne d'endurer la mort pour la défense et profession de la foi catholique. En disant cela, et embrasé d'un très grand désir de pâtir et endurer pour l'amour de Jésus-Christ, il s'échappe en cette voix et parole : «Oh ! que c'est peu de cas et de petite durée tout ce que j'ai souffert jusques à cette heure pour l'amour de mon très aimé Seigneur et Maître, qui a tant souffert pour moi pécheur. A la mienne volonté que cette heure m'advint d'être démembré, et coupé en pièces et morcelets pour la foi catholique. Lesquelles paroles étant dites, comme aucuns soldats approchaient, le chirurgien l'avertit de se taire, craignant que s'ils entendaient telles paroles, l'on ne lui augmentât ses peines et tourments. Mais pour cela il ne voulut se retenir ; au contraire, haussant davantage sa voix pour être entendu des soldats, il dit sans s'épouvanter : « Qu'ils fassent de moi tout ce qu'ils voudront, qu'ils m'écorchent, qu'ils me brûlent, je suis prêt d'endurer tout ce qui se présentera. » Paroles certes semblables à celles de saint Ignace martyr, lequel, très désireux de pâtir pour l'honneur de Dieu, écrivant presque en mêmes termes aux Romains, leur signifiait qu'il désirait que le feu, la croix, les bêtes cruelles, le brisement d'os, le démembrement, la consommation de tout le corps, et tous les tourments que le diable pourrait inventer, lui advînt seulement afin qu'il pût jouir de Jésus-Christ. Outre ce, comme le chirurgien lui proposait encore l'espérance qu'il avait de sa délivrance par la sollicitude et intercession de ses amis, il lui répondit en mêmes termes qu'il avait fait à son cousin : « Jamais, dit-il, il n'advientra, moyennant la grâce de Dieu, que je délaisse mes frères, et que je permette que l'on me fasse sortir et mettre en liberté seul, mais encore que seulement un, voire le moindre et dernier de tous, fût destiné au supplice, j'insisterai et ferai tout ce qui me sera possible pour ne lui survivre, et me présenterai volontairement pour être son compagnon au supplice, comme il y a longtemps que je l'ai promis à mes frères. «Ce saint martyr de Dieu répétait souvent semblables paroles avec une véhémence ardeur et affection, tous lesquels propos par lui tenus nous avons appris par le fidèle récit que le chirurgien nous en a fait depuis. C'est à la vérité une grande et merveilleuse grâce de Dieu faite à son serviteur, que pour l'amour et honneur de son nom, il ne craignait aucune adversité, et ne s'effrayait d'aucuns tourments : mais au contraire il désirait fort, comme un grand heur et grâce particulière de Dieu, la mort, que tous, non sans cause, ont en horreur : tant il se donnait et transportait du tout, et de corps et d'âme à Dieu, s'offrant à Sa divine Majesté pour être immolé comme holocauste et sacrifice entier. Cette grâce que Dieu lui a faite n'a pas été stérile, ni infructueuse, car elle a produit envers d'autres un excellent et insigne fruit de vraie piété et dilection. Entre lesquels je compte et fais état en premier lieu de ce chirurgien, lequel, bien

qu'auparavant cette conférence il eût flotté aucunement en doute au fait . de la religion, il a été dès lors, tant par les vertueuses paroles du susdit gardien que par l'exemple de sa patiente et confiante résolution, confirmé et fortifié en la foi catholique, qu'il ne faisait plus de doute, et n'avait crainte de s'exposer et mettre au danger de la vie pour le fait des martyrs. Il retournait les voir tous les jours en la prison, et se laissait quelquefois enfermer avec eux, afin que plus familièrement et avec plus de liberté il pût communiquer avec eux. Il leur apportait souvent des chemises blanches pour s'en vêtir, et des senteurs pour leur refaire et restaurer le cerveau, avec plusieurs autres semblables nécessités et remèdes, que l'on pouvait cacher et secrètement apporter aux captifs. Que dirai-je davantage ? Depuis ce jour-là cet homme a embrassé de telle ardeur et affection la foi catholique, que pour ce seul sujet il était à contrecœur et fort mal vu des Gueux. Car entre autres actes par lesquels il montrait en effet le zèle et singulière affection qu'il avait en la manutention de la foi, il a souventes fois et volontiers reçu et logé secrètement et publiquement en sa maison toute sorte de religieux, tant hommes que femmes, bannis et jetés hors de leurs domiciles, encore qu'il ne doutât point en quel danger il se mettait. C'est pourquoi, à rai-son de ces bons offices de charité, étant haï des Gueux, et quelquefois mis en prison, mais incontinent après à l'aide ses parents et amis délivré, a été non sans grande ignominie effacé et mis hors le catalogue de l'ordre des archers. De toutes lesquelles incommodités étant assailli et vexé a quitté la ville, et volontairement s'est retiré en exil avec sa femme et enfants, où avec un bel exemple de vertu chrétienne, après avoir quelque peu de temps perdu sa femme, étant contraint souvent de changer de domicile, il a persévéré et est demeuré sincère, ferme et confiant en la foi catholique jusques à la mort, qui lui est venue la vingtième année après la passion des susdits martyrs. Mais revenons à eux.

CHAPITRE XXVII — COMME UN HOMME MÉCHANT, JEAN OMAL, EST VENU EN LA PRISON AUX CAPTIFS ; ET APRÈS AUSSI LE BOURREAU.

Au premier de juillet, lequel jour précède immédiatement la fête de la Visitation de la bienheureuse Vierge Marie, un nommé Jean Omal, (lequel de chanoine de l'église de Liège était devenu déserteur et apostat de l'Eglise catholique, vint à Gorcom visiter ces martyrs. Or cet Ornai était manchot, n'ayant qu'une main, car au temps que Lummé avec ceux de sa suite (entre lesquels Oural était le premier) courait comme pirate en la mer d'Angleterre, il advint qu'il fut rencontré par quelques navires d'Espagne, dans lesquels y avait grande quantité de marchandise que l'on avait accoutumé de mener d'Espagne en France et vers les Pays-Bas ; en cette rencontre les marchands d'Espagne à coups de canon tuèrent quelques soldats de Lummé; où entre autres cet Omal eut la main emportée, et Lummé avec les siens fut contraint de se dépêtrer du combat et, voguant sur mer, se retirer à voiles déployées. Étant donc Omal introduit en la prison vers les captifs, au commencement il les regarde et observe tous avec un visage cruel et fier, d'un regard

épouvantable et félon, comme s'il les voulait dévorer. Et ce fait, leur dardant des traits dans sa langue venimeuse, il leur dit : « Or çà venez, vous autres, dévorateurs de Dieu. Je suis ici envoyé exprès de la part de mon maître le comte de la Marche, pour commander de vous pendre tous. » Auquel à l'instant le vicaire des Frères mineurs, enflammé d'un esprit de martyr, répond au nom de tous et lui dit : « Faites ainsi que vous le dites ; nous sommes contents de ne différer, et sommes tous prêts avec telle résolution qu'aucun de nous n'y contredira. » Ce qu'entendant, Oural commence à crever de dépit, mordre ses lèvres, serrer et crisser les dents, s'enflammer de courroux, user de menaces, et se jettant hors de soi à user de ces paroles : « O cruels qui ne demandez que sang ! ô que vous avez fait cruellement massacrer et indignement meurtrir des personnes qui n'avaient aucunement démérité ! de combien d'hommes avez-vous avalé le sang innocent ! ô que je vous ferai bravement à cette heure punir, vous autres déifiques ! » Ce jour-là le bourreau vint en la prison et montrant aux captifs des cordes tirées de sa gibecière, leur'dit : « Regardez ce que c'est là. » Le gardien et aucuns de ses frères lui répondirent avec allégresse : « Dieu soit loué, grâces à Dieu de ce que nous sommes parvenus jusque-là. » Incontinent donc une bonne partie des moines, comme si alors ils dussent être menés au supplice, sont dépouillés de leurs chaperons, que l'on leur dérobe. Car le bourreau (encore que ce ne fût lors qu'une feintise et simulation de ce prétendu supplice, afin de leur donner une frayeur) emporte tous ces vêtements, et s'en appropria comme siens. Et quant à ceux auxquels on les avait ôtés, ayant lors la tête et le col nus, ne restant que le reste du corps vêtu seulement, et couverts de l'intérieur vêtement, qui était simple et léger, ils demeurèrent, et furent laissés ainsi spoliés durant les froidures de toutes les nuits suivantes jusqu'à l'extrémité de leurs vies.

CHAPITRE XXVIII — COMME UN SOLDAT A CHANTÉ QUELQUE CHANT D'ÉGLISE PAR MOQUERIE DES MARTYRS.

Comme ces actes se passaient, un Gueux, par moquerie, chantait quelques vers de chanson, que l'on appelle prose, que l'Église a de coutume de chanter en plusieurs endroits entre les solennités de la messe le jour des princes des apôtres saint Pierre et saint Paul, laquelle fête était passée y avait deux jours. Il chantait par-dessus tous les autres vers et à plus haute voix ces derniers : *Ibi Neronis ferit as principes apostolorum præliis plurimis victores, diversae te Petre et Paule addixerat pænæ mortis. Te Crux associat, te vero gladius cruentus mittit Christo.* C'est à dire : « Alors la cruauté de Néron a condamné à la mort par divers supplices, toi, Pierre, et toi, Paul, princes des apôtres, victorieux de plusieurs combats. Car l'un de vous par la croix, l'autre par le glaive sanglant, est associé et envoyé à Christ. »

CHAPITRE XXIX — D'UNE AUTRE MOQUERIE FAITE AUX PRISONNIERS UNE AUTRE NUIT.

La nuit suivante, aucuns des soldats saouls et ivres après souper, revenant derechef courir sur eux en la prison de la même et accoutumée insolence, ils exercent et jouent un nouvel acte de tragédie en cette façon. C'est qu'ils attachent et lient les religieux deux à deux, les bras entrelacés l'un avec l'autre, à savoir le bras droit de l'un entremêlé avec le gauche de son compagnon. Et lors ils les font sortir de la prison, deux à deux, disposés d'ordre, les uns après les autres, comme pour aller en procession. Et ce fait, ils leur commandent de chanter, en disant : « Chantez, moines, vous allez à la mort en cette pompe et solennité. » Eux sans contrainte et volontiers exécutent une chose bonne et agréable, chantant (comme il nous a été dit) ce joyeux et célèbre cantique de l'Eglise, qui se commence : Te Deum laudamus. Il y avait là entre les soldats un qui par moquerie chantait le même cantique seul par coeur, depuis le commencement jusques à la fin, et ce à fort haute voix. Dont on peut croire que celui-là aussi avait quelquefois, comme domestique de l'Eglise, assisté aux mystères du service divin. Or ces martyrs sont menés en cette pompeuse forme et cérémonie jusques au boulevard de la citadelle, où ils trouvèrent la table bien garnie et couverte de viandes, et environnée de Gueux buvant et banquetant joyeusement ensemble, célébrant cette solennelle, géniale et plaisante nuit avec une grande chère et plaisir. Quelqu'un des captifs pensa qu'ils étaient menés à ce banquet par ces gendarmes, à cette fin que commandés de banqueter avec les autres, et après s'être remplis de viandes et de vin, ils fussent incontinent comme bêtes brutes égorgés par eux. Mais cette crainte fut vaine ; car il n'appert point que les soldats aient voulu à cette heure-là tendre à autre chose que de faire que ces religieux servissent de spectacle entre les délices de ce banquet, comme de monstres d'un nouveau monde, pour repaître leurs vanités, et afin d'avoir quelque sujet pour décharger et vomir leurs injures et brocards, et assouvir aucunement la méchanceté de leur appétit désordonné. Or afin de leur donner plus de peine en l'esprit par appréhension de la mort, et de cette espèce de misère et affliction en tirer quelque plaisir et volupté, ils leur présentent un tablier à jouer avec les dés, leur disant : « Jouez tous, afin que celui auquel la chance et le sort écherra, soit le premier pendu de tous, et ainsi des autres par ordre consécutif. » A cette terrible proposition répond Nicolas Pic, le gardien : « Il n'est besoin de jeter le dé; je m'offre très volontiers le premier de tous au supplice; je sais bien ce que c'est que de souffrir la penderie ; car je l'ai récemment bien expérimenté. » Il fit cette réponse avec sa promptitude accoutumée. Mais après que ces ivrognes et gourmands eurent satisfait à leur effrénée volupté, les martyrs sont ramenés en la prison avec même ordre qu'ils en avaient été tirés. Ceux qui furent ainsi conduits et ramenés, étaient tous religieux. Car le lendemain tous les autres captifs, à la sollicitation de leurs amis, étant délivrés de cette prison ténébreuse et sous terre, de là mis en la plus haute partie de la maison, la garde d'iceux et le traitement leur a été fait plus doux, encore que ce même lieu ne les garantît pas assez des molestes, fatigues et tourments que leur faisaient ces canailles qui étaient céans. Car il y avait là

un citoyen de Gorcom hérétique, nommé Laurent Tilman, qui tourmenta fort Nicolas, s'élevant contre lui, et disant ces mots : «N'as-tu pas souvenance, comme autrefois cheminant par les rues avec ton Mahomet (que ceux de ces Pays-Bas appellent aucune fois idole, mais le maraud voulait parler du très saint Sacrement de l'autel) tu regardais ma maison et celles de nous autres tous, comme si de tes yeux tu eusses voulu nous tuer ; et tu remarquais si quelqu'un de nous ne se mettait point à genoux, afin d'avoir matière de l'accuser, et le mettre en péril de la tête ? Maintenant vous êtes tombés en la fosse que vous avez faite. Vous espériez bien ici établir, et avec force et violence assurer le papisme ; mais je savais bien qu'autrement il adviendrait, à savoir que votre idolâtrie durerait peu, laquelle aussi puisque toute l'Angleterre et l'Allemagne a dès longtemps rejetée de ses bornes et limites : dites-moi, confinent se peut-il faire que vous la puissiez retenir en ce lieu?» Aux paroles de cet hérétique n'a été faite aucune réponse ou fort brève, par ledit Nicolas, auquel il semblait plutôt être expédient de se taire que de parler. L'on dit que ce bourgeois a beaucoup travaillé avec un autre de la même ville, qui était marchand, de façon que tous les prêtres et religieux en fussent emmenés et massacrés. Voilà ce qui se peut dire de ce qui est advenu aux captifs jusques à présent.

CHAPITRE XXX — COMME SIRE LÉONARD, LE JOUR DE LA VISITATION DE NOTRE-DAME, A FAIT LA PRÉDICATION.

Le prochain jour ensuivant, consacré à la Visitation de la Vierge Mère de Dieu, et qui était célébré envers le peuple, le curé Léonard, qui devait et pouvait, suivant la convention accordée, prêcher la parole de Dieu en l'église paroissiale (qui était vulgairement appelée la grande église), monta en la chaire, où, prêchant, il avait accoutumé de dire aucune fois : « Tant que je serai debout et arrêté en ce bois, vous n'entendrez de moi autre chose que la simple et nue vérité. » Plusieurs de la faction des Gueux étaient là assemblés, parce qu'ils attendaient qu'il dût traiter de la pure et simple parole de Dieu, comme ils se persuadaient qu'il avait promis. Mais ne craignant point le regard et présence de tant d'adversaires et ennemis, il prêche aussi entièrement et ouvertement qu'il avait toujours fait auparavant, et en la forme catholique. Il appelait la Vierge Marie Mère de Dieu et Reine du ciel. Et aussi il soutenait et défendait doctement et clairement la perpétuelle virginité contre les plus anciens hérétiques, admonestant et avertissant (comme il avait auparavant accoutumé de ce faire) que si aucuns par quelque sinistre et folle persuasion avaient été induits à tenir opinion contraire à ce qu'il avait enseigné, et ne fussent assez satisfaits de ce qu'il leur aurait dit, et qu'il demeurât encore en leurs esprits quelque scrupule, ils eussent à retourner vers lui en particulier, pour entendre et recevoir plus ample déclaration de la vérité, et leur être icelle confirmée par témoignages exprès de l'Écriture sainte, et autres suffisants et valables arguments. Quand il eut exposé la doctrine catholique de la très heureuse Vierge Mère de Dieu, en la présence, non seulement des Gueux domestiques et concitoyens, mais aussi de

plusieurs autres de ceux qui, pour l'aversion et ruine de la religion, étaient entrés en la ville avec les soldats, et qui étaient tous attentifs, il usa de ces termes à la fin de son exhortation : « Je vous supplie de persévérer, vertueux et honorables citoyens, persévérez et demeurez confiants en la foi catholique. » Les hérétiques ont pris ces paroles fort crûment, et en très mauvaise part par-dessus tout ce qu'il avait dit selon la règle et ordonnance de la doctrine chrétienne, sentant bien que le but et conclusion de cette prédication n'était conforme à leurs desseins et passions. Depuis ces propos tenus, ils cherchent l'occasion de le faire remener en la prison, pour être mis à mort avec les autres captifs: Mais ils ne l'ont pas si tôt osé tenter, ni mettre à effet sans quelque probable et apparent prétexte, craignant le menu peuple, qui était composé en partie de beaucoup de catholiques, et en partie aussi de plusieurs autres, qui étant encore en doute chancelaient entre deux, mais toutefois bien affectionnés envers leur curé. Car pour même cause au temps de la première iconomachie, que l'on faisait la guerre aux images en tant de célèbres villes du Pays-Bas l'an 1566 , et encore jusques à ce temps-là, et même encore quelque temps après, les Gueux n'avaient osé démolir les sacrées images dans les églises de Gorcom. Mais enfin à grand'peine, lors même que les soldats furent disposés et établis armés par les rues, et auprès de la principale église de la ville, de peur qu'il ne s'emût aucun tumulte, ont-ils osé de leurs mains impies entreprendre un acte si méchant.

CHAPITRE XXXI — COMME LA MÈRE DU GARDIEN EST VENUE A SIRE LÉONARD, ET COMME L'ON A TRAITÉ DE LA RANCON DE SIRE NICOLAS POPPEL.

Il y avait déjà trois jours que le curé Léonard était hors de prison, conversant librement par la ville, quand plusieurs commencèrent, à cause d'amitié, à le visiter en su maison. Auquel temps aussi la mère du gardien, qui se, nommait Henrique, l'alla voir. Elle était âgée de septante ans, très honnête femme, et très affectionnée au service de Dieu et observation des commandements de l'Église catholique. Elle, grandement soigneuse de son fils, comme il convenait à l'affection maternelle, lui parle en cette façon : « Dites-moi, je vous prie, où demeurerait-il si longtemps avec ses confrères, ne retourneront-ils pas aussi ? » A laquelle le curé Léonard répond : « Je le voudrais certes, dit-il, ma bonne mère, et que l'on m'eût coupé ces oreilles-là, pourvu que je le puisse voir ici présent avec vous hors de captivité » ; comme voulant par ces paroles faire savoir à sa mère en quel danger était son fils avec ses compagnons. Encore qu'au même temps quelques bourgeois catholiques ne fussent pas négligents à solliciter la cause des captifs, mais avec peu de succès, pour l'obstacle et empêchement de quelques méchants, qui avaient surtout en recommandation, et imprimé en leur âme un soin continuel d'exterminer, par quelque moyen que ce fût, les captifs. Cependant on fait entendre au curé Léonard que son

coadjuteur Nicolas Poppel se pouvait racheter à certain prix, et qu'il était seulement besoin de compter promptement l'argent. Aussitôt il fait diligence sans aucun retard de 'chercher le moyen d'amasser les deniers. Mais la somme requise étant recueillie, fut avec peu de prudence commise et baillée à un empirique, qui avait coutume de fréquenter les marchés et lieux publics pour exposer ses drogues et offrir son industrie, et comme il s'aidait de l'art magique et baillait ordinairement des préservatifs enchantés au lieu de vrais médicaments à ceux qui allaient vers lui à secours, et leur ôtait aussi quelquefois par ses maléfices et enchantements, des maléfices infligés, dont il en avait été souvent admonesté en particulier, et repris en public par les deux susdits curés, et principalement par le plus jeune. Lequel ayant vu ses admonitions et remontrances de peu d'efficace, avait eu recours au magistrat, l'interpellant de ne permettre cet homme impie et pestilent tenir la résidence en la ville. Mais la dissimulation d'aucuns des magistrats rendit la sainte et juste entreprise et vigilance du bon pasteur inutile et sans effet. Cet imposteur donc qui avait grande créance envers ces Gueux, fait un pacte de certaine somme pour solliciter la délivrance du curé Nicolas, moyennant que l'on lui commît toute la charge. L'on lui met entre mains toute la somme que l'on avait demandée. Mais l'homme déloyal et perfide, s'étant saisi de ce butin, s'enfuit de la ville, et par ce moyen dérochant cette rançon, s'est vengé à son plaisir du curé qu'il prétendait l'avoir offensé. Tellement que par la malice et astuce de cet enchanteur, l'ardente expectation et désir de quelques pieux et affectionnés paroissiens, qui s'étaient efforcés de tout leur pouvoir à leurs propres coûts et dépens, qui étaient grands, de secourir leur curé étant en ce danger, a été frustré et réduit à néant.

CHAPITRE XXXII — COMME SIRE LÉONARD ÉTANT PARTI DE LA VILLE AVEC SUFFISANT PASSEPORT, EST RAMENÉ PAR LES GUEUX.

Je reviens au curé Léonard. Sa soeur, le même jour qu'il fit cette prédication dernière devant le peuple, était venue à Gorcom de Boisleduc, dont ils étaient natifs. Elle raconte à son frère que leur mère était grièvement malade, elle le prie de sa part de l'aller visiter en diligence. Ce qu'il lui accorde, pourvu qu'il en puisse obtenir la permission. Car il se souvenait bien de la foi et parole qu'il avait donnée, et s'était obligé envers ses concitoyens. Il obtint donc, à la sollicitation de sa soeur et de ses autres amis, un passeport signé du gouverneur Marin. Mais quand le curé Léonard l'eut vu et lu, il désira encore quelque clause (laquelle soit par certain artifice, comme l'on soupçonnait, ou par inadvertance était omise) y être ajoutée pour sa sûreté; il ne se résout de mettre le pied hors la ville, si elle n'y était insérée. Pour le faire court, l'on obtient un tel passeport, qu'avait demandé ledit curé. Et sous cette foi publique, estimant s'être assuré, il se met en chemin, et sortant de la ville, il s'embarque en une petite nacelle, accompagné de sa

soeur. Il est mené jusques à Worcom, qui est une petite ville, voisine et proche de nom et de situation de Gorcom, assise en l'autre côté du fleuve, et opposite à ladite ville. Ce traversement, bien que court, ne fut pas sans danger, à cause de la perfidie de quelque Gueux, que la soeur du curé avait pris et mené avec elle de Boisleduc à grands frais, en intention de l'assister par devant les Gueux, pour retirer son frère de la ville de Gorcom, et auquel pour cet effet elle avait déjà compté le prix convenu. Après qu'il l'eut reçu, n'ayant plus de soin d'accomplir ce à quoi il était tenu, mais au contraire se tournant ennemi, il l'exposa sur le chemin de Worcom, où ils naviguaient ensemble, aux injures, moqueries et opprobres des méchants et vaut-néant qui étaient en une plus grande barque, en laquelle, sortant de cette nacelle où il était auparavant, il était entré. Toutefois, par la volonté de Dieu il parvint à Worcom en sauveté. Cependant le bruit court à Gorcom, et s'augmente de son parlement, et en est fait rapport aux principaux citoyens de la ville. Dont étant indignés, principalement à cause que sans leur consentement et ne les ayant avertis il avait entrepris ce parlement, ils envoient incontinent en sa maison un sergent ou officier public, afin de s'informer plus certainement de ce qui en était. Et quand le curé n'y fut trouvé, et le fait ainsi rapporté au conseil, par ce moyen divulgué par tout le peuple, il s'élève un grand trouble en la faction des Gueux, et spécialement entre ceux qui étaient de la compagnie des archers et arbalétriers. Aucuns d'eux l'appelaient à haute voix homme méchant et perfide, d'avoir commis un acte si indigne, que de s'être ainsi clandestinement retiré, et avoir déguisé sa fuite, délaissant tant de pleiges, qui se sont engagés de leur foi et parole, en danger de perdre la vie. Ils exagéraient ainsi le fait, afin de le rendre odieux, bien que le mal ne fût pas tel qu'ils le criaient, parce que le passeport et congé avait été obtenu du gouverneur Marin : lequel il ne convenait pas être manifesté ni communiqué à beaucoup de personnes. L'on court incontinent au lieu d'où les barques sortent pour voguer, et où le curé Léonard s'était embarqué. Il s'assemble une grande multitude de gens au rivage ; une grande partie commence à s'émouvoir, tempêter et frémir, comme l'ourse après que l'on lui a ôté ses petits. L'un des arbalétriers, avec plus grande véhémence et âpreté que les autres, s'écrie en disant : « Que ne faisons-nous diligence de suivre ce traître, et ne le retirons ici par le col ? Certes, il est sorti afin de rapporter aux Espagnols tout ce que nous faisons, afin de leur livrer cette ville, délivrer ses compagnons, et enfin procurer notre entière ruine. Que différons-nous, citoyens, de poursuivre ce traître ? » Par ces paroles, les esprits du peuple émus et irrités s'enflamment de plus en plus. Là aussi était accouru un autre des principaux conseillers de la ville, qui, averti que le curé Léonard était déjà assez loin, dit aux mariniers : « Venez, mes amis, hâtez-vous, faites

diligence, que l'on mette quatre tireurs d'aviron en chaque barque : allez, vos peines, seront libéralement payées. » Aussitôt fait que dit. Les mariniers prêts sautent en des barques, qu'ils trouvent au nombre de six, arrêtées au rivage. L'on y fait entrer quelques soldats avec le tentenier, afin que l'affaire soit conduite avec plus de force et autorité. Ces mariniers rament et tirent à l'envi, et de toute leur force, tellement qu'ayant avec une incroyable célérité passé la rivière, ils arrivent à Worcom. Là ils trouvent le curé Léonard avec sa soeur, qui attendait, pendant que le

chariot se préparait, pour être menés à Boisleduc. Ils le prennent, et le jetant en l'une des susdites barques, le ramènent à Gorcom. Cependant ils tourmentent cet homme de bien de plusieurs opprobres et insolences, et spécialement le taxent du crime de trahison, lui réitérant souvent cette injure. Se voyant le curé ainsi réduit entre les mains des méchants, il ne laisse de leur dire ce qu'il savait être à sa justification, et principalement pour montrer qu'il n'était point sorti en intention de machiner aucune trahison, ni de s'enfuir en cachette, et soutenait n'avoir voulu laisser ses pleiges et cautions en danger, d'autant qu'il avait obtenu passeport du gouverneur de la citadelle et de la ville, qui était Marin Brant, duquel, dit-il, je vous exhiberai la suscription. Et à l'instant, il leur montre le congé, signé de la main de Brant. Mais incontinent l'un d'eux, qui voulait mal de mort au curé Léonard, le lui arracha des mains par force et le mit en la pochette de son haut-de-chausses, afin qu'entre les calomnies il ne restât plus rien à cet homme de bien pour se pouvoir justifier, soit envers les citoyens, ou envers le gouverneur, en lui exhibant sa signature, pour l'aveu et approbation de son congé. C'est pourquoi, sollicitant de tout son pouvoir de retirer son passeport, afin de conserver sa réputation saine et entière envers tous, et principalement envers les bons citoyens, il demandait instamment et sans cesse son passeport. Mais enfin d'un tel méchant et scélérat qui lui était particulièrement ennemi, il n'en peut avoir que des convices et mauvaises paroles. Et entre toutes ces inquiétudes et fatigues, les mariniers et soldats criant tous contre lui, il est ramené à Gorcom, où, à l'arrivée, plusieurs personnes accourant au rivage l'attendaient avec grande impatience.

CHAPITRE XXXIII — COMME SIRE LÉONARD A ÉTÉ MIS DERECHER EN LA PRISON.

Incontinent donc que le curé Léonard fut descendu de la barque en terre, il a été aussitôt indignement assailli d'une multitude de peuple, qui l'environnait. Plusieurs de leur langue venimeuse font des opprobres et disent des injures à ce pasteur, avec toute sorte de contumélie et médisance qu'ils peuvent inventer à l'envi l'un de l'autre. Desquels l'un nommé Albert, lui empoignant félonnement la robe à l'endroit de l'estomac, dit : « O traître, voici le temps que tu dois être bravement puni de la trahison que tu as machinée contre nous. » Celui-là était marinier de Gorcom, déjà dès son enfance atteint et corrompu du ferment d'hérésie, frère de celui qui puis après, comme fort versé au fait de la religion, a examiné les saints martyrs à Brile. Un autre aussi, qui par après, en une méchante rencontre et acte de guerre contre le roi catholique, est malheureusement péri, prenant le pasteur Léonard par les bras, et le tirant de force, lui disait quasi mêmes injures que le marinier. Mais l'on est venu puis après à plus grièves injures, pendant que tous les pires de toute cette populace couraient sus et assaillaient cet homme innocent, comme une bête sauvage et cruelle. L'un lui baillait un coup de pied au côté droit, l'autre au gauche, un autre après venait le heurter de force, et le frapper à l'estomac et au ventre, bref, sur

toutes les parties de son corps l'on usait de violence à coups de pieds, de talons, de buffelades et coups de poings. Tout le reste de ce peuple s'écrie autour de lui, plusieurs l'appellent du très odieux nom de traître, et de tous côtés l'on oyait crier : « Qu'il soit pendu ! qu'il soit pendu ! qu'il soit exterminé ! » Le curé Léonard n'avait cependant autre point en recommandation que de conserver et faire paraître son innocence, en disant : « O citoyens, je n'ai rien fait en manière quelconque dont je doive être accusé de trahison; vous ne trouverez jamais un tel acte en moi, je m'en saurai fort bien justifier, quand l'on m'en donnera la faculté. » Il usait de telles et semblables paroles avec grande exagération ; mais c'était tout en vain à l'endroit d'une furieuse et insensée populace. Or, outre ce crime de trahison, qui lui était calomnieusement imposé; à l'occasion de son départ, aucuns méchants pernicieux et réprouvés se sont efforcés de faire brèche à sa bonne et honnête réputation, lui mettant sus une méchanceté détestable, d'avoir couché avec sa soeur, calomnie certes digne de tels inventeurs, digne aussi d'être vomie d'un puant égout d'estomac impur et ennemi juré de chasteté. Car quant à ce saint martyr, il n'était pas seulement pur et exempt de toute sorte d'impudicité, mais aussi de toutes suspicions, spécialement tout le temps qu'il a été curé de Gorcom, qui est environ de seize ans : j'estime qu'il y a eu plutôt faute de ceux qui croyaient telle chose être vraie ou vraisemblable, que de ceux qui le trouvaient. Car sa soeur même, encore qu'elle fût en habit séculier, elle retenait toutefois en elle, malgré son âge, une sainte résolution de virginité. Quand il fut amené en la citadelle, le gouverneur lui commanda de se dépouiller pour le questionner, comme pour prendre connaissance de sa prétendue machination occulte. Là était présente sa soeur, qui avait suivi son frère, laquelle pour cette cause il admoneste cependant de se retirer, pourvoyant comme bon maître de chasteté à la honte et vergogne de l'un et l'autre. Aussitôt qu'elle est sortie, il se dépouille et prépare aux tourments. Mais le gouverneur, révoquant soudain sa sentence, défend que l'on passe outre à la question, craignant par aventure contre sa conscience de tourmenter trop injustement l'innocent, auquel il se ressouvenait avoir accordé lui-même le passeport soussigné de sa main, encore que le curé Léonard n'eût aucune espérance de sortir du lieu où il était remis. Quand sa soeur le revint trouver, il lui dit : « Vous voyez maintenant en quel état sont mes affaires. S'il plaît à Dieu que je meure ici, je vous prie, ne vous tourmentez point, et n'imputez ma mort à personne qu'à moi et à mes péchés. » Il est puis après jeté en la prison, où les religieux étaient enfermés. Cependant un bruit court par toute la ville, que le curé avait par son départ clandestin machiné une trahison contre la ville, et que par ce méchant acte il avait réduit tous les captifs avec lui en un infaillible danger de la vie. Et afin que l'on y ajoutât plus de foi, les premiers conseillers de la ville assuraient le même faux bruit. Le curé, bien qu'innocent, toutefois parce qu'il voyait avoir donné aux malveillants cette occasion de perdre tous les captifs, demandait en la prison, par l'humble soumission à ses compagnons, qu'il leur plût lui donner pardon de son imprudence et témérité, par laquelle il leur avait augmenté le danger, qui sans cela n'étaient pas hors d'espérance d'être délivrés.

CHAPITRE XXXIV — COMME NICOLAS LE GARDIEN N'A VOULU ÊTRE DÉLIVRÉ SEUL DE LA PRISON.

Parce que notre discours par une digression et circuit crue nous avons fait, revient à la prison, récitons quelques actes de ceux qui pendant ces jours-là ont été faits et dits en la même prison. Parlons des prières et oraisons des martyrs faites à Dieu, et des exhortations et consolations mutuellement exercées entre eux, bien qu'aucuns avec plus d'ardeur et affection l'aient fait et plus souvent réitéré que les autres. Théodore, chirurgien susdit, y allait avec licence tous les jours à heures certaines et prescrites, pour visiter et guérir ceux qui étaient navrés ; qui presque autant de fois qu'il entra en la prison, trouvait Willhade et Nicaise courbés en terre, priant dévotement Dieu. Il travaillait lors à donner quelques potions médicinales au curé Léonard, pour guérir les maux intérieurs qui lui étaient survenus dans le corps pour l'agitation fréquente qu'il avait endurée par tous ses membres, lorsqu'il fut emmené pour la seconde fois avec une violence continuelle en la prison. Il mettait peine, aussi à guérir l'autre pasteur Nicolas, duquel il était besoin de fomentier avec remèdes propres le cou froissé encore de cette première nuit. Il était aussi encore occupé à guérir le gardien, pour lequel il lui était nécessaire de vaquer et demeurer plus longuement, afin d'apporter tous les remèdes de l'art de médecine et chirurgie, qu'il convenait, au dedans de sa bouche, à son col, et part toutes les parties de son corps, qui avait été foulé aux pieds et froissé. Ayant donc par ce moyen plus de temps à communiquer familièrement avec lui, il lui demandait quel courage et résolution il avait, principalement parce qu'il semblait, à cause de la nouvelle tragédie survenue, que toute l'espérance qu'il pouvait auparavant avoir d'être délivré, lui était ôtée. Il répondit qu'il avait le courage bon et disposé, voire même qu'il était fort joyeux, et s'estimait bien heureux d'avoir cette grâce du ciel, de pouvoir combattre pour la foi catholique jusques à la mort. Car il éprouvait en lui ce que le psalmiste a chanté de lui-même : « Selon la multitude des douleurs de mon coeur, mon âme a été réjouie par tes divines consolations. » Et comme dit l'Apôtre : « D'autant que les passions et douleurs de Jésus-Christ abondent en nous, la consolation nous doit conforter. » Or .comme le chirurgien insistait envers le gardien, à ce qu'il permît que l'on le retirât par rançon ou autre moyen, il répond en telles ou semblables paroles : « Je suis chef et curé, j'ai ceux-ci comme mes ouailles en ma garde et protection, lesquels le devoir et raison de mon office et fonction ne permet que j'abandonne, les voyant en une si grande et extrême nécessité. Par quoi j'ai cette ferme résolution (moyennant la grâce de Dieu) de vivre et mourir avec eux. Car qu'advierait-il d'eux, si j'échappe d'ici par l'aide et assistance de mes parents et amis? Que sera-ce de mes frères, qui n'ont point ici de parents et amis ? Est-ce la raison que les frères soient délaissés de leur frère, et les brebis de leur pasteur ? Dieu me garde, s'il lui plaît, de tomber en ce péché ! Je suis ferme et résolu (moyennant. la grâce de Dieu) de demeurer avec eux, afin que pour la nécessité de mon devoir et office, dont je suis chargé, je les assiste de mes remontrances et exhortations, et les ayant fortifiés par icelles, je les

mène et accompagne jusques à l'heureuse fin du combat. » Le chirurgien lui réplique : « Ne sera-ce pas leur grand avantage et utilité, si délivré

de cette captivité, vous travaillez et vous employez de toutes vos forces, et d'un commun soin, avec les bons catholiques de la ville, pour leur libération ? Il est certain que pour aiguillonner et mouvoir les coeurs des bons citoyens à ce qu'ils aient à employer toute leur force et créance pour la relaxation de vos frères, votre présence apportera un grand effet. » Le gardien Nicolas dit : « Certes, je ne refuse pas de sortir de prison afin de solliciter de tout mon pouvoir et embrasser la cause de mes frères. Mais pendant que cela se ferait, il me faudrait recourir tous les jours ici, pour en l'acquit de mon devoir envers mes frères, les assister de remontrances et consolations, jusqu'à ce que délivrés ils sortent avec moi, ou s'ils ne pouvaient être délivrés, je mourusse avec eux : « Je n'entends pas ainsi, dit le chirurgien ; mais il faudrait que vous demeurassiez en la ville avec vos amis, car si vous reveniez ici, il n'y a point de doute que les Gueux vous retiendraient, et vous enfermeraient avec les autres, sans vous laisser plus sortir. » Lors le gardien conclut, et dit : « Puis qu'ainsi est, il vaut bien mieux, que je demeure avec mes frères, car, comme j'ai dit, rien jamais ne pourra (Dieu aidant), me divertir de mon devoir. » Par telles et plusieurs autres semblables paroles, que le gardien Nicolas a dites et mises en effet, il a bien montré de quel instinct de charité ce bon père et pasteur aimait ses frères, qu'il tenait comme ses enfants et ouailles.

CHAPITRE XXXV — COMME LES CATHOLIQUES ONT FACILITÉ POUR LA DÉLIVRANCE DES PRISONNIERS, ET COMME LES GUEUX SE SONT OPPOSÉS.

Quand le curé Léonard fut remis en la prison, les Gueux, comme ayant reconquis et recouvré une insigne et excellente proie, se donnent de garde, et pourvoient tant qu'ils peuvent à ce qu'il ne leur échappe plus des mains. Et, partant, ils se proposent de poursuivre la cause commune et générale de tous les captifs afin de procurer et accélérer par ce moyen sa mort et ruine avec celle des autres. Plusieurs donc de cette faction commencent à courir par les rues et places publiques, semant industrieusement des faux bruits, excitant le peuple, et vont solliciter les plus grands de la ville, afin de les irriter et imprimer ès esprits de tous des haines mortelles contre tous les captifs. Ils exagèrent le plus criminellement qu'ils peuvent le fait du curé Léonard, qu'ils prétendent être un crime de trahison. Ils font enfin tous leurs efforts pour augmenter et accroître l'envie contre les pauvres misérables captifs, et non seulement ils s'opposent à leur délivrance, mais ils tâchent de boucher le chemin, et faire qu'il n'y ait plus de lieu ni espérance de les retirer, soit par rançon, ou autrement. Ces méchants et corrompus esprits avaient tant en abomination et abhorraient tellement la vie de ces prisonniers innocents, et spécialement du curé Léonard, que ce vers de David pouvait être proprement allégué : « Mes ennemis m'ont dit plusieurs maux, entre

autres, quand est-ce qu'il mourra, et que sa mémoire sera éteinte ? » Cependant les catholiques de leur part ne manquaient point de diligence à faire tout ce qu'ils pouvaient, pour acquitter, à quelque prix que ce fût, la rançon des captifs. Mais toute leur sollicitude et entreprise était rompue par les calomnies et artifices des ennemis. Il y avait aucuns magistrats, qui, voulant agréer pareille-ment aux catholiques et aux Gueux, n'étaient pas fermes en leurs opinions. Et comme ils avaient une inclination 'intérieure à la faction gueuse, ils faisaient contenance en public, et devant les catholiques, de parler pour les prisonniers, mais en cachette et à huis clos, ils leur étaient du tout contraires. Autres faisaient une telle distinction des captifs, qu'ils négligeaient la cause des moines, comme méprisable et odieuse, et avaient seulement soin de délivrer les autres du danger. Il y en a toutefois eu au conseil de la ville, qui ont pris autant de soin de faire délivrer les moines que les autres ecclésiastiques, et qui s'y sont employés fort sérieusement et avec très grande diligence. Desquels l'un, très homme de bien, disait souvent pour son opinion quand on traitait des prisonniers : « Que la cause de tous les captifs, soit religieux ou autres, devait être égale et commune, à cause qu'à la reddition de la citadelle il avait été accordé avec le capitaine Marin que tous ceux qui y étaient, de quelle qualité ou condition qu'ils fussent, sans nul excepter, sortiraient librement, étant cette convention ratifiée, signée et solennellement jurée, et pour la troisième fois confirmée par le capitaine Marin, auparavant que la citadelle fût mise entre ses mains. Partant qu'il le fallait prier, et avec vives raisons le presser, de s'acquitter de sa foi, de satisfaire à sa promesse et d'accomplir la convention très saintement jurée. Ce qui ne pouvait être effectué, sinon en mettant tous les captifs en liberté. Quand toutes ces raisons eurent été ainsi déduites, avec non moins de gravité que de liberté, le premier conseiller acquiesça incontinent et vint à cette opinion, assurant la vérité du fait être telle que le préopinant avait déduit. Et partant que la demande mise en avant pour les prisonniers était juste. Le reste de tous les autres conseillers consentirent à cet avis. Mais parce que le capitaine Marin, auparavant plusieurs fois interpellé de ce faire, s'excusait sous couleur qu'il disait cela n'être en sa puissance, il fut conclu par la plus commune voix et opinion du conseil, d'envoyer un homme exprès avec lettres de la part du conseil au prince d'Orange, pour le supplier d'interposer en cette occurrence son autorité, et de commander le pacte fait pour la citadelle être tenu, et d'envoyer ordre et mandement au gouverneur de la citadelle, de mettre tous les prisonniers en liberté. Car envers ceux qui appéaient changement et nouveauté d'état, l'autorité du prince d'Orange était fort grande, et l'avait ainsi acquise et accrue, sous prétexte et apparence d'une grande charité et affection, qu'il disait avoir à la conservation du pays; et par autres semblables spécieux moyens et artifices, comme il était homme fin, cauteleux et dissimulé. Or, combien que toutes les voix du conseil eussent été concurrentes en cette sentence et résolution, ceux toutefois qui entre eux étaient les plus irrités et ennemis jurés des ecclésiastiques et religieux, faisaient tout ce qu'ils pouvaient, par une occulte et secrète pratique et conspiration, pour que les captifs fussent dépêchés à la première opportunité, s'aidant à cet effet de l'industrie et ministère d'aucuns méchants et réprouvés de leur faction, qui n'avaient aucune honte devant le monde de machiner la mort des innocents. Leur intention était de prévenir le mandement du prince d'Orange, par la précipitation du supplice, et

exécution à mort, qu'ils prétendaient faire. Et pour cette cause, aucuns d'eux avaient déjà entrepris de faire un voyage au comte Lummé, homme cruel et insolent par ses nouveaux succès, et insatiable du sang de ceux qui étaient les plus éminents et sacrés en l'Eglise catholique, pour obtenir et rapporter de lui ce que tant ils désiraient. Le prince d'Orange n'était pas encore arrivé en Hollande : et la puissance de Lummé était accrue en telle autorité, qu'il y avait danger de désobéir à ses commandements. Or il avait envoyé à Gorcom, peu de jours auparavant, un nommé Omal, manchot, duquel j'ai parlé ci-dessus, auquel il avait donné charge de lui amener tous les prêtres et moines qu'il trouverait ès prisons. Étant donc entré en la prison de Gorcom, et ayant regardé tout à l'entour de lui la troupe de captifs avec menaces et opprobres exécrables, tels que j'ai dit , ci-dessus, et s'étant assouvi du plaisir et délectation qu'il prenait à ce misérable spectacle, il s'en va de là avec sa compagnie de soldats à Bommel, qui est une ville de la province de Gueldre, distante de Gorcom presque de quatre lieues. Il était mandé là par aucuns bourgeois de cette ville (auxquels la nouveauté était agréable), étant du tout persuadé de trouver les portes ouvertes, par l'intelligence de ceux qui l'avaient invité. Mais il fut bien frustré de son attente, car la plus grande et saine partie des citoyens, avertie de sa venue, braque et pointe le canon qui était sur la muraille, contre lui, pour tirer s'il approchait. Et n'était pas loin de là un corps de garde d'Espagnols, qui étant avertis de son arrivée, lui dressent une embûche, et subtilement le surprennent. Car feignant avoir peur, ils attirent en fuyant Ormai et ceux de sa troupe, jusques aux murailles de Bommel, où étant approchés, ils sont premièrement chargés inopinément de force coups de canons tirés de la ville. Et à l'instant les Espagnols qui avaient feint de s'enfuir, tournent le visage et leurs armes contre les ennemis, et se jettent sur eux de telle impétuosité, que Omal perdit en cette charge plus de soixante des siens. A la mienne volonté que les Bommeliens eussent toujours persévéré en la même foi et volonté envers Dieu et leur roi. Car un peu de temps après (je le dis à grand regret) misérablement se sont laissé gagner par je ne sais quel mauvais conseil, et ont participé à la commune rage et folie des Hollandais. Cependant que le susdit Omal est absent, aucuns catholiques travaillent, tant qu'il leur est possible, à l'élargissement des prisonniers. Et après avoir tenté en vain tous les moyens, ils ont enfin résolu que les captifs sortiraient en payant rançon, et le traité a été déduit à tel effet, que l'on a convenu de prix avec le juge criminel des soldats, qui de la faveur et créance qu'il avait envers le capitaine Marin, semblait avoir en main le pouvoir de mettre les captifs en liberté. Cela fut fait un peu après que l'accord fait pour la libération de Poppel fut si méchamment frustré. Mais comme l'argent recueilli et amassé était prêt d'être compté, est advenu soudainement le trouble que nous avons dit, que les Gueux avaient excité, à l'occasion du départ du curé Léonard. Dont il advint que la convention faite de donner liberté aux prisonniers, moyennant certain prix, fut réduite à néant.

CHAPITRE XXXVI — COMME LES PRISONNIERS, LEUR LIBÉRATION ÉTANT FRUSTRÉE, SONT DÉPOUILLÉS DE LEURS VÊTEMENTS POUR ÊTRE EMMENÉS A BRILE.

Le troisième jour du mois de juillet, Jean Ornai, après ce mauvais succès et sinistre rencontre qu'il avait reçu à Bommel, revint tout furieux, usant des menaces, et merveilleusement irrité, en la ville de Gorcom, arrivant sur le soir environ le soleil couchant, le lendemain que le curé Léonard fut remis en la prison. Si tôt qu'il est venu, comme les catholiques faisaient grande diligence d'avancer le traité de la liberté et rançon des captifs, ils sont avertis par quelques hommes (qui les trompaient toutefois, sous apparence de bienveillance, et office de dilection) de surseoir cette poursuite (s'ils étaient sages) et de n'en dire un seul mot au capitaine Ornai, mais qu'ils attendissent jusques à ce qu'il s'en fût allé, autrement qu'il y aurait danger que si l'on lui en parlait, étant grand ennemi, et du tout contraire aux religieux et à tous ecclésiastiques, il s'irritât encore plus âprement, et que pour couper la racine à toute espérance de leur libération, il fit mourir sur-le-champ tous les prisonniers, ou qu'il les emmenât en la ville de Brile au supplice ; tant s'en faut que, pour quelque prix que ce fût, il pût être gagné, et son coeur dur et inflexible amolli. Dont certes le contraire s'est trouvé véritable ; car au même temps vaincu par prières munies d'or et d'argent, il mit en pleine liberté un ecclésiastique constitué en dignité, qui avait été mis (comme il a été dit) hors de la citadelle quelques jours auparavant, à la charge de le retenir et demeurer en sa maison, comme en prison fermée, lequel il avait résolu de prendre et tirer de son domicile, pour le mener avec les autres captifs en la ville de Brile, tellement que le même étant hors de toute espérance de salut, et voulant éviter le gibet, comme un supplice infâme, aurait prié d'être exécuté par le glaive. Et toutefois par cette ruse et frauduleuse suggestion est advenu que ces gens de bien, mais par trop crédules, tinrent en surséance cette poursuite, pendant que Omal était là en la ville. Lequel, puis après le cinquième jour du mois de juillet vers le soir, ayant reçu le prix convenu pour la rançon du susdit ecclésiastique, se prépare à s'en aller à Brile, étant délibéré de mener avec soi tous les captifs. Car l'on ne trouvait être expédient de les faire mourir publiquement à Gorcom, par crainte de quelque tumulte populaire. Ce qui a été cause que Omal les a voulu emmener environ la minuit. Car ainsi aucuns des concitoyens de la faction gueuse l'avaient conseillé, craignant que si de jour l'on le voulait entreprendre, les catholiques l'empêchassent de tout leur pouvoir. La nuit donc qui précédait immédiatement le dimanche, qui était le sixième jour du mois de juillet, ces enfants de ténèbres voulant emmener ces saints martyrs, viennent premièrement les spolier de leurs manteaux et robes, qu'ils avaient toujours eu sur eux jusques alors, ne délaissant aux Frères mineurs presque autre chose que leurs chemises, pour couvrir leurs corps nus. Ils ôtent et tirent aussi aux autres prêtres les longues robes, et à aucuns d'eux aussi les autres vêtements, qu'ils pensaient être de quelque prix. Et si quelqu'un d'eux priait et disait un seul mot, afin que l'on lui laissât ou rendît l'habit le plus nécessaire pour le couvrir, il avait aussitôt une buffelade au lieu de son vêtement, comme il advint à Wilhade,

homme d'une vénérable vieillesse, qui voyant que l'on ne lui laissait que sa chemise, et que la froidure de la nuit lui était du tout contraire et nuisible, pour ce qu'il était entièrement atténué, débile et de peu de sang pour sa caducité, il les priaît que l'on lui rendît son vil et usé manteau, pour défendre et conserver son corps abattu de vieillesse, contre la rigueur du froid de la nuit. Mais ces canailles, sans aucune commisération de son âge, le maudissent avec infinis opprobres, et couvrent ce bon vieillard de plusieurs coups, lui disant : « Ha, vieil traître, l'on vous traite encore trop délicatement, et vos compagnons, qui êtes tous traîtres et idolâtres. Certes vous êtes bien et bénignement traités, étant dignes d'être très rudement châtiés et écorchés de coups de fouets, pour puis après être vêtus et couverts de sacs abreuvés de sel. Souvenez-vous et vous remettez en la mémoire quels et combien avez commis d'actes et exemples de cruauté envers nos compagnons de religion. » Et entre ces reproches et calomnies, ils étourdissaient et assommaient quasi ce vénérable et innocent vieillard de coups de poings et buffelades, qu'ils lui donnaient. Lequel à tous ces convices et outrages de paroles et de faits, ne disait autre chose .que : « Grâce à Dieu ! » et levant les mains au ciel, priaît pour ceux qui le persécutaient, tant s'en faut qu'il ait jamais eu volonté d'attenter, soit de fait, ou de parole, contre la vie de personne du monde. Enfin quelqu'un, je ne sais qui, ayant pitié de lui, mit sur son corps un petit méchant manteau (s'il était sien, ou à un autre, il m'est incertain) pour le couvrir. Jusques à cette heure ce que nous avons appris avoir été exercé de cruauté contre nos martyrs en la ville de Gorcom, a été par nous, avec l'aide de Dieu, fidèlement récité. Donc nous concluons par cette fin le premier livre, en intention de discourir tout le reste, jusques à leur fin heureuse, en l'autre livre.

LIVRE SECOND

CHAPITRE I — COMME LES PRISONNIERS MIS EN BARQUE SONT EMMENÉS DE GORCOM.

Etant maintenant sur le point d'exposer le dernier combat de l'honorable mort et précieuse en la face de Notre-Seigneur, endurée par les saints martyrs, j'ai estimé qu'il était bon de déduire et narrer premièrement ce qu'ils ont pâti et souffert par le long chemin qu'il y a de Gorcom à Brile, où ils ont été menés. Car comme l'on menait les captifs de la citadelle à la rivière, pour les conduire par eau à Brile (ce qui fut environ une heure après minuit), le frère de l'un d'eux, qui était là, n'a pu se contenir qu'il ne lui ait montré par ses dernières paroles l'affection qu'il lui portait. Auquel triste et fondant en larmes : « Antoine (car il s'appelait ainsi) mon frère, dit-il, si vous ne me pouvez à cette heure aider, il me faudra mourir. » Mais je pense que quiconque considérera et connaîtra combien est difficile de vaincre et surmonter la terreur de la mort, et qui se représentera que tous les martyrs n'ont souffert et soutenu les assauts de pareille allégresse et

courage l'un que l'autre, et qu'ils n'ont pas eu tous cette consolation intérieure du Saint-Esprit, qui rend les martyrs joyeux en leurs extrémités de peines, ne s'émerveillera pas de ce que ce personnage a démontré son esprit et courage être certainement défailli et abattu. Combien toutefois que cependant tels martyrs non point faute de vertu et force d'esprit, par laquelle quand ils sont tellement pressés que de renier leur foi ou subir la mort qui leur est proposée, ils choisissent plutôt mourir corporellement, persévérant constamment en la profession de leur foi, que de vivre en ce monde en abjurant leur religion, et par ce faisant ce que Notre-Seigneur a dit : « Quiconque perdra son âme, c'est-à-dire, sa vie pour l'amour de moi et ma parole, il la rendra sauve, et la conservera éternellement. » Ce qui a été pratiqué par celui-ci, qui semble avoir parlé si lâchement, comme l'effet l'a depuis montré. Or un marinier de Gorcom, appelé Roche, devait mener les captifs, et comme le curé Léonard met le pied et entre dans sa barque, il le connaît, et l'appelle par son nom (car il lui avait autrefois administré, avec ses autres ouailles, l'aliment salutaire et spirituel) lui disant : « Ha, Roche, tu nous dois mener au gibet ? » A quoi il répond : « Je suis forcé d'ainsi le faire maintenant. » Mais il n'entendait pas qu'il n'y a aucune nécessité qui doive astreindre un chrétien de servir à l'iniquité. En cet endroit le bon curé commença à se plaindre de ce qu'il était ainsi secrètement, en pleine nuit, enlevé hors de son troupeau, et qu'il ne lui était loisible, à son dernier départ, confirmer et par exhortations assurer en la foi les coeurs et esprits de ses paroissiens, qui vacillaient et branlaient aux manches, pour les scandales qu'ils voyaient, et qu'il lui était même interdit de parler à eux, et leur dire le dernier adieu. Alors non sans gémissements et larmes, tournant les yeux vers la cité, dit en esprit de prophète (comme il est à croire) : « O ville de Gorcom, ville de Gorcom, combien de maux tu as à souffrir ! » En quelque sorte et manière que l'on prenne ces paroles, il est notoire à tous qu'incontinent après ce temps la ville a été par longues années continuellement affligée de guerre, famine, pestilence et beaucoup de misères qui y sont survenues depuis le départ des captifs. Et, ce qui est le plus grief de tous ses maux, est que de ce temps jusques à présent, la détestable infection d'hérésie, par la permission de Dieu, très juste vengeur de tout crime et impiété, y a été tellement enracinée, avec continuelle cessation des exercices de la religion catholique, par-dessus toutes les villes voisines, qu'il y a plus de trente ans qu'en pas une des autres il y ait eu moins d'exercice de la vraie religion, moins de fréquentation d'hommes ecclésiastiques, administration des saints sacrements et de la parole de Dieu, qu'en celle-là. Des captifs qui furent emmenés, y en avait dix-neuf, dont seize étaient prêtres, et les autres trois laïcs de la compagnie des Frères mineurs. Lequel nombre, après la défection d'aucuns, a été par la providence de Dieu maintenu en sa plénitude et intégrité jusques à la fin, comme je le dirai en son lieu.

CHAPITRE II — COMME LES PRISONNIERS SONT ARRIVÉS A DORDREC, ET DE CE QUI LEUR Y EST ADVENU.

Après que les captifs ont été menés selon le cours de la rivière de Meuse (que l'on appelle en cet endroit la Merwède), on leur commande de passer de la frégate en une nacelle qui puait fort, à cause des conches qu'il y avait. Ils sont jetés et poussés tous ensemble en icelle, étant fermée par le dessus, et là sont enserrés tout ainsi qu'une marchandise que l'on entasse dans quelque vaisseau. Et certainement si bientôt ils n'eussent été tirés de là, il y avait danger qu'en un lieu si étroit, si plein de puantise et infection, ils ne mourussent, le moyen de respirer leur étant presque du tout ôté. Frère Nicaise avait sur soi quelque senteur, que lui avait donnée le chirurgien en la prison de Gorcom, contre semblables ordures et incommodités. Duquel antidote et remède en ayant fait part à ses compagnons, ils furent tous un peu soulagés et préservés de cette puanteur. Quelque peu de temps après, étant menés en une nef marchande, ils sont conduits jusques à Dordrec, où ils arrivèrent le dimanche ensuivant, environ les neuf heures avant midi. Oû derechef les soldats ôtent le manteau au vénérable vieillard Wilhade, comme ils l'ont fait aussi à Heuter Chanoine. Et au frère mineur Henry on arrache le chaperon qui lui restait tout usé ; au pasteur Nicolas sa saye ou jupe. Et comme il faisait quelque résistance à l'impudence et méchanceté du soldat qui le lui arrachait, admonesté par le curé Léonard son compagnon d'office, incontinent et volontiers il acquiesça et ne lui resta rien plus qu'une chemisette de linge noir, qui était par-dessus sa chemise. Or Jean Ornai entrant avec les principaux soldats en la ville, pour délicatement se traiter et faire bonne chère, laisse ces bons martyrs ce jour-là sans dîner. Et ne leur fut permis de descendre en terre, mais délaissés et détenus en la barque, qui était attachée au rivage, demeurèrent exposés aux opprobres et moqueries de tout le monde. Car de la porte de la ville, qui était proche de là, les gens accouraient en grand nombre de toutes parts, pour voir des moines et prêtres captifs, comme chose nouvelle et prodigieuse. En sorte qu'il a pu lors être dit en leurs personnes, ce que dit saint Paul : « Nous avons été fait spectacle au monde, aux anges et aux hommes. » Là on leur fait toute sorte d'injures, de convices, brocards et risées. On se moque d'eux avec une acclamation et cris tumultuaires à l'envi l'un de l'autre, et n'était pas galant homme, qui ne leur dît quelque bon mot de gausserie. Encore qu'il y eût des catholiques de cette ville-là, qui avaient une extrême pitié de l'affliction des captifs et compatissaient avec eux. Dont aucuns désiraient, s'il leur était permis, racheter deux frères mineurs, à savoir Théodore Emdenus et Pierre Ascanus, duquel les amis entrant au navire, mus d'une grande affection, les venaient embrasser, et lui serrer le col en pleurant. Mais le commun peuple ne laisse pourtant de s'en rire, et de les outrager de toute sorte des opprobres et malédictions. On oyait par toute cette populace telles et semblables paroles : « Ah ! séducteurs et imposteurs des hommes ! ah, que vous avez induit et fait décheoir en erreur beaucoup de personnes trop crédules, par vos mensonges papistiques et rêveries, radotages et sottises de vieilles ! ah, combien de mille âmes vous avez fait trébucher et précipiter ès enfers par votre pestifère, méchante et

perverse doctrine ! Oh ! que vous serez de beaux ornements de gibet ! » Avec plusieurs autres telles injures, médisances et convives, selon que le plaisir et appétit désordonné de ces marauds leur suggérait en abondance à l'encontre ces saints personnages. Car l'impunité et liberté donnée à telles canailles, de vivre selon leurs appétits effrénés, les avait privés de toute honte et crainte.

CHAPITRE III — D'UNE DISPUTE QUE LES PRISONNIERS ONT EUE AVEC UN CALVINISTE.

Puis après, comme ces soldats qui étaient donnés pour gardes aux prisonniers virent qu'une si grande multitude de peuple accourait de toutes parts, désireuse de les voir, ils tendirent et mirent au navire, où étaient les captifs détenus, un voile à l'entour d'eux, ne voulant plus, sans donner quelque pièce d'argent, permettre à aucun de les voir. Quiconque donc voulait donner un liard, était reçu pour voir, injurier et molester les prisonniers, se saouler en abondance, et assouvir sa rage par toutes manières d'opprobres à l'encontre d'eux. Or comme un hérétique calviniste, insigne et des plus fameux, entré avec les autres, commença à disputer beaucoup avec les prisonniers du très saint Sacrement de l'Eucharistie, il trouva une très forte résistance par les pasteurs Léonard et Nicolas, avec le père Jérôme, vicaire des Frères mineurs, qui ont défendu la cause de l'Eglise avec telle ardeur, zèle et véhémence, que la sueur en disputant leur décollait à grosses gouttes, spécialement au curé Léonard, lequel comme prompt et puissant en paroles, et bien le plus excellent en doctrine et érudition, a remporté lors à bon droit le premier lieu d'honneur en ce conflit. Enfin ces martyrs de Jésus-Christ rendirent tant de vives raisons de leur foi, avec telle solidité de doctrine déduite si clairement, que cet hérétique vaincu et confus de honte et de vergogne, ne savait plus que dire. Quant au Père Gardien, d'autant que cette dispute avec l'hérétique lui semblait infructueuse et inutile, ne voulant disputer, ni lui dire un seul mot, craignant ce que dit le Sauveur : « Ne donnez pas ce qui est saint aux chiens, et ne jetez pas les pierres précieuses devant les pourceaux, » il admonestait pour cela ses compagnons de laisser cette dispute, disant que telle altercation était inutile. Cependant il reposait un peu sa tête sur le câble et cordage du navire, auquel était l'ancre attachée. Mais quand cet hérétique disputeur se vit surmonté de si fortes raisons, aussitôt, comme furieux et enragé, s'enflamme de courroux, crisse les dents et, frémissant par tout le corps, il a recours aux injures et convices, dont il use à l'encontre de ces saints martyrs, voulant plutôt combattre d'invectives et opprobres que de raisons et arguments. Finalement, s'il lui eût été permis, il eût fait précipiter incontinent tous ces pauvres captifs du navire en l'eau.

CHAPITRE IV — COMME LES PRISONNIERS SONT ARRIVÉS A BRILE, ET DE LA SITUATION DE LADITE VILLE.

Cependant, comme la rivière s'enfle par le regorgement de la mer, flux et reflux ordinaire, et par ce moyen la commodité se présente de naviguer un peu après midi, les prisonniers sont menés et conduits à Brile. Auquel voyage et navigation, étant encore à jeun, et presque tous dénués de force corporelle, fatigués et abattus qu'ils étaient, tant de cette âpre et véhémence dispute qu'ils avaient eue contre cet hérétique, que des autres maux susdits, grands et continuels, obtinrent un peu à manger de celui qui avait charge de les mener, qui leur en baillait bien chichement, à cause, disait-il, qu'il ne savait aucun de tous les hommes, duquel il espérât récompense d'un seul morceau de pain, pour ce bienfait. Par la navigation de ce jour-là, ils sont arrivés à une lieue de Brile, où toute la nuit les martyrs, délaissés au navire demi-nus et sans nourriture, ont été grandement travaillés de froid, et faute de boire et de manger. Le lendemain au matin ils sont emmenés à Brile, et premièrement l'on les fait descendre en une digue, distante assez loin de la ville, où est le havre 'et abord des navires, vulgairement appelé la tête. L'on attend là presque une heure, jusques à ce que, la porte de la ville étant ouverte, le comte de Lummé soit venu au-devant des captifs, pour recevoir (Dieu le sait) humainement et avec tout office d'amitié les hommes qu'il affectionnait le plus en ce monde. Or Brile est une ville en la dernière île de Hollande, que l'on appelle Vorne, située vers le midi, qui est certes assez petite, de longtemps obscure, et peu connue. Mais depuis que par astuce elle a été surprise par ledit comte de Lummé (ce qui était advenu le premier jour du mois d'avril), elle a été sous la puissance et la faction des Gueux, et a été grandement renommée pour leur cruauté et par les peines, meurtres et tueries des ecclésiastiques, que tous les pirates adonnés au pillage amenaient de toute part en ce lieu. A raison de quoi les Gueux l'ont appelée la Pommeraie, ou le Jardin à fruits du Seigneur, mais ineptement toutefois, si l'on le considère selon leur sens. Car il ne convient pas que le lieu de supplice des méchants, comme de la ruine et destruction des méchants arbres, soit appelé Jardin aux fruits du prince. Cependant que l'on attend le comte de Lummé, les habitants de la ville, gens inhumains et barbares, commencent à jouer la première partie de cet acte dernier, à assaillir et provoquer d'injures, opprobres et convices les captifs, à vomir et dégorger des horribles blasphèmes contre la religion et sacrés mystères, n'épargnant pas cependant le nom et la majesté du roi. Il était commun et usité entre les Gueux d'appeler traîtres tous les gens de bien qui ne voulaient trahir et vendre la cause de Dieu et du prince, et qui ne voulaient consentir et adhérer aux traîtres. Ils crient à haute voix ; « Idolâtres, insensés, rêveurs, serfs et adorateurs de Baal ! » leur improperant qu'ils adoraient leur ventre, Vénus et les richesses comme leur Dieu. Ils les disaient tous n'être autre chose qu'un troupeau d'hypocrites. Outre ce, ils reprochent à aucuns l'habitude et disposition du corps par contumélie et injure. Aux autres la grosseur de la personne et du ventre ; à aucuns la maigreur et ténuité, jetant à la volée témérairement et avec pétulance tout ce qu'il leur survenait en la bouche. Cependant le comte de Lummé vient de la ville, les

portes lui étant aussitôt ouvertes qu'il lui plaît. Car tout aussitôt que on lui vint dire les nouvelles de la venue des captifs, étant encore couché, soudain il sort du lit et saute de joie, homme qui sans cela avait de coutume, après banquets et festins nocturnes, de se lever tard et dormir la pleine matinée. De là, à grand'peine vêtu, il monte à cheval, accompagné de quelque peu de gens de cheval et de pied armés, et en hâte il vient au lieu où étaient les prisonniers .

CHAPITRE VI — COMME LES PRISONNIERS SONT RECUEILLIS PAR LE COMTE DE LUMMÉ, ET AVEC PLUSIEURS MOQUERIES MENÉS A L'ENTOUR DU GIBET, ET APRÈS EMMENÉS EN LA VILLE.

Ce Lummé ayant contemplé quelque temps les captifs étant encore sur le navire, et les ayant observés d'une vue attentive, comme un très agréable spectacle, il se prit tellement à rire, que comme un homme presque hors de soi tombait à la renverse sur la croupe de son cheval. Incontinent après ce prélude, les autres actes subséquents ont été conformes, à savoir moqueries, ordures et vilénies, injures, brocards, contumélies, malédictions, et toutes autres espèces de paroles d'aigreur et mauvaise odeur, et dignes du sac dont elles étaient issues. Entre autres bravades et moqueries, il dit aux captifs : « Je vous prie, dites-moi, qu'avez-vous ici à traiter ? pour quelle cause et négoce êtes-vous ici venus ? Est-ce pas afin de nous faire la guerre ? Nous voulez-vous jeter hors de cette ville ? Êtes-vous ici venus à intention de machiner quelque trahison contre nous ? Quelle raison pouvons-nous penser, que n'êtes demeurés en vos maisons, assez et trop (comme de coutume) occupés à célébrer vos messes ? » Après ces premières salutations, il commande de tirer les captifs du navire en terre. Lesquels aussitôt qu'ils ont mis pieds sur terre, sont contraints de fléchir les genoux devant le tyran. Lequel d'une feinte et simulée humanité leur dit en latin : Surgite, Domini : « Levez-vous, mes Seigneurs. » Aucuns disent que le curé Léonard, connu de beaucoup de gens pour homme célèbre et excellent à cause de sa doctrine, et duquel aussi la réputation était parvenue jusques au susdit Lummé, fut appelé et remarqué par lui en ces termes : « Que fais-tu ici, prêtre ? Vois-tu ? Il te faut pendre présentement. » Plusieurs autres semblables paroles mauvaises et dignes de la personne qui les disait, ont été par lui proférées contre les saints martyrs. Cependant, je vous prie, ami lecteur chrétien, de voir et considérer quel idoine et convenable juge des captifs pouvait être celui-ci en la personne duquel, outre les effrénées passions qui dominaient en lui, tant de préjuges de tels actes contre les captifs avaient précédé. Or à l'instant les soldats exécuteurs et ministres de sa mauvaise volonté mettent et disposent les captifs deux à deux, liés par les bras les uns après les autres par ordre, et ainsi rangés, sont contraints de marcher après le bourreau, et tourner plusieurs fois à l'entour d'un gibet, qui n'était pas loin du bord de l'eau. L'on met ès mains de frère Henry, cordelier lai, à porter la bannière sacrée, que ces sacrilèges avaient pillée en quelque église. Il lui est commandé comme conducteur et porte-enseigne, de cheminer devant les autres ses

compagnons, qui le suivaient tous en ordre en forme de procession. Et pour augmenter davantage la honte et ignominie, il est contraint suivi de ses compagnons de passer trois fois par-dessous le gibet, afin d'accomplir en cette manière les vœux de leur voyage. Ainsi parlaient ces impies sergents, qui les contraignaient de faire ces tours et circuits. Cependant les spectateurs, qui n'étaient meilleurs que ces méchants ministres, se mettent à les assaillir d'injures et opprobres, et montrant le gibet disent : « Voilà votre cimetièrre, voilà votre église. Chantez là comme vous voudrez, et dites vos messes. Exercez là, comme vous avez accoutumé, toute votre idolâtrie. » Ils furent outre cela contraints de tourner à l'entour de ce gibet, en reculant et cheminant en arrière, et de chanter lors à haute voix certaine prose (comme on l'appelle) faite en l'honneur de la Vierge Marie mère de Dieu. Ils sont puis après commandés, mettant les genoux en terre, de ceindre en forme de couronne le gibet, et chanter ce très célèbre cantique de l'Église, qui se commence Salve Regina. Il leur a aussi été commandé de chanter autres semblables louanges sacrées, et ordonnées de l'Église en l'honneur de la bienheureuse Vierge. Le bourreau cependant se compose en l'échelle attachée au gibet, comme s'il devait à l'heure même les pendre tous, afin que par cette représentation et image de la mort, il donnât quelque terreur à ces pauvres et misérables captifs, et que par ce moyen il augmentât leur affliction. Car ils n'attendaient plus autre succès, que d'être pendus et étranglés. Après tout cela, les ayant fait monter la digue, ils sont menés deux à deux en même ordre que devant dans la ville. Et afin que la montre fût plus regardée du peuple, l'on baille des piques ès mains des deux frères lais cordeliers, au bout desquelles les soldats lient et attachent pour ornement à l'entour des glouterons et autres semblables herbes. Entre ces deux équipes de cette façon, suivis de leurs compagnons, marche le bourreau au milieu, portant la sacrée bannière en ses mains, jusques à ce qu'ils fussent arrivés en la ville. Car derechef l'on donne à porter la bannière sacrée audit Henry frère lai, après lui avoir mis sur la tête, par moquerie, un bonnet de velours.

CHAPITRE VII — COMME LES PRISONNIERS PAR MOQUERIE SONT MENÉS PARMIS LES RUES ET SUR LE MARCHÉ ET DERECHEF A L'ENTOUR DU GIBET.

Les martyrs sont commandés derechef de chanter quelques cantiques, comme Te Deum laudamus, avec aucuns des répons communs, que presque tous, spécialement les frères mineurs, savaient bien par coeur. Cependant deux soldats allant de côté et d'autre à cheval, frappaient souvent sur les captifs à coups de verges et baguettes, qu'ils avaient arrachées des arbres pour cet effet, et en cinglaient si cruellement leurs faces et cols (spécialement des frères mineurs, auxquels tous l'on avait ôté leurs chaperons, et étaient nus de col jusques à l'estomac) que l'on leur voyait ces parties-là découvertes, enflées, meurtries et ensanglantées ; dont les citoyens de Gorcom de leur connaissance ne les pouvaient reconnaître et discerner. S'il y avait cependant aucuns d'eux qui ne chantassent assez haut, ils étaient battus plus fort et plus dru, afin de les piquer davantage

et contraindre de hausser leurs voix. Le comte même étant à cheval, les faisant marcher devant lui, les battait de fois à autre à grands coups d'une baguette qu'il tenait en sa main. Voilà ce que leur faisaient les gens de guerre. Mais de la populace que dirai-je ? Car il n'est pas possible d'exprimer de quelle rage et pétulance ce peuple s'est jeté sur les ministres de Dieu, par toute sorte d'excès et outrages, de fait et de paroles, d'injures et opprobres. Et même il n'y a si petit du peuple, de tant abjecte et basse qualité qu'il soit, qui pour la haine conçue contre la religion et ministres d'icelle, ne prenne plaisir à poindre et vexer les captifs, et à assouvir son esprit de tels opprobres et excès envers eux. Les uns leur jettent des brocards, lardons et railleries, les autres des malédictions et convices. Aucuns aussi ne se pouvaient abstenir d'user de paroles impies et blasphèmes contre les sacrés et hauts mystères de l'Eglise. Et pour l'impunité que le peuple voyait des excès et outrages, que faisaient les soldats aux captifs non encore jugés, et que personne ne s'y opposait, joint la mauvaise volonté que chacun d'eux leur portait, ils les frappent de la même façon que les susdits soldats. De laquelle indignité, le vicaire Hiérôme, qui était homme d'honneur, et ayant expérience de beaucoup de choses, s'étant ému, vient à s'exclamer et dire : « Quelle barbarie et corruption de moeurs est-ce ici ? Quelle nation, je vous prie, y a-t-il tant éloignée de tout sens commun et humanité, qui ait jamais traité ses captifs en telle manière ? J'ai certes autrefois été prisonnier entre les mains des Turcs, des Grecs et Sarrasins. Je n'ai toutefois jamais, étant captif, reçu une seule injure, ni excès de paroles ou d'effet. » Quand ils furent ainsi emmenés en la ville, il y survint une telle affluence de peuple pour les voir, qu'il semblait que toute la ville y fût. Les habitants étaient épars d'un côté et d'autre ès rues, qu'ils faisaient une longue haie, au milieu de laquelle les martyrs devaient passer, de sorte que l'on ne vit jamais tant accourir à aucun autre spectacle. Il n'y avait point de fin aux moqueries, risées et brocards. Il y en avait qui avaient mis des vaisseaux pleins d'eau devant leurs portes et en arrosaient avec des balais mouillés les prisonniers passants, et chantaient à haute voix ce verset : Asperges me, Domine, hyssopo et mundabor, etc. Ainsi ces vilains et fainéants faisaient par leurs gestes de farceurs une risée de la très ancienne forme et coutume de l'Eglise catholique, suivant l'ordre de laquelle l'on jette de l'eau bénite sur le peuple. Quand les captifs sont arrivés en la grande place et marché de la ville, l'on les fait approcher du gibet, qui était au milieu de la place, en même ordre et façon qu'ils avaient fait hors la ville, comme si lors on les devait pendre. Là derechef ils sont commandés de tourner à l'entour du gibet, et de chanter tous ensemble en cheminant les litanies des saints et quelques autres prières et cantiques de l'Eglise. Quand ils eurent fait le tour ès environs du gibet, et sous celui-ci, ils sont aussi commandés de se mettre à genoux et de chanter quelques cantiques en l'honneur de la Vierge Marie. Après lesquels, quand on venait à dire l'oraison par laquelle ces cantiques de louange ont accoutumé d'être conclus, chacun se tait, à raison (comme je pense) qu'aucun par modestie n'osait prendre la hardiesse de faire acte du plus ancien et qualifié prêtre. Mais comme par ceux qui étaient là auprès, ils étaient contraints par menaces de chanter encore ensemble la collecte, le Sire Godefroy Duneus, prêtre, de grande humilité et de grand zèle, ne voulant permettre que cet acte passât sans être clos et couronné de cette fin, il récita distinctement à haute voix, et sans hésiter, comme souvent en l'église il avait

accoutumé de faire ès louanges de vêpres, cette oraison : OREMUS. Interveniat pro nobis, quæsumus Domine Deus, nunc et in hora mortis nostræ, apud tuam clementiam gloriosissima virgo Maria mater tua, cujus sacratissimam animam in hora benedictæ passionis, et amaræ mortis lux, doloris gladius pertransivit. Qui Divis et regnas in sæcula sæculorum. « Seigneur Dieu, nous vous supplions que la très heureuse en gloire céleste Vierge Marie votre Mère, de laquelle l'âme très sacrée a été transpercée par le glaive de douleur, à l'heure de votre bénie et sainte passion, et de votre mort très amère; intercède pour nous, maintenant et à l'heure de notre mort, envers votre clémence. Qui videz et régnez éternellement. » Et tous les autres martyrs répondirent, Amen. Ainsi soit-il. Il était lors huit heures sonnées avant midi. Il y avait cependant là une grande assemblée de peuple, lequel outre le plaisir qu'il prenait à un tel spectacle, faisait aussi sa partie en se moquant de ces pauvres et misérables captifs.

CHAPITRE IX — COMME PERSONNE N'A MONTRÉ D'AVOIR COMPASSION

DES PRISONNIERS.

Il y avait entre les frères mineurs un religieux de soixante ans, un autre de septante et le troisième d'environ nonante., Lesquels toutefois ces méchantes canailles ont tourmenté et battu aussi rudement et avec autant de cruauté que le plus fort et robuste de tous. Si les voleurs, meurtriers, boute-feux et incendiaires sont menés au supplice, pour expier le crime qu'ils ont commis, ils ne sont jamais tourmentés de cette façon, par quelque coutume que ce soit ; ils sont seulement exécutés à mort par les mains du bourreau, et contraints de subir la peine et supplice ordonné par le magistrat, en la présence du peuple, dont plusieurs témoignent par soupirs et larmes d'en avoir commisération. Mais ces bons et innocents captifs sont sans aucune condamnation, sans forme, sans ordre, et sans loi, menés et ramenés, traînés, battus et exposés à recevoir excès et outrages; ils sont sujets à pâtir sous autant de bourreaux qu'ils ont de spectateurs. Ces vieillards étaient debout nus jusques à la poitrine, montrant un col maigre et ridé, meurtri et sanglant de plaies. Vous eussiez vu les deux du nom de Nicolas, lesquels outre les maux qu'ils avaient communs avec les autres, portaient chacun, pour signe de leur confession, une marque de couleur blafarde à l'entour du col, qui leur avait été faite en la prison de Gorcom du passage de la corde.

CHAPITRE X — QUE LES FEMMES AUSSI N'ONT PAS EU COMPASSION DES PRISONNIERS

Et afin que vous ayez plus de sujet de vous émerveiller, les femmes mêmes, desquelles le sexe et la nature est plus encline à commisération, et souvent même ont pitié de ceux qui sont dignes de mort pour leur crime, et sont faites tendres et aisées à jeter larmes, n'étaient aucunement émues de tels tourments et actes d'inhumanité, qui se commettaient à l'endroit des captifs.

CHAPITRE XI — COMME LES PRISONNIERS SONT ENFERMÉS EN LA PRISON A BRILE , ET QUELLE COMPAGNIE ILS Y ONT TROUVÉE.

Après que ces martyrs furent ainsi longtemps exposés à la furieuse rage et appétit désordonné du peuple, et qu'ils eurent été longtemps debout sous ce gibet, de sorte qu'étant las et travaillés outre mesure, et plus que leur nature ne pouvait porter, ils fondaient en sueur, ils furent enfin menés en une vilaine prison, où l'on a coutume d'enfermer les accusés et coupables des plus énormes délits, où ils trouvèrent deux autres pasteurs enfermés, peu auparavant emmenés en la ville de Brile, et tirés des lieux où ils exerçaient leurs charges pastorales à l'endroit des brebis de Jésus-Christ : l'un nommé André, étant pasteur de Heinorte, l'autre Adrien, pasteur de Maesdam, villages situés près de Dordrec. Un peu après, comme environ de demi-heure, l'on y met encore deux autres pasteurs, récemment emmenés là par les Gueux, du lieu de leur ministère. Ils étaient religieux de l'ordre de Prémontrés, desquels l'un, aussi nommé Adrien, exerçait l'office de pasteur en la partie de Hollande qui regarde à la droite de la Meuse coulante en la mer. Le nom du lieu est vulgairement appelé Munster. L'autre, nommé Jacques, était son vicaire, et le secourait en sa fonction de pasteur. Tous deux étaient envoyés là de l'abbaye qui est à Middelbourg, ville très célèbre de Zélande, à laquelle appartenait la collation de la cure pastorale en ce lieu.

CHAPITRE XII — DESCRIPTION DE LA PRISON TRÈS SALE, ET COMME LES PRISONNIERS MENÉS EN LA MAISON DE LA VILLE SONT INTERROGÉS DE LEUR FOI.

Il y avait en un même domicile trois prisons bâties l'une sur l'autre, desquelles celle où l'on avait enfermé les martyrs, comme elle était la plus basse, ainsi était-elle la plus épouvantable, orde, sale et puante, à cause que les excréments, qui par nécessité naturelle provenaient des

captifs logés ès lieux supérieurs, distillaient continuellement, par les fentes et crevasses du plancher, au lieu inférieur. Car il n'y avait aucun autre lieu pour s'accommoder et satisfaire à la nécessité de nature. Cette prison donc des martyrs était merveilleusement puante et infecte par la distillation et découlement continuel de telles liqueurs ; elle était, pour la même cause, humide et fangeuse, en sorte qu'ils ne savaient du tout en quelle part ils se pouvaient mettre à sec, quand ils voulaient éviter ces vilénies et puantes ordures. L'obscurité du lieu était telle, que l'on ne s'y pouvait connaître et discerner l'un de l'autre, même en plein midi, sinon par la distinction des voix des personnes. Ils trouvèrent à la fin, après avoir sondé par tous les endroits la terre avec les pieds, qu'il y avait près de l'huis quelque espace plus haut que le reste, et moins arrosé de ces vilénies. C'est pourquoi tous se retirèrent incontinent à ce lieu de la prison le plus sec, et exempt de ces vilaines ordures, de manière qu'ils se pressaient et serraient l'un l'autre, étant plus de vingt enfermés. Ils furent délaissés là tous à jeun en cette grande puanteur, jusques à trois heures après midi, Auquel temps, les mêmes tous ensemble, sans avoir rien mangé, sont serrés de la prison en la maison de la ville. Là, ils sont l'un après l'autre diligemment examinés, sur les points de la religion, par quelques hommes subtils, fins et cauteleux, en la présence du comte, afin que l'information faite par ces nouveaux maîtres eût plus d'efficace et autorité. Sur quoi, comme Léonard, à sa manière accoutumée, eut librement parlé devant le comte de Lummé, l'un des sergents assistants le frappa sur la tête d'une hallebarde qu'il tenait en sa main. Il lui répond : « Frappez ma chair comme vous voudrez, tandis qu'il vous est permis, car ceci ne vous durera pas longtemps. » Comme s'il eût voulu dire avec le Sauveur Jésus-Christ : « Cette saison est votre heure, et la puissance des ténèbres. » A l'instant un autre sergent lui donna un tel coup de marteau d'arme sur le derrière de la tête, qu'il lui fit une plaie, dont le sang découla incontinent. Or, comme la confession de foi a été très constante, ainsi que celle de presque tous ses compagnons, qui ont protesté de croire et persévérer en tout ce que l'Eglise catholique vraie et universelle dit et enseigne par ses témoins, et par l'assistance du Saint-Esprit que le Sauveur envoie, en la vertu duquel étant fondés, ils sont résolus comme immuables et invincibles, de ne fourvoyer d'un seul article de leur foi, l'un d'eux, frère mineur lai; natif de la ville de Durestede, interrogé de sa foi, répondit en un mot, qu'il croyait ce que son gardien croyait. Car il savait très bien que son gardien n'avait autre foi que celle de l'Eglise. Ainsi par ce moyen cette simple brebis prudemment s'est remise et rapportée à la voix et à la foi de son pasteur, pour éviter toute occasion de dispute. J'ai dit que la confession presque de tous a été constante, ferme et droite, car aucuns, qui par après ont manifestement défailli, ont choppé en leurs réponses faites dans leur interrogatoire. Après cet examen fini, les captifs sont ramenés en prison, non en la première, d'autant qu'aucuns de leur connaissance avaient obtenu qu'ils seraient menés en un lieu plus haut, moins ténébreux, et où ils auraient moins de puanteur et humidité. Où toutefois le curé Léonard, le plus prompt et éloquent de tous, avait à grand'peine pu obtenir par ses prières que l'on leur apportât quelque viande. Car au chemin, par lequel l'on le ramenait en prison avec ses compagnons, apercevant quelques citoyens de Gorcom, il leur disait : « Enfants de Gorcom, y a-t-il point ici du pain pour argent, il sera bien payé ? » Mais il l'entendait de Dieu, qui est le grand et vrai rémunérateur de toute sorte

de biens. L'on leur apporte en la prison un seau plein d'eau, et un pain, rien davantage. Voilà un excellent banquet pour restaurer sur le soir ces pauvres captifs, qui avaient leurs corps abattus et tout épuisés. Tous ceux qui avaient été emmenés à l'examen ont été ramenés au lieu susdit, hormis trois, à savoir le pasteur de Maesdam, un chanoine de Gorcom, et Henry, le frère mineur lai, lesquels pour ce qu'ils semblaient, en leur interrogatoire, avoir par crainte de la mort fait telle réponse qu'ils donnaient espérance aux ennemis de se ranger et convertir à leur opinion, ils ont été séparés d'avec les saints martyrs, et envoyés en un lieu plus commode et honnête, à savoir en la maison du juge criminel, pour y être gardés, en espérance d'être mis en liberté.

CHAPITRE XIII — D'UNE AUTRE ENQUÊTE TENUE AVEC LES PRINCIPAUX DES PRISONNIERS.

Or, au jour suivant, qui était le 8 de juillet, l'on a fait un interrogatoire et examen bien plus âpre et exact qu'au précédent, non toutefois de tous, mais seulement de ceux qui semblaient les plus capables, parce que l'on pensait que ceux-là, étant vaincus et repoussés de leur opinion, les autres se rangeraient à leur avis et jugement. Ces choisis et séparés, pour être plus exactement enquis, furent les curés Léonard et Nicolas, et puis des frères mineurs, le gardien, le vicaire et Godefroy de Mervelle, et avec eux les deux religieux de Prémontré. Ces sept donc étant liés, sont derechef menés en la prison, à la maison de la ville, où ils sont représentés en la chambre du conseil pour être examinés. Cela fut après midi, d'autant que ceux qui avaient la charge et commission de faire cet examen, auraient meilleur courage à entrer en un tel combat après avoir bien et joliment banqueté. A cet examen furent députés deux ministres, pour le faire derechef en la présence du comte de Lummé, accompagné de quelques gentilshommes de sa faction. Était aussi présent Jean Duvorde, bourgmestre et trésorier de la ville, homme qui n'était pas des plus méchants, ni de mauvais entendement. Le greffier aussi fut commandé d'y être, pour recevoir et écrire en diligence les dits et réponses des prisonniers. Il y avait aussi deux frères germains du gardien, à la sollicitation desquels ce second examen avait été ordonné. Car ils espéraient par ce moyen recouvrer leur frère avec ses compagnons : encore qu'ils eussent appris par plusieurs expériences qu'il ne voulait être délivré sans eux, encore que sa possession de la foi catholique lui fût permise libre et franche. Le premier et le principal chef de tous les articles fut de savoir ce qu'ils sentaient du pape de Rome, et s'ils n'étaient pas prêts et résolus d'y renoncer. Car Lummé (comme presque tous les hérétiques) le haïssait mortellement, et n'était guère moins passionné à l'encontre de tous ceux qui révéraient le pape comme père, chef et prince souverain de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, il avait conclu (comme le bruit courait) de faire mourir tous ceux qui tenaient cette opinion. Ces examinateurs commis ne se donnaient pas tant de soin d'attirer les prisonniers à leur secte, à savoir la calvinienne, que de les induire à renoncer à leur chef. Car leur maître, qui est Satan, savait assez que cela seul est suffisant pour la ruine et perte des âmes, et

qu'il ne se souciait pas beaucoup quelle secte ou religion l'homme suive, pourvu qu'il ne se trouve pas en la société, à laquelle le sauveur a commis un pasteur et chef en terre, afin que sous son autorité, et par son ministère, la sincérité de la foi et la dilection des fidèles plus exactement gardée puisse empêcher toute occasion, et couper la radine à toute sorte de schisme et erreur. A laquelle Eglise et communion des chrétiens quiconque est trouvé contraire, à quelque religion, ordre ou qualité de vie que ce soit, le prince des ténèbres assurément le tient sous le joug de, son empire et domination. Or, quant à ceux qui avaient la commission de vaquer à cet examen, l'un était marinier de Gorcom, nommé Cornille, excellent ivrogne, lequel, outre la haine et malveillance qu'il avait conçue en général contre tous les catholiques, en avait une particulière et capitale contre les pasteurs et moines de Gorcom. Et encore qu'il fût du tout ignorant en la langue latine, toutefois son audace et impudence, avec sa promptitude de langue, accoutumée à invectives et médisances, l'avaient rendu assez capable pour entre les rebelles et ennemis de l'Eglise servir de ministre et prédicant. Quand celui-là voyait, en examinant ces martyrs, n'être possible de faire aucune brèche à leur constance, il disait et réitérait souvent ces mots : « Pendez-les seulement, pendez-les », imitant en cela l'exemple de ceux qui s'écriant demandaient que le prince des martyrs et président dès combats, Jésus-Christ, fût mis à mort, et disaient : « Crucifiez-le, crucifiez-le. » L'autre était André de nom, qui paraissait un peu plus savant, mais guère plus sage et avisé. Il avait été pasteur de l'église de Sainte-Catherine, à Brile. Mais lorsque la ville fut occupée par les Gueux, lui qui était homme léger, pour éviter le péril de son corps et de ses commodités, a changé de prince et de religion, et s'est offert aux nouveaux hôtes pour ministre et prédicant de la nouvelle secte. Pour cette occasion, il sollicite les prisonniers, tant par son exemple encore tout récent que par telles paroles qu'il peut, de renoncer à l'autorité du pape, et en ce faisant, il leur promet qu'ils seraient délivrés du danger de mort, qui leur était très imminent. A ces belles promesses et doux attrait le père gardien Nicolas répondit avec une grande liberté d'esprit et force de courage, en la présence du comte et de tous les assistants : « Comment est-il possible qu'il puisse entrer en mon entendement que, poussé de l'amour de cette vie, je laisse ma foi vraie et catholique, pour embrasser votre fausse et hérétique opinion? » Le curé Léonard, aussi commandé de renoncer à l'autorité du pape, l'a constamment refusé, disant pour réponse ces mots : « L'on dit communément entre vous que la foi doit être libre, et qu'il n'est raisonnable de forcer aucun, ni faire aucune violence pour la religion. Pour quelle raison donc me voulez-vous contraindre, contre les règles de votre secte, que je laisse et quitte, contre ma conscience, la foi que jusques à présent j'ai maintenue et suivie? Quant à moi, je suis prêt de soutenir contre vous ma religion, à la charge que si vous me pouvez convaincre d'erreur, je me rangerai à votre avis, comme aussi par semblable raison, si nous obtenons la victoire, vous serez tenus de souscrire à notre religion, dont j'ai bonne confiance, pourvu que le temps et le lieu nous soit libre et opportun. Car je ne le pense pas ici être assez commode et à propos. » Voilà ce qu'a dit le pasteur Léonard.

CHAPITRE XVI — D'UN COMMISSAIRE ENVOYÉ DE GORCOM A BRILE, POUR SOLLICITER L'AFFAIRE DES CAPTIFS.

Cependant que ces méchants actes se commettent en la ville de Brile, les catholiques de Gorcom travaillaient avec grande diligence pour délivrer les captifs. Nous avons dit que le conseil de la ville de Gorcom avait envoyé quelques lettres au prince d'Orange, par lesquelles l'on le pria de commander et d'ordonner la délivrance des ecclésiastiques prisonniers. Il est advenu que le septième jour de juillet ont été apportées à Gorcom lettres du prince d'Orange, adressées à tous gouverneurs de villes et autres lieux, contenant mandement exprès de tenir tous ecclésiastiques en pareille sauvegarde, sûreté et privilège, que tout le reste du peuple, sous la foi publique, avec défense de faire aucun ennui ou fâcherie aux ecclésiastiques, religieux ou autres de quelque profession qu'ils fussent. Ces lettres sont mises ès mains du capitaine Marin, comme gouverneur de la citadelle de Gorcom. Desquelles se réservant l'original, il envoie une copie authentique au comte de Lummé et ce par un jurisconsulte catholique, qui avait un grand désir et soin de la délivrance des prisonniers. Et, de fait, le lendemain de grand matin s'embarqua, et à force de rames s'en alla à toute diligence à Brile, portant lettres de commission du magistrat de Gorcom, avec la copie de celle du prince d'Orange; et arriva à Brile sur le soir, après que le deuxième examen des martyrs eût été parachevé. Il avait charge et mandement exprès de solliciter de la part du magistrat, et de tout le peuple de Gorcom, envers le comte de Lummé, pour la délivrance de tous les captifs, et principalement de maître Léonard, premier curé de la ville, duquel aussi la sœur, munie d'une ardente et incroyable affection et soin pour son frère, était prête de composer pour sa rançon la somme de dix mille florins, la prétendant recouvrer par tous les endroits que faire se pourrait. Ce député, introduit vers le comte, est sommé premièrement d'exhiber son passeport. Il l'exhibe, écrit et intitulé par le greffier de la ville en ces termes : Monseigneur et Maistre Marin Brant, mande à tous ministres, gouverneurs et officiers de la république qu'ils laissent passer sûrement N. etc. Marin l'avait souscrit de sa main. Quand les gentilshommes, étant près du comte, eurent entendu ce titre, par lequel Marin se qualifiait maître et seigneur, mus et offensés de l'arrogance de cet homme de basse et abjecte condition, et principalement qu'ils soupçonnaient et avaient doute qu'il se voulût usurper la domination et gouvernement perpétuel de cette place, se montraient très mal contents, pour ce que par aventure aucuns d'eux avaient quelque prétention au gouvernement de cette ville. Dont il est advenu que la cause des captifs, que ce député devait recommander de la part du susdit Marin, ait été rendue beaucoup pire qu'auparavant. Il présentait aussi des lettres du magistrat, par lesquelles l'on témoignait que les captifs qui avaient été emmenés de Gorcom étaient tous fort gens de bien, de grande intégrité, et qui n'avaient jamais rien attenté contre la vie et biens d'autrui. Au contraire, qu'ils avaient toujours mérité du public et fait beaucoup de bons offices à tous les citoyens, tant en général et en public qu'en particulier et privé. Il a aussi présenté la copie des lettres du prince d'Orange, s'adressant aux gouverneurs des villes, pour la protection, sauvegarde et sûreté des

prêtres, religieux et moines. Il pressait encore davantage et s'aidait des mots exprès de la convention faite à la reddition de la citadelle de Gorcom par laquelle avait été promis aux assiégés, par serment solennel, qu'ils auraient tous la vie sauve, tant ecclésiastiques que séculiers, sans aucune exception. Mais à tout ce qui fut exactement et différemment exposé par le susdit député, le comte répondit d'une colère et véhémence d'esprit cruel et inhumain, en ces termes : Qu'il avait dès longtemps juré la ruine et la mort de tous moines et prêtres, qui seraient amenés en la ville de Brile, et qu'il avait résolu par ce moyen de venger la mort des comtes d'Egmont et de Horn, et de plusieurs autres seigneurs et gentilshommes du Pays-Bas, que le duc d'Albe avait inhumainement et tyranniquement fait mourir. Du reste qu'il ne faisait point de cas des lettres et ordonnances du prince d'Orange, qui n'avait aucun commandement sur lui, et qu'il était aussi grand maître que lui, en son État et gouvernement. Bref, qu'il ne reconnaît ni le prince d'Orange ni autre quelconque supérieur au commandement duquel il doit être soumis. C'était presque là le sommaire de sa réponse, en laquelle il n'a fait aucune mention des conventions faites à la reddition de la citadelle de Gorcom. Et non sans cause aucuns ont cru que rien n'a tant fait d'empêchement à la libération des captifs que le mandement du prince d'Orange. Car glorieux et superbe qu'il était, n'a pu souffrir que l'on lui parlât de supérieur. Il y avait même différentes opinions entre les gentilshommes, qui étaient à la suite du comte de Lummé. Un, surnommé Treffoing, étant requis par les prières et promesses de ceux qui procuraient et sollicitaient la cause des martyrs, travaillait certainement d'une grande affection et diligence pour leur libération. Au contraire, un certain Brederode ne put jamais être gagné ni fléchi, soit par prières ou argent, pour assister à une cause si juste. Davantage, les volontés et intentions de ceux de Gorcom, qui étaient venus à Brile, étaient aussi contraires. Car les catholiques, comme aussi les parents des martyrs (au nombre desquels je mets premièrement les deux frères du gardien) ont fait tout ce qu'il leur a été possible pour exempter tous les captifs du danger de mort. Mais au contraire ceux qui étaient de la faction des Gueux, renversaient par leur vigilance et sollicitation tout le travail et diligence des catholiques, ne tendant à autre effet que de bientôt faire mourir les captifs. Et à cette cause ces bons et affectionnés évangéliques avaient entrepris ce voyage de Gorcom à Brile, et délaissé leurs affaires particulières et domestiques. Desquels citoyens je trouve indigne d'écrire les noms, encore qu'ils me soient assez connus.

CHAPITRE XVII — DE LA CONSTANTE LOYAUTÉ DU P. NICOLAS, ET COMME SES DEUX FRÈRES ONT OBTENU CONGÉ DE COMMUNIQUER AVEC LUI HORS DE LA PRISON.

J'exposerai maintenant quelle constance d'esprit le Père Nicolas Pic, gardien et chef des Frères mineurs, a démontré en retenant fermement sa foi, en laquelle il était premièrement obligé envers Dieu, et puis envers ses frères religieux. Ses deux frères selon la chair, dont nous avons parlé, bien qu'ils ne se souciaient pas beaucoup de la religion toutefois mus et poussés d'une ardeur et affection naturelle, qu'ils avaient à la conservation de leur propre frère, étant d'âge moyen entre eux deux, apportaient tout le devoir, industrie et diligence qui leur était possible, pour la délivrance et rançon. A cette cause, quand ils furent venus à Brile, et qu'ils aperçurent qu'il y avait danger en trop tardant, ils n'avaient rien tant devant les yeux que la cause de leur frère, pour le faire sortir, à quelque prix que ce fût, tant par prières et interposition d'amis que par promesses, et en toute autre façon que faire se pouvait. L'affaire était déjà tellement avancée qu'il leur était permis d'emmener où ils voudraient avec eux leur frère libre, mais seul, sans toutefois qu'il fût contraint de renoncer à sa foi et religion. Mais comme il

avait fait auparavant, il ne voulut jamais sortir seul, voyant ses compagnons et frères être en extrême danger pour le combat imminent, sachant combien dur et difficile il leur serait à soutenir. Voilà la cause très juste pour laquelle il ne voulait point être absent d'eux, principalement à raison qu'il considérait y en avoir aucuns d'eux plus infirmes et faibles que les autres, lesquels, afin de finir heureusement en ce dernier et sacré combat, avaient besoin tant d'exemple que de continuelle exhortation de ceux qui par-dessus les autres étaient éminents en doctrine et autorité, et spécialement de celui vers lequel, comme chef de la famille, les yeux et les esprits de tous étaient tournés. Pour cette occasion il voulut en la prison de Brile répéter et renouveler à ses compagnons et frères la promesse qu'il leur avait faite à Gorcom, et de fait leur promit encore, tant qu'il lui serait possible, de ne les abandonner, ni se séparer d'eux, soit de corps ou d'esprit. Or, comme par cette voie la présence de ses frères ne se pouvait obtenir, l'on éprouve un autre chemin. On leur donne espérance de sortir tous, à condition de renoncer seulement à l'autorité du pape de Rome, tous les autres articles de leur foi demeurant saufs, et sans aucune infraction. Ce que l'on pensait assurément pouvoir être persuadé aux Frères mineurs pourvu que l'on pût moyenner envers Nicolas, comme chef de tous, qu'il y donnât quelque légère forme de consentement. Ses frères donc, estimant qu'il n'y avait aucun intérêt par quelle voie leur frère fût délivré, entreprennent derechef ce que

l'on avait déjà en vain éprouvé deux fois en la maison de la ville. Ils s'efforcent, par leurs plus vives et apparentes raisons qu'ils peuvent, de fléchir la rigueur et constance d'esprit de cet homme, à ce qu'à tout le moins de paroles il renonçât au susdit point, qui était tout ce que lors l'on lui demandait. Pour cet effet, l'on a impétré que Nicolas seul pourrait être mené de la prison au

logis, où était demeurant le juge criminel des soldats, afin de communiquer environ une heure ou deux avec ses deux frères.

CHAPITRE XVIII — COMME LES FRÈRES DU PÈRE NICOLAS L'ONT VOULU PERSUADER DE RENONCER AU PAPE.

Vers la nuit emmené de la prison en ce logis susdit, ses frères le font asseoir à table : lesquels, afin d'accomplir promptement et en diligence l'effet pour lequel ils étaient assemblés, le pressent en premier lieu par supplications et douces paroles. Ils le sollicitaient par tant de raisons et remontrances qu'ils lui pouvaient représenter, et même par arguments dialectiques, tendant à lui persuader la renonciation requise. Et entre autres choses qu'ils lui proposaient libéralement lui offraient leur mai-son et table, afin qu'il fût déchargé de tout soin de sa nourriture et vêtements, d'autant qu'ils savaient bien qu'il ne voudrait jamais exercer la fonction de prédicant auprès des sectaires, ni entreprendre autre charge quelconque auprès d'eux, dont il se pût entretenir. Ils ajoutent à leurs offres qu'ils sont prêts à lui apprendre l'art du trafic pour avoir moyen de se nourrir (comme ils disaient) et entretenir honnêtement le reste de sa vie. Le martyr de Jésus-Christ répond aux paroles et offres de ses frères qu'il leur savait bon gré, et se ressentait grandement obligé envers eux d'expérimenter et voir l'effet de l'affection fraternelle qu'ils lui montraient, et de ce que si libéralement ils lui offraient tout ce qui lui serait nécessaire à l'avenir. Mais néanmoins qu'il aimait bien mieux pâtre pour la gloire de Dieu, et en cette résolution endurer promptement la mort, qu'il faut aussi bien par nécessité de nature subir et passer une autre fois que de s'éloigner ou divertir d'un seul point de la fois catholique, tant soit peu de parole ou d'effet. Et comme ses frères travaillaient par toute manière à lui persuader leur intention, il répond : « Que voulez-vous de moi davantage, mes frères ? Trouvez-vous raisonnable, je vous prie, que pour l'amour de vous je me retire de mon Dieu et mon Seigneur, et que je me transporte au parti du diable ? Pour conclusion, tenez pour assuré et très certain qu'il n'y a homme en tout le monde pour l'amour duquel je puisse être mû et induit à faire ce dont vous me requérez. Que Dieu me soit ainsi propice que je le dis. » Ils lui répondent : « Mais non, mon frère, nous ne demandons pas que vous renonciez à Dieu, mais seulement au pape, lequel indubitablement n'est pas Dieu, mais seulement homme. » Et le pressant derechef, en disant : « Etes-vous si fol et mal avisé de vouloir mourir pour lui, qui ne voudrait à votre occasion endurer mal au bout de son doigt ? Quel gré ou obligation vous en aura-t-il quand vous aurez souffert la mort pour lui ? » Ils alléguaient ces considérations et autres semblables, avec le plus grand artifice et véhémence que la chair et le sang leur suggérait, afin de gagner et rendre flexible ce saint homme, ne considérant pas ce qui était de l'esprit de Dieu, mais au contraire formant un scandale à leur frère en la voie de Dieu. Mais Nicolas, fondé sur la pierre, honorant le vicaire et lieutenant en terre, ne put jamais être vaincu ni fléchi par ces mouvements et suggestions, plutôt serpentines que fraternelles,

lesquelles n'ont pu faire envers lui qu'il ait voulu, tant peu que ce soit, manquer à la sincère, entière et libre confession de la foi catholique, apostolique et romaine. Mais il répondait encore plus constamment, et résistait à ses frères, leur représentant des raisons et moyens, qu'il puisait de la fontaine et trésor de la science, que Dieu lui avait élargie, par lesquelles leurs subtilités et spécieux prétextes étant repris et réfutés, la vérité fut confirmée avec plus de force et solidité. Car il ne pouvait pas ignorer ce qu'il avait lui-même enseigné aux autres, à savoir, que ce n'était pas assez, pour demeurer en la voie de salut, qu'il confessât et crût la sainte Eglise, qu'il appelle aussi catholique, s'il ne la reconnaît et désigne en particulier par une certaine spécification, en laquelle il doit tâcher d'être trouvé, comme au corps de Jésus-Christ, un vrai et vif membre.

CHAPITRE XIX — COMME PÈRE NICOLAS, GARDIEN, A SOUPÉ AVEC SES DEUX FRÈRES, ET QUELLE DISPUTE ILS Y ONT TENUE.

Or, comme par toutes les subtilités l'esprit du père Nicolas ne pouvait être mû ni diverti de sa résolution, l'on apporte la Bible translattée en langue belge, d'où ayant extrait et proposé quelques sentences, ces nouveaux sophistes s'efforçaient de détruire la constance et vigueur de la foi. Mais ils y perdent leur temps, ayant affaire avec un homme très docte et versé en l'intelligence de la Bible, auquel il était fort aisé de satisfaire aux objections, selon la doctrine de l'Eglise catholique, et de fermer la bouche à tous contredisants, par le témoignage exprès des saintes Ecritures. C'est pourquoi ses deux frères, voyant qu'ils se travaillaient en vain en disputant contre lui, ont essayé une autre voie sur une occasion qui se présentait. Car faisant apporter à souper (qui fut le dernier repas que le saint martyr ait fait depuis), ils tâchèrent de réjouir, et surprendre à force de boire et manger, afin d'amollir la dureté de son esprit. Il ne refusait la viande ni ce que l'on lui présentait à boire, d'autant qu'il était vide et atténué par faute de boire et manger, et abattu par les tourments qu'il avait soufferts en la prison. Il but et mangea lors en ce souper tant que la nature en avait besoin ; son visage n'était aucunement triste ou morne, mais serein et disposé telle ment à joyeuseté, qu'un homme qui était présent, et par le récit duquel j'ai appris ce que j'en dis, admirait grandement une telle assurance, jointe avec une joie et récréation d'esprit, en un si vraisemblable danger de mort. Lors ses frères recommencent à l'assaillir de belles et douces paroles et attraits pour l'amollir, espérant qu'après lui avoir un peu recréé les esprits par le boire et manger, il serait plus flexible et disposé à prêter consentement, et mettre à effet ce qu'ils avaient eu intention de lui persuader. Principalement ils persistaient importunément, prétendant lui faire accorder par ennui ce qu'ils n'avaient su obtenir de sa bonne volonté. Ils le prient derechef de grande affection et s'efforcent par toutes les manières qu'ils pouvaient de lui persuader qu'à tout le moins pour un moment il dissimule quelque peu sa foi, pour la conservation de la vie, disant : « Croyez tout ce qu'il vous plaira, et retenez intérieurement en votre âme votre foi, parce que nous n'avons point d'intérêt quelle religion vous édifiez et avez

en affection, pourvu que nous vous retirions sauf et entier de cette mort infâme et ignominieuse, laquelle nous voyons vous être proche et imminente, si vous ne dissimulez et reniez votre foi papistique, par l'espace d'une heure. » Desquelles et semblables paroles le père Nicolas n'étant aucunement ému, et se souvenant assez de la doctrine de l'Apôtre, qui dit : « On croit de coeur pour être justifié, et on confesse de bouche pour avoir salut », il rejette avec une courageuse résolution cette insidieuse et pernicieuse suasion de dissimuler que ses frères lui suggéraient, et montre ouvertement qu'il aimait de telle façon ceux qui lui appartenait de parenté, que suivant la doctrine évangélique, il haïssait ces mêmes quand ils le contredisaient en ce qui est de la vérité et du service de Dieu,. Il déclarait combien il faisait peu de cas d'un peu de prolongement de cette vie mortelle, par telles et semblables paroles : « Y a-t-il plus grande folie que d'offenser Dieu, auteur de notre vie et salut, et de s'engager à la géhenne et misère éternelle, sous espérance seulement de prolonger un peu cette vie mortelle, dont nous ne pouvons faire état de l'espace d'une petite heure, d'autant qu'il peut advenir que subitement je meure, ou bien qu'après six ou sept ans, selon le cours de nature, il me faudra mourir ? » Car ce saint personnage n'attendait plus guère du reste de la vie, quoiqu'il fût encore d'âge entier et dispos. Il ajoute avec les raisons susdites qu'il ne devait plus avoir crainte de la mort, laquelle il avait déjà goûtée et sentie en la prison de Gorcom. Et certes par ces paroles il fit assez entendre qu'il ne craignait aucunement ceux qui pouvaient tuer le corps, et non pas l'âme ; mais qu'il craignait uniquement, et révérait d'une sainte et pure crainte celui qui avait la souveraine puissance de perdre l'âme et le corps, et le plonger en la géhenne et supplice éternel. Or encore que ses frères aperçussent bien qu'ils ne pouvaient aucunement faire brèche à la constance de ce saint homme, tant résolu et confirmé en la foi, ils ne laissent de le prier derechef, qu'il accorde à tout le moins ce qui semblait être faisable, et que l'on lui avait longtemps auparavant offert, à savoir que (puisqu'il ne pouvait donner aide et secours à ses compagnons) il permît, la confession de la foi lui demeurant libre et entière, lui seul être délivré et exempt de la mort si infâme et ignominieuse qui lui était proche. Mais le père Nicolas à toutes ces canonnades et traits de langue pénétrants demeure immobile. Or après ce repas et conférence achevés, quand les frères du père Nicolas connurent bien qu'en vain ils continueraient ce propos, ayant un extrême regret que leur travail et labeur si grand avait été inutile et sans fruit, s'en allèrent fort irrités et émus contre lui.

CHAPITRE XX — COMME LE COMTE DE LUMME A COMMANDÉ QUE TOUS LES PRISONNIERS FUSSENT PENDUS, ET COMME ILS SONT EMMENÉS HORS LA VILLE.

Or pendant que ceci se passe, le comte de Lummé continuait ses ivrogneries accoutumées, et après avoir excessivement banqueté, étant rempli de vin plus que de coutume, reçoit en main, soit par cas fortuit ou à dessein, les lettres du prince d'Orange par lesquelles le mandement touchant la liberté des ecclésiastiques était contenu. Et quand en les lisant il aperçut que ce n'était l'original des lettres mêmes du prince d'Orange, mais seulement la copie, que le capitaine Marin lui avait envoyée, à l'instant le visage lui devint pale de courroux, et son esprit commence à se tourner à fureur. Lors même toute la disposition de sa personne a été telle, que ceux qui étaient présents s'en épouvantaient. Il s'écrie à haute voix : « Que se veut attribuer cet outrecuidé et glorieux Marin, qui de tout se mêle? Que tient-il de soi, cet homme de néant, ce mercenaire, portefaix et pionnier ? que se veut présumer cet homme des plus vils et abjects qui soient, de m'envoyer la copie, et retenir par devers lui l'original, comme s'il se voulait estimer être en quelque titre d'honneur, et au rang des personnes de qualité ? Et aussi qu'ai-je affaire du prince d'Orange ? me veut-il commander ? N'est-il pas beaucoup plus juste et raisonnable que j'aie autorité par-dessus lui, moi qui suis auteur du rétablissement de la république? Partant, je ne fais point de cas de ses commandements ou ordonnances, et moins encore de la copie de ses patentes. Certes, je montrerai présentement que je suis le maître, et que je gouvernerai les affaires selon mon opinion et jugement, ne reconnaissant aucun qui me doive commander. » Après ces paroles, l'amer de son courroux étant encor bouillant, il commande au souverain juge criminel d'emmener tous les prêtres et moines, jusques au dernier, pour être pendus sur-le-champ, et qu'il n'en laisse racheter pas un seul, pour quelque prix que l'on en offre. Outre ce, il commande à part, et donne charge exprès à Omal, de faire entièrement accomplir et mettre diligemment à exécution son ordonnance et volonté ; qu'il se donne de garde que l'effet de sa sentence ne soit diverti par la fraude ou connivence de quelque personne que ce soit. Et cependant il répétait souvent qu'il était le maître et le voulait demeurer ; qu'il n'y avait aucun qui pût et dût avoir puissance par-dessus lui ; qu'il ne devait obéir à personne du monde, et qu'il le montrerait ainsi par effet. De cette manière environ les onze heures de nuit (qui est un temps auquel l'on ne donne jamais aucune sentence, tant juste qu'elle puisse être, et les lois même le défendent) la sentence très inique est donnée contre ces saints martyrs, par un homme ivre, forcené, plein de colère et demi enragé, comme une bête sauvage. Ce qui est de pareille injustice hâtivement mis à exécution, par les ministres de ténèbres qui étaient prêts et fort disposés à cet effet. Aucuns de ceux-là, ayant entendu la volonté du comte, courent aussitôt en la maison où le père Nicolas, gardien, reposait doucement sur un banc, avec une âme et conscience assurée. Les soldats donc qui étaient envoyés pour amener au supplice le père Nicolas, le trouvant pris de profond sommeil, l'appellent à haute voix, le pincent et enfin l'éveillent. Et ce fait, l'amènent en diligence aux martyrs ses compagnons. L'on tient

qu'ayant entendu le mandement du comte par la voix des soldats, il dit : «Je ne puis refuser ce que Dieu me donne. Si vous me voulez emmener, je vous suivrai volontiers. » Les soldats ayant lié tous les captifs deux à deux par les bras, les mènent hors la porte de la ville, environ une heure après minuit. Les gens de guerre à pied et à cheval les accompagnent, faisant un grand bruit, auquel plusieurs du peuple accourent pour voir ce spectacle. A ce nombre des captifs est derechef adjoint frère Henry, lai, que nous avons ci-devant montré séparé de la compagnie des martyrs, non sans soupçon d'avoir renoncé à la foi catholique. Partant celui-là, se repentant de son méfait, accommodant la nécessité à la vertu, découvre tout en marchant la plaie faite à sa conscience pendant qu'il était avec les Gueux, à celui qui lui avait été dès longtemps par le gardien ordonné pour confesseur, afin que parle bénéfice et grâce de cette réconciliation, il allât mieux, préparé au supplice. Tous les autres aussi afin d'être plus allègres et disposés à soutenir et endurer ce dernier assaut et combat de la mort, se mettent en devoir, tant qu'il leur est loisible, de laver leurs consciences par une mutuelle confession, et se purger de toutes taches et péchés, combien que légers, qu'ils pouvaient avoir encourus et accueillis par infirmité humaine, au milieu de tant de maux et tourments qui leur avaient été infligés par ces méchants et réprouvés. Pendant qu'ils étaient menés en la place désignée pour le supplice, ces canailles de Gueux et barbares ne cessent de les assaillir et affliger d'injures, convices et outrages, de paroles et de faits. Ils étaient, tous ensemble, y compris le gardien et le frère mineur lai adjoint, vingt et un.

CHAPITRE XXI — COMME LES PRISONNIERS ONT ÉTÉ PENDUS, ET PREMIÈREMENT LE PÈRE GARDIEN.

Les prisonniers étant menés hors la ville, l'on cherche un lieu commode pour l'exécution. L'on vient enfin au monastère de Rugge, appelé de Sainte-Elisabeth, qui avait été possédé par les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, mais depuis naguères démoli et ruiné par la rage et récente furie des Gueux. Il y avait en ce monastère un grand corps de logis, en forme de grange, propre à mettre et serrer des glayons, dont l'usage est fréquent en ce pays-là. En cet édifice y avait deux poutres, l'une de travers, un peu longue, l'autre plus courte, qui semblaient à ces soldats fort propres pour y pendre et attacher les captifs. Lesquels à l'instant amenés en ce lieu, et arrêtés là, attendant de recevoir la mort pour la défense de la foi catholique, recommandèrent par mutuelles prières et oraisons leur dernier combat à Dieu. Là chacun (selon la mesure de sa doctrine et le talent qu'il pouvait connaître avoir reçu de la grâce de Dieu) se représentent l'un à l'autre devant les yeux de l'entendement, l'espérance du royaume céleste et de la rémunération éternelle qui était proche, et s'exhortent par mutuel office à souffrir constamment la mort. Ils sont incontinent dépouillés tous de leurs habits, et mis tout nus. Le premier de tous est le vénérable père Nicolas, gardien. Il embrasse et baise tous ses frères l'un après l'autre, et par ses dernières paroles il les exhorte et prie de combattre virilement et avec une ferme constance pour

la foi catholique, jusques au dernier soupir, persistant en l'amitié fraternelle qu'ils ont eue en cette vie, et demeurant jusques à la mort en même foi et esprit ; que la dernière heure ne sépare ceux qui jusques à présent ont été joints par une sainte société. Que le temps est proche qu'ils doivent recevoir de la main de Dieu la désirée récompense de leur combat et la couronne de félicité. Il les admoneste de ne perdre par une couardise et lâcheté les couronnes qui leur sont préparées et près d'être mises sur leurs têtes, mais qu'ils les acquièrent et empoignent par le mépris de la mort. Pour conclusion, qu'ils le suivent de même courage et allégresse, qu'ils le verront marcher le premier. En disant ces paroles, il monte joyeux et allègre à l'échelle, continuant toujours ses exhortations, jusques à ce que le conduit de la voix étant étouffé, il eût perdu la parole et rendu son âme à pieu. Lequel étant pendu et étranglé, Hiérôme, son vicaire, et Nicaise Hefius, avec les curés Léonard et Nicolas, font des bons offices, en exhortant et confirmant leurs compagnons, et munissant l'issue de leur vie. Car, comme quelques hérétiques là présents, et entre autres un prédicant calviniste, qui d'une intention serpentine était venu là pour épier et séduire les patients sur leur fin, s'adressaient principalement aux plus jeunes religieux, desquels ils s'efforçaient par divers artifices d'ébranler la foi, leur proposant la vie sauve et autres récompenses, s'ils renonçaient à la religion, ceux que nous avons nommés qui étaient les plus doctes s'opposaient aux ministres hérétiques, et prenaient la défense de la cause pour ces plus faibles et moins expérimentés. Ils rejetaient par leurs sages et doctes réponses, comme d'un bouclier, les insidieux dards de leur doux langage. En quoi le père Nicaise a eu grande peine. Car autant de fois que les hérétiques les tentaient par interrogatoires et questions diverses, s'ils voulaient renoncer au pape, et on leur sauverait la vie, le père Nicaise, prenant la parole, leur disait : « Ils ne le veulent pas, ils n'en feront rien, ils n'accepteront jamais les offres que vous leur faites : ils ont résolu de vivre et mourir avec nous. » Telles et semblables choses ont été lors dites et faites par le susdit père Nicaise.

CHAPITRE XXII — COMME FRÈRE HENRY, NOVICE LAI, S'EST RENDU AU PARTI DES HÉRÉTIQUES.

Encore que le susdit père Nicaise fit toute la diligence et prît tant de peine qu'il pouvait, à ce que j'ai dit, à savoir à consoler et défendre les plus faibles, il ne put toutefois tant faire que frère Henry, adolescent, et le plus jeune de tous (qui n'était pas encore astreint au lien de profession), ne fit ce que les hérétiques demandaient, s'il ne voulait perdre la vie. Lequel étant interrogé de son âge, répondit qu'il avait seize ans (encore qu'il en eût dix-huit) afin de les émouvoir davantage à pitié, à cause de son âge. Partant il fut incontinent délié et mis hors de la compagnie par ceux à la suggestion desquels il avait misérablement acquiescé. Ce qui fut au grand regret de tous ses compagnons martyrs, principalement du père Hiérôme, vicaire. Car il était si courroucé contre ce ministre, qui avait vilainement séduit ce misérable adolescent, que

quand il le voulut peu après venir consoler, allant au supplice, et montant l'échelle, en l'exhortant de renoncer à la religion catholique, qu'il appelait superstition papistique, et d'embrasser la pure et sincère doctrine de l'Évangile, qu'il se disait prêcher ; et comme entre autres prières, ledit père Hiérôme invoquait les saints qui règnent avec Jésus-Christ, ce prédicant hérétique lui eut dit qu'il n'invoquât ni la Vierge Marie ni saint Pierre ou autres, mais le seul Dieu, lors Hiérôme, étant au plus haut lieu de l'échelle, lui donna un si grand coup de pied au ventre, que l'autre tomba en terre à la renverse, et ajouta ces mots : « Sors d'ici, le plus inique et réprouvé des mortels, instrument du diable, car ce n'est pas toi qui parles et dis ces méchancetés que tuas maintenant proférées, mais c'est le diable qui parle par ta bouche. Ne pense pas comme tu soupçonnes, qu'il m'ennuie, à cause que je dois présentement mourir, et combien qu'il m'ennuyât, je n'aurais besoin d'un tel consolateur que toi. Mais ce qui m'attriste le plus et pénètre le fond de mon âme, est le regret et ennui que j'ai de ce simple adolescent notre novice, que tu as par tes belles paroles misérablement circonvenu et attiré en ta détestable compagnie. » Les Gueux, à l'instant, eurent soin que ce jeune adolescent fût retiré loin de la présence des martyrs, de peur qu'étant mu de voir leur confiance, il ne revînt à reprendre ce qu'il avait quitté. Les soldats, irrités de ce que ledit vicaire avait dit et fait, commencèrent à le traiter avec plus grande cruauté. Car, comme aucuns nous ont rapporté, ces hérétiques lui gâtèrent et déchiquetèrent tout le visage à coups de couteaux. Puis après (ainsi que ce jeune adolescent qui avait défailli a raconté), comme le père Hiérôme avait des figures de la croix de Jérusalem, qui lui avaient été, comme pèlerin de la terre sainte, par telle manière tatouées en la poitrine et bras droit, que l'on ne lui eût pu effacer sans offenser la chair, ces marauds, ennemis de la croix de Jésus-Christ, les lui coupent et arrachent cruellement de la chair, lui étant encore en vie. Mais étant fort courageux, il parla jusques au dernier soupir, et ne tint que propos spirituels et de piété envers Dieu, et pleins de consolation envers ses compagnons. Le père Nicaise, frère mineur, et le curé Nicolas firent de même en mourant. Ils dirent aussi beaucoup de choses en latin, que ce novice lai (de qui nous avons appris une bonne partie de ce qui s'est passé là), qui n'entendait pas fort bien la langue latine, n'a pu réciter à ceux qui l'en ont interrogé.

CHAPITRE XXIII

COMME UN PRÊTRE FRÈRE MINEUR S'EST AUSSI RENDU A LA PARTIE DES GUEUX.

Il y a encore ici un autre grand défaut et banqueroute faite à Dieu, bien plus triste et déplorable que l'autre, et digne d'être récitée. L'un des Frères mineurs, nommé Guillaume, et Français de nation, comme l'on était sur le point de le pendre, appelant en son langage des soldats aussi français, leur dit qu'il était prêt de quitter la foi catholique selon leur volonté, pourvu que par ce moyen l'on le délivre du danger imminent. Aussitôt qu'il eut proféré ces malheureuses paroles, les

soldats lui coupent la corde, par laquelle il était lié par le bras avec un autre, et lui ayant jeté un manteau sur les épaules, mis un chapeau sur la tête et une hallebarde en la main, de peur qu'il ne fût reconnu, ils le tirent clandestinement hors du lieu du supplice. Or quand ce misérable qu'il est fut séparé, de sa propre volonté, de la sainte compagnie de ses frères, il tombe soudainement, comme destitué de la divine assistance et protection, en un profond abîme de maux et péchés. Car peu après, ayant fait un malheureux échange de compagnie, il s'en alla avec les soldats de la faction gueuse et se mit aux gages des rebelles. Et après avoir fait beaucoup de méchancetés dignes des Gueux, enfin deux mois et demi après, le vingt-huitième de septembre, étant convaincu de larcin, il fut pendu et étranglé. Dieu, juste vengeur de l'impiété et abjuration faite à la foi catholique, l'ayant ainsi permis et ordonné. Un ou deux des autres plus jeunes captifs, ayant une naturelle frayeur de la mort plus véhémement que les autres, priaient les soldats qui étaient près d'eux qu'ils leur coupassent les cordes dont ils étaient liés et qu'ils leur aidassent à les faire secrètement échapper. Mais cela advint sans faire préjudice à la confession de la foi catholique ; aussi ne l'impétrèrent-ils pas. Et pour cela aucun ne se doit émerveiller que nous les avons écrits au nombre des martyrs, encore qu'étant proches du supplice ils eussent quelque désir de vivre et désirassent être délivrés.

CHAPITRE XXIV — COMME PÈRE GODEFROY DE MERUEL, SIRE LÉONARD ET SIRE GODEFROY DUNEUS FURENT PENDUS.

Mais venons aux autres, à Godefroy de Meruel, qui, comme on l'élevait en haut pour être pendu, imitant l'exemple du Sauveur, s'écria : « Mon Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font. » Le curé Léonard exhortait toujours ses compagnons. Et comme on l'approcha du supplice, il dit que la mort ne lui était aucunement ennuyeuse, mais qu'il avait encore sa mère vivante. à raison de quoi il se sentait humainement émouvoir, d'autant qu'il savait indubitablement que sitôt que sa mort viendrait à sa connaissance, elle, d'une affection maternelle, serait outre mesure attristée. Comme le curé Léonard, prêt à monter à l'échelle, tardait un peu, l'on dit que Godefroy Duneus (que nous avons dit ci-devant avoir autrefois eu quelque maladie du cerveau) lui dit : « Pourquoi, maître Léonard, n'allez-vous plus vite au banquet qui nous est préparé? Car nous ferons aujourd'hui grande chère au ciel avec Dieu et l'Agneau. » Or, comme le même homme pieux montait joyeux à l'échelle après tous les autres, pour être exécuté, certains soldats, plus humains que leurs compagnons, ayant pitié de lui, dirent l'un à l'autre : « Ah ! que cet homme ne soit pendu, car il est du tout innocent, et n'est pas bien à soi. » Mais lui au contraire, enflammé d'un grand désir du martyre et impatient d'un plus long retard, dit : « Je vous prie, hâtez-vous de m'associer avec mes frères, car je vois les cieux ouverts. » L'on dit aussi qu'il tint tels propos à ces soldats : « Je prie, pour l'amour de Dieu, ceux qui penseront avoir reçu quelque offense de moi, me la vouloir pardonner. » Et comme il eut été étranglé, il semblait que

les ministres de ce supplicé en aient eu quelque regret. Car ils disaient que, s'ils l'eussent conservé vif, il eût renoncé à la superstition papistique et eût suivi leur opinion, à cette raison qu'il leur avait demandé pardon. Mais cette demande qu'il leur avait faite ne provenait pas de ce qu'il doutât de sa foi, pour la manutention de laquelle étant assez solidement confirmé, a constamment persévéré jusques au dernier soupir.

CHAPITRE XXV — COMME LES SOLDATS ONT TRAITE LES CORPS DES MARTYRS PENDUS.

Jusques à cette heure nous avons parlé du supplice des martyrs, lesquels tous ont été pendus en une longue poutre, excepté quatre, d'autant qu'en une autre auprès était pendu Godefroy Duneus, entre le gardien et le frère lai, nommé Cornille. Le quatrième, qui était frère Jacques, religieux de l'ordre de Prémontré, a été pendu à une échelle. Du reste, les bourreaux, fort négligents en leur office, laissèrent en beaucoup d'eux l'exécution imparfaite, ayant été peu soigneux que ceux qu'ils avaient pendus fussent bien étranglés et mourussent plus tôt. Car l'un avait la corde jusques en la bouche, qu'il mordait comme un frein ; à l'autre on l'avait mise et serrée sous le bord du menton ; un autre l'avait bien à l'entour de la gorge, mais la corde n'était assez serrée.

Au moyen de quoi, le conduit par où l'on respire était plus lentement étouffé, et plus longtemps ils languissaient en extrême tourment. De sorte qu'aucuns d'eux, entre lesquels était le vénérable Nicaise, qui avait la corde jusques dedans la bouche, furent trouvés encore respirants au lendemain, qu'il faisait clair jour. Le frère lai Henri en a été témoin oculaire, lequel les soldats, par moquerie ordinaire à ces gens de guerre, avaient le jour suivant mené avec eux, ayant l'arquebuse sur l'épaule, jusques au lieu du supplice, n'étant à autre intention retourné, que pour repaître leurs yeux et esprits cruels d'un regard et illusion de ces morts, qu'ils avaient tant haïs vifs. Or ils ont employé deux heures de temps à cette exécution. Car l'on avait commencé environ les deux heures après minuit, et dura l'oeuvre jusques à quatre. En cette manière donc ces saints personnages ayant constamment souffert le martyre, et s'étant dûment acquittés de leur devoir et publique confession, la nuit d'entre le huitième et neuvième jour de juillet, faisant un échange de cette vie temporelle avec une mort glorieuse, ont rendu leurs âmes à Dieu. Mais les soldats ne peuvent retenir leurs mains sanglantes et meurtrières, sans les souiller par actes barbares et inhumains contre les morts. Car premièrement, ayant dépouillé les corps tout nus, ont usurpé les vêtements. Et non contents de ce, ils ont incontinent commencé à leur couper les oreilles, le nez, les parties honteuses. Ce qui a été fait quasi par tous les corps. L'un disant à haute voix : « Il me faut avoir l'oreille de ce prêtre » ; l'autre : « Et moi, le nez de ce moine » ; un autre derechef nommant les parties honteuses d'un nom plus éhonté. Par ce moyen un chacun à son plaisir

emportait quelque pièce de ces corps morts. Le jeune adolescent Henri a dit et assuré avoir vu commettre ces hontes et vilénies à aucuns corps encore vivants, sitôt qu'ils furent dépouillés nus. Ces mêmes barbares et inhumains, afin de n'omettre aucun de tous les actes d'insolence, attachèrent à leurs chapeaux lesdits membres qu'ils avaient découpés. Dont étant joliment parés sont retournés dans la ville, ornés de la sorte.

CHAPITRE XXVI — COMME LES SOLDATS ONT DÉCOUPÉ LA GRAISSE DES CORPS DES MARTYRS POUR LA VENDRE.

Mais puis après la cruauté des soldats contre les morts enflammée de nouveaux flambeaux d'avarice, n'a point cessé. Ils découpent premièrement comme bouchers les corps de presque tous les martyrs ; ils leur ouvrent le ventre ; ils fouillent aux entrailles ; ils cherchent le suif pour l'exposer en vente et en faire leur profit. Car l'opinion est que la graisse du corps humain est plus excellente que des autres animaux, comme fort utile et propre aux médicaments. Or spécialement ils lient et attachent à des échelles le corps du vicaire Hiérôme, qui était gros et gras. Ils l'étendent (comme l'on fait en Hollande les pourceaux tués) et, lui ayant ouvert le ventre et la poitrine, élargissent les côtes, afin de recueillir plus commodément et séparer la graisse d'avec les entrailles, pour en faire leur trafic. Cela fait, ayant recueilli ladite graisse, ils l'apportent dans la ville et en font montre à tout le monde. Ils en vendent ce qu'ils peuvent, à certain prix, à ces viles personnes qui vont ès marchés publics chercher leur aventure, offrir leur art, exerçant le trafic d'onguents, fards, impostures, abus et métier de tromperies. Lesquels en ont porté et exposé en vente en plein marché de la ville de Gorcom, et afin de mieux vendre leur marchandise au peuple, ils disaient impudemment et assuraient que c'était de la graisse d'un tel moine et une autre pièce d'un autre, qu'ils nommaient.

CHAPITRE XXVII — DE LA VILENIE QU'ILS ONT FAITE AUX CORPS MORTS DES MARTYRS.

Or afin que je revienne à la suite de mon histoire, ce frère mineur novice, que j'ai ci-devant dit avoir été débauché et diverti de la société des martyrs par les attraites des Gueux, encore que vivant et conversant entre eux, et en la maison du comte de Lummé, il se rendit très obéissant et obséquieux à tout ce qu'ils lui commandaient; toutefois, parce qu'il avait été moine, il était contraint d'endurer par les domestiques du comte beaucoup d'injures, brocards et toute sorte d'affronts, tels qu'il leur plaisait. Le comte de Lummé jetait souvent des traits de raillerie contre ce jeune novice, le servant à table (lequel il avait donné pour accompagner son joueur

d'instrument) et disait souvent : « Il faut encore que ce moine soit une fois pendu. » Outre ce, les soldats, d'une pétulance militaire lui mettant un mousquet sur l'épaule, le contraignaient de proférer des injures contre le pape, contre le duc d'Albe, contre tous les prêtres et moines, et faisaient au contraire crier à haute voix : « Heur et prospérité au comte de la Marche et aux Gueux ! » lui faisant dire : « Vive le comte ! vivent les Gueux ! » La crainte de perdre la vie contraignait ce malheureux à faire tout cela, ayant été continuellement en danger, pendant le temps qu'il était entre les mains des ennemis, à cause de leur légèreté et perfidie. Ce novice, le jour suivant la mort des martyrs, étant au lieu du supplice, afin qu'il ne fût tant seulement spectateur de ce qui se faisait, fut commandé de percer d'une balle le corps pendant du père Nicolas, son père spirituel et son prélat. Ce que le malheureux fit, poussé de la même crainte qui lui avait fait faire les autres actes. Le même puis après étant retourné avec les catholiques, assura qu'il avait lors vu de ses yeux ce que j'ai ci-devant dit du P. Nicaise ; et ayant regardé son corps, connut qu'il était sujet à la rompure. Lequel mal, tant qu'il a vécu, il avait toujours célé, craignant, comme je pense, qu'il ne fût à charge à ses frères. Auquel mal était aussi sujet Théodore Emdenus, comme ont témoigné ceux qui le connaissaient familièrement. Les corps des martyrs après cette vilaine anatomie faite sur eux par les soldats, ont été tout le jour délaissés au gibet et exposés à la moquerie et opprobres de tous survenants, dont y avait un tel nombre que les gardes des portes de la ville en tiraient quelque profit, ne laissant sortir aucun désireux de voir tel spectacle sans recevoir d'eux quelque pièce d'argent. Il leur semblait certainement beau et agréable de voir et contempler un si grand nombre de prêtres et moines, tous ensemble pendus en un même lieu, tous nus, et traités si honteusement, qu'en leurs personnes, non seulement des vivants, mais aussi des morts vraiment l'on ait pu adapter ce que dit l'Apôtre : « Nous avons servi de spectacle au monde. »

CHAPITRE XXVIII — COMME LES CORPS DES MARTYRS FURENT ENTERRÉS.

Environ les trois heures après midi du même jour, un habitant de Gorcom, homme d'honneur et affectionné catholique, venant avec d'autres au lieu du supplice, trouva les corps des martyrs pendus du tout nus, et aussi vilainement mutilés et dépecés, principalement celui du vénérable père Hiérôme, lequel ayant le ventre et les côtes entr'ouvertes, était tourné vers une fenêtre, où les Gueux l'avaient ainsi mis, lorsqu'ils le fouillaient pour prendre sa graisse. Il y trouva aussi beaucoup d'enfants là accourus pour voir ce spectacle, se jouant par plaisir, et convertissant cette ignominie des saints martyrs en risée. De cette indignité étant grandement ému, retourna à l'instant à la ville et supplia ceux qui avaient commandement, que les corps des martyrs fussent enterrés. Ce qui fut enfin obtenu, moyennant quelque somme d'argent, se joignant

aussi à cette supplication aucuns autres catholiques de Gorcom. A quoi l'on pourvut la nuit suivante, et fui exécuté par les mêmes soldats gueux qui avaient aux heures nocturnes fait et perpétre tant d'actes dignes de la nuit et des ténèbres. Et quand ce même catholique, qui avait eu soin de faire enterrer les corps des martyrs, retourna le lendemain du matin au lieu du supplice, trouva que l'on les avait enterrés étant emmoncelés tous en deux fosses. Car les corps de ceux qui avaient été pendus à la grande poutre furent sous icelle enterrés en une même fosse, et les autres quatre furent mis sous l'autre en une plus petite fosse. Et même jusques à ce jourd'huy les corps de ces saints, comme nous croyons, sont et reposent en ce lieu-là au milieu des ennemis de l'Église, jusques à ce qu'il ait plu à Dieu, tant apaisé par les mérites et intercession de ces saints Martyrs, d'envoyer une paix de longtemps espérée à l'Église Belgique, et d'inspirer cette volonté et donner le pouvoir à ses affectionnés et fidèles serviteurs d'enlever ces corps saints de leur tombeau, et leur faire juste honneur et révérence.

LE MARTYRE DE GUILLAUME DE GAUDE, A GERTRUYBERGHE, LE 4 SEPTEMBRE 1573

CHAPITRE I

J'ai pensé faire chose agréable au dévot et pieux lecteur, si pour conclusion de cette histoire de dix-neuf martyrs, la plupart Frères mineurs, j'annexais ce discours d'un sujet tout semblable, par lequel j'ai compris et déduit sommairement l'heureux décès d'un personnage, lequel semble à bon droit avoir réparé la ruine et pris la couronne de l'apostat, qui était du même ordre et même nom. Je parle de Guillaume de Gaude, frère mineur, qui, environ un an après les martyrs de Gorcom, fut mis à mort en un lieu guère loin de là, par semblable supplice, par un semblable ennemi et pour la même foi catholique. Duquel le martyre (ainsi que plusieurs personnes notables et dignes de foi qui attestent avoir vu L'effet, nous l'ont donné à entendre) est tel qui s'ensuit.

CHAPITRE II — COMME CE MARTYR A ÉTÉ PRÉDICATEUR DE LA PAROLE DE DIEU EN DIVERSES VILLES, ET ENFIN COMME IL EST VENU A GERTRUYBERGHE.

Guillaume, natif de Gaude, qui est une pelle ville de la Hollande, a été d'une grande éloquence et d'une bonne grâce à semer la parole de Dieu, et dès longtemps si bien versé en cette fonction, que sa vie était ornée par sa doctrine, et d'autre côté sa doctrine était recommandable par l'intégrité de ses moeurs. En ces deux points il avait été très soigneusement instruit et cultivé à Louvain, au monastère des Frères mineurs, où l'on observait exactement la discipline régulière, où il avait aussi offert son premier sacrifice de la messe en l'an 1565. De là puis après étant choisi et destiné pour servir à l'oeuvre de Dieu, il fut envoyé en Hollande, et prêcha quelques années à Dordrec avec un grand fruit, au grand contentement et édification du peuple. Mais en l'an 1571, quand par la permission de Dieu cette cité vint en la puissance des Gueux, ayant perdu tout espoir d'y faire désormais aucun fruit, et s'étant élevée une persécution insupportable contre les prêtres et religieux, suivant le commandement évangélique, s'est retiré en une autre ville, à savoir Bréda, distante de là environ cinq lieues et pour lors étant encore sous l'obéissance du roi catholique. Où (tant à cause des étroites gardes des portes de Dordrec que du péril du chemin de toutes parts occupé par les soldats gueux) il arriva non sans spéciale assistance divine. Il demeura en ce lieu l'espace d'un an entier, y annonçant la parole de Dieu, selon la doctrine catholique, avec sa grâce et allégresse accoutumée. De là il fut appelé à Bois-le-Duc, pour y exercer la même fonction. Ce qu'ayant entendu quelques bons citoyens de Gertruyberghe (qui est une ville aux frontières de Hollande et Brabant, assez près de Bréda) qui l'aimaient et chérissaient grandement, pour avoir autrefois ouï ses prédications avec grand contentement, le firent prier qu'il se voulût divertir quelque peu de son chemin, et venir à eux, afin que par quelque exhortation, avant que de passer plus outre, il les consolât, comme par manière d'adieu. Ce qu'il leur accorda volontiers, mû d'un zèle ardent, et au lieu d'une, il fit en cette ville deux fort belles prédications par lesquelles il exhortait les citoyens à persévérer constamment en la foi, et les admonestait d'être sages par l'exemple et péril de leurs voisins (il entendait parler des Hollandais et Zélandais) et se mettre devant les yeux en combien grandes misères et ruines d'âmes et de corps ils s'étaient témérairement précipités, quand après avoir mis en arrière le soin de la religion, ils avaient admis l'ennemi de Dieu et du roi catholique dans leurs villes. Il ajoutait qu'ils étaient venus à ce point d'être athées et hommes sans Dieu.

CHAPITRE III — COMME LA VILLE DE GERTRUYBERGHE FUT PRISE PAR L'ENNEMI, ET COMME LEDIT GUILLAUME FUT CONSTITUÉ PRISONNIER.

Cependant que le susdit Guillaume était encore Gertruyberghe, il advint que les Gueux s'emparèrent de la ville par surprise. Ce fut le dernier jour du mois d'août, un peu avant le soleil levant, en l'an 1573. Incontinent qu'ils se virent maîtres de la place, ils firent une exacte recherche parmi toute la ville, jusques aux cachettes et lieux les plus secrets, pour y trouver des prêtres ou moines, ou même des soldats du roi, afin de premièrement les dépouiller, et puis après les mettre à mort. Le premier qu'ils rencontrèrent, ce fut un nommé Guillaume Galien, prêtre et chanoine du lieu, en la personne duquel ces furieux-ci commencèrent le premier meurtre et assassinat. Son corps vilainement accoutré fut presque l'espace de deux jours nu et sans sépulture, étendu sur la rue. Le même est advenu aux corps des soldats du roi, lesquels étant recherchés et presque tous trouvés, furent mis en pièces. Et enfin les ayant mis sur des traînoirs, ils les font mener aux remparts de la ville, et là les amoncellent comme bêtes, dedans deux fosses, et les couvrent de terre : les rues cependant étant arrosées du sang des occis à chaque pas. Plusieurs bons citoyens, pour avoir déclaré vouloir persévérer en la foi catholique, et au service du roi, furent pillés et travaillés de beaucoup de sorte d'afflictions. A cause de quoi la plus grande partie d'iceux quittèrent la ville et se retirèrent volontairement comme en exil. Tous les prêtres trouvés en la ville furent mis en prison par les Gueux, hormis deux, dont l'un était doyen du lieu, l'autre simple chanoine. Le doyen se nommait Arnould Swane, natif de Gorle, qui depuis a composé en langue teutonique l'histoire du martyr, duquel nous traitons. Celui-ci, s'enfuyant vers les murailles, sauta outre le mur dans le fossé, il fut l'espace de quatorze heures continuelles caché dans l'eau jusques à la tête, étant aussi bien souvent contraint de se plonger la tête dans l'eau, lorsque les Gueux approchaient ou tiraient autour de lui. A grand'peine aussi pouvait-il contenir la véhémence toux qu'il avait acquise par la grande froidure, de peur que par ce bruit il ne fût découvert. L'autre, nommé Gaspar Jacobé, fut par l'aide de ses amis avalé outre les murailles et se cacha toute la journée dans une saulaie fort humide et marécageuse (comme il y en a plusieurs de semblables en ces lieux-là) jusques à tant que par le moyen de la nuit qui survint, ils se retirèrent tous deux en lieu de sûreté. Or entre ceux qui furent pris, le principal était le susdit Guillaume de Gaude, lequel, les mains étroitement liées derrière le dos (comme l'on fait aux plus grands malfaiteurs), fut incontinent présenté au juge criminel par les soldats, qui demandèrent qu'à l'instant il fût pendu. Ce qu'oyant ledit Guillaume, dit librement, et avec une belle résolution, qu'il était prêt à mourir pour la foi catholique, du reste que l'on fit de lui ce que l'on voudrait. Ces barbares, irrités davantage de cette vertueuse parole, commencèrent avec pétulance et contumélie à se moquer de lui et l'outrager. Puis après ils le menèrent et constituèrent prisonnier en une chambre de la maison du susdit juge criminel, où ils lui mirent aussitôt les fers aux pieds. En cette même chambre était aussi prisonnier un religieux du même ordre, nommé Jean Vogelsang, prêtre et père confesseur des vierges religieuses du cloître de ce lieu, qui était fort légèrement vêtu et

grièvement blessé à la tête. Lequel aussitôt que frère Guillaume eut aperçu, voyant qu'il avait un tel personnage pour compagnon de son affliction, il s'égoutta, en disant : « Je vous rends grâces, Seigneur Jésus-Christ, de ce que je suis réputé digne devant vos yeux de souffrir l'opprobre de ces liens et prison pour la religion catholique, et que je suis ici envoyé pour participer aux couronnes de vos saints. Je vous supplie de me donner la force et le courage de persister constamment en cette confession, et que je ne me laisse aucunement séduire ni divertir de votre parole et foi apostolique, par quelconque fraude ou artifice du diable. » Lors après que l'on lui eut délié les mains, il est fait compagnon de Vogelsang, et loge en la même prison. Quand donc ces deux très vertueux personnages se virent seuls, ils firent l'un à l'autre, selon la coutume catholique, confession de leurs péchés, afin que, leurs consciences étant nettoyées, ils pussent avec plus de force et courage entrer au combat. Davantage, ils redoublaient leurs prières, par lesquelles ils recommandaient très affectueusement leur conflit à la divine bonté, la suppliant qu'il lui plût leur donner une constante patience en l'assaut qu'ils allaient soutenir pour son saint nom et pour la foi catholique. Avec ce, ils confirmaient leur résolution par l'exemple du Sauveur et de ses saints martyrs ; joint aussi l'espérance infailible de l'heureuse et inestimable récompense, et par ainsi s'exhortaient l'un l'autre à souffrir constamment et d'un courage généreux, tout ce qui par la cruauté des ennemis leur serait ordonné.

CHAPITRE IV — COMME LE MARTYR FUT EXAMINÉ PAR UN PRÉDICANT HÉRÉTIQUE, ET COMME IL ÉCRIVIT DE LA PRISON UNE ÉPÎTRE CONSOLATOIRE A SA MÈRE.

Trois jours après vint à eux un faux ministre évangélique, nommé Adrien le Cuisinier, apostat de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, du monastère de Donck, près de Dordrec, qui se disait envoyé de la part du prince d'Orange. Celui-ci étant encore à l'entrée de la maison, dit : « Où est ce méchant moine prédicateur ? » Lors Guillaume, ne s'étonnant en rien de la cruauté de ce faux ministre, répondit que c'était lui duquel il parlait. A quoi il dit : « Je suis ici envoyé pour t'examiner. » Ce que le frère Guillaume ayant entendu, élevant les yeux au ciel, il fit sa prière en ces termes : « Mon Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit à vos apôtres : « Quand vous serez menés devant les princes et les rois à cause de moi, ne pensez point comment vous parlerez, car en ce même instant vous sera donné ce que vous direz ; car ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'esprit de votre Père qui parle en vous ; » maintenant je vous prie, donnez-moi la parole et la sagesse contre vos adversaires, et me suggérez ce que je leur dois répondre. » Le Sauveur Jésus-Christ montra tout incontinent par effet qu'il avait exaucé cette prière de son martyr. Car ayant été tout aussitôt commencée une dispute entre eux deux, en la présence de plusieurs personnes, ledit père Guillaume réprima tellement par ses doctes et sages réponses l'arrogance de son examinateur (lequel s'était vanté de remporter la gloire de ce conflit) que, manifestement vaincu et convaincu,

n'avait aucun moyen de répliquer. Incité par la honte, il prit son recours (comme telle manière de gens ont de coutume) aux injures qui sont les derniers refuges de leur métier, et par cet épilogue digne de lui et de ses semblables, conclut et finit sa dispute, disant : « Impie et profane moine, prépare-toi, car il te faut demain mourir. » L'homme de Dieu, recevant cette ignominieuse et dure sentence du ministre de perdition, ne dit rien d'aigreur, au contraire, ne récompensant l'injure par autre injure. Mais plutôt il s'est réjoui en soi-même, de ce qu'il se voyait destiné du ciel pour participer aux afflictions de Jésus-Christ. C'est pourquoi d'une face joyeuse et de grande dévotion d'esprit, ayant les yeux fixés au ciel, il fit sa prière en la manière qui s'ensuit : « Mon Dieu et Rédempteur Jésus-Christ, si vous daignez me faire tant de grâces, que je sois appelé au supplice de la mort pour votre nom, je vous supplie seulement de me donner la force et le courage, que par nulle terreur ou tentation je sois diverti de la foi catholique et orthodoxe, mais que, constant et immuable, je persiste courageusement en icelle jusques au dernier soupir. » Outre ce, non seulement il endurait fort patiemment, mais il méprisait d'un cœur magnanime et généreux toutes les moqueries, convices, injures, gauseries et bravades, que ce méchant et impie ministre de Satan et les soldats gueux lui faisaient. Un seul point lui était fort dur à supporter, qu'il était contraint d'ouïr des horribles blasphèmes et vilenies qui se proféraient contre la très sainte Eucharistie et les autres sacrés mystères de la religion catholique. S'étant puis après le ministre avec les siens retiré de cette prison, le frère Guillaume encourageait par telles paroles son compagnon et concaptif : « Or sus, courage, mon frère; je vous prie, persistons en cette profession de la foi catholique, et demandons en premier lieu l'assistance nécessaire de la grâce divine. » Cependant il réitérait souventefois ces paroles : « Confortez-moi, Seigneur, confortez-moi. » Outre ce, il racontait à son compagnon, comme il avait souvent dit à sa mère (qui, s'étant retirée de Hollande pour cause de la religion, demeurait en la ville de Bréda): « A la mienne volonté que vous voyiez le jour que votre fils endure la mort pour la foi catholique ! J'espère, disait-il, que Dieu a maintenant exaucé mon souhait, et que bientôt il sera accompli. » Ainsi le très ardent et affectionné martyr de Jésus-Christ, réputant avec l'Apôtre saint Paul sa mort pour gain, ne désirait rien autre chose que d'être déchargé de son corps et être avec Jésus-Christ. Le même jour, il écrivit de la prison une épître consolatoire à sa mère, estimant qu'elle était fort angoissée, selon l'affection maternelle, ayant entendu le bruit du danger auquel son fils était constitué. Le sommaire de cette épître était tel : Qu'il se complaisait fort en ce qu'il endurait pour la justice, que grâce à Dieu il était en grand repos et tranquillité d'esprit, et qu'il se conformait volontiers à la volonté divine. Et outre ce qu'il espérait, moyennant la grâce de Dieu, qu'en son endroit serait bientôt accompli ce que souventefois il lui avait dit se souhaiter, et que certainement ne lui pouvait advenir un plus grand heur. Et pour cette cause, il la supplie et exhorte de ne s'attrister, à cause de sa captivité, ni de son affliction ni de sa mort, si elle advient. Mais qu'elle ait tout son recours à Dieu, et jette en icelui seul toutes ses pensées et sollicitudes : lequel est le vrai consolateur des âmes tristes et affligées, et que par ses prières elle lui recommande le combat de son fils.

CHAPITRE V — COMME LA SENTENCE DE SA MORT LUI FUT ANNONCÉE, ET COMME IL FUT MENÉ HORS DE LA PRISON POUR ÊTRE PENDU.

Le jour suivant, auquel l'on avait résolu de le faire mourir, il se leva longtemps avant le jour, et d'une grande soumission, tant de corps que d'esprit, se prosternant en terre, il élève ses mains au ciel : il fait, d'une ferveur très ardente, ses prières à Dieu ; il implore son aide contre l'extrême et très griève tentation qui le pressait, et derechef pour nettoyer sa conscience, si par quelque infirmité ou passion humaine elle avait été tachée, il fait derechef sa confession devant le R. P. son compagnon. Sur les 8 heures, un centenier des Gueux, nommé Marliant, accourut avec quelque mandement, et s'adressant à celui qui avait la garde des deux prisonniers, lui dit : « Où est le moine, prédicateur papiste ? » Le garde ayant ouvert la chambre où il était, lui montre au doigt la victime de Jésus-Christ, disant : « Le voilà. » Lors le centenier lui dit : « Prépare-toi, moine, car tu seras maintenant pendu. » Sitôt que le frère Guillaume eut entendu cette sentence de mort, il se met à l'instant à deux genoux, et reconnaissant humblement la grâce que Dieu lui faisait, répondit, à l'exemple du bienheureux saint Cyprien : « J'en rends grâces à Dieu. » Et lors il fait sa prière à haute voix : « Mon Sauveur Jésus-Christ, qui pour l'amour de moi avez enduré une très douloureuse mort, je vous supplie très humblement de me conforter à cette heure, et me donner une persévérance en la foi catholique, afin que pareillement je meure pour vous et votre service. Je vous supplie, assistez-moi en cet extrême combat. » Il redoublait aussi souvent ces mots d'une grande affection : « Confortez-moi, Seigneur, confortez-moi. » Peu après vint à lui un sergent envoyé de la part du juge criminel et, s'adressant au martyr, lui dit : « Moine, baille tes mains. » Lesquelles à cette demande il présente promptement et baille à lier, en remerciant Dieu derechef, et le priant en cette sorte : « Mon Sauveur Jésus-Christ, qui à mon occasion avez permis que l'on vous ait lié et attaché à une colonne pour y être flagellé, je vous rends grâces de ce que vous avez daigné permettre que devant vos yeux je sois lié et garrotté pour la confession de votre saint nom. Faites-moi tant de grâce, que je persiste au droit sentier de la foi catholique, et que par nulle crainte de mort, ni par fraude et astuce de l'ennemi, je n'en fléchisse et n'en sois diverti. » Et comme le bourreau lui serrait si fort et si étroitement les mains que le sang en sortait, il lui dit : « Courage, serrez tant fort que vous pourrez ; je suis prêt à souffrir tout ce que l'on voudra, et même la mort pour le saint nom de Jésus-Christ. » Puis après se mettant à deux genoux, il pria Dieu derechef qu'il lui plût l'assister en ce présent assaut. Comme on le menait et qu'il se séparait d'avec son bien-aimé compagnon Vogelsang, lui disant le dernier adieu, il le requit de tout son coeur de prier Dieu pour lui. Ce fait, se retournant vers celui qui le menait, lui dit : « Hâtez-vous, hâtez-vous, car Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'Époux, m'attend. » Ces paroles indubitablement ne procédaient que d'un ardent et affectionné désir de jouir de la présence de Dieu son maître, tel comme nous lisons de l'apôtre saint Paul et de l'homme apostolique saint Ignace : « De sorte que pour cette cause, le retardement du supplice, par lequel la porte d'une si grande félicité lui devait être ouverte, lui semblait moleste et ennuyeux. »

L'on menait avec lui un soldat du roi catholique, qui restait de la garnison de la ville. Celui-ci, montant après le bourreau à l'échelle, appela le frère Guillaume et lui dit : « Monsieur, priez Dieu pour moi. » Lors le bon religieux, voyant ce soldat être désireux et soigneux pour son salut, et qu'il voulait mourir comme catholique, il fit premièrement ce dont il l'avait prié et, après lui avoir récité à haute voix le symbole de la foi, il lui fit, selon le loisir qu'il avait, une brève, mais toutefois salutaire exhortation, par laquelle le coeur de ce soldat fut tellement confirmé, qu'ayant patiemment et de bon coeur enduré le supplice de mort pour la très juste cause de Dieu et du roi catholique, il n'a pas été indigne d'être enrôlé en la bande des nouveaux martyrs.

CHAPITRE VI — COMME FRÈRE GUILLAUME A ÉTÉ PENDU, ET DE QUEL COURAGE IL A ENDURÉ LA MORT.

Cela fait, le bourreau, venant au frère Guillaume, lui met la corde au col, et ainsi le tire en haut au gibet. Mais lui voulant en cette extrémité pourvoir non seulement à son salut, mais aussi selon son pouvoir à plusieurs autres, il élève sa voix tant qu'il peut, la faisant retentir comme une trompette, de sorte qu'il était ouï quasi par toute la ville, qui n'est pas des plus grandes. Et adressant sa parole à ceux qu'il connaissait encore vrais catholiques, il leur dit succinctement, selon le loisir que l'on lui donna, ce qui s'ensuit : « Catholiques, mes chers amis, je vous supplie de tout mon coeur, par ces miennes dernières paroles, et vous requiers d'une chose seulement, à savoir que vous demeuriez fermes et stables en la sincérité de la foi catholique, laquelle je vous ai tant de fois enseignée par mes prédications, et laquelle je suis maintenant prêt de confirmer par ma mort et de sceller par mon sang. » Il y avait cependant auprès du gibet un ministre hérétique là venu, pensant ébranler la foi et constance du martyr, lequel se mécontentait de ce qu'il exhortait si vivement et courageusement le peuple là présent ; et pour cette cause il commença à l'aborder par quelques douces et attrayantes paroles, pensant le pervertir et détourner de son zèle et religion. Auxquelles paroles le martyr répondit en cette sorte : « Retire-toi, ministre du diable, tu n'as que faire de tenter ma foi, car je ne te veux aucunement ouïr. » Touchant ceci, il dit encore plusieurs autres choses en langue latine. Enfin le saint homme, considérant l'ignorance et aveuglement des adversaires qui le faisaient pâtir, à l'exemple de Jésus-Christ pendu en la croix, qui demanda pardon à son Père céleste pour ceux qui le crucifiaient; comme disciple d'un si grand maître, dit en ces mêmes termes : « Seigneur, pardonnez-leur cette faute, car ils ne savent pas ce qu'ils font. » Lors aucuns ministres de ce supplice, tournant cette pieuse et vraiment chrétienne prière en risée et pure moquerie, lui dirent par forme de brocard : « Penses-tu que nous ne sachions ce que nous faisons ? Regarde, nous te mettons une corde au col. Nous savons très bien que nous faisons cela. » Finalement, quand ceux qui avaient espéré le divertir par crainte de la mort, et faire abandonner sa foi, à tout le moins de paroles, virent la constance et immuable volonté en la confession de la foi catholique, commencèrent avec clameurs et hauts cris à

demander que l'on le fit descendre de l'échelle, où il était élevé, afin de le faire mourir d'un plus grand supplice, à savoir qu'il fût écartelé et mis en pièces à quatre chevaux. Mais le juge criminel et le centenier (par l'autorité desquels cet exploit d'injustice se commettait), craignant que les soldats n'usurpassent une trop grande licence, firent signe au bourreau de parachever sa besogne. Se voyant donc ce très vaillant et courageux athlète près du dernier combat il s'écria, à l'imitation de Jésus-Christ, et dit par trois fois ce vers du psalmiste : « Seigneur, je recommande mon âme en vos mains. » Et comme lors-qu'il fut jeté de l'échelle, les soldats criaient au bourreau qu'il ne serrât point trop fort la gorge (comme l'on a de coutume en tel supplice pour avancer la mort), afin que le conduit de l'haleine lui étant lentement étouffé, il souffrît un plus grand et long tourment, entre ces cris et clameurs des impies soldats, le martyr élu de Jésus-Christ rendit son esprit en très grande tranquillité, étant encore en son jeune âge et n'ayant, comme j'estime, passé l'âge qu'avait le Sauveur à sa passion. Étant mort, il retint sa naïve candeur et grâce de visage accoutumée, au grand étonnement de tous les spectateurs. Dont aucuns de ceux qui dès longtemps avaient été séduits par les hérétiques, étant incités tant par ce signe-là que par première et continuelle constance jusques à la mort, furent convertis et retournèrent au giron de l'Eglise romaine. La passion de ce glorieux martyr est échue au jour quatrième du mois de septembre, en l'an mil cinq cent septante-trois, lorsqu'en plusieurs autres lieux la rage et furie des Gueux semblait diminuer. Le saint corps de ce martyr fut jeté et enterré en l'une des fosses, où nous avons dit les corps des soldats du roi massacrés avoir été inhumés. Les citoyens du lieu ont eu un extrême regret et mené grand deuil, à cause de la mort de cet homme très aimé, pour avoir grandement mérité. A raison de quoi aussi plusieurs de ces citoyens, oyant sa voix, lorsqu'il était sur l'échelle, se retirèrent hâtivement en leurs maisons et s'y enfermèrent, d'autant qu'il ne leur était possible, mus d'une commisération chrétienne, ni d'ouïr la voix de leur prédicateur en tel état ni de voir sa fin. De quoi les Gueux s'étant aperçus, voulurent tirer par force aucuns d'iceux de leurs maisons, et les mener au lieu du supplice, afin qu'ils fussent contraints de regarder pour le moins le corps du martyr pendant au gibet. Outre ce, ces méchants et réprouvés soldats ont fait plusieurs vilénies et fâcheries aux citoyens catholiques, à cause qu'ils avaient reçu le juste au nom de juste, l'ayant bénévolement traité en leurs maisons. Et ainsi ces malheureux se sont acquis et amassé pour trésor éternel la vengeance et indignation de Dieu, qui leur sera prononcée au jour de l'épouvantable et horrible jugement de Dieu. Et aux autres qui sont les constants catholiques, ils ont au contraire fourni et administré de la matière pour leur servir d'exercice à la vertu, et pour mériter la béatitude éternelle.

Car cela est juste devant Dieu, qui est la justice même, que ceux qui ont participé aux afflictions de ses saints martyrs, soient aussi faits leurs compagnons et participants avec eux à l'heureuse rétribution du royaume de Jésus-Christ.

FIN